

andré lavallée

QUÉBEC  
CONTRE  
MONTREAL

LA QUERELLE  
UNIVERSITAIRE  
1876 / 1891

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

# QUÉBEC CONTRE MONTRÉAL

La querelle universitaire  
1876-1891





# QUÉBEC CONTRE MONTRÉAL

La querelle universitaire  
1876-1891

par  
André Lavallée  
Professeur d'histoire  
à  
l'Université du Québec à Montréal

PRÉFACE  
de  
PHILIPPE SYLVAIN  
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE  
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1974  
Les Presses de l'Université de Montréal  
C.P. 6128, Montréal 101, Canada

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention accordée par le Conseil  
canadien de recherche en sciences sociales et provenant de fonds fournis  
par le Conseil des Arts du Canada

ISBN 0 8405 0264 8  
LIBRARY OF CONGRESS, FICHE N° 74-83447  
DÉPÔT LÉGAL, 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1974  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés  
© Les Presses de l'Université de Montréal, 1974



## PRÉFACE

*Parmi tous les litiges qui déchirèrent le Canada français dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, aucun sans doute n'a fait couler autant d'encre et mobilisé plus d'énergies, nul n'a davantage divisé les forces de l'élite et porté au loin, en particulier à Rome, le fâcheux renom de ses âpres querelles idéologiques, que ce qu'on a appelé la « question universitaire ».*

*Lorsque, au milieu du siècle, l'évêque de Montréal, M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, se fit l'ardent promoteur de la fondation d'une université catholique francophone, il insista pour que le séminaire de Québec se chargeât de cette entreprise, estimant que cette institution était alors la seule à disposer du personnel et des moyens financiers requis pour mener à bonne fin la réalisation d'un projet qui doterait notre pays d'un établissement comparable à l'université catholique d'Irlande, à l'école des Carmes de Paris ou encore à l'université que les évêques belges avaient rétablie, quinze ans auparavant, dans l'ancien centre universitaire brabançon, à Louvain.*

*Mais l'enthousiasme du début ne tarda pas à se muer en une déception de plus en plus accentuée quand l'Université Laval, pourvue d'une charte royale, concentra à Québec les facultés universitaires, invitant les collèges de la province à lui constituer comme une couronne d'établissements affiliés, dont les élèves seraient soumis à des directives précises pour*

*l'obtention du baccalauréat ès arts donnant accès à l'enseignement de ses facultés.*

*Laval entendait donc drainer vers Québec les meilleurs élèves de la province, y compris ceux de Montréal, arguant qu'un seul établissement universitaire suffisait amplement à desservir la population étudiante francophone du pays. Ne venait-on pas de construire à grands frais un magnifique édifice, le « pensionnat » de l'université, destiné à accueillir les étudiants dont les parents résidaient hors de la ville ?*

*Mais M<sup>or</sup> Bourget, qui était bien revenu de son exaltation initiale, et ses amis ne l'entendirent pas de cette oreille. Ultramontains décidés, ils se tournèrent vers Rome pour obtenir l'autorisation de fonder à Montréal une autre université catholique. Toutefois Laval avait sur place des alliés sûrs, qui firent échec aux tentatives répétées des Montréalais, à telle enseigne qu'au lieu d'une université indépendante, ce fut une succursale de l'institution abhorrée qui s'implanta dans leur milieu.*

*Ce n'est qu'en 1889, grâce à la bulle Jamdudum, que Montréal put secouer l'hégémonie que Laval faisait peser sur son organisation universitaire et recouvrer une certaine autonomie, qui ne deviendra complète qu'en 1920.*

*À démêler l'écheveau, embrouillé à souhait, des circonstances qui entourèrent le projet de création d'une université à Montréal, de 1876 à 1891, à dominer le flot des lettres, des articles de journaux et des brochures que suscita la « querelle universitaire », à analyser les arguments de chacun des adversaires, monsieur André Lavallée a déployé des qualités peu communes de sagacité critique et d'impartialité. On se rendra compte également qu'il excelle à pénétrer la psychologie des acteurs de cette version québécoise de la « comédie humaine » et à scruter les motifs qui poussèrent clercs et laïcs à franchir l'Atlantique comme pour signifier à Rome que la charité chrétienne était la vertu la plus ouvertement outragée dans la vallée du Saint-Laurent. Mais, à mon avis, l'aspect le plus neuf du travail de M. Lavallée est l'étude du problème financier, qui constitue le filigrane de ce conflit qui, à première vue, semblait se réduire à des raisons d'ordre régional ou idéologique. C'est le mérite de M. Lavallée d'avoir fortement souligné comment les considérations d'ordre économique, même quand on ne les invoque pas, ont affecté les différentes phases du débat Montréal-Québec.*

*Parce qu'il met en cause, outre les protagonistes du différend, l'archevêque de Québec, M<sup>or</sup> Elzéar-Alexandre Taschereau, et l'évêque de Montréal, M<sup>or</sup> Bourget puis son successeur, M<sup>or</sup> Édouard-Charles Fabre, des personnages de moindre envergure mais représentatifs de leurs milieux*

respectifs, parce qu'il aborde une foule de problèmes d'ordre religieux ou sociologique, l'auteur ouvre plusieurs pistes de recherches qui feront le bonheur de maints étudiants en quête d'un sujet de thèse de maîtrise ou de doctorat.

Enfin cette étude est un des premiers jalons dans un champ de recherches trop négligé jusqu'ici au Canada français : celui de l'enseignement universitaire. Au moment où ces recherches connaissent un progrès spectaculaire dans certains pays, ainsi que le démontre la Bibliographie internationale de l'histoire des universités, publiée par la Commission internationale pour l'histoire des universités sur la recommandation du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, avec le concours de l'Unesco, M. Lavallée fait œuvre de pionnier en publiant son travail sur le projet de création d'une université à Montréal. Je souhaite que son exemple soit suivi, pour qu'un pan de notre proche passé, celui de l'histoire socioculturelle, soit mis en valeur grâce à des monographies aussi solidement documentées que la sienne.

PHILIPPE SYLVAIN  
Département d'histoire  
Université Laval



**SIGLES**

ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
ACSM	Archives du collège Sainte-Marie
AMMSM	Archives de la maison mère des sœurs de la Miséricorde
APC	Archives publiques du Canada
ARHSJ	Archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph
ASQ	Archives du séminaire de Québec
ASS	Archives du séminaire de Saint-Sulpice
ASTR	Archives du séminaire des Trois-Rivières
BRH	<i>Bulletin de recherches historiques</i>
CCHA	The Canadian Catholic Historical Association
MEM	Mandements des évêques de Montréal
MEQ	Mandements des évêques de Québec
MESH	Mandements des évêques de Sherbrooke
METR	Mandements des évêques des Trois-Rivières
PVU	Procès-verbal de l'université
RHAF	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>
RIS	<i>Revue de l'Institut de sociologie</i>
RS	<i>Recherches sociographiques</i>
RSCHEC	Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique
SCHEC	<i>Société canadienne d'histoire de l'Église catholique</i>
TRSC	<i>Transactions of the Royal Society of Canada</i>

## INTRODUCTION

Bien des études spécialisées et des plus documentées<sup>1</sup> ont insisté sur la nature et le rôle d'un système d'éducation dans une société. Qu'elles aient été réalisées par des chercheurs d'inspiration marxiste ou libérale, elles ont démontré explicitement ou implicitement qu'un système d'éducation est pensé et organisé par une classe dominante et qu'il en constitue une courroie de transmission idéologique de premier ordre. Ce phénomène est possible dans la mesure où une classe dominante a défini l'idéologie qui justifie ses intérêts et qu'elle l'a imposée comme celle de la majorité sinon de la totalité des gens. Avec les nuances que cela comporte, nous croyons que le Québec n'a pas échappé à cette réalité.

De ce point de vue, une analyse de la querelle universitaire québécoise au XIX<sup>e</sup> siècle qui ne tiendrait pas compte de l'édification de l'appareil étatique de 1867, des luttes qui l'accompagnèrent et de l'évolution du

---

1. À titre d'exemples, en plus du *Rapport Parent*, qui nous touche de près, signalons : Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *la Reproduction, Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de minuit, 1970 ; Simon Brian, *Studies in the History of Education, 1780-1870*, Londres, Lawrence and Wishart, 1960 ; Roger Establet et Christian Baudelot, *l'École capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971 ; Edward Newton et Mermann Richey, *The School in the American Social Order*, Boston, Houghton Mifflin, 1963 ; Mario Reguzzoni, *la Réforme de l'enseignement dans la Communauté économique européenne*, Paris, Aubier-Montaigne, 1966.

système scolaire dans son ensemble risquerait d'être peu significative. C'est pourquoi, dans ce volume, même si nous n'analysons que la période 1876-1891, la plus turbulente de cette longue querelle, il importe de rappeler au moins brièvement l'évolution historique dans laquelle elle s'inscrit.

Au lendemain de la révolte de 1837-1838 qui consacra l'incapacité de la petite bourgeoisie d'imposer comme telle son idéologie et d'assurer son leadership au Québec, les visées du rapport Durham furent assez nettes. Il s'agissait d'établir des structures répondant le plus adéquatement possible aux besoins de la bourgeoisie d'affaires canadienne-anglaise tout en respectant les intérêts métropolitains. D'où, les recommandations favorables à l'Union législative du Haut et du Bas-Canada et à la responsabilité ministérielle. Leur application devait précéder l'Union fédérale des colonies de l'A.N.B., de manière à solutionner le problème posé par la petite bourgeoisie et à garantir le lien colonial avant d'assurer la réalisation d'un État-nation typiquement *canadian*. En matière d'éducation, Buller, secrétaire de Durham, recommanda la création d'un système étatique et non confessionnel dont les visées nationalistes étaient évidentes.

Le régime de l'Union législative ne put survivre à l'ensemble des contradictions qui l'alimentèrent. Il s'appuya d'abord sur les Tories, mais dut bientôt les laisser choir et trouver temporairement refuge dans l'idéologie réformiste. Défenseurs acharnés du maintien du pacte colonial et d'une structure aristocratique du pouvoir, les Tories creusèrent leur propre tombe, à la fin de la décennie 1840, en s'opposant au libre-échange métropolitain et en prônant l'annexion aux États-Unis. Favorables à la conservation du lien colonial tout en revendiquant une plus grande autonomie pour la province, les Réformistes furent en grande partie satisfaits avec la reconnaissance de la responsabilité ministérielle. Néanmoins, ce nouvel équilibre s'avéra incapable, dans son cadre constitutionnel, de trouver des solutions adéquates et suffisantes aux problèmes majeurs de l'instabilité ministérielle, de l'attraction américaine croissante et de l'offensive opiniâtre des Rouges.

Laïcisants, démocrates puis annexionnistes en désespoir de cause, les Rouges, aile radicale de la petite bourgeoisie et fils spirituels de Papineau, exacerbèrent tous leurs adversaires en même temps. Ils s'attirèrent les critiques les plus sévères du clergé qui les assimilait aux révolutionnaires contemporains d'Europe et reçurent leur coup de grâce des mains de M<sup>re</sup> Bourget. Pour leur part, les porte-parole de la grande bourgeoisie canadienne-anglaise, les conservateurs-libéraux n'entendaient pas que quiconque vienne compromettre leurs efforts en vue de contrer le danger d'annexion aux États-Unis et de s'imposer comme classe dominante à l'A.N.B. En outre, ils s'opposaient à tous ceux qui risquaient d'empêcher



la réalisation complète d'un mouvement déjà amorcé au lendemain de 1840 : le compromis politiquement rentable entre l'Église et l'État. Ils réalisèrent progressivement leur ambitieux programme et déroutèrent les Rouges en 1867.

Les évêques de Montréal et des Trois-Rivières, M<sup>gr</sup> Bourget et M<sup>gr</sup> Laffèche, de même que leurs disciples ultramontains intransigeants évaluèrent mal l'évolution de cette situation québécoise et canadienne. Lorsque, entre 1843 et 1850, les évêques se donnèrent la main et qu'ils multiplièrent leurs démarches auprès des autorités civiles en vue de la fondation d'une université catholique, l'Université McGill et l'Institut canadien, comme ils le croyaient, pouvaient représenter des dangers de laïcisation, d'anglicisation et de « protestantisation » pour les Canadiens français. Cependant, une modification importante apportée au projet de loi scolaire de 1841 avait déjà laissé prévoir des lendemains moins sombres pour le caractère confessionnel de l'enseignement québécois. Sur les instances des autorités religieuses catholiques et anglicanes, la Chambre avait repoussé l'idée d'un système d'écoles neutres et reconnu le principe de la dissidence. Graduellement, et malgré les critiques acerbes des Rouges, les législations scolaires de 1845, 1856, 1869 et 1875 et la fondation de l'Université Laval en 1852 allaient consacrer le caractère confessionnel du système d'éducation québécois et en reconnaître le contrôle au clergé. Ce dernier érigea un système essentiellement aristocratique et bourgeois, à la mesure de ses capacités financières et de ses ressources humaines, correspondant à son idéologie et à celle de la classe dominante à laquelle il s'associait.

Jusqu'en 1869, les Ultramontains intransigeants, défenseurs du principe de la suprématie du pouvoir religieux sur le civil et opposés à tout compromis sur ce plan, s'étaient tellement habitués à combattre les Rouges qu'ils les poursuivirent jusqu'au cimetière. Plus catholiques que le pape, ils taxèrent de libéralisme à la mode européenne tel que le condamna Pie IX tous ceux qui ne leur donnaient pas entièrement raison dans leur croisade anachronique. C'est dans ce climat que se produisirent l'interminable campagne anti-franc-maçonnique et celle de l'influence induc, qu'apparut le Programme électoral catholique de 1871 et que se développa la querelle universitaire.

Promoteur de la fondation d'une université catholique au Canada français, M<sup>gr</sup> Bourget se trouva face au seul véritable adversaire qui lui survécut lorsque fut érigée l'Université Laval. Il craignait que les laïques, au Québec comme en France, ne viennent à s'emparer de l'éducation. Dès 1851<sup>2</sup>, il jugea le moment opportun pour le clergé de se « faire constitue

2. Bourget à Turgeon, le 31 mars 1851, ACAM, RLB, 6 : 398-399.

légalement maître de l'enseignement catholique ». Le moyen envisagé consistait à fonder une université, avec chartes civile et pontificale, à laquelle seraient affiliés les collèges et séminaires. La stratégie était simple : « Le Gouvernement ne serait-il pas forcé, par la nécessité des choses, de nous accorder les privilèges ordinaires aux Universités, lorsqu'on ne lui demanderait aucun fonds Provinciaux pour la fondation de notre Institution qui nous mettrait sur un pied d'égalité avec McGill's University et Queen's College. » Afin de ne pas être exposé au monopole universitaire, il suggéra aux collèges et séminaires de s'entendre à l'amiable pour effectuer les démarches nécessaires. Au mois de décembre 1852, le séminaire de Québec obtenait une charte universitaire royale. Mais, à l'exception de la théologie, aucune faculté n'était encore organisée, ni même en voie d'organisation. La Faculté de droit n'ouvrit ses portes qu'en 1854 et celle de médecine encore plus tard, après de difficiles tractations avec l'École de médecine rattachée au Morrin College, une institution anglo-protestante. Pour l'enseignement des arts, il y avait le séminaire de Québec et les collèges et petits séminaires. Par contre, à la même époque, en 1852, Montréal possédait déjà, mais sans le privilège d'une charte qui l'aurait autorisé à décerner les degrés académiques, les éléments des quatre facultés traditionnelles : théologie, avec le Séminaire des sulpiciens ; droit, avec l'École de Bibaud rattachée au collège Sainte-Marie et qui opéra de 1851 à 1867 ; médecine, avec l'École de médecine et de chirurgie fondée en 1843 ; arts, avec les collèges classiques du vaste diocèse de M<sup>re</sup> Bourget. Ce dernier comptait donc sur des réalités concrètes lorsqu'il écrivit, à M<sup>re</sup> Turgeon de Québec, au printemps 1852 : « Maintenant qu'il n'y a plus aucun espoir de former d'ici longtemps une université provinciale, je me permettrai de supplier Votre Grandeur de nous accorder son concours, pour la formation d'un pareil établissement à Montréal. Il ne s'agira aussi pour Elle que de signer la supplique que je me propose d'adresser au Saint-Siège à ce sujet<sup>3</sup>. »

La situation de Montréal se détériora rapidement et M<sup>re</sup> Bourget tenta vainement d'y remédier. À la suite d'une législation inspirée par un Rouge, Gonzalve Doutre, et relative aux exigences de la formation des hommes de loi, l'École de droit de Maximilien Bibaud ferma ses portes<sup>4</sup>. Et juste avant que cette institution ne disparaisse, Joseph Doutre, frère du précédent, commença à donner des cours de droit à l'Institut canadien. Afin de pouvoir décerner les grades universitaires, il affilia son école à l'Université Victoria de Cobourg, en 1868, puis à McGill, en 1871<sup>5</sup>. Par ailleurs, devant les refus formulés par les Lavallois à ses demandes d'affi-

3. Bourget à Turgeon, le 4 mai 1852, dans P. Desjardins, s.j., *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1944, 2 : 59.

4. P. Desjardins, *ibid.*, 90-101.

5. *Ibid.*, 270.

liation, l'École de médecine et de chirurgie finit pas s'entendre avec l'Université Victoria, en 1866<sup>6</sup>.

Dans ces circonstances et sous les instances de ses diocésains, M<sup>re</sup> Bourget tenta d'obtenir de Rome en 1862, 1864-1865 et 1876, puis de la législature provinciale, par l'intermédiaire des jésuites, en 1872, la permission d'ériger à Montréal une université indépendante. Dans une lettre à M<sup>re</sup> Desautels, curé de Varennes, qu'il accrédita son vicaire général à Rome, il exposa clairement sa position idéologique et identifia nettement ceux qu'il considérait comme ses plus redoutables adversaires :

*Une des conséquences [de l'attitude des Évêques de Québec et de Rimouski dans la question des Écoles du Nouveau-Brunswick], c'est que l'Université Laval va se trouver entachée de gallicanisme. Vous en profiterez sans doute pour montrer la nécessité d'établir à Montréal une autre université qui sera assez ultramontaine pour tenir en bride celle de Laval. Vous connaissez parfaitement comment s'est formée à Montréal l'École Ultramontaine et quelle influence elle exerce déjà, non seulement dans le diocèse, mais à Québec, à Trois-Rivières, à Rimouski et à Saint-Hyacinthe, qui ont les yeux fixés sur nous et qui sont heureux de nous voir prendre le devant. Que sera-ce si l'on peut réussir à établir une bonne Université, pour en faire un puissant rempart contre les erreurs du temps? Vous pourrez attester que nous pouvons, avec le personnel que nous avons, ou que nous aurons au besoin, organiser et mettre sur un bon pied l'Université en projet, qui sera connue sous le nom d'Université-Pie, et qui aura pour principale mission de combattre et d'extirper de notre heureux pays toutes les erreurs condamnées par cet immortel et intrépide Pontife [Pie IX]<sup>7</sup>.*

À l'été 1874, les Montréalais faillirent être exaucés. Le cardinal Franchi, préfet de la Congrégation de la propagande, proposa une solution : la fondation d'une université à Montréal qui aurait les mêmes règlements que Laval, qui donnerait le même enseignement, les mêmes examens, les mêmes titres et dont la durée de l'année académique serait identique à celle de Québec<sup>8</sup>. Ce projet prévoyait en outre la formation d'un conseil de surveillance dont tous les évêques de la province ecclésiastique feraient partie, sous la présidence de l'archevêque de Québec, et auquel seraient admis les recteurs et les professeurs des deux universités. Sur le plan administratif, les deux institutions devaient rester indépendantes. Afin de

6. *La Minerve*, le 9 octobre 1866. Cette université du Haut-Canada avait reçu sa charte royale en 1836. Voir Arthur R. M. Lower, *Colony to Nation. A History of Canada*, 4<sup>e</sup> éd., Toronto, Longman, 1964, 198.

7. Bourget à Joseph Desautels, le 2 août 1872, dans P. Desjardins, *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 284.

8. Franchi à Bourget, le 28 juillet 1874, dans *ibid.*, 306.



faire disparaître l'argument des difficultés financières que les Lavallois mettaient toujours de l'avant pour repousser les projets montréalais, le cardinal Franchi donnait un bon conseil. Il recommandait aux évêques de rechercher quelques moyens de soulager le séminaire du fardeau des intérêts annuels qu'il devait verser sur les dettes contractées pour la construction et l'ameublement des édifices universitaires de Québec. L'Université Laval s'opposa à ce projet en déclarant que la charte royale l'avait placée sous l'autorité du seul archevêque de Québec. La suggestion de M<sup>sr</sup> Bourget à l'effet d'amender la charte sur ce point fut repoussée. L'argument de l'université était retenu à Rome et le projet Franchi ne fut pas exécuté<sup>9</sup>.

Bien avant de se terminer, la querelle universitaire et le climat qui l'environnait continuèrent à s'envenimer. Ils causèrent la démission de M<sup>sr</sup> Bourget et justifièrent l'envoi de Rome d'un commissaire enquêteur. Après avoir repoussé le projet de 1874, les Québécois travaillèrent à l'obtention d'un arrangement qui leur serait profitable. Au début de 1876, deux documents émanèrent de Rome : un décret relatif à l'établissement d'une succursale de Laval à Montréal<sup>10</sup>, puis une bulle pontificale érigeant canoniquement cette université et lui assignant comme protecteur, le cardinal préfet de la Propagande<sup>11</sup>. M<sup>sr</sup> Bourget avait déjà une idée bien arrêtée à propos d'une telle décision. Le 6 juillet 1873, il avait écrit à Rome : « Il est maintenant constaté que l'établissement d'une Succursale de Laval à Montréal n'a aucune chance de succès, si bien que l'Évêque de Montréal, en essayant de l'établir, ne pourrait que ruiner son autorité et son influence<sup>12</sup>. » Aussi, lorsqu'il connut les derniers documents, s'empressa-t-il de donner sa démission comme évêque de Montréal<sup>13</sup>. À toute fin pratique, le Saint-Siège consacrait alors le caractère provincial de l'Université Laval après avoir affirmé qu'il ne voulait déroger en rien à la charte royale qui, pourtant, ne reconnaissait pas explicitement ce titre. Mais les évêques des autres diocèses jugèrent inefficace, et pour cause, une des mesures fondamentales adoptées par le décret du 1<sup>er</sup> février. Ce dernier prévoyait la création d'un conseil de haute surveillance qui reconnaissait à tout l'épiscopat de l'archidiocèse le droit de faire, à l'occasion d'une réunion annuelle obligatoire, des représentations au Conseil universitaire sur la nomination

9. P. Desjardins, *ibid.*

10. Décret du 1<sup>er</sup> février 1876. Voir Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, Paris, A. Savaète, circa 1908-1918, 4 : 11-15.

11. « Lettres apostoliques de Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, érigeant canoniquement l'Université Laval, dans la ville de Québec », le 15 mai 1876, dans Savaète, *ibid.*, 16-22.

12. Lettre de M<sup>sr</sup> Bourget, dans P. Desjardins, *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 307.

13. Bourget à Franchi, le 8 avril 1876. ACAM, RLB, 25 : 53-55.

ou le congédiement des professeurs ou des doyens, comme sur toutes autres décisions; mais le Conseil restait libre d'en tenir compte ou non. La démission de M<sup>sr</sup> Bourget, la réaction que les évêques manifestèrent dans deux suppliques relatives au décret de février et l'écheveau inextricable des difficultés politico-religieuses décidèrent le souverain pontife à envoyer un délégué, M<sup>sr</sup> George Conroy, avec mission d'enquêter, de renseigner la Congrégation de la propagande sur les rapports entre l'Église et l'État et de hâter l'exécution du décret du 1<sup>er</sup> février.

M<sup>sr</sup> Conroy arriva au Canada au mois de mai 1877. Il effectua son enquête et mourut à Terre-Neuve avant même d'avoir pu rentrer à Rome. Il comprit que le libéralisme révolutionnaire, à la mode européenne, n'existait pas au Canada. Par conséquent, tous ceux que M<sup>sr</sup> Bourget, M<sup>sr</sup> Laffèche et les jésuites considéraient comme tels ne s'éloignaient pas vraiment de l'esprit et de la doctrine de Rome. Aussi attachés au pape que les évêques de Montréal et des Trois-Rivières, l'archevêque Taschereau et les gens du séminaire de Québec s'identifiaient comme eux à l'idéologie bourgeoise dominante. Ils avaient appuyé sans réserve l'évêque de Montréal dans son offensive soutenue contre les Rouges et l'Institut canadien. En ce qui concerne la question universitaire, le délégué apostolique ne l'aborda résolument qu'à l'automne. À sa demande de favoriser l'établissement de la succursale et, comme premier geste, d'affilier au plus tôt à l'Université Laval, si cela n'était pas encore fait, les collèges et petits séminaires relevant directement de leur juridiction, les évêques obéirent. Seuls le Collège des sulpiciens et le collège Sainte-Marie demeurèrent inaffiliés. Le commissaire demanda à l'Université Laval, selon les instructions reçues de Rome, de traiter avec les sulpiciens pour la Faculté de théologie, avec l'École de médecine et de chirurgie pour la Faculté médicale et avec les jésuites pour la Faculté de droit et celle des arts<sup>14</sup>. On aurait pu croire alors que la querelle universitaire touchait son terme. Il n'en fut rien. Elle se poursuivit jusqu'en 1891.

14. P. Desjardins, *Question universitaire-Québec-Montréal. Contexte historique* texte polycopié, s.l.n.d., 7-8.



# I

## *DEUX POIDS, DEUX MESURES:*

### *LA CONDUITE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ENVERS LES JÉSUITES ET LES SULPICIENS*

Revenus au Canada en 1842 après une absence de plus de quarante ans, les jésuites virent s'accumuler contre eux les rancunes les plus tenaces. La construction du collège Sainte-Marie et de l'église du Gesù, le comportement de leurs supérieurs provinciaux de New-York, les divergences d'intérêts soulevées par la confiscation de leurs biens en 1800<sup>1</sup> et leur ultramontanisme les alimentèrent.

Convaincu de la légitimité du monopole qu'exerçait sa communauté depuis deux siècles à Montréal, M. Quiblier, supérieur de Saint-Sulpice s'opposa fermement aux projets de construction conçus par les jésuites<sup>2</sup>. Il y voyait une concurrence délibérée. En guise de représailles, quelques sulpi-

1. Sur cette question, voir en particulier Roy C. Dalton, *The Jesuits' Estates Question, 1760-1888: A Study of the Background for the Agitation of 1889*, Toronto, 1968.
2. Bourget à Quiblier, le 1<sup>er</sup> avril 1845, ACAM, RLB, 3 : 549-550 ; Quiblier à Bourget, le 23 avril 1845, ACAM, Jésuites ; *ibid.*, le 20 mai 1845, ASS, S.21, Correspondance Bourget ; Bourget à Quiblier, le 28 mai 1845, ACAM, RLB, 3 : 608 ; *ibid.*, le 22 août 1845, ACAM, RLB, 4 : 24 ; *ibid.*, le 12 octobre 1845, RLB, 4 : 54 ; *ibid.*, le 3 novembre 1845, ASS, S.21, Correspondance Bourget ; Quiblier à Bourget, le 5 novembre 1845, ACAM, Jésuites ; *ibid.*, le 11 novembre 1845, ACAM, Jésuites.

ciens<sup>3</sup> projetèrent la construction d'un externat à l'angle des rues Sherbrooke et Bleury, à quelques pas du collège Sainte-Marie. Encore aux prises avec eux au sujet de l'épineuse question des paroisses, M<sup>gr</sup> Bourget parvint à les dissuader de réaliser ce projet<sup>4</sup>. Néanmoins, les constructions des jésuites s'avèrent trop coûteuses pour leurs moyens. En 1871, leur collège accusa un déficit de \$200 000<sup>5</sup>.

Leur insertion dans la mission New-York-Canada<sup>6</sup> aggrava davantage la situation des jésuites. Leurs supérieurs provinciaux adoptèrent une politique essentiellement américaine et ne tinrent pas compte des réalités canadienne et québécoise. Le recteur du collège Sainte-Marie, le père Firmin Vignon les accusa d'avoir mis tout en œuvre, depuis 1869, pour assimiler la partie canadienne de la mission à la partie américaine et d'avoir ignoré par souci d'efficacité administrative le fait français du Québec. Il signala plusieurs exemples pour appuyer sa déclaration. Entre autres, et ce n'était certes pas le moindre, il affirmait que les premiers supérieurs provinciaux avaient imposé l'unilinguisme anglais pour toute la mission et qu'ils avaient fait naturaliser Américains des novices canadiens. Ceci faisait dire à M<sup>gr</sup> Bourget : « Un Canadien Jésuite, c'est un Canadien perdu pour son pays. » Par ailleurs, à cause de cette politique, Cartier accusa les jésuites québécois d'être annexionnistes et il les menaça de leur retirer toute aide gouvernementale<sup>7</sup>.

Ce climat dans lequel ils étaient obligés de vivre au Québec n'aida certainement pas les jésuites lorsque, à la suite des tentatives infructueuses

3. À titre d'exemple, le sulpicien de Charbonnel n'était pas du même avis que son supérieur. Voir Bourget à de Charbonnel, le 6 novembre 1845, ACAM, RLB, 4 : 59 ; de Charbonnel à Bourget, 7-10 novembre 1845, ACAM, Jésuites ; *ibid.*, le 10 novembre 1845, ACAM, Jésuites ; *ibid.*, le 12 novembre 1845, ACAM, Jésuites ; *ibid.*, le 26 [ ? ] novembre 1845, ACAM, Jésuites ; Bourget à de Charbonnel, le 28 novembre 1845, ACAM, RLB, 4 : 64-65 ; dans cette lettre, M<sup>gr</sup> Bourget écrit : « Je suis fâché que vos rapports avec moi vous aient compromis auprès de certains confrères. Je ne pense pas pourtant dans cette affaire, comme dans toute autre, avoir jamais agi contre le Séminaire. » En somme, dans cette question, les jésuites refusaient de se compromettre vis-à-vis les sulpiciens qui semblaient disposés à leur offrir un terrain sur la montagne pour y construire le collège Sainte-Marie.
4. « La Compagnie de Jésus au Canada : Mémoire adressé au T.R.P. Général », 1888, ACSM, Sér. MC, Portf, 8 ; n° 16, 19.
5. *Ibid.*, 20.
6. De 1842 à 1869, la mission jésuite du Québec était rattachée à la province française de Champagne. En 1869, une mission indépendante fut constituée en Amérique. Elle portait le nom de mission New York-Canada. Jusqu'en 1879, les jésuites du Québec en firent partie. Voir Léon Pouliot, « Lents et pénibles débuts de la province du Canada français : le problème linguistique », *Lettres du Bas-Canada*, XXII (mars 1969) : 77-82.
7. Vignon à Charaux, le 23 décembre 1876, dans Pouliot, *ibid.*, 78-93.

des évêques et du bas-clergé<sup>8</sup>, ils voulurent négocier un règlement de la question de leurs biens avec le gouvernement. Et pourtant, ils avaient un urgent besoin d'argent pour renflouer les finances du collège Sainte-Marie. Le 19 avril 1871, la Congrégation de la sacrée pénitencerie leur accorda un indult pour négocier avec le gouvernement<sup>9</sup>; mais ils rencontrèrent l'opposition de trois évêques et le refus sans condition du premier ministre Gédéon Ouimet. L'évêque de Rimouski, M<sup>sr</sup> Jean Langevin, faisait une distinction entre l'ancienne Compagnie de Jésus supprimée par Clément XIV en 1773 et celle qu'avait rétablie Pie VII en 1814. M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Charles LaRocque de Saint-Hyacinthe s'associèrent à lui. Grâce à une loi de 1856 relative aux biens des jésuites, l'Église du Québec recevait du gouvernement des allocations qui soutenaient en partie les séminaires, collèges et écoles normales. M<sup>sr</sup> Taschereau et les évêques de Rimouski et de Saint-Hyacinthe craignaient de perdre ces allocations advenant la rétrocession des biens des jésuites par le gouvernement. Ils contestèrent pratiquement la réalité de l'indult accordé à la Compagnie de Jésus pour négocier : « Pourquoi supposer que les Pères auraient plus de chance auprès du Parlement pour réclamer ces biens et les obtenir que les évêques eux-mêmes ? Serait-il convenable et à propos pour les évêques de se mettre à la merci des Jésuites pour une part de ces biens<sup>10</sup> ? »

M<sup>sr</sup> Bourget et son futur coadjuteur M<sup>sr</sup> Fabre, M<sup>sr</sup> Laflèche et M<sup>sr</sup> Pinsonneault, évêque démissionnaire de London, considéraient que la clause du bref apostolique qui supprimait l'Ordre des Jésuites n'avait pas reçu d'exécution quant à l'application de leurs biens. Ils disaient que l'évêque d'alors n'avait pas pris possession de ces biens et qu'il n'avait eu aucun indult pour en disposer selon les ordres et la direction du Saint-Siège. Plutôt que de refuser catégoriquement l'intervention des jésuites auprès du gouvernement provincial, ils suggéraient un compromis : « Le moyen de régulariser cet état de choses serait, pour les évêques, de s'entendre entre eux pour réclamer auprès du Gouvernement, d'accord avec les Pères Jésuites, qui y sont autorisés par un indult apostolique, afin d'obtenir que ces biens soient appliqués à leur destination sacrée sous la direction et par l'autorité du Saint-Siège<sup>11</sup>. » Gédéon Ouimet trancha rapidement cette question. Il souleva l'argument nationaliste et profita de la division de l'épiscopat pour dire un non catégorique aux jésuites.

*Les biens des Jésuites, en vertu de la loi ou concordat passé en 1856, sont devenus la propriété commune des Catholiques et des Protestants pour la fin de l'éducation supérieure. Les Jésuites n'auront rien et*

8. « La Compagnie de Jésus », 19-21 ; Dalton, *The Jesuits' Estates*, 109-165.

9. « La Compagnie de Jésus », 22.

10. Langevin à Taschereau, le 11 mars 1874, dans « La Compagnie de Jésus », 25.

11. Bourget, Laflèche, Pinsonneault et Fabre à Léon XIII, le 30 mai 1874, dans « La Compagnie de Jésus », 27.

*on aura soulevé en vain et au grand préjudice de la religion le fanatisme et les préjugés dans une question où les passions s'excitent facilement. D'ailleurs, pourquoi remettre aux Jésuites les biens en question? Quels sont leurs titres? La bulle de Clément XIV les a supprimés et cette bulle leur a été signifié régulièrement*<sup>12</sup>.

Le climat idéologique québécois continua à se détériorer. Des tentatives d'arrangement à Rome concernant la question des biens des jésuites ne donnèrent aucun résultat positif. Depuis la dernière campagne électorale au cours de laquelle s'étaient affrontés partisans et adversaires du Programme catholique, la division s'était accentuée au sein de l'épiscopat. Elle fut exploitée par les journalistes. On ne pouvait plus ignorer que les vues de M<sup>re</sup> Taschereau sur la politique et les politiciens ne rencontraient pas celles de M<sup>re</sup> Bourget et de M<sup>re</sup> Lafèche. Ultramontains raisonnables et Ultramontains intransigeants s'affrontaient. Une manifestation d'union s'avérait opportune. Les noces d'or de M<sup>re</sup> Bourget en offrirent l'occasion. On décida de préparer trois journées de fêtes et de cérémonies, du 27 au 30 octobre 1872, auxquelles participerait tout l'épiscopat de la province. Loin de rapprocher les évêques, la grande cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame, le 29 octobre, aggrava davantage la situation. Le père Braun, jésuite alsacien, théologien ultramontain intransigeant qui était à couteaux tirés avec l'abbé Benjamin Paquet, le premier théologien de Laval, prononça le sermon<sup>13</sup>. Il présenta son exposé sous forme d'éloge de la campagne de M<sup>re</sup> Bourget contre le gallicanisme et le libéralisme.

12. Ouimet à Antonelli, juillet 1874, dans « La Compagnie de Jésus », 27.

13. En 1872, année des noces d'or de M<sup>re</sup> Bourget, des fêtes furent organisées en deux temps : une manifestation de caractère intime dans la chapelle de l'évêché pour le personnel de l'évêché et les plus chers amis de M<sup>re</sup> Bourget, une grande démonstration publique à Notre-Dame. À la chapelle, on avait d'abord choisi comme prédicateur le père Braun, mais il fut remplacé par l'abbé Alexis Pelletier. Ce dernier, après s'être brouillé avec M<sup>re</sup> Taschereau, avait été admis dans le diocèse de Montréal où il continuait à lutter pour la cause ultramontaine. À Notre-Dame, c'était M<sup>re</sup> Lafèche qui devait prononcer le sermon. Comme il se trouva absent au dernier moment, on demanda au père Braun de le remplacer. Pris au dépourvu, le jésuite n'eut pas le temps de préparer un autre texte que celui dont il aurait dû se servir s'il avait fait le sermon à la chapelle de l'évêché. Mais, selon son habitude, il avait déjà mémorisé son texte. Ainsi, à Notre-Dame, il prononça le sermon qu'il avait préparé en tenant compte de ceux qui étaient présents à la chapelle de l'évêché et non pas de tous les personnages qui pouvaient se trouver à Notre-Dame. Il loua donc le zèle de M<sup>re</sup> Bourget à répandre la doctrine du Syllabus et attaqua tous ceux qui se considéraient comme libéraux au sens où on entendait ce terme à Laval et à l'archevêché de Québec. M<sup>re</sup> Taschereau qu'on n'attendait pas à la chapelle de l'évêché arriva juste à temps pour entendre le sermon de l'abbé Pelletier, et à Notre-Dame, il écouta le sermon du père Braun. En quelques jours, les « Libéraux » et M<sup>re</sup> Taschereau en particulier, se sentirent attaqués et critiqués violemment à Montréal. Jamais ils ne pardonnèrent au père Braun et à ses supérieurs montréalais qui l'appuyaient ce sermon des noces d'or. Voir Paul Desjardins, s.j., *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1944, 2 : 286, et « La Compagnie de Jésus », 23.



*Elles [les vérités qu'a fait triompher votre pasteur] assureront la soumission de l'État à l'Église, et l'État dépendant de l'Église sera soumis à Dieu...*

*Nous voyons en ce moment dans toute l'Europe les catholiques, encouragés par le Souverain Pontife, rivaliser pour combattre ceux qui veulent gêner la liberté de l'Église et pour élire aux Chambres les hommes bien pensants qui promettent de défendre les droits de l'Église. De même, à maintes reprises, M<sup>gr</sup> de Montréal a engagé les fidèles à voter pour les hommes qui sont déterminés à combattre l'erreur et à protéger l'Église et ses droits...<sup>14</sup>*

Le 5 décembre, M<sup>gr</sup> Taschereau, archevêque de Québec et ancien recteur de Laval, s'embarqua pour Rome dans l'espoir de mettre fin une fois pour toutes à la querelle universitaire, au problème de la division de la paroisse Notre-Dame, à l'anachronique combat idéologique et à la question des biens des jésuites. Retenu par la maladie, M<sup>gr</sup> Bourget délégua l'évêque des Trois-Rivières auprès du Saint-Siège et celui-ci fut accompagné par le père Braun<sup>15</sup>. Le choix de ce jésuite était approprié. C'est lui qui rassemblait la documentation nécessaire au règlement de la question des biens, fondant du même coup les archives du collège Sainte-Marie<sup>16</sup>. Il étudia particulièrement cette question, en discuta avec son supérieur général et revint au Canada. Après l'envoi au Saint-Siège de la lettre du premier ministre Ouimet, il retourna à Rome et en réfuta tous les arguments devant le cardinal Antonelli, secrétaire d'État du souverain pontife. Le pape décida alors de reporter cette affaire à un moment plus favorable. En 1876, en réponse à une lettre de M<sup>gr</sup> Taschereau relative au projet gouvernemental de démolition du vieux collège des jésuites à Québec, le père Braun écrivit : « ... le T.S.P. général ayant rendu au Saint-Siège l'indult qu'il en avait reçu, notre conscience n'est plus chargée de l'obligation de veiller à ce qu'on ne touchât pas à ce bien de l'Église et que dès lors, c'est à l'épiscopat que ce devoir incombe<sup>17</sup>. »

En somme, au début de 1876, pour ce qui a trait à la question des biens et celle de l'université, le sort réservé aux jésuites pouvait être prévisible en bonne partie. Leur ultramontanisme qu'avait exprimé clairement le père Braun et le rapport qu'établirent M<sup>gr</sup> Langevin, M<sup>gr</sup> Taschereau

14. Mason Wade, *les Canadiens français de 1760 à nos jours*, 2 vol., Montréal, 1963, I : 394.

15. Dalton, *The Jesuits' Estates*, 128.

16. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, Montréal, Éd. Bernard Valiquette, 1943, I : 237.

17. « La Compagnie de Jésus », 28.



et M<sup>sr</sup> LaRocque entre la demande d'une charte universitaire et les démarches relatives à la question des biens expliquèrent, pour une bonne part, la conduite du recteur de Laval, Thomas-Étienne Hamel, en 1878.

\* \* \*

Malgré les bonnes dispositions de M<sup>sr</sup> Fabre, les jésuites furent maintenus en dehors de l'organisation des Facultés de droit et des arts de la succursale lavalloise. Le Conseil universitaire et le recteur Hamel ne voulaient pas d'eux au sein de leur institution. La diplomatie permit aux « Libéraux<sup>18</sup> » de Laval de tirer leur épingle du jeu et d'humilier les jésuites.

Le mandement que rédigea M<sup>sr</sup> Fabre, le 22 décembre 1877<sup>19</sup> était trop optimiste et prématuré. Il annonçait l'établissement des facultés de l'Université Laval à Montréal. En réalité, dans les circonstances et malgré la décision romaine de février 1876, ce qu'on allait inaugurer le 6 janvier 1878, c'était une université de papier et non une succursale organisée définitivement. Néanmoins, l'optimisme de l'évêque montréalais était compréhensible. Le délégué apostolique avait écrit à M<sup>sr</sup> Laflèche : « Je pense que les Jésuites prendront l'École de Droit. Mais les passions politiques sont en effervescence chez les légistes<sup>20</sup>. » Et dans un *post-scriptum*, il avait affirmé que la question de la succursale était résolue et que les cours des Facultés de théologie, de médecine, de droit et des arts seraient ouverts. Les passions politiques en effervescence ! On comprendrait vite ce que cela signifiait.

L'exécution du décret de février n'était pas conforme à la volonté du Saint-Siège. Pie IX avait déclaré : « ... il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval, projet à l'exécution duquel les évêques, en union avec Laval, devront procéder<sup>21</sup>. » M<sup>sr</sup> Conroy demanda à l'université de s'entendre avec les jésuites pour les Facultés de droit et des arts et le recteur Hamel s'exécuta promptement. Entre la lettre du décret et la demande de M<sup>sr</sup> Conroy, il y avait donc une différence notable. Le décret commandait le concours de

18. Même s'il ne s'agit pas de libéralisme au sens révolutionnaire comme on le conçoit alors en Europe et tel que l'envisagent les ultramontains intransigeants, étant donné que de nombreux documents et des articles de l'époque emploient les mots libéral et libéralisme, nous les utiliserons en les mettant entre guillemets.

19. MEM, 9 : 113-117.

20. Conroy à Laflèche, le 19 novembre 1877, dans Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, 1908-1918, 3 : 152.

21. *Ibid.*, 4 : 13.

tous les évêques de la province ecclésiastique et de l'Université Laval, et non celui de l'université avec les jésuites ou avec seulement M<sup>sr</sup> Fabre. Pour ce qui est de l'organisation de la Faculté de droit, il était encore moins question que le recteur Hamel s'entende avec Hospice Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier ! C'est pourtant ce qui arriva. Visiblement pressé par les événements, il lui écrivit :

*... Son Excellence dit que M<sup>sr</sup> de Montréal est fatigué et veut que ça finisse. Tant mieux. Dans quinze jours, si Sa Grandeur le veut, tout sera réglé.*

*Où en est l'affaire du local ? [i.e. celui qu'il faut trouver pour loger la Faculté de droit]. Les Sulpiciens ont-ils marché ? Je n'ai pas de nouvelles.*

[...].

*Préparez-moi donc, avec M. Cherrier et M. Jetté la liste de noms dont vous me parlez. Ne la faites pas trop libérale. Qu'elle se compose surtout de gens amis de M<sup>sr</sup> de Montréal, même de l'ancien, pourvu qu'ils ne donnent pas dans les errements des exagérés.*

*Quelles objections y a-t-il à Taillon<sup>22</sup> ?*

L'écheveau n'était pas complètement dévidé. L'intrigue se poursuivait. M<sup>sr</sup> Conroy se prononça encore sur l'organisation des Facultés de droit et des arts comme si l'université l'avait déjà terminée ; mais ce n'était pas le cas. On en était encore au stade des conjectures :

*L'Université laisse l'Évêque de Montréal complètement libre de placer la faculté de Droit chez les Jésuites. Ces Pères auront aussi la faculté des Arts comprenant la Philosophie et la Loi naturelle. Les Professeurs de Droit seront choisis parmi les hommes modérés des divers partis, mais le grand nombre sera choisi parmi les conservateurs. Tout ce qu'il a été possible de faire a été fait pour ôter à la nouvelle Institution toute couleur politique<sup>23</sup>.*

Neuf jours plus tard, le Conseil universitaire décida, à la demande du secrétaire Roussel que « des chaires dans la Faculté des Arts soient offertes aux RR. PP. Jésuites de Montréal<sup>24</sup> ». Par contre, une semaine plus tôt, Cyrille Légaré, directeur du séminaire de Québec, avait reçu un télégramme du recteur avec l'inscription : « Faculté de Droit organisée,

22. Hamel à Verreau, le 20 novembre 1877. ASQ, Université 43, n° 38.

23. Firmin Vignon, s.j., « Lavallensis Succursales, pars II : les jésuites et la succursale Laval à Montréal », 1886 [ ? ], ACSM, Sér.MC, Portf. 16, n° 18, 142.

24. « Jésuites », le 8 décembre 1877. ASQ, Université 43, n° 38.

silence<sup>25</sup>. » Ce télégramme était révélateur. Il montrait bien l'esprit avec lequel on exécutait le décret pontifical. M<sup>sr</sup> Conroy semblait aussi optimiste et il donnait l'impression de se leurrer autant que M<sup>sr</sup> Fabre. Il aurait dit au recteur du collège Sainte-Marie : « Acceptez la Succursale, et dans quatre ans, vous aurez une Université indépendante<sup>26</sup>. » Pour sa part, le jour même où il avait rédigé son mandement, l'évêque de Montréal avait écrit au préfet de la Propagande : « L'Université Laval a pu ou implanter à Montréal de nouvelles Chaires ou rendre participantes des privilèges universitaires des Écoles déjà existantes de cette dernière ville. Je crois avoir raison de me réjouir<sup>27</sup>. »

M<sup>sr</sup> Fabre n'avait pas raison et il ne se réjouit guère longtemps. Au début de janvier, une invitation spéciale du délégué aux évêques leur laissa croire que Rome avait décidé que ce qui était accompli avait été bien exécuté et qu'ils n'avaient plus qu'à obéir : « J'espère que vous serez certainement ici [à Montréal] samedi. Je désire communiquer à tous les évêques les réponses du Saint-Office<sup>28</sup>. » La Faculté de droit avait bel et bien été organisée « en silence » avec le concours d'Hospice Verreau et de Cherrier<sup>29</sup>. Le recteur n'avait pas demandé le concours des évêques<sup>30</sup>. Une semaine après l'inauguration de la succursale, M<sup>sr</sup> Fabre lui adressait déjà une plainte. *La Minerve* venait de publier les noms des professeurs de droit, alors que l'évêché n'avait encore reçu aucune liste officielle. L'évêque insista pour que les professeurs soient mis au courant de son mécontentement. Et, afin d'éviter que les journaux ne répètent une pareille indiscretion, il exigea qu'on lui fasse part des nouvelles avant de les communiquer à ses diocésains. Alors seulement, il déciderait lui-même des informations à transmettre au public<sup>31</sup>.

Évincés de l'organisation de la Faculté de droit, les jésuites refusèrent de mettre leurs locaux à sa disposition<sup>32</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre fit connaître au délégué son mécontentement au sujet de la tournure des événements. Il ne manqua pas l'occasion d'expliquer sa position :

25. Hamel à C. Légaré, le 29 novembre 1877, ASQ, *Journal du séminaire*, vol. 2 : 670. Cyrille Légaré fut directeur du séminaire de Québec, de 1858 à 1879.
26. Lettre de M<sup>sr</sup> Conroy citée sans référence dans Vignon, « Lavallensis Succursalis », 146.
27. Fabre à Franchi, le 22 décembre 1877, ACAM, RLF, 3 : 40<sup>e</sup> feuillet.
28. Lettre de M<sup>sr</sup> Conroy à tous les évêques de la province de Québec, citée dans Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 155.
29. Côme-Séraphin Cherrier, 1798-1885, était un avocat bien connu au Québec. Il donna aux jésuites le terrain sur lequel ils construisirent le collège Sainte-Marie et l'église du Gesù.
30. Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 154-155.
31. Fabre à Hamel, le 15 janvier 1878, ACAM, RLF, 3 : 54<sup>e</sup> feuillet.
32. Thomas-Étienne Hamel, « Notes pour servir à l'histoire du séminaire de Québec et de l'Université Laval », ASQ, Manuscrit 33, 60.

*Pour plaire à V.E., j'ai annoncé l'Université beaucoup plus tôt que je n'aurais voulu. Les médecins refusent encore de s'entendre et j'aurais peut-être l'affront de voir avorter ce projet. Je tenais à placer les chaires de Droit chez les Jésuites ; pour plaire à Votre E. j'ai consenti à aller au Cabinet de Lecture. Toutes ces reculades me font du mal vis-à-vis de mon clergé. On commence déjà à dire que les Sulpiciens gagnent tout et qu'ils vont mener plus que jamais. Comme il y avait des raisons suffisantes pour céder, j'ai préféré subir cette réputation et me rendre à vos désirs<sup>33</sup>.*

Plus encore, d'après une lettre reçue à Laval, il ressort que M<sup>re</sup> Fabre n'aurait pas été peiné si une opposition à la Faculté, sur la question du local, était allée jusqu'à entraîner la résignation des professeurs. Certains de ceux-ci ne lui plaisaient pas<sup>34</sup>. Le 20 novembre, le recteur Hamel avait écrit à Hospice Verreau : « Où en est l'affaire du local ? [i.e. celui qu'il faut trouver pour loger la Faculté de droit]. Les Sulpiciens ont-ils marché ? Je n'ai pas de nouvelles<sup>35</sup>. »

Les mots que venait de souligner M<sup>re</sup> Fabre dans sa lettre au délégué et la réalité qu'ils évoquaient n'allaient pas tarder à s'expliquer. Le préfet de la Propagande fut informé de la simultanéité de la querelle idéologique, des luttes régionales et des difficultés financières de l'université et du diocèse de Montréal<sup>36</sup>. Pour l'instant, les gens de Laval en faisaient presque la démonstration. Éconduits par les jésuites chez qui ils auraient voulu loger la Faculté de droit, ils s'entendirent avec les sulpiciens de sorte qu'à la réunion de la Faculté, le 5 avril 1878, le doyen Cherrier annonça : « ... les Messieurs de S. Sulpice ont accordé l'usage du Cabinet de lecture éclairé et chauffé pour la faculté de Droit, plus la somme de \$1 000.00<sup>37</sup>. » Par ailleurs, le premier ministre Chapleau promit de faire tout ce qu'il pourrait en vue d'obtenir un subside spécial pour cette faculté et, le 3 mai, l'université lui décerna le titre de docteur en droit *honoris causa*<sup>38</sup>. Par contre, le 1<sup>er</sup> octobre, le recteur allait se réjouir en pensant qu'il avait provoqué la susceptibilité de M<sup>re</sup> Fabre, lors des célébrations officielles d'ouverture de l'année académique ; contre son gré, on avait fait placer le grand luminaire à l'autel<sup>39</sup>.

33. Fabre à Conroy, le 30 juin 1878, ACAM, RLF, 3 : 86<sup>e</sup> feuillet. Dans nos citations, les passages qui étaient originellement soulignés seront écrits en caractères différents.

34. Hamel, « Notes », 42.

35. Hamel à Hospice Verreau, le 20 novembre 1877, ASQ, Université 43, n<sup>o</sup> 38.

36. Nous étudierons cette importante question dans le chapitre VI.

37. Hamel, « Notes », le 5 avril 1878, 11.

38. ASQ, PVU, 225.

39. ASQ, PVU, 71.

En ce qui concerne l'établissement de la Faculté des arts, M<sup>re</sup> Fabre se déclara beaucoup trop tôt. Il laissa entendre que les jésuites se chargeraient de cette section de la succursale comme si une entente avait déjà été conclue : « Les RR. PP. Jésuites ont bien voulu se charger de la faculté des Arts. C'est assez dire que cette partie importante du cours universitaire aura tous les soins qui lui sont dus de la part des professeurs de mérites qui occuperont ses chaires<sup>40</sup>. » Malheureusement pour les jésuites, toutes les rancunes accumulées contre eux allaient empêcher la réalisation des vœux de l'évêque de Montréal. Pour l'organisation de la Faculté des arts comme pour celle de droit, les évêques, à l'exception de M<sup>re</sup> Fabre, ne furent pas appelés à participer. En outre, bien des promesses avaient été faites aux jésuites quant à leur participation, quant à leurs droits et à leur liberté d'agir selon leur Institut, mais rien n'était écrit<sup>41</sup>.

Le recteur du collège Sainte-Marie essaya de négocier avec l'université Laval. M<sup>re</sup> Fabre agit comme intermédiaire. Comme il avait besoin de se faire autoriser par son supérieur général pour accepter de travailler à la création de la Faculté, le père Cazeau demanda à l'Université Laval une copie de ses constitutions. Il voulait connaître d'une façon précise quels étaient les rapports entre l'université et la succursale et le rôle des évêques de la province dans ces institutions. Ce qui lui importait le plus, c'était de savoir jusqu'où s'étendait l'autorité du recteur de Laval et de son Conseil. Par l'intermédiaire de M<sup>re</sup> Fabre, il demanda : « ... un *modus vivendi* clair, précis, qui règle nos rapports tant avec les évêques qu'avec l'Université-Mère, une sorte de *contrat* qui, tout en établissant une certaine subordination aussi nécessaire que juste, ne lèse en rien la dignité ou la liberté de notre Compagnie et de ses supérieurs...<sup>42</sup> » Et l'évêque de Montréal fit une suggestion relative à la nomination des professeurs : « Quant aux professeurs Sulpiciens et Jésuites, ne serait-il pas plus simple de régler qu'ils seront désignés par leurs communautés, approuvés par l'Évêque puis, dans ce cas, toujours acceptés par l'Université. Ce dernier corps pouvant toujours se plaindre devant les évêques de la Province, si celui de Montréal abuse de sa position<sup>43</sup>. »

Après avoir empêché les jésuites de diriger les études de droit, le recteur de Laval eut l'appui indéfectible du Conseil universitaire pour les évincer de l'organisation de la Faculté des arts. Pourquoi l'Université Laval aurait-elle reconnu le même statut aux jésuites et aux sulpiciens ? M<sup>re</sup>

40. MEM, 9 : 116.

41. Vignon, « Lavallensis Succursalis », 145.

42. Fabre à Hamel, le 15 janvier 1878, ACAM, RLF, 3 : 54<sup>e</sup> feuillet.

43. *Ibid.*

Fabre se faisait illusion en le demandant. Les jésuites gênaient grandement l'université depuis qu'ils avaient tenté de négocier un règlement de la question des biens et que le père Braun avait affiché son ultramontanisme anti-Laval. Enfin, qu'auraient valu les plaintes portées devant les évêques de la province après que tout aurait été décidé sans leur concours, contrairement aux stipulations du décret pontifical du 1<sup>er</sup> février ?

La réponse du recteur de l'université aux jésuites fut rédigée de façon à leur faire comprendre qu'on ne voulait pas d'eux pour mettre sur pied la Faculté des arts de la succursale. Afin que les pères n'aient pas à se méprendre sur cette attitude, une lettre explicative accompagna le *modus vivendi*<sup>44</sup>. Ils apprirent qu'il en serait « à Montréal comme à Québec, c.-à-d. [*sic*] que les cours élémentaires de sciences seront les seuls qui auront des élèves réels et sérieux », et qu'il était difficile, dans les circonstances, de se prononcer sur l'organisation de la Faculté et sur le choix des chaires. L'explication de cette première mise au point était aussi simple qu'imaginée :

*À Québec, en dehors des cours élémentaires qui se font à l'heure des classes, les autres cours de la faculté des Arts sont des cours publics qui se donnent le soir et qui varient d'une année à l'autre. On les fait suivre par des élèves de l'Université, mais ils n'en rendent pas compte [...] Nous avons nommé à Québec un certain nombre de professeurs, afin de constituer la faculté, mais la plupart n'enseignent pas et ceux qui enseignent sont des professeurs agrégés qui viennent des autres facultés, tels que MM. LS Paquet et Bégin, cette année [...] Il est donc difficile de dire ce que pourra être et ce que pourra faire la faculté des Arts à Montréal*<sup>45</sup>.

Introduit de cette façon, le *modus vivendi* n'avait pratiquement plus besoin d'être considéré. Il semblait qu'à Québec, on avait organisé la Faculté des arts que pour la forme. Pour se débarrasser des jésuites, les Lavallois leur offrirent tout simplement des conditions inacceptables, contraires à leur Institut. Ce qui intéressait Laval, c'était d'assurer le financement de son entreprise grâce à un règlement avantageux de la question des biens des jésuites ; c'était aussi le contrôle, selon son optique, de la formation des élites traditionnelles : le clergé, les médecins et les hommes de loi. Laval et ses partisans voulaient reprendre à leur compte la politique énoncée par M<sup>sr</sup> Bourget en 1851<sup>46</sup>.

44. Vignon, « *Lavallensis Succursalis* », 148.

45. *Ibid.*, 149.

46. Bourget à Turgeon, le 31 mars 1851, ACAM, RLB, 6 : 398-399.

Les autorités universitaires savaient vraiment interpréter les documents romains de manière à servir leurs intérêts et leurs objectifs. Elles considéraient la charte royale et le décret de février « comme les bases fondamentales dont il est impossible de s'écarter<sup>47</sup> ». Cependant, la procédure adoptée allait à l'encontre du document pontifical : celui-ci exigeait le concours de tout l'épiscopat de la province et non celui du seul évêque de Montréal. En outre, et cela semble tout à fait normal, le décret devait laisser présumer que les facultés seraient établies à Québec avant de l'être à Montréal ; il n'était pas question de créer une succursale d'une faculté inexistante ! Le recteur et le Conseil universitaire ne retenaient du décret qu'une chose : « ... une seule Université, l'Université Laval, qui doit rester telle qu'elle est avec ses droits et ses privilèges<sup>48</sup> ». Si les autorités universitaires avaient su dominer leur crainte contre les jésuites, elles auraient sans doute insisté sur la grande difficulté, à cette époque, de constituer sérieusement une faculté des arts. Elles auraient ainsi évité de leur laisser croire que les droits et privilèges lavallois étaient de ne pas avoir une telle faculté vraiment organisée et de ne pas en vouloir. En fait, ne voulaient-elles s'abstenir d'offrir à leurs rivaux la possibilité de réussir là où elles avaient échoué ?

En exposant la politique qu'entendait suivre le Conseil universitaire, le recteur fit ressortir sa volonté de contrôler et de diriger tout l'enseignement universitaire de la province de Québec : « Les professeurs titulaires d'une même faculté, qu'ils soient à Montréal ou à Québec, enseignent aux mêmes titres, sans subordination réciproque, comme aussi sans privilèges spéciaux. Légalement, les Professeurs doivent être nommés par le Conseil universitaire après consultation de la section locale<sup>49</sup>. » Afin que des jésuites de la trempe du père Braun ne viennent plus embarrasser le Conseil universitaire, le *modus vivendi* réservait à ce dernier un point important : il pourrait refuser de nommer professeur un individu proposé par le recteur du collège Sainte-Marie.

Les jésuites furent convaincus que l'Université Laval ne les voulait pas dans la succursale. Le Conseil universitaire consentait à leur accorder une liberté beaucoup trop limitée qui excluait le choix des professeurs comme le père Braun qui avait critiqué sévèrement l'enseignement de

47. Vignon, « Lavallensis Succursalis », 148.

48. *Ibid.*

49. *Ibid.*, 149.



Crémazie et la doctrine de Dupanloup<sup>50</sup>. En acceptant le *modus vivendi*, les jésuites auraient été obligés de subordonner leur Institut aux règlements du Conseil universitaire. Une rencontre, à Montréal, entre les recteurs du collège Sainte-Marie et de l'Université Laval n'arrangea rien<sup>51</sup>. La seule explication que donnaient les jésuites de l'opposition de Laval à leur laisser organiser la Faculté des arts, à Montréal, consistait en une opposition idéologique et doctrinale. À tort, ils identifiaient le « libéralisme » dont se réclamaient les lavallois au libéralisme révolutionnaire condamné par Pie IX dans le *Syllabus*. C'est pourquoi, le supérieur provincial trancha la question relative à la Faculté des arts en insistant sur une concession que Laval, à son point de vue, ne voulait pas faire :

*Il n'y a vraiment qu'une condition qui, à mes yeux, pourrait se modifier par Laval : c'est cette détermination d'assurer l'uniformité de doctrine et d'enseignement, en exigeant que, même en fait d'opinions sur lesquelles l'Église ne s'est nullement prononcée et qu'elle laisse parfaitement libres, nous enseignions strictement ce que Laval enseigne, et réprouvions ce que Laval réprouve. Leur manière de concevoir les rapports de l'Église et de l'État, leurs sentiments sur le libéralisme politique, devraient donc devenir nôtres. J'ai suffisamment traité ce point avec M. le Recteur, mais sans résultats satisfaisants ; je ne puis même guère douter que les discuter davantage, au moins directement, avec le Recteur ou le Conseil universitaire, ne saurait qu'accroître leurs antipathies<sup>52</sup>.*

Deux semaines plus tard, son supérieur général corrobora cette décision : « Chargé d'office de maintenir l'intégrité de l'Institut, [je ne peux] en conscience accepter ces conditions<sup>53</sup>. » En présence de plusieurs témoins, Thomas-Étienne Hamel allait bientôt dire au père Cazeau : « Nous ne

50. *Ibid.*, 149-163. Dans son exposé, le père Vignon explique comme suit l'antipathie de l'Université Laval contre le père Braun : « Le P. Braun a prêché à Québec des conférences sur le mariage chrétien [...] Malheureusement à l'Université Laval on enseignait les théories gallicanes de Pothier [...] Au temps des conférences du P. Braun sur le mariage chrétien, Mr J. Crémazie était le grand professeur lavallois [à la faculté de Droit] [...] Son livre [celui qu'utilisait Crémazie] c'est le *Manuel des notions utiles*, il est rempli des erreurs de Pothier [...] il ignore la déclaration, avec anathème, du concile de Trente que toutes les causes matrimoniales appartiennent aux juges ecclésiastiques [...] Enfin, pour terminer avec cette antipathie contre le P. Braun, il a aussi stigmatisé les idées libérales de M<sup>re</sup> Dupanloup. C'était le temps où cet astre égaré éblouissait de grands esprits, et, malheureusement, quelques-uns des MM. de Québec [...] Notons que c'est toujours une antipathie de doctrine. » Il explique ce qu'il considère comme étant d'esprit libéral aux pages 167-168.

51. Hamel, « Notes », le 5 avril 1878, 11.

52. Charaux à Cazeau, le 21 avril 1878, dans Paul Desjardins, *Question universitaire : Québec-Montréal, contexte historique*, s.l.n.d., 9.

53. Becks à Charaux, le 31 mai 1878, ACSM, Sér. MC, Portf. 5, n° 7 ; Charaux à Cazeau, le 16 juin 1878, ACSM, Sér. B, n° 9.



voulions pas des PP. Jésuites, dans la succursale de l'Université à Montréal ; mais M<sup>sr</sup> Conroy a pensé qu'il valait mieux vous donner la faculté des Arts<sup>54</sup>. » Et le père Cazeau déclara sous serment : « M<sup>sr</sup> Fabre m'a dit que Mons. Louis Paquet lui avait dit : s'ils [les messieurs de Laval] eussent cru que les Jésuites devraient consentir à faire partie de la Succursale, ils auraient posé d'autres conditions<sup>55</sup>. »

\* \* \*

Contrairement aux jésuites, les sulpiciens présentèrent à l'université les conditions auxquelles ils étaient disposés à souscrire pour s'occuper de l'organisation de la Faculté de théologie de la succursale. Ils n'attendaient pas qu'on leur fasse des conditions inacceptables avant d'agir. D'après les *Constitutions et règlements de l'Université Laval* et le décret de février, il paraissait impossible que la liberté et l'indépendance soit accordées au séminaire de Montréal. Néanmoins, les sulpiciens revendiquèrent cette liberté et cette indépendance dès l'automne 1877<sup>56</sup>.

Tout en affirmant l'autorité et l'unicité lavalloises, le recteur s'apprêta à concéder aux sulpiciens presque tout ce qu'ils exigeaient ; mais il n'osa pas se référer en même temps à la charte royale et au décret pontifical<sup>57</sup>. Concernant la volonté des sulpiciens de ne pas soumettre leurs projets et leurs rapports, même ceux relatifs à l'enseignement, au Conseil universitaire, l'abbé Hamel se disait d'accord, sauf : « ... 1<sup>o</sup> si elles [les facultés] veulent leur donner *force universitaire* ou 2<sup>o</sup> si ces règlements dérogent à quelque autre règlement universitaire en force ». Évidemment, les sulpiciens n'avaient pas l'intention de ne donner à leurs cours qu'une force d'enseignement secondaire ! Le recteur de l'université insista sur la distinction qu'il convenait de faire entre le droit des sulpiciens d'admettre les étudiants qu'ils voulaient et celui de jouir des avantages des grands séminaires. Ce n'était pas tellement l'entrée des étudiants qui lui importait, mais bien plus, leur sortie, avec diplôme de la faculté. Aussi, précisait-il que « les conditions qui pourraient être apposées par l'Université, *s'il y en a après 1878*, ne pourront regarder que l'admission aux degrés ». Pour

54. « Lettre du Père Cazeau », le 4 octobre 1882, ACSM, Sér. MC, Portf. 6, n° 9.

55. Louis Paquet à Fabre, s.d., dans Vignon, « *Lavallensis Succursalis* », 151.

56. « Mémoire sur les conditions posées par le Séminaire de Montréal pour l'érection d'une faculté de Théologie de l'Université Laval au Grand Séminaire de Montréal », autographe de M. Colin, p.s.s., fin d'octobre ou début de novembre 1877 [*sic*], ASS, Université, C.17, n° 8.

57. « Mémoire de l'abbé Thomas-Étienne Hamel, recteur de l'Université Laval, en réponse à celui que lui a fait parvenir M. Colin, sur le projet d'étendre la faculté de théologie de l'Université Laval au Séminaire de Théologie de Montréal », le 3 janvier 1878, ASS, Université, C.17, n° 12.

aucune considération, l'université ne voulait admettre la distribution de deux diplômes. Elle ne s'objectait pas à ce que les sulpiciens « fassent de l'éclat pour la promotion des étudiants », mais elle tenait à ce que les seules cérémonies officielles aient lieu à Québec. À la suite des nombreuses concessions et des quelques rares restrictions au grand séminaire de Montréal, il était amusant de lire ce dernier commentaire : « Il n'y a pas de privilèges qui soient accordés, ni de concessions ou de dérogations qui soient faites au Grand Séminaire de Montréal comme tel. » Ce « comme tel » était d'une éloquence assourdissante. Qu'on se souvienne seulement qu'à ce moment-là l'université s'appêtait à refuser aux jésuites le droit de suivre les règles de leur Institut, alors qu'elle était disposée à l'accorder aux sulpiciens.

Malgré les bonnes dispositions dont elles faisaient preuve envers les sulpiciens, les autorités universitaires hésitèrent quelque peu avant d'accepter toutes ces concessions. À la fin de décembre 1877, la Société de Saint-Sulpice avait signé une convention avec l'Université Laval en présence de M<sup>re</sup> Conroy et de M<sup>re</sup> Fabre<sup>58</sup>. Cette convention était sujette à l'approbation du supérieur général des sulpiciens. On y retrouvait tous les points du document de l'automne. La réponse du recteur fut-elle communiquée aux sulpiciens à une date antérieure à celle qu'elle portait ? Il semble bien que oui ; car la veille, le 2 janvier, M. Colin, supérieur du grand séminaire, se plaignit à l'abbé Hamel de ce qu'il considérait comme de l'intransigeance<sup>59</sup>. Sous prétexte que l'université refusait d'admettre l'existence de deux facultés de théologie, il déclarait laconiquement : « En conséquence, nous ne serons pas une vraie Faculté de Théologie, nous serons seulement un appendice de celle de Québec [...] il nous est donc impossible d'y donner notre agrément. » Il trouvait que l'offre de l'université allait contre l'honneur et l'indépendance du grand séminaire de Montréal. Puisque le décret pontifical ne mentionnait pas explicitement la Faculté de théologie, M. Colin demanda « humblement et instamment qu'une vraie Faculté de théologie, autonome et capable de conférer par elle-même tous les degrés académiques, soit érigée canoniquement dans notre Grand Séminaire, mais avec une affiliation à l'Université Laval ». Entreprenant, le supérieur du grand séminaire demandait encore « comme une faveur utile à la Religion, que deux autres Facultés distinctes soient érigées dans notre Grand Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, savoir,

58. « Convention entre l'Université Laval et la Société de St-Sulpice pour l'érection d'une faculté de Théologie au Grand Séminaire de Montréal », le 31 décembre 1877, ASS, brouillon autographe de M. Colin, p.s.s., directeur du grand séminaire /sic/, non signé, Université, C.17, n° 9.

59. « Mémoire de M. L. Colin, directeur du grand séminaire, sur le projet d'ériger canoniquement une faculté de Théologie à Montréal, qui serait affiliée à l'Université Laval », le 2 janvier 1878, ASS, Université, C.17, n° 11.

celle de Philosophie et celle de Droit Canonique, l'une et l'autre toutefois sous affiliation à l'Université Laval, et pouvant par elle-même conférer tous les degrés ».

Trois mois s'écoulèrent avant qu'une entente définitive ne soit signée<sup>60</sup>. Sûr de lui, le recteur en parla deux jours à l'avance<sup>61</sup>. Enfin, l'Université Laval accordait aux sulpiciens, même si elle ne leur permettait pas d'ouvrir les Facultés de philosophie et de droit canonique, ce qu'elle avait absolument refusé aux jésuites : le droit et la responsabilité d'établir une faculté autonome à Montréal. Le supérieur du grand séminaire avait le droit strict de choisir ou de révoquer les professeurs de la Faculté de théologie. Sur réception de la liste des noms des étudiants ayant subi avec succès les examens du séminaire, l'université devait accorder les diplômes. Pour l'érection canonique, on prévoyait qu'une supplique serait envoyée à Rome aussitôt que possible « afin qu'elle soit reconnue comme vraie Faculté distincte, affiliée à l'Université Laval ». Dès lors, cette faculté serait sous le contrôle immédiat de l'Ordinaire de Montréal et des supérieurs de Saint-Sulpice. Elle pourrait conférer par elle-même, canoniquement, tous les grades académiques. Ses diplômes porteraient la mention de la Faculté de théologie du grand séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, affiliée à l'Université Laval. Les termes de la bulle *Inter varias sollicitudines*<sup>62</sup> à l'effet que tout devait être « réglé suivant l'avis de la Sacrée Congrégation du 1<sup>er</sup> février 1876, et suivant les règlements de l'université » ne devaient pas concerner la faculté sulpicienne. En somme, il n'y avait qu'une restriction importante à noter : le grand séminaire devait attendre un bref de Rome pour être en mesure de décerner les grades et il ne devait jouir de ce droit que deux ans plus tard.

Comme le remarqua justement M. de Troie, un sulpicien, dix ans plus tard, ce document allait inspirer la bulle *Jamdudum*<sup>63</sup>. Le recteur du collège Sainte-Marie eut donc raison d'écrire :

60. « Entente entre le Séminaire de Québec et l'Université Laval d'une part, et le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, d'autre part, sur les conditions de la création de la faculté de Théologie du Grand Séminaire de Montréal », document original signé par J.-A. Baille, sup., Thos-E. Hamel, p.s.s.q., J.-B. Larue, p.s.s., L. Colin, p.s.s., A.-J.-P. Légaré, prêtre, M.-P. Méthot, prêtre, le 2 avril 1878, ASS, Université, C.17, n° 15.

61. Hamel, « Notes », le 31 mars 1878, 3.

62. Document pontifical qui érigea canoniquement l'Université Laval.

63. « Mémoire de M. de Troie, p.s.s., supérieur du séminaire, sur les circonstances de la création de la faculté de Théologie de l'Université Laval à Montréal », 1888, document autographe de M. de Troie, p.s.s., non signé, ASS, Université, C17, n° 10.

*Nous n'avons donc qu'à féliciter la Compagnie de S. Sulpice d'avoir été gratifiée de ces privilèges pour le Séminaire de Montréal. Quant aux Jésuites, comme on ne voulait pas les faire entrer dans la Succursale, on ne devait pas leur ouvrir une si belle porte. En un mot, après avoir accordé des privilèges aux Sulpiciens, les refuser aux Jésuites, c'était dire à ceux-ci : allez-vous en<sup>64</sup>.*

Néanmoins, il négligea une bonne partie de la réalité en affirmant : « Mr le Recteur dira peut-être que si le Séminaire des Sulpiciens a des privilèges, c'est, qu'étant sous la dépendance de l'Évêque diocésain, il ne doit pas être assujéti au Conseil scul-dirigeant de l'Université. C'est trop juste. Mais comme les Jésuites sont sous la dépendance immédiate du Pape, n'ont-ils pas un droit au moins équivalent à celui des Sulpiciens<sup>65</sup>. » Il oubliait alors que tous les évêques étaient également soumis à l'autorité du pape et que, malgré cela, certains se sentaient incompris à Rome tandis que d'autres semblaient privilégiés.

C'est un fait certain que l'Université Laval et bon nombre de « Libéraux » qui la supportaient ne voulaient pas des jésuites dans la succursale. Malgré sa volonté monopolisatrice, pour s'assurer que la Faculté de théologie soit constituée, l'université dut composer avec les sulpiciens. La querelle idéologique dans laquelle le père Braun s'était fait le champion de l'ultramontanisme des jésuites contre le « libéralisme » lavallois et les sommes importantes qu'escomptait l'université dans un éventuel règlement de la question des biens<sup>66</sup> étaient les causes de l'opposition systématique aux religieux du collège Sainte-Marie. Vers 1878, lorsque l'université et M<sup>sr</sup> Taschereau s'opposaient à ce que le gouvernement impose une taxe sur les institutions de charité et d'enseignement, le séminaire de Québec déclarait un déficit total de \$22 896.53<sup>67</sup>. Dans toute cette affaire, M<sup>sr</sup> Fabre, donnait l'impression d'avoir fait preuve d'une faiblesse assez surprenante au cours des discussions relatives aux Facultés de droit et des arts. Il avait d'abord annoncé une nouvelle favorable aux jésuites, mais rien ne se réalisa. On pouvait croire que le Conseil universitaire et le recteur s'étaient moqués de lui en lui présentant le *modus vivendi*. C'est ce que pensa le père Vignon<sup>68</sup>.

64. Vignon, « Lavallensis Succursalis », 170.

65. *Ibid.*

66. Dans notre dernier chapitre, nous verrons de quelle façon fut solutionnée définitivement cette question. Elle est vraiment indissociable de l'ensemble de la querelle universitaire.

67. « Université Laval », ASQ, Séminaire, 57, n° 29.

68. Vignon, « Lavallensis Succursalis », 152.



## II

# L'ÉCOLE DE MÉDECINE

## PASSE À L'OFFENSIVE

En 1843, en dehors de la faculté de l'Université McGill, il n'existait aucune maison canadienne où les francophones auraient pu faire des études en médecine. Les docteurs Arnoldi, Badgley, Munro, Sutherland et Macnider, alors en maille avec cette faculté, décidèrent de fonder une institution bilingue : l'École de médecine et de chirurgie de Montréal. Ils s'installèrent dans des locaux fort modestes, situés rue Saint-Urbain, non loin de la rue Craig et obtinrent une charte provinciale le 29 mars 1845<sup>1</sup>.

Ce premier pas était à peine franchi lorsque de graves difficultés se présentèrent. Si l'A.N.B., à cause de l'abandon des Corn Laws, commençait sérieusement à chercher sa propre voie, la médecine canadienne trouvait la sienne dans le corporatisme et commençait déjà à imposer sa loi. La législation de 1847<sup>2</sup>, qui donnait naissance au Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, faisait perdre à l'École montréalaise un droit important que lui avait reconnu sa charte : celui de donner elle-même la licence pour la pratique médicale. Contrairement aux finissants de McGill, ceux de l'École se trouvaient ainsi obligés de se soumettre à un examen spécial devant des assesseurs, nommés par la corporation. En vain, le docteur Badgley se plaignait-il de cette anomalie qui donnait pratique-

1. L.-D. Mignault, « Histoire de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal », *l'Union médicale du Canada*, LV (octobre 1926) : 597.
2. *Ibid.*, 617.

ment à la faculté de McGill le contrôle de la profession<sup>3</sup>. Afin de contourner en partie ce problème, en 1849, l'École signa à contrecoeur un accord avec la faculté rivale<sup>4</sup>. S'ils voulaient éviter l'examen spécial, les étudiants devaient faire leur dernière année d'étude à McGill. L'in vraisemblance de cette situation était telle que l'accord ne dura pas plus d'un an. Les docteurs Arnoldi, Badgley et Sutherland quittèrent l'École pour McGill et furent remplacés par les docteurs Beaubien, Trudel, Leprohon et Curtus Trestler<sup>5</sup>. Puisque Macnider s'était déjà retiré en 1846, et que le seul membre fondateur restant était le docteur Munro, l'École était devenue, à toute fin pratique, une institution canadienne-française. En 1850, sa première démarche auprès de la législature en vue d'obtenir le droit de décerner la licence de pratique médicale ne fut pas fructueuse. Le projet de loi fut retiré à la troisième lecture<sup>6</sup>. Cette année-là, il n'y avait que quinze assesseurs francophones sur un total de trente-six qui attendaient les finissants de l'École<sup>7</sup>. Trois ans plus tard, les Montréalais frappaient encore à la porte des législateurs, mais ils furent éconduits. Une contre-pétition présentée par l'honorable John Young et signée par vingt-sept praticiens<sup>8</sup> « représentant l'opinion publique » eut raison de leur témérité. Ces opposants n'avaient pas eu de difficulté pour se gagner l'appui des Lavallois. Ils considéraient comme eux qu'une seule université, Laval<sup>9</sup>, suffisait amplement pour les Canadiens-français. Après cette expérience, l'École de médecine dormit sur son mal plus de sept ans avant d'entreprendre de nouvelles démarches. En 1860, elle demanda vainement une affiliation à l'Université de Toronto<sup>10</sup> puis, sur les conseils de M<sup>sr</sup> Bourget, elle s'adressa à Laval, sans plus de succès<sup>11</sup>. Elle finit par s'affilier à l'université méthodiste de Cobourg, en Ontario, en 1866<sup>12</sup>.

Au cours de ces premiers chassés-croisés, l'École de médecine connut des difficultés internes majeures. Elle fit ses armes avant d'affronter résolument l'Université Laval. La loi médicale exigeait que les étu-

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, 597-601.

6. *Ibid.*, 618.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, 619.

9. Cette année-là, le séminaire de Québec obtenait une charte royale pour la fondation de l'Université Laval.

10. L.-D. Mignault, *l'Union médicale du Canada*, LV (octobre 1926) : 621.

11. Paul Desjardins, s.j., *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1944, I : 177.

12. *La Minerve*, le 9 octobre 1866. Cette université avait reçu sa charte royale en 1836. Voir Arthur R. M. Lower, *Colony to Nation. A History of Canada*, 4<sup>e</sup> éd., Toronto, Longman, 1964, 198.



dians et les professeurs aient accès à un hôpital général d'au moins cinquante lits où se donneraient les cours pratiques. Jusqu'en 1849, grâce à leurs professeurs anglophones qui s'entendirent avec l'Université McGill à ce sujet, les étudiants furent admis à l'hôpital Général anglais de Montréal. Le départ précipité des docteurs Arnoldi, Badgley et Sutherland et le climat qui justifia leurs décisions obligèrent l'École à chercher un nouveau gîte. Grâce à la collaboration de M<sup>re</sup> Bourget, elle finit par entrer à l'Hôtel-Dieu<sup>13</sup> et fut admise dans plusieurs dispensaires dont celui de la Miséricorde. Heureux de répondre ainsi aux deux principales exigences de la loi médicale, l'affiliation à une université, et l'accès à un hôpital général, les professeurs mirent toutes leurs énergies à consolider leur position à l'Hôtel-Dieu et à défendre le bien-fondé de leur affiliation à Cobourg.

M<sup>re</sup> Bourget entendait régner sur un seul troupeau et le gouverner. Plusieurs professeurs de l'École tenaient à ce qu'il en soit de même pour eux à l'Hôtel-Dieu, ce qui souleva une longue querelle avec les Irlandais. Lorsque les sœurs hospitalières de Saint-Joseph commencèrent la construction du mont Sainte-Famille<sup>14</sup>, le bruit circula que la direction médicale en serait accordée à un médecin de l'hôpital Saint-Patrice. L'École s'empressa de faire connaître son point de vue aux religieuses. Au nom de ses collègues, le président demanda que l'entrée et la direction médicale de ce nouvel établissement leur soient confiées, « sans contrôle, sans association de médecins étrangers [...] comme l'héritage de leurs pères, comme Canadiens français et comme vos compatriotes [...] comme catholiques ». Plus encore, il revendiqua le pouvoir discrétionnaire de recevoir ou non tels malades<sup>15</sup>. Le 13 avril 1860<sup>16</sup>, le Chapitre des religieuses hospitalières acceptait mot à mot une lettre qu'avait préparée M<sup>re</sup> Bourget<sup>17</sup> en guise de réponse à l'École. Par ce document on permettait aux « malades étrangers » de choisir des médecins en qui ils avaient confiance, sans obliger pour autant l'École par cette politique. L'évêque croyait que, de cette

13. Les négociations sur cette question entre l'École et les religieuses hospitalières de Saint-Joseph commencèrent le 29 décembre 1849 et s'achevèrent le 23 octobre 1850. Voir la correspondance dans ARHSJ, « Documents de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal depuis le 13 décembre 1849 au 1<sup>er</sup> février 1882 », n<sup>os</sup> 3 à 8.
14. Le président de l'École à la supérieure de l'Hôtel-Dieu, le 5 avril 1860, ARHSJ, Documents de l'École, n<sup>o</sup> 9.
15. *Ibid.*
16. « Délibération du Chapitre des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal », le 13 avril 1860, ARHSJ, Registre des assemblées capitulaires, p. 228.
17. Bourget à Sœur Pagé (résumé), le 10 avril 1860, ARHSJ, Recueil de documents et d'avis sur diverses affaires importantes concernant l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal.



façon, les malades ne choisiraient pas des médecins de l'hôpital Saint-Patrice. Il recommandait en outre que la direction médicale de l'Hôtel-Dieu soit confiée à l'École.

Les Irlandais ne lâchèrent pas prise. Ils firent même du chantage. Au mois de juin 1860, la supérieure de l'hôpital demandait au président de l'École de permettre au docteur McDonell l'accès à deux salles du mont Sainte-Famille. Advenant un refus, elle craignait que ce médecin qui voulait « relever l'hôpital Saint-Patrice, aille placer des malades dans des maisons du Griffintown et demande alors les £500 que le gouvernement a allouées jusqu'ici à l'hôpital de Saint-Patrice<sup>18</sup> ». Le président Beaubien refusa le docteur McDonell et suggéra plutôt le docteur Hingston<sup>19</sup>. Le Chapitre des religieuses hospitalières acquiesça à cette demande<sup>20</sup>. Si l'École avait cru que cet Irlandais serait d'entendement plus facile que McDonell, elle sursauta lorsque, une fois bien installé, il demanda à la communauté la permission d'admettre les élèves du Bishop College<sup>21</sup> aux cours cliniques de l'hôpital, dans le département des Irlandais, avec les privilèges accordés aux étudiants de l'École<sup>22</sup>. À cette occasion, le président Trudel fit savoir à la supérieure que l'École n'était pas d'accord avec la décision favorable prise par le Chapitre de la communauté parce que la moitié de l'hôpital serait alors sous le contrôle d'une faculté rivale<sup>23</sup>. Cette querelle dura encore plusieurs années. En 1876, lors d'une assemblée générale, les professeurs de l'École résolurent unanimement « que cette assemblée est d'opinion qu'il n'y a pas lieu de diviser l'Hôtel-Dieu en département français et en département irlandais<sup>24</sup> ». En somme, les

18. Sœur Pagé au D<sup>r</sup> Beaubien, le 15 juin 1860, ARHSJ, « Recueil de lettres et autres documents échangés entre l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph et l'École de médecine et de chirurgie depuis 1859 », 16 et 17. Cette lettre, comme la plupart de celles envoyées à l'École, à M<sup>re</sup> Fabre et aux Lavallois, avait été préparée par M<sup>re</sup> Bourget. Voir Bourget à Sœur Pagé, le 27 mai 1860, ARHSJ, Recueil documents échangés entre l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph et l'École de médecine de Saint-Joseph de Montréal, 21-22.
19. Beaubien à Sœur Pagé, le 19 juin 1860, ARHSJ, « Recueil de lettres et autres documents », échanges entre l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph et l'École de médecine et de chirurgie depuis 1859 », 17-20.
20. « Délibération du Chapitre », le 20 juin 1860, ARHSJ, dans *ibid.*, 20.
21. Hingston à Sœur Mance, le 20 mars 1870, ARHSJ, « Documents de l'École », n° 30 (1).
22. Trudel à Sœur Pagé, le 2 avril 1871, ARHSJ, dans *ibid.*, 44. Au dire du président Trudel, le docteur Hingston voulait « fonder une école pour l'instruction des Irlandais catholiques, afin de les empêcher d'aller à une institution protestante, et pour cela il s'adjoint les D<sup>rs</sup> David, Trenholme, Campbell et Smalwood, quatre protestants, lui seul est catholique ».
23. *Ibid.*
24. Proposition du docteur Dagenais, secondée par Desjardins et approuvée à l'unanimité, après que le docteur Hingston se fut retiré de la salle, le 17 juillet 1876, ARHSJ, « Recueil de lettres et autres documents », 98-99.

professeurs de l'École ne voulaient pas courir le risque de perdre un jour le contrôle médical de l'Hôtel-Dieu au bénéfice des Irlandais, ces derniers fussent-ils catholiques. Par ailleurs, les religieuses obéissaient à leur évêque et, dès 1860, celui-ci avait fait comprendre sa politique à l'occasion de l'affaire McDonell.

*Je ne tiens nullement à l'introduction du Docteur McDonell à l'Hôpital de la Sainte-Famille; mais ce à quoi je tiens c'est qu'il ne surgisse pas à Griffintown ou ailleurs un établissement qui vous fasse de l'opposition, et qui vous enlève une bonne partie des Irlandais. Il est bon que vous sachiez qu'il y a aujourd'hui assez bon nombre de mauvais catholiques qui, pourvu qu'on ne leur parle pas de confession, aiment mieux l'hôpital anglais que l'Hôtel-Dieu. Or, si au lieu de laisser surgir un nouvel hôpital laïque ou même protestant, on pouvait vider l'Hôpital Anglais de tous les catholiques qui vont s'y faire soigner, nous aurions gagné une bonne affaire<sup>25</sup>.*

Avec cette expérience de trente années au cours desquelles elle avait affronté McGill, le Collège des médecins et chirurgiens puis les Irlandais, l'École de médecine de Montréal s'était suffisamment équipée pour vaincre l'offensive titanesque de l'Université Laval, même après le décret pontifical du 1<sup>er</sup> février 1876.

\* \* \*

La décision qu'imposa enfin le Saint-Siège le 1<sup>er</sup> février 1876 déplut aux Montréalais et à M<sup>sr</sup> Bourget<sup>26</sup> et elle ne put satisfaire pleinement l'Université Laval et M<sup>sr</sup> Taschereau. Après avoir repoussé la solution favorable et acceptable pour Montréal en 1874<sup>27</sup>, l'université accepta le décret du 1<sup>er</sup> février 1876, mais elle s'empressa d'obtenir la bulle pontificale qui améliora sa position. Laval se réjouit du fait que ce décret ordonnait l'établissement d'une simple succursale à Montréal, plutôt que l'érection d'une université indépendante. Et pourtant, la charte royale ne semblait pas permettre un tel arrangement; le seul droit qu'elle accordait explicitement à l'université consistait en l'affiliation des maisons d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Comme le décret prévoyait que le diocèse de Montréal défraierait toutes les dépenses nécessaires à l'installation et à l'entretien de la succursale, il enlevait un grand souci aux Québécois. M<sup>sr</sup> Bourget et tous ses diocésains, y compris l'École de médecine,

25. Bourget à Secur Pagé, le 27 mai 1860, ARHSJ. « Recueil de documents et d'avis », 21-22.

26. M<sup>sr</sup> Bourget fut tellement déçu de cette décision qu'il décida de donner sa démission comme évêque de Montréal. Voir Bourget à Franchi, le 8 avril 1876, ACAM, RLB, 25 : 53-55.

27. Paul Desjardins, s.j., *le Collège Sainte-Marie*, 2 : 306.

devaient donc payer la note pour l'emménagement du loup dans la bergerie. L'École qui n'avait jamais réussi à s'entendre avec Laval et qui était devenue farouchement montréaliste était maintenant obligée de se fondre dans une grande faculté québécoise. Elle ne constituerait tout au plus qu'une section de la Faculté de médecine de l'Université Laval. Afin de s'assurer qu'aucune université rivale ne serait érigée de sitôt, M<sup>sr</sup> Taschereau et le recteur Hamel avaient déclaré à Rome que Québec était d'un accès facile pour les habitants de toutes les parties du Canada et le Saint-Père inséra cette affirmation dans la charte pontificale<sup>28</sup>.

Les pourparlers entre l'Université Laval et l'École de médecine en vue d'établir la succursale montréalaise ne commencèrent qu'à l'automne 1877<sup>29</sup>. Mais l'École tenait trop à son autonomie et elle était trop montréaliste pour qu'une entente soit conclue sans heurt. À peine constitué, le conseil de la Faculté de médecine se prononça sur trois points importants. Par un vote de 6 contre 2, il fut entendu que l'École ne pouvait pas devenir la succursale et qu'elle était prête à discuter les moyens qui lui permettraient de faire partie de l'Université Laval, à condition de conserver son autonomie et ses avantages universitaires acquis. Cependant, le résultat du vote s'inversa sur une proposition relative à la volonté de l'École de discuter les modalités de l'établissement de la succursale avec le recteur. L'École ne voulait donc pas d'une succursale. Le lendemain, revirement d'attitude : trois membres du Conseil de la faculté informèrent M<sup>sr</sup> Fabre que, contrairement au refus qu'ils avaient d'abord exprimé par leurs votes, ils tenaient à discuter des modalités de l'établissement d'une succursale.

M<sup>sr</sup> Fabre tenta de redresser la situation, mais ce fut peine perdue. À la suite des premières communications avec l'École qui se soldaient par un échec, il convoqua les professeurs à l'évêché en présence du recteur. L'on convint alors que Montréal formerait une corporation indépendante pour gérer les affaires de la faculté ; que la durée des cours serait encore de six mois plutôt que neuf, jusqu'à nouvel ordre ; que les diplômes seraient donnés à Montréal ou à Québec, selon le choix des étudiants ; que le vice-recteur serait présenté par le Conseil universitaire pour être nommé par M<sup>sr</sup> Fabre ; que les professeurs seraient suggérés par l'École, en accord avec l'évêque de Montréal, et nommés par le Conseil universitaire, et que trois ou quatre professeurs suggéreraient les noms des autres pour les chaires nouvelles. L'École exprima alors le désir d'être admise en corps pour constituer la succursale de la Faculté de médecine. À l'instar de la

28. Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, 1908-1918, 4 : 19.

29. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 1 : 1-21, copie conforme. M<sup>sr</sup> Fabre signale que la première réunion du conseil de la Faculté de médecine n'eut lieu que le 31 octobre 1877.

première réunion qui avait connu un rebondissement et qui avait été suivie d'un changement d'attitude de l'École, celle qui fut convoquée par M<sup>re</sup> Fabre à l'évêché fut suivie d'un durcissement des positions des Montréalistes. L'École qui n'avait d'abord manifesté qu'une intention d'être admise en corps, changea cette option en une résolution *sine qua non*.

L'université tenta de trouver un compromis, puis elle se ravisa pour imposer une décision. Le recteur accepta une nouvelle convention. L'administration financière de l'Université Laval à Montréal serait à la charge de la corporation épiscopale ; les salaires des professeurs seraient payés par les administrateurs locaux ; tous les professeurs de Montréal seraient soumis aux règlements de Laval et révocables *ad nutum* ; ils seraient présentés au Conseil universitaire par trois collègues et enfin acceptés par M<sup>re</sup> Fabre ; à Montréal, les cours auraient une durée de six mois pour les deux prochaines années académiques et l'on appliquerait entièrement le décret de février 1876. Mais si l'École de médecine, après être revenue sur ses décisions à deux reprises en cinq jours, en était venue à considérer le décret pontifical comme le document le plus important pour protéger ses intérêts, l'université Laval pensa le contraire. À la fin de janvier 1878, le recteur allait faire savoir aux Montréalistes que le premier décembre avait eu lieu un acte officiel des autorités intéressées pour la création d'une faculté de médecine en dehors de l'École<sup>30</sup>. À cette occasion, le docteur Rottot, pro-lavallois, avait été choisi comme doyen de cette faculté. L'expression « les autorités intéressées, en dehors de l'École » signifiait : le Conseil universitaire et le recteur qui ne considéraient plus les professeurs Montréalistes.

En quelques semaines, des choses étranges s'étaient produites. M<sup>re</sup> Fabre avait eu l'occasion de se plaindre de la publication d'une liste de noms de professeurs avant d'en avoir été averti<sup>31</sup>. Et bientôt, M<sup>re</sup> Laffèche allait lui faire part que, pour la deuxième fois, il venait d'entendre une rumeur relative à la démission éventuelle de M<sup>re</sup> Taschereau<sup>32</sup>. Par ailleurs, deux documents importants avaient été signés le 15 décembre : une convention entre le Conseil universitaire et l'École<sup>33</sup> et une entente entre M<sup>re</sup> Fabre et l'École<sup>34</sup>. Suivant la convention, la corporation épiscopale de Montréal, responsable de l'administration financière de la succursale, devait agir comme propriétaire, sans pouvoir appliquer les fonds à d'autres

30. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 100.

31. Fabre à Hamel, le 15 janvier 1878, ACAM, RLF, 3 : 54<sup>e</sup> feuillet.

32. Laffèche à Fabre, le 2 février 1878, ACAM, Trois-Rivières, 295 : 104.

33. « Convention entre le Conseil Universitaire et l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal », le 15 décembre 1877, ACSM, Sér. MC, Portf. 6, n° 1.

34. « Entente entre l'Évêque de Montréal et l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal », le 15 décembre 1877, ACSM, Sér. MC, Portf. 6, n° 1.

fins. De cette façon, les Facultés de théologie, de droit et de médecine ne devaient rien posséder elles-mêmes ; elles étaient censées dépendre de l'administration locale. Une clause générale concernant toutes les facultés montréalaises stipulait la soumission des professeurs aux règlements universitaires, leur nomination par le Conseil universitaire et leur révocation *ad nutum*. Cependant, l'École fit l'objet d'une clause spéciale. Advenant son acceptation de la convention, le Conseil universitaire était disposé à nommer d'abord trois professeurs choisis dans ses rangs pour former le noyau initial de la faculté et, ainsi constituée, cette équipe serait consultée pour la nomination des autres professeurs qui n'auraient qu'à obtenir l'approbation de M<sup>re</sup> Fabre. Afin de permettre aux étudiants déjà engagés dans le programme de l'École de poursuivre leurs études dans les mêmes conditions, l'on décida qu'après les deux prochaines années seulement la durée du cours à Montréal serait la même qu'à Québec, soit neuf mois au lieu de six. Les implications de l'entente avec M<sup>re</sup> Fabre furent différentes. L'École acceptait de céder tous ses biens, propriétés et revenus de ses cours à la corporation épiscopale et en retour l'évêque de Montréal s'engageait à lui remettre tout l'argent qu'il retirerait pour les frais de scolarité afin qu'il soit partagé entre les professeurs. À tous les ans, l'École devenue la Faculté de médecine de Laval à Montréal devait élire ses officiers dont le secrétaire-trésorier qui recevrait de l'évêque les sommes d'argent ci-devant mentionnées. L'entente précisait que cette situation persisterait aussi longtemps que « le rapport des autres facultés serait moindre que celui de la faculté de Médecine ». Tous les professeurs de l'École devaient entrer en corps dans la nouvelle faculté et on leur adjoignait les docteurs Hingston et Desjardins. Enfin, selon des conventions verbales, seul le conseil de l'École, une fois nommé par le Conseil universitaire, devait faire les autres nominations et fixer le rang de priorité de chacun avec l'approbation de M<sup>re</sup> Fabre<sup>35</sup>. Ce dernier publia alors son mandement annonçant que la succursale était organisée<sup>36</sup>. Il déclara que les professeurs de l'École travailleraient avec de nouveaux confrères et que les cours débuteraient à l'automne 1878.

Les derniers professeurs entrés à la nouvelle faculté voulurent se trouver sur le même pied que les autres. Ils se rangèrent du côté de Laval. D'après les documents signés le 15 décembre, l'École devenait la Faculté de médecine de la succursale. Tous ses professeurs devaient passer à la Faculté et conserver leurs droits et privilèges, sauf la nomination directe des nouveaux membres et la propriété de leurs biens. Ceux qui jouissaient d'un droit d'ainesse pouvaient donc continuer à s'en servir pour engrayer

35. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 45.

36. MEM, 9 : 113-117.

toute initiative et toute action des nouveaux professeurs, spécialement ceux qui appuieraient trop Laval. Les docteurs Rottot, Brosseau, Lamarche et Lachapelle avaient prévu ce danger<sup>37</sup>. Dans une décision des professeurs de l'École de refuser des membres proposés par l'université, ils virent « l'exécution d'un plan qui consiste à éliminer les amis de l'Université », puis ils insistèrent sur le fait que « les professeurs devaient être sur un pied d'égalité ». Le recteur fit alors savoir à l'École qu'il n'en tenait même plus compte. M<sup>sr</sup> Fabre ordonna que la liste des professeurs qu'on venait de publier soit corrigée de manière à respecter les préséances dont il avait convenu avec l'École<sup>38</sup>. Ce fut peine perdue. L'université s'était ravisée pour la dernière fois. La plainte de M<sup>sr</sup> Fabre n'ébranla pas le recteur. Un mois plus tard, l'École mettait l'évêque en demeure de trancher la question des préséances ; mais gêné par une décision qu'il aurait bien voulu n'avoir pas à prendre dans les circonstances, il répondit : « Je ne crois pas que l'ordre des préséances fût du ressort du conseil de Montréal, mais j'avais toutes raisons de croire que rien ne se ferait sans m'être communiqué, même pour ce détail. Il est fâcheux que l'on ait cru pouvoir passer outre et que l'on n'y ait pas même songé... que tout s'arrange à l'amiable<sup>39</sup>. » Il oubliait sans doute qu'entre adversaires, les arrangements à l'amiable sont des plus inusités et des plus difficiles à conclure.

À la fin du mois de mars, l'abbé Hamel, recteur de l'université vint à Montréal pour assurer les derniers préparatifs de la Faculté de médecine. Un nouvel incident provoqua encore l'École. Chemin faisant, le recteur discuta avec le premier ministre du Québec. Celui-ci déplora la création de la succursale et déclara qu'une seule université était suffisante « pour les dimensions de la province<sup>40</sup> ». Il aurait dû insister bien plus sur les faibles ressources financières de la province plutôt que de ne considérer que l'étendue du territoire québécois. De cette façon, son opposition à la création de la succursale aurait été plus sensée. À l'évêché, il fut convenu que le recteur rencontrerait le doyen de la faculté et qu'il procéderait à l'inscription des étudiants en médecine. Le chanoine Harel fut alors nommé trésorier de la succursale<sup>41</sup>. Hospice Verreau, directeur de l'École normale Jacques-Cartier fit copier et traduire par l'abbé Hamel une annonce que ce dernier alla porter aux presses du *Nouveau Monde*, du *National*, du *Herald*, du *Montreal Gazette* et du *Star*, pour que les

37. Rottot, Brosseau, Lachapelle et Lamarche à Taschereau, 1877 ou 1878 [sic], ASQ, Université, 45, n° 34.

38. Fabre à Hamel, le 15 janvier 1878, ACAM, RLF, 3 : 54<sup>e</sup> feuillet.

39. *L'Abeille médicale* (mars-avril 1879), 115-116.

40. Thomas-Étienne Hamel, « Notes pour servir à l'histoire du Séminaire de Québec et de l'Université Laval », le 30 mars 1878, ASQ, Manuscrit 33, 2-3.

41. *Ibid.*, le 31 mars 1878, 3.



étudiants sachent qu'il serait à l'évêché jusqu'au vendredi 5 avril, pour les inscrire<sup>42</sup>. Comme par hasard, une erreur se glissa dans les journaux de langue anglaise. Ils annoncèrent la rentrée universitaire pour le 1<sup>er</sup> septembre, plutôt que pour le mois d'octobre<sup>43</sup>. Le recteur n'était pas rendu au bout de ses peines.

Au cours d'une réunion de la Faculté de médecine à laquelle l'abbé Hamel participa, les discussions furent orageuses. L'existence de deux clans rivaux se confirma. Deux noms furent proposés par les docteurs Coderre et Rottot : D'Orsonnens et Lachapelle, pour occuper la fonction de secrétaire de la faculté ; mais ce n'est qu'après le départ du recteur qu'une majorité d'une voix se dégaga en faveur du docteur D'Orsonnens. L'on décida aussi du choix du docteur Dagenais, favorable à Laval<sup>44</sup>, pour remplacer le docteur Peltier, responsable du cours de physiologie<sup>45</sup>. Dans son journal, l'abbé Hamel nota que les docteurs Hingston et McDonell étaient « la clef qui ferait pencher la balance où ils voudraient<sup>46</sup> ». L'existence des deux clans au sein de la faculté qu'avaient signalée les docteurs Rottot, Brosseau, Lamarche et Lachapelle était donc confirmée. Le recteur allait compter sur les Prolavallois, au moment même où se déchaînait une réaction ultramontaine. En effet, le 11 avril, M<sup>re</sup> Taschereau recevait communication d'extraits d'une requête imprimée que les Ultramontains faisaient signer :

*... Rome ne doit pas ajouter foi au rapport du Délégué, qui est un libéral, et qui s'est laissé circonvenir par les libéraux. 2<sup>o</sup> que M<sup>re</sup> l'Archevêque est bien, à la vérité, savant dans les livres, mais qu'il n'entend rien aux affaires du pays, que, dans tous les cas, il est un obstacle insurmontable à l'harmonie [...] M<sup>re</sup> Fabre serait représenté comme n'ayant aucune connaissances ni canoniques ni théologiques ; puis on exprime le désir de voir M<sup>re</sup> Bourget, qui est parfaitement bien, dit-on, reprendre les rênes du gouvernement, les uns disent à Montréal, les autres à Québec, ce qui, évidemment, couperait le mal dans sa racine<sup>47</sup>.*

Les Montréalistes réagirent violemment. Le 1<sup>er</sup> mai, ils dénoncèrent la convention du 15 décembre 1877 signée avec le recteur<sup>48</sup>. Ils se plaignirent à M<sup>re</sup> Fabre de ce que les étudiants avaient été invités à s'inscrire sans que le Conseil de la faculté n'eut été consulté. Ils posèrent

42. *Ibid.*, le 1<sup>er</sup> avril 1878, 4.

43. *Ibid.*, le 4 avril 1878, 8-9.

44. *Ibid.*, le 7 avril 1878, 14-15.

45. *Ibid.*, le 6 avril 1878, 12-13.

46. *Ibid.*, le 6 avril 1878, 12.

47. *Ibid.*, le 11 avril 1878, 17-18.

48. Trudel et D'Orsonnens à Fabre, le 1<sup>er</sup> mai 1878. ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

plusieurs questions qu'ils considéraient comme ayant déjà été solutionnées, puis ils conclurent :

*L'École est une institution non seulement Catholique et Canadienne-Française, mais elle est une Institution appartenant à Montréal. La sacrifier, nous ne le pouvons pas, et Votre Grandeur ne nous le permettrait pas ; car il y aurait là une faiblesse déplorable [...] sur les instances d'un des professeurs de l'Université Laval, le Lieutenant Gouverneur refuse de sanctionner les règlements de l'École bien qu'ils soient approuvés du Conseil<sup>49</sup>.*

Les nouvelles s'ébruitaient rapidement. Quatre jours après la plainte de l'École, l'abbé Hamel inscrivait dans son journal : « Les anciens de la faculté de Médecine ont présenté un mémoire de griefs contre l'Université. Tout cela met l'Évêque de Montréal dans un grand malaise, car il redoute l'opposition des vieux<sup>50</sup>. » Et la réponse que l'évêque communiqua à l'École ne fit rien avancer. Elle consista en une fin de non recevoir<sup>51</sup>.

Pour tâcher d'en finir avec les problèmes et les accusations soulevés contre elle depuis le mois de décembre, l'École présenta un mémoire au Conseil de haute surveillance<sup>52</sup>. Comparant leur institution avec l'université, les médecins disaient : « N'est-il pas plus tolérable d'être affilié à une institution protestante [l'Université Victoria de Cobourg] de laquelle on est parfaitement indépendant, que de confier des chaires d'enseignement, dans une Université catholique, à des Professeurs protestants ? » Les Montréalistes considéraient qu'ils avaient le droit de vivre autant que Laval. Comme l'université faisait toujours allusion à ses difficultés financières pour repousser l'idée de l'érection d'une université montréalaise, les médecins de l'École parlèrent aussi des sacrifices qu'ils avaient faits : « Non seulement les Professeurs s'astreignent à soigner gratuitement les malades de l'Hôtel-Dieu, mais ils se sont rendus personnellement responsables d'une somme qui approche vingt-cinq mille piastres, coût du terrain et de l'édifice actuellement occupés par l'École. » En outre, on les avait constamment pressés d'agir pour l'organisation de la Faculté de médecine en leur disant qu'ils étaient les seuls à retarder l'établissement de la succursale. Dans le mémoire, les médecins ne laissèrent pas passer sous silence cette affirmation fautive : « Or, le jour-même où l'on célébrait, par une messe solennelle, la création des facultés à Montréal, il n'y avait rien de définitivement réglé quant aux facultés de Théologie et des Arts. Les Professeurs de Droit étaient nommés, mais des questions importantes, par

49. *Ibid.*

50. Hamel, « Notes », le 4 mai 1878, 42.

51. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 51.

52. *Ibid.*, 4 : 52-58.



exemple celle des salaires, n'avaient pas même été touchées. À l'heure qu'il est, nous ne savons pas où en sont les facultés de Droit et de Théologie, mais nous avons la certitude que pour la faculté des Arts rien n'est fini, la question soumise au Supérieur des Jésuites n'ayant pas encore reçu de solution. » L'École termina son mémoire en déclarant qu'elle refuserait toute tentative d'arrangement qui ne lui garantirait pas la jouissance d'une existence autonome.

Au point où l'on en était, tous les éléments de la querelle entre l'École et l'université semblaient avoir été exposés. Montréaliste bien plus qu'ultramontaine, l'École accusait l'université d'avoir des professeurs protestants, ce qui lui semblait amoindrir la gravité du paradoxe de sa propre affiliation avec une université anglo-protestante. Montréaliste, elle tenait à son autonomie et elle opposait ses difficultés financières à celles de Laval. Du même coup, elle empêchait la Faculté d'avoir accès aux hôpitaux.

La réponse des évêques au mémoire de l'École se présenta comme un véritable guet-apens. Mais le recteur, M<sup>sr</sup> Fabre et M<sup>sr</sup> Laflèche expliquèrent différemment l'esprit de l'épiscopat. Thomas-Étienne Hamel déclara que les évêques avaient considéré « que comme les accusations [de l'École] ne regardent ni la foi ni les mœurs, elles ne les regardent pas<sup>53</sup> ». M<sup>sr</sup> Fabre disait que l'École avait été déboutée par les évêques sous prétexte « qu'il était tout naturel que les Évêques de la Province ne voulussent pas entrer comme juges entre deux parties, dont l'une (l'École de Médecine de Montréal) [sic] ne se présentait pas à leur tribunal comme succursale de Laval, mais comme École affiliée à une université protestante<sup>54</sup> ». Par ailleurs, M<sup>sr</sup> Laflèche affirma que la conduite des évêques était due au fait qu'ils n'avaient pas même participé à la naissance et à l'organisation du rameau montréalais<sup>55</sup>. Mais c'est l'explication donnée par M<sup>sr</sup> Fabre qui fut communiquée à l'École.

Il semble que le recteur avait présumé de la réponse de l'épiscopat. Sans attendre, il répliqua personnellement au mémoire des Montréalistes<sup>56</sup>. Sa réponse était tellement insidieuse et elle paraissait tellement disproportionnée à la gravité de la situation que l'École répliqua avec violence. Il commença par laisser entendre que le mémoire n'était pas un document de l'École comme telle, mais plutôt une lettre des seuls docteurs D'Orsonnens et Coderre qui l'avaient signée. Il pressa les professeurs de se déclarer au plus vite pour ou contre l'université, car « l'annuaire de cette année entrai-

53. Hamel, « Notes », le 23 mai 1878, 51.

54. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

55. Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 156.

56. Hamel à D'Orsonnens, le 24 mai 1878, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 59-60.

nera beaucoup plus de dépenses que celui des années précédentes, si la succursale de Montréal donne ses cours cet automne ». En moins de quatre jours, il reçut une réponse. Le président de l'École, le docteur E.-H. Trudel, lui fit savoir qu'il était pourtant facile de comprendre que le mémoire était un document de l'École comme telle et, pour ce qui avait trait à l'annuaire, il lui défendit d'y « insérer rien au sujet des chaires de la faculté de Médecine de Montréal avant que Nos Seigneurs les Évêques, qui sont maintenant saisis de la grave question qui concerne notre École, aient répondu à notre Mémoire<sup>57</sup> ». À ce moment-là, les professeurs ne tenaient pas compte du fait que M<sup>sr</sup> Taschereau était chancelier de l'université et qu'ainsi le recteur pouvait être au courant de certaines décisions épiscopales avant même qu'elles ne fussent communiquées officiellement.

L'École se trouva prise au piège. Le jour même où le supérieur général des jésuites rejetait définitivement les conditions du *modus vivendi*, le recteur vint à Montréal pour discuter avec le président de l'École, mais rien ne fut arrangé. Dans un échange de propos avec M<sup>sr</sup> Fabre, des représentants de l'École tentèrent vainement de faire accepter leur institution en tant qu'affiliée à l'Université Victoria<sup>58</sup>. La seule façon de conserver son autonomie, c'était bien de rester affiliée à l'université ontarienne, mais alors l'École ne pouvait plus recourir aux services du Conseil de haute surveillance. En répondant aux médecins comme ils l'avaient fait, les évêques les poussaient dans un cul-de-sac.

Des échanges de lettres entre l'École et M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>59</sup> et l'université<sup>60</sup>, la venue à Montréal du recteur sur l'invitation expresse du délégué apostolique et une réunion spéciale des professeurs<sup>61</sup> ne firent qu'exacerber les autorités universitaires<sup>62</sup>. Par l'intermédiaire de l'abbé

57. Trudel à Hamel, le 28 mai 1878, dans *ibid.*, 4 : 60.

58. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

59. Hamel, « Notes », le 1<sup>er</sup> juin 1878, 53. L'École se plaignit à M<sup>sr</sup> Taschereau de ce que les évêques ne s'étaient pas vraiment occupés de sa plainte. L'archevêque transmit cette lettre à l'abbé Hamel qui en envoya une copie à M<sup>sr</sup> Conroy. Là-dessus, le délégué apostolique télégraphia au recteur de venir de suite à Montréal.

60. Hamel à D'Orsonnens, le 3 juin 1878, dans Savaète, *Voir canadiennes*, 4 : 61. Le recteur refusait de croire que la lettre du 28 mai avait été signée au nom de tous les professeurs de l'École. Il exigea une déclaration formelle à cet effet.

61. D'Orsonnens à Hamel, le 4 juin 1878, dans *ibid.*, 4 : 61. Le docteur déclara au recteur que lors d'une réunion spéciale de l'École, les professeurs avaient décidé de s'en tenir uniquement à l'entente signée avec M<sup>sr</sup> Fabre le 15 décembre 1877. Notons qu'à cette réunion, les docteurs Roitot et Brosseau, professeurs prolavallois, s'étaient abstenus de voter.

62. Hamel à D'Orsonnens, le 4 juin 1878, dans *ibid.*, 4 : 63. Le recteur exigea une réponse précise avant quatre heures, à la question : les professeurs résignent-ils ? Après quatre heures, si les médecins ne répondaient pas, il considérait qu'ils avaient résigné leurs fonctions de professeurs de la Faculté.

Hamel, l'Université Laval déclara péremptoirement que les professeurs de l'École n'étaient plus considérés comme faisant partie de la Faculté de médecine<sup>63</sup>.

Plutôt que de répondre immédiatement à l'ultimatum du recteur en disant s'ils conservaient ou non leur affiliation avec l'Université Victoria de Cobourg, les Montréalistes prirent le temps de s'assurer d'un atout important. Ils voulaient prouver que cette affiliation ne gênait en rien l'enseignement et la religion de l'École. Le président de Victoria les en assura par écrit<sup>64</sup>. Fiers de posséder un tel document, ils décidèrent que le moment était venu de répondre au recteur : « Tant que notre cause n'aura pas été jugée par un tribunal ecclésiastique, nous ne reconnaitrons à personne le droit de nous forcer la main<sup>65</sup>. » Grâce à la bulle d'érection canonique, l'Université Laval était convaincue qu'elle pouvait « forcer la main » aux Montréalistes récalcitrants. L'abbé Hamel répliqua donc sur-le-champ : « Depuis le 15 décembre dernier, je n'ai plus eu d'affaires avec l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, laquelle pour moi n'existe plus que comme simple organisation et comme menace<sup>66</sup>. »

L'École demeura fermement sur ses positions. L'université refusait de reconnaître l'autonomie de l'organisation montréaliste parce que cela aurait rendu pratiquement impossible la création d'une succursale dépendant de la Faculté de Québec, comme l'avait exigé le décret de février 1876. Cette autonomie n'était pas acceptée par les professeurs prolavallois qui voulaient miuer l'École de l'intérieur. C'est pourquoi ils tenaient à la disparition des préséances, au nivellement du corps professoral afin de se trouver les égaux des vieux professeurs et avoir ainsi une voix aussi importante que la leur. L'université encourageait cette politique. Les événements qui se produisirent les 22, 23 et 26 juin révélèrent ces calculs. Lors d'une assemblée de la Faculté convoquée par le recteur<sup>67</sup>, un de ces nouveaux professeurs, le docteur Lachapelle, fut élu secrétaire<sup>68</sup>. Le lendemain, devant M<sup>sr</sup> Fabre et les docteurs Trudel, Munro, Hingston, Rottot et Desjardins, l'abbé Hamel déclara qu'il était lui seul, au besoin, tout le gouvernement de la Faculté et de l'université tout entière ; qu'il pouvait passer outre à toutes les décisions des Facultés et du Conseil universitaire. Estomaqué, M<sup>sr</sup> Fabre répondit simplement : « C'est clair ! C'est clair<sup>69</sup> ! » Les

63. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 18.

64. Nettes à D'Orsonnens, le 11 juin 1878, dans *ibid.*, 5 : 165-166.

65. Trudel à Hamel, le 11 juin 1878, dans *ibid.*, 4 : 64-66.

66. Hamel à Trudel, le 12 juin 1878, dans *ibid.*, 4 : 42.

67. Hamel, « Notes », le 21 juin 1878, 61.

68. *Ibid.*, le 22 juin 1878, 61.

69. *L'Abeille médicale* (mars-avril 1879), 151.

professeurs provallois crurent bon de faire savoir à M<sup>sr</sup> Fabre qu'ils étaient dans les vues du décret de 1876 et qu'ils se dissociaient des vieux membres du Conseil de la faculté. L'évêque jugea alors que « les vieux professeurs tiennent à tout prix à conduire et [qu'ils] ont pris ombrage d'une institution dans laquelle ils n'auraient pas voix prépondérante<sup>70</sup> ». C'était vrai que les Montréalistes voulaient tout conduire ; mais l'évêque de Montréal ne semblait pas en mesure d'en expliquer la raison.

Poussé par les jeunes, harcelé par les vieux, M<sup>sr</sup> Fabre menaça les Montréalistes de chantage<sup>71</sup>. Il avoua d'abord que dès son accession au trône épiscopal, Rome l'avait pressé d'agir dans le sens du décret de 1876 et que, comme M<sup>sr</sup> Bourget, il avait compté sur le concours de l'École. La preuve : il avait alors voulu prendre tous les éléments de la Faculté à Montréal. Maintenant, étant donné l'impasse dans laquelle on se trouvait, ce dont il rendait l'École responsable, il avait recours à des arguments peu orthodoxes. Il signala quelques exemples de la conduite passée des médecins de l'École pour leur montrer qu'ils n'avaient pas toujours agi comme de bons catholiques soumis à leur évêque. Plus encore, il mit en doute la qualité de l'enseignement des médecins et la valeur des diplômes qu'ils décernaient. Paternellement, il conseilla à l'École d'abandonner la querelle des préséances et de se fier à lui, car elle était bel et bien devenue la Faculté de médecine de la succursale. En somme, selon M<sup>sr</sup> Fabre, Rome avait décidé de la création d'une succursale et non d'une affiliation à Laval ; l'université avait agi correctement et dès lors, il fallait oublier le passé.

Les Montréalistes décidèrent d'annoncer leurs cours sous le titre d'École affiliée à Victoria<sup>72</sup>. La verdeur des expressions qu'avait employées le recteur pour éconduire les vieux professeurs se transforma soudainement en balbutiements. Sidéré, il communiqua la nouvelle à M<sup>sr</sup> Fabre<sup>73</sup>. Lorsque le secrétaire de la Faculté, le docteur Lachapelle, l'appela à son secours, il répondit qu'il ne pouvait pas venir à Montréal avant la fin des vacances<sup>74</sup>. Au début du mois d'août, l'École lança un ultimatum à M<sup>sr</sup> Fabre<sup>75</sup>. Pour sa collaboration avec l'université, elle mit des conditions, et particulièrement celle de conserver son autonomie. Comme il jugea le tout inacceptable, l'évêque se contenta d'abord de répondre par un simple accusé de réception<sup>76</sup>. Cette façon d'agir lui donnait du temps pour réfléchir et pour consulter qui de droit.

70. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

71. Fabre à Trudel, le 5 juillet 1878, ACAM, RLF, 3 : 88<sup>e</sup> feuillet.

72. Trudel à Hamel, le 15 juillet 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

73. Hamel, « Notes », le 18 juillet 1878, 63.

74. *Ibid.*, le 25 juillet 1878, 63.

75. Trudel à Fabre, le 2 août 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

76. Hamel, « Notes », le 3 août 1878, 63-64.

Deux occasions se présentèrent qui permirent aux Ultramontains d'invectiver les Lavallois qu'ils taxaient de libéralisme : la mort de M<sup>gr</sup> Conroy et le sacre de M<sup>gr</sup> Dominique Racine. Après avoir établi un rapprochement entre le décès du délégué apostolique et celui du préfet de la Congrégation de la propagande, protecteur de Laval, les Ultramontains affirmèrent qu'il y avait là une manifestation du châtement divin contre les « Libéraux ». Le recteur Hamel venait à peine de consigner ces remarques dans son journal, lorsque Dominique Racine fut sacré évêque de Chicoutimi. Le curé de Deschambault, l'abbé Bellenger, informateur officieux de M<sup>gr</sup> Laflèche, ne fut pas tendre pour le nouvel évêque, allié de Laval et du séminaire de Québec :

*M. Langis du Séminaire de Québec vient d'être expulsé de cette maison, parce que sa présence gênait trop. Il appartient à Rimouski de droit. M<sup>gr</sup> D. Racine l'a demandé à M<sup>gr</sup> Langevin pour en faire son grand vicaire [...] ce serait un grand bien si M. Langis était cédé à Chicoutimi au moins pour un tems [sic]. M. Dominique Racine n'est pas instruit et surtout il n'a pas de tête. M. Langis serait la tête. Il est à craindre que les libéraux, Bolduc en tête, ne manœuvrent pour lui donner un libéral. À son dernier voyage à Québec, il a eu avec Price et Luc Letellier une entrevue secrète, et cela en cachette du curé de Québec et de l'Archevêque. S'il n'est pas assisté d'un homme solide, toutes les sottises, il les fera [...] veuillez donc prier M<sup>gr</sup> Langevin de céder M. Langis et d'en faire le sacrifice pour quelque tems [sic]<sup>77</sup>.*

En plus de l'irrespect qu'il manifestait, avec la conviction qu'il avait de défendre l'Église ultramontaine contre les « hérétiques libéraux », le curé Bellenger ramenait M<sup>gr</sup> Laflèche sur la ligne de feu.

L'École et l'université agirent en s'ignorant l'une l'autre. Au docteur Brosseau qui avait « le couteau sur la gorge » et qui voulait savoir s'il pouvait continuer d'assurer ses services à l'École, le recteur répondit affirmativement, « pourvu qu'il ne se compromette pas<sup>78</sup> ». Lorsque le docteur Hingston lui posa la même question en évoquant l'approbation de M<sup>gr</sup> Fabre, le recteur répondit encore « qu'on n'a pas d'avis à lui donner contre celui de l'Évêque<sup>79</sup> ». Et le recteur nota dans son journal :

*Reçu du D<sup>r</sup> Lachapelle copie d'un document important : c'est une résolution de l'École déterminant que la minorité ne peut rien faire et rien tenter contre la majorité, qui a le droit de nommer et de renvoyer ses*

77. Bellenger à Laflèche, le 6 juillet 1878, ASTR, Bellenger (abbé) à M<sup>gr</sup> Laflèche, Deschambault, 1864-1892.

78. Hamel, « Notes », le 21 août 1878, 65.

79. *Ibid.*, le 31 août 1878, 66.

professeurs et ses membres à son gré. Il y a avisé une formule qu'on veut faire signer à ceux qui ont été favorables à l'Université Laval ; cette formule est un acte de contrition de s'être trompé et un ferme propos de ne plus rien faire contre l'École, moyennant quoi l'École donne l'absolution ! Le D<sup>r</sup> Brosseau a cru ne pouvoir s'empêcher de signer cela<sup>80</sup> !

Lorsque les docteurs Trudel et D'Orsonnens protestèrent contre la publication de l'annuaire sans leur permission « et dans lequel il n'est pas fait mention de l'École, comme si elle n'existait pas », l'abbé Hamel répondit « que l'Université et le Recteur n'ont rien à désavouer<sup>81</sup> ». Quelques semaines après la mort du délégué apostolique, le 17 septembre 1878, le préfet de la Propagande écrivit à M<sup>re</sup> Taschereau : « J'exhorte Votre Grandeur à vous appliquer avec un très grand soin (*summopere studeas*) [sic] à procurer l'observance stricte des résolutions de cette S.C. et des déclarations de la S. Inquisition, et de veiller à ce que personne ne s'en écarte, jusqu'à ce qu'un nouveau délégué puisse continuer l'œuvre de M<sup>re</sup> Conroy<sup>82</sup>. » On attendit en vain ce délégué promis. Le 18 septembre, l'abbé Méthot, neveu de M<sup>re</sup> Taschereau était nommé vice-recteur de la succursale, mais il ne partit de Québec que le 25<sup>es</sup>.

Dans son discours prononcé lors de l'inauguration de la Faculté de droit, M<sup>re</sup> Fabre laissa entendre à mots couverts que tout n'était pas encore arrangé dans l'organisation de la succursale :

*Le Souverain Pontife [...] a décidé que ce qu'il fallait à Montréal, c'était une succursale de l'Université Laval. Je comprends que si l'on veut commander avec avantage, il faut d'abord savoir obéir. J'obéis. L'Évêque doit donner l'exemple à son peuple ; les discussions sont finies, la question est réglée ; il n'y a plus de cause dès que Rome a parlé. Déjà la faculté de Théologie a commencé son œuvre [...] Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de la faculté de droit, et j'espère que la faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes<sup>83</sup>.*

Il espérait ; donc, tout n'était pas arrangé ! Il n'y eut pas d'inauguration pour la Faculté de médecine ; mais durant l'après-midi, le jour même où M<sup>re</sup> Fabre prononça son discours, l'École de médecine ouvrit ses cours avec solennité.

80. *Ibid.*, le 1<sup>er</sup> septembre 1878, 66.

81. *Ibid.*, le 12 septembre 1878, 68.

82. Taschereau à Bourget, le 12 mai 1881, dans « L'université Laval à Montréal. Documents », *Revue de Montréal* (janvier 1881), 67.

83. « Journal du séminaire », le 18 septembre 1878, ASQ, vol. 3 : 6.

84. Firmin Vignon, « Lavalensis Succursalis, pars II : les Jésuites et la succursale Laval à Montréal », ACSM, Sér. MC, Portf. 16, n<sup>o</sup> 18, 144.



Si l'on se reporte à l'opinion du secrétaire de la succursale, le chanoine Harel, les cérémonies d'ouverture des cours de la Faculté de droit ne furent pas des plus gaies. Il jugea que le recteur Hamel avait inutilement adopté un ton provocateur, que M. Colin avait fait un discours de haute voltige, que le « vieillard » Cherrier avait été plat à crever et que, dans l'assistance, il n'y avait eu que quelques sulpiciens et deux jésuites, mais aucun prêtre de la ville et pas un seul chanoine de Montréal. Cela n'empêcha pas le secrétaire de prophétiser : « Est-ce un vote de non confiance ? [...] le cher Ev. [M<sup>gr</sup> Fabre] est seul à travailler dans l'obéissance [...] rira bien qui rira le dernier ; et le dernier à rire sera l'Évêque<sup>85</sup>. » Mais la « rigolade » n'était pas terminée. Dans les journaux, jusqu'à ce moment-là, on avait été très laconique sur la question universitaire. Les évêques avaient réussi à empêcher les éditorialistes de se mêler de cette affaire. La manchette avait donc été réservée à la querelle politique, à l'opposition entre les conservateurs et les libéraux, celle qui dressait le Conseil législatif contre le Gouvernement Joly.

\* \* \*

L'Université Laval était dans la nécessité de signer une entente avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu pour établir la Faculté de médecine de la succursale montréalaise. Pour qu'une faculté de médecine puisse opérer normalement, une loi provinciale exigeait qu'elle ait à sa disposition les cliniques d'un hôpital contenant au moins cinquante lits. À Montréal, le seul hôpital catholique répondant à cette exigence était l'Hôtel-Dieu. Mais l'École s'opposait à ce que M<sup>gr</sup> Fabre transférât ses droits à la succursale en lui donnant l'accès à ses cliniques. L'université tenta alors de s'introduire à la Miséricorde, mais elle rencontra encore l'opposition de l'École<sup>86</sup>. Les deux entrevues qu'eut le recteur avec le délégué apostolique lorsqu'il vint à Montréal sur son invitation télégraphique<sup>87</sup> ne solutionnèrent pas ce problème. C'est pourquoi, lorsqu'il fut informé<sup>88</sup> de l'intention bien arrêtée de l'École de se faire reconnaître en tant qu'institution affiliée à l'Université Victoria<sup>89</sup>, le recteur ne songea plus qu'à l'anéantir. Elle n'était plus qu'une menace pour Laval.

85. Lettre de T. Harel, sans mention de destinataire, le 2 octobre 1878, ACAM, RCD, 2 : 651-660.

86. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 79.

87. Hamel, « Notes », le 1<sup>er</sup> juin 1878, 53.

88. *Ibid.*, le 2 juin 1878, 61.

89. Trudel à Fabre, le 31 mai 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.



Entre l'École et les deux hôpitaux, des liens étroits existaient depuis longtemps. Avec l'Hôtel-Dieu, l'École était liée par plusieurs contrats reconnus par l'évêché depuis bien des années sans que nous puissions en préciser toutes les dates de façon certaine<sup>90</sup>. En vertu d'un indult pontifical, M<sup>gr</sup> Bourget avait permis et approuvé ces contrats<sup>91</sup>. La nature de ces documents était d'une importance capitale pour comprendre les refus systématiques des religieuses et des médecins d'annuler les contrats existants pour permettre à l'université d'établir sa succursale. Une délibération capitulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1872<sup>92</sup> en indiquait la teneur. En vendant à crédit un terrain à l'École, les religieuses lui avaient réservé l'accès de leur hôpital. En 1878, les médecins qui s'étaient engagés personnellement envers l'Hôtel-Dieu devaient une somme d'environ \$25 000.00<sup>93</sup>. Satisfaites des services rendus par l'École, les religieuses ne voulaient pas courir le risque d'un procès en brisant unilatéralement leurs contrats, comme M<sup>gr</sup> Fabre et l'université le leur demandaient<sup>94</sup>. Il était donc impossible pour Laval de s'entendre avec l'Hôtel-Dieu afin d'entrer dans ses salles.

Contrairement à M<sup>gr</sup> Fabre, l'École envisageait la question des hôpitaux sous l'angle des droits à respecter et non sous celui d'une obéissance inconditionnelle à l'Ordinaire. Selon l'évêque de Montréal, en ne l'ayant pas d'abord consulté et en ayant insisté sur ses contrats, l'École avait trompé les sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>95</sup>. Il oubliait alors ou il minimisait à l'extrême l'importance que les sœurs accordaient elles-mêmes à ces documents. Mais ce qui lui répugnait encore bien plus, et c'était là probablement la véritable raison de sa conduite, ce devait être l'impasse dans laquelle il se trouvait après avoir donné l'accès de l'Hôtel-Dieu à la Faculté

90. Le 4 mars 1884, la supérieure de l'Hôtel-Dieu signalait quelques dates relatives à des contrats signés avec l'École et elle précisait qu'elle en ignorait quelques-unes sous prétexte qu'elles n'avaient pas été consignées dans les livres des délibérations du conseil de l'hôpital. Voir Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 224.
91. Cet indult portant sur l'aliénation des biens ecclésiastiques était signé par le cardinal Siméoni, préfet de la Propagande et daté du 27 mars 1870. Il est reproduit en latin dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 226, note 1.
92. « Délibération capitulaire », 1<sup>er</sup> octobre 1872, dans *ibid.*, 5 : 223-224.
93. *Ibid.*, 4 : 55.
94. *Ibid.*, 5 : 225, note 1. Aux archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, ARHSJ, dans « Lettres privées de Monseigneur I. Bourget, concernant l'affaire de l'établissement de la Succursale de Laval en cette ville de Montréal, depuis le 6 juin 1878 au 9 septembre 1881 » (sous strict secret) ; on trouve plusieurs lettres que l'évêque retraité suggère aux religieuses d'utiliser pour répondre à leurs correspondants. La plupart de celles-ci sont suivies d'une remarque : « Il faut que le secret le plus inviolable soit gardé et ne transpire point au dehors du Chapitre, par rapport au contenu de la présente. » Presque sans exception, ces lettres sont reproduites comme telles et envoyées aux correspondants, soit l'évêque en titre de Montréal, M<sup>gr</sup> Fabre, soit l'École de médecine.
95. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>r</sup> feuillet.

dès sa constitution « d'autant plus volontiers que vous [les professeurs de l'École] étiez tous avec moi<sup>96</sup> ». À cet argument, les intéressés montréalais répondirent sans détour que les contrats étaient inviolables et que les sœurs ne pouvaient pas leur retirer l'hôpital pour le confier à d'autres, puisque c'était l'École qui était devenue la Faculté de médecine. Et, sur un ton non moins catégorique, les médecins déclarèrent que le Saint-Siège avait subordonné l'exécution du décret de février au respect des droits des parties et que, de son côté, l'École tenait à ses droits. En terminant cette lettre, ils demandèrent ce que dirait le Saint-Siège s'il apprenait qu'on foulait aux pieds les droits de l'École<sup>97</sup>.

Cette rebuffade ébranla certainement l'évêque de Montréal. Il ne communiqua à nouveau avec l'École que trois semaines plus tard. Durant ce temps, il subit les pressions du recteur<sup>98</sup>, de M<sup>sr</sup> Conroy et de M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>99</sup>. Mais l'École se sentait d'autant plus en position de force que le sénateur Trudel lui avait fait parvenir une lettre dans laquelle il affirmait : « Le tout [les contrats] me paraît créer un lien de droit parfait et une obligation complète obligeant l'Hôtel-Dieu à laisser à l'École de Médecine la direction de son hôpital aussi longtemps que cette École ne lui donnera pas de raison valable de lui retirer cette direction<sup>100</sup>. »

Malgré des rencontres entre M<sup>sr</sup> Taschereau, M<sup>sr</sup> Conroy et des représentants de l'École et une intervention pressante de M<sup>sr</sup> Fabre, la Faculté ne put obtenir l'accès de l'Hôtel-Dieu. Des premières rencontres, il ne sortit qu'une plainte de l'École qui accusa l'université de n'avoir pas respecté les préséances dans la formation du corps professoral de la Faculté et d'avoir annoncé les cours de la succursale à une date différente de celle fixée par l'École<sup>101</sup>. Le recteur sollicita donc l'intervention de l'archevêque pour encourager M<sup>sr</sup> Fabre « et lui faire faire un acte de vigueur », car la Faculté de médecine allant de mal en pis, tout lui semblait perdu si « M<sup>sr</sup> de Montréal ne fait pas un coup d'autorité<sup>102</sup> ». Malheureusement, l'intervention de M<sup>sr</sup> Fabre n'eut rien d'un acte de vigueur, ni d'un coup d'autorité. Elle se présenta bien davantage comme un conseil paternel. L'évêque déclara que Rome avait décidé de la création d'une succursale et non d'une affiliation et que, par conséquent, on n'avait pas à choisir.

96. Fabre à D'Orsonnens, le 4 juin 1878, ACAM, RLF, 3 : 83<sup>e</sup> feuillet.

97. Trudel à Fabre, le 18 juin 1878, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 66-67.

98. Hamel, « Notes », le 1<sup>er</sup> juillet 1878, 63.

99. *Ibid.*, 60-61. Le 20 juin, M<sup>sr</sup> Taschereau conseilla à M<sup>sr</sup> Conroy de l'accompagner à Montréal pour régler le problème de l'Hôtel-Dieu.

100. « Opinion de l'hon. F.-X.-A. Trudel, sénateur, C.R. », le 17 juin 1878, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 96-97.

101. Fabre à Siméoni, le 10 octobre 1878, ACAM, RLF, 3 : 101<sup>e</sup> feuillet.

102. Hamel à Taschereau, le 5 juillet 1878, ASQ, Université 41, n<sup>o</sup> 52.

En outre, il émit une opinion qui ne pouvait certainement pas être acceptée par l'université quant à l'autonomie de l'École : « En demeurant corporation civile, l'École a, ce semble, assez de garanties, que si la chose ne réussit pas, elle pourra reprendre les cours. Quant à la propriété, si elle le préfère, elle pourrait continuer à la conserver en se contentant de la louer à la Corporation épiscopale <sup>103</sup>. » Mais il donna un avertissement aux Montréalistes :

*C'est avec peine que je remarque que l'École fait des efforts pour pousser les Sœurs de l'Hôtel-Dieu dans le schisme [...] je vous en prie évitez ce conflit par tous les moyens possibles ; car, aujourd'hui, je ne puis pas voir d'autre chose qu'un acte de résistance à l'autorité ecclésiastique. Je serai donc forcé de regarder l'École comme rebelle et de la dénoncer comme telle, ce qui pour moi serait la source d'une très grande douleur<sup>104</sup>.*

En terminant, M<sup>sr</sup> Fabre demanda à l'École de ne pas l'empêcher de l'aider. Jamais jusqu'alors, il ne s'était montré aussi embarrassé : « M. le Président, quand seul devant Dieu, je demande la paix et l'accord, le nom qui se présente à moi le premier est le vôtre ; car je ne puis me défendre de la pensée que vous seul tenez l'affaire. Je ne puis croire qu'un jour, vous serez mon plus cruel persécuteur et cela, parce que j'ai voulu sincèrement obéir au Souverain Pontife<sup>105</sup>. » Il conseilla au recteur de garder patience pour ce qui était de l'Hôtel-Dieu. L'université décida de faire l'annuaire comme si tout devait fonctionner<sup>106</sup>.

La question de l'Hôtel-Dieu donnait des cauchemars à M<sup>re</sup> Fabre lorsque surgit celle de la Miséricorde. Entre cet hôpital et l'École, il n'y avait aucun contrat écrit qui aurait pu obliger réciproquement les parties. Cependant, une situation de faits existait depuis la fondation de la maternité de Sainte-Pélagie et l'École considérait qu'elle équivalait bien à un document écrit, sinon davantage. Lorsque M<sup>sr</sup> Bourget avait participé à cette fondation, il avait fait appel au docteur E.-H. Trudel pour donner ses soins médicaux gratuitement. Par la suite, les autres médecins de l'École étaient venus en aide à l'hôpital, soit en soignant les patients, soit en instruisant les religieuses, soit en contribuant à agrandir le local et en supportant les dépenses nécessaires pour y introduire les étudiants<sup>107</sup>.

Doucement mais sûrement, une brèche s'ouvrit dans la politique de bonne entente entre l'École et la Miséricorde. En premier lieu, le président de l'École jugea bon d'écrire à la supérieure de l'hôpital :

103. Fabre à Trudel, le 6 juillet 1878, ACAM, RLF, 3 : 87<sup>e</sup> feuillet.

104. *Ibid.*

105. *Ibid.*

106. Hamel, « Notes », le 9 juillet 1878, 63.

107. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 86-88.

« l'École traversant aujourd'hui quelques difficultés assez sérieuses sent le besoin de s'appuyer fortement sur ses droits, afin de répondre plus énergiquement à ses adversaires. Et comme l'École est chargée depuis longtemps du soin de votre Maternité, elle vous serait bien obligée si vous daigniez nous écrire pour le reconnaître et pour reconnaître en même temps que tant qu'elle fera bien son service, elle ne sera pas troublée dans l'exercice de son juste droit<sup>108</sup>. » Parmi les adversaires, M<sup>re</sup> Fabre avait bien une place. Avant de répondre au président, la supérieure fit savoir à l'évêque de Montréal « que les Sœurs Conseillères préfèrent l'École de Médecine, vu que nous ne lui avons jamais donné aucune indemnité pour les bons soins qu'elle nous a prodigués, et que nous nous sommes toujours bien trouvées de ses services<sup>109</sup> ». Incidemment, elle considérait que le dévouement des médecins depuis les débuts de la maternité créait une obligation morale pour sa communauté envers l'École. Cependant, lorsqu'elle répondit au président, elle prit une précaution significative. Elle affirma que son institution voulait bien continuer à recevoir les services de l'École, mais « qu'elle n'emploierait jamais d'autres médecins que ceux que l'Évêque lui désignera<sup>110</sup> ». Sans doute, les services rendus par les médecins équivalaient-ils à une somme considérable ; mais puisque aucun contrat n'avait été signé entre les deux parties, le dévouement passé et les deniers de l'École allaient s'avérer peu de choses devant les volontés de Laval et de M<sup>re</sup> Fabre. L'évêque avait l'idée bien arrêtée d'obéir et de faire obéir l'École à la volonté du Saint-Siège.

La question de la Miséricorde étant en bonne voie de se résoudre, M<sup>re</sup> Fabre décida de semoncer la supérieure de l'Hôtel-Dieu à l'occasion de son anniversaire :

*Ma Révérende Mère,*

*Il est probable que M. le G. Vicaire ira lui-même recevoir les vœux de sa nièce. Dans tous les cas je n'ai pas l'intention [sic] d'y aller. À moins d'une réparation convenable de la part de la communauté. Je m'abstiendrai également de prendre part à vos élections et de faire la visite. En un mot, je n'irai à l'Hôtel-Dieu que pour les confirmations et pour les affaires absolument nécessaires. Depuis que les sœurs ont mis tant d'empressement à se ranger contre leur Évêque pour se jeter entre les bras des laïques, elles ont dû avoir le temps de réfléchir. Cependant on m'a dit qu'elles sont*

108. Le docteur Trudel à Sœur Bonneau, le 15 juillet 1879, dans « Correspondance échangée entre l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal (incorporée par Acte du Parlement) et les S<sup>rs</sup> de Miséricorde (S<sup>rs</sup> de la Maternité de Ste-Pélagie) », AMMSM.

109. Sœur Sainte-Thérèse de Jésus, supérieure générale à Fabre, le 24 juillet 1878, dans *ibid.*

110. Sœur Bonneau au docteur Trudel, le 26 juillet 1878, dans *ibid.*

tellement heureuses de s'être moquées de l'autorité épiscopale qu'une d'entre elles a essayé à entraîner dans la révolte une autre communauté en incitant la supérieure à venir recevoir ses conseils pour apprendre à se jouer elle aussi de son Évêque.

Grâce à l'imprudence et à l'empressement de votre réponse à l'École de Médecine, vous voilà unies à une institution protestante malgré votre Évêque qui en cela obéit à un ordre positif du S. Siège. Veuillez examiner si vous devez persévérer dans cette voie et m'informer afin que je sache à quoi m'en tenir<sup>111</sup>.

L'amende honorable attendue n'eut pas lieu. Lorsque l'abbé Hamel rencontra M<sup>re</sup> Fabre, le 24 août, il fut à peu près entendu que la Faculté de médecine ne commencerait pas ses cours à l'automne. Et une visite du recteur à l'Hôtel-Dieu ne changea rien, car « la Supérieure finit en disant qu'elles ne peuvent que prier pour que les choses s'arrangent<sup>112</sup> ». Le recteur n'avait pas le cœur à prier. À l'automne, comme elle l'avait déjà fait en 1870<sup>113</sup>, l'université décida d'abaisser les taux d'inscription des étudiants<sup>114</sup>. La Faculté montréalaise ne fonctionnant pas, c'était là un moyen visant à attirer les étudiants à Québec.

Résignée à son sort qu'elle jugeait toutefois temporaire, l'université n'entreprit d'autres démarches qu'à l'été 1879. Elle demanda alors aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de mettre à la disposition de la Faculté de médecine une salle de cinquante lits<sup>115</sup>. En alléguant que les médecins de la Faculté avaient cessé d'appartenir à l'École, seule institution dûment autorisée à donner des soins médicaux à l'Hôtel-Dieu, la supérieure avertit ces messieurs qu'ils avaient par là même cessé d'avoir le droit d'entrer à l'hôpital<sup>116</sup>. Elle ne pouvait trouver une autre façon plus directe pour mettre à la porte les professeurs prolavallois ; mais du même coup, elle aggravait une situation déjà très tendue.

Éconduits par les sœurs de l'Hôtel-Dieu, les médecins de la Faculté réussirent à se faire admettre à la Miséricorde sur le même pied que ceux de l'École. L'École fut avertie « que suivant l'ordre de l'Autorité Ecclésiastique, nous [les sœurs de la Miséricorde] admettons à notre Maternité

111. Fabre à Sœur Bonneau, le 17 août 1878, ACAM, RLF, 9 : 18<sup>e</sup> feuillet.

112. Hamel, « Notes », le 24 août 1878, 65.

113. Desjardins, *le Collège Sainte-Marie*, 2 : 279-280.

114. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 2 : 277.

115. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 80-81.

116. *Ibid.*, 81.

les deux écoles. Chacune aura sa semaine<sup>117</sup> ». Ce jugement à la Salomon de l'autorité ecclésiastique fit entrer les Montréalistes dans une colère bien prévisible. En termes violents, ils rédigèrent un mémoire à l'intention des religieuses<sup>118</sup>. Ils protestèrent contre la décision qui avait été prise sans qu'ils eussent été invités à négocier une entente. Averti par le grand vicaire Moreau que l'École menaçait les sœurs d'un procès, le recteur se rendit au plus tôt chez la supérieure. Comme par hasard, il la trouva « fort peu effrayée<sup>119</sup> ». Sûre d'elle-même, elle préparait sans doute une réponse au mémoire de l'École, car un mois plus tard, elle en reprenait chacun des points et concluait que « vu l'absence de toute convention écrite et même verbale, je ne suis pas prête à affirmer que l'École ait dans ce sens un droit. Il me paraît y avoir sur ce point des raisons de douter. Il n'y aurait qu'un procès qui pourrait sur ce point, donner une solution parfaite<sup>120</sup> ».

Malgré les craintes justifiées des Lavallois au sujet d'un éventuel procès que pourraient tenter les Montréalistes contre les sœurs de la Miséricorde, les tribunaux ne furent jamais saisis d'une telle cause. L'École se plaignit encore aux religieuses puis enfin elle courba l'échine. L'absence de contrat avec l'École était le grand argument des sœurs. Cependant, lorsque la supérieure déclara son désir de garder la paix avec tout le monde « sans jamais prendre part aux difficultés qui pourraient s'élever entre les membres de votre École et ceux d'une autre institution qui serait approuvée par nos supérieurs ecclésiastiques<sup>121</sup> », le docteur Trudel lui rappela quelques souvenirs pour l'accabler :

*Vous devez convenir que pour ne pas mortifier l'École qui s'est toujours montrée disposée à vous faire du bien, même dans les temps où votre œuvre était regardée de mauvais œil par le public, vous ne devez pas partager avec une autre institution qui vous est étrangère les droits qui lui sont exclusifs. Par là même vous prenez part aux difficultés qui existent entre ces deux institutions et vous soulevez contre votre Communauté des oppositions qui n'auraient pas surgi, si avant d'ouvrir vos portes à cette institution étrangère, vous aviez exigé qu'elle se mît d'accord avec celle dont elle venait partager les droits<sup>122</sup>.*

117. Sœur Sainte-Thérèse de Jésus au docteur Trudel, le 29 août 1879, dans « Correspondance échangée entre l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal (incorporée par Acte du Parlement) et les S<sup>rs</sup> de Miséricorde (S<sup>rs</sup> de la Maternité de Ste-Pélagie) », AMMSM.

118. Le docteur Trudel à Sœur Bonneau, le 11 septembre 1878, dans *ibid.*

119. Hamel, « Notes », le 6 septembre 1879, 107-108.

120. « Opinion légale de F.-X.-A. Trudel », le 9 octobre 1879, dans « Correspondance échangée », AMMSM.

121. Sœur Sainte-Thérèse de Jésus au docteur Trudel, le 22 octobre 1879, dans *ibid.*

122. Le docteur Trudel à Sœur Sainte-Thérèse de Jésus, le 7 novembre 1879, dans *ibid.*



Laconiquement, la réponse finale parvint aux médecins : « Il n'est pas en ma connaissance qu'aucun engagement ait été fait entre l'École de Médecine et notre Communauté<sup>123</sup> ». Ainsi, l'École apprenait par expérience que le bon voisinage, même au prix de rudes sacrifices, ne suffisait pas pour qu'il y ait force contractuelle entre deux parties, mais qu'il fallait toujours signer des papiers.

Comme la Faculté ne pouvait pas entrer à l'Hôtel-Dieu et qu'il lui fallait avoir accès dans un hôpital général de cinquante lits pour répondre aux exigences de la loi, elle trouva une solution temporaire. Elle qui se réclamait du décret de 1876 et qui avait accusé l'École d'être affiliée à une université protestante obtint une salle de cours des sulpiciens<sup>124</sup> et amena ses étudiants à l'hôpital Général protestant<sup>125</sup>. Pendant ce temps, les Lavallois tentaient d'influencer M<sup>sr</sup> Fabre afin que la nouvelle Faculté puisse entrer à l'Hôtel-Dieu. Mais le vice-recteur ne comprenait pas pourquoi l'évêque de Montréal ne parvenait pas à casser la résistance de l'École et des sœurs de l'Hôtel-Dieu. Il s'en ouvrit d'abord au recteur<sup>126</sup>, puis il lui envoya une lettre au préfet de la Propagande traduite par Louis Pâquet<sup>127</sup>. D'après ce document, l'abbé Méthot croyait que le recteur devait écrire immédiatement au préfet « pour qu'il enjoigne sans retard à M<sup>sr</sup> Fabre de faire donner à Laval son entrée à l'Hôtel-Dieu. Il est regrettable que le Card. n'ait pas déjà écrit à l'Évêque de Montréal. Il arrive, dit-on, demain, ce cher Évêque<sup>128</sup>. » Effectivement, M<sup>sr</sup> Fabre revint de sa visite *ad limina* le 11 février. Il reçut presque aussitôt une lettre du préfet de la Propagande<sup>129</sup>. Il la transmit à la supérieure de l'Hôtel-Dieu<sup>130</sup>. Ce document déclarait que les sœurs devaient laisser entrer les médecins de la Faculté dans leur hôpital car c'était la volonté du Saint-Siège. Le cardinal Siméoni conseillait à M<sup>sr</sup> Fabre de s'entendre avec ses collègues dans l'épiscopat « sur la manière d'établir un accord complet entre la faculté de Médecine de la Succursale et la susdite École de Médecine<sup>131</sup> ». M<sup>sr</sup> Fabre défendit à la supérieure de communiquer copie de ce document à quiconque ou de le faire publier dans les journaux. Il demanda enfin une réponse au plus vite. Elle ne vint pas.

123. Sœur Sainte-Thérèse de Jésus au docteur Trudel, le 19 novembre 1879, dans *ibid.*

124. Rumilly, *Histoire*, 2 : 278.

125. *Ibid.*

126. Méthot à Hamel, le 17 novembre 1879. ASQ, Séminaire 54, n° 39c.

127. Méthot à Hamel, le 9 février 1880. ASQ, Séminaire 54, n° 41a.

128. *Ibid.*

129. Siméoni à Fabre, le 25 février 1880, ACAM, RLF, 1 : 172-176.

130. Fabre à Sœur Bonneau, le 17 mars 1880, ACAM, RLF, 3 : 132<sup>e</sup> feuillet.

131. Siméoni à Fabre, le 25 février 1880, ACAM, RLF, 1 : 172-176.



L'École de médecine présentait alors un mémoire à Rome<sup>132</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre en fit une critique serrée : « Dans la première [partie] vous me faites voir que vous êtes tout à fait bien disposé à mon égard, vous semblez même me considérer comme une victime. Cependant, si vous relisez les pages 37, 68, 78, 80, 128 et 156 de votre Mémoire, vous aurez de la peine à prouver vos sympathies pour ma personne<sup>133</sup>. » Le président de l'École accusait en effet l'évêque de Montréal d'injustice et d'ostracisme à son endroit<sup>134</sup>. Par ailleurs, le docteur D'Orsonnens avait écrit de Rome à l'évêque d'Ottawa<sup>135</sup> pour lui demander d'intervenir auprès de l'épiscopat de la province en faveur de l'École. Il lui avait même suggéré de profiter de cette occasion pour demander une université pour Ottawa. À son avis, la cause de Montréal était gagnée en principe à Rome. Mis au courant du contenu de cette lettre, M<sup>gr</sup> Fabre conseilla M<sup>gr</sup> Duhamel : « Le moins les Évêques donneront d'espérance au D<sup>r</sup> D'Orsonnens, le mieux ce sera<sup>136</sup>. » Tandis qu'il écrivait encore au préfet de la Propagande afin de lui expliquer les difficultés qu'éprouvaient les sœurs de l'Hôtel-Dieu pour satisfaire ses propres exigences<sup>137</sup>, on procédait aux arrangements en vue de la fondation de l'hôpital Notre-Dame qui serait réservé à la Faculté de médecine<sup>138</sup>. L'hôpital Notre-Dame répondait exactement aux exigences légales : il contenait cinquante lits.

La fondation du nouvel hôpital intéressait grandement M<sup>gr</sup> Fabre. Il en informa le préfet de la Propagande et l'entretint de l'attitude nouvelle<sup>139</sup> des sœurs de l'Hôtel-Dieu. La Faculté de médecine venait de louer l'hôtel Donégana, dans la rue Notre-Dame<sup>140</sup>, pour y loger un hôpital « sous la direction des Sœurs de la Charité de Montréal », et elle espérait « ouvrir les portes de cet hôpital au commencement du mois prochain<sup>141</sup> ». Comme le président du Conseil d'administration du diocèse craignait un remous de protestations chez les Montréalais et de la part de tous les opposants à M<sup>gr</sup> Fabre, ce dernier le rassura :

132. Ce mémoire auquel nous nous sommes déjà référé est reproduit *in extenso* dans Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 27-156.
133. Fabre à D'Orsonnens, le 5 avril 1880, ACAM, RLF, 1 : 184.
134. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 52, 67, 68.
135. D'Orsonnens à Duhamel, le 4 avril 1880, ACAM, RLF, 3 : 135<sup>e</sup> feuillet.
136. Fabre à Duhamel, le 8 mai 1880, ACAM, RLF, 1 : 198-199.
137. Fabre à Siméoni, le 15 avril 1880, ACAM, RLF, 3 : 134<sup>e</sup> feuillet.
138. « Entente entre les S<sup>rs</sup> de Miséricorde et les professeurs de l'Université Laval à Montréal pour la fondation d'un hôpital », non signée, avril 1880, dans « Correspondance échangée, » AMMSM.
139. Les sœurs avaient d'abord songé à s'expliquer à Rome. La fondation de Notre-Dame leur fit changer d'attitude. Voir Fabre à Siméoni, le 22 mai 1880, ACAM, RLF, 3 : 137<sup>e</sup> feuillet.
140. *Mémoire établissant l'injustice et l'illégalité du maintien de l'Université Laval à Montréal*, Montréal, 1881, 106.
141. Fabre à Siméoni, le 22 mai 1880, ACAM, RLF, 3 : 137<sup>e</sup> feuillet.

*La fondation d'un nouvel hôpital étant le résultat d'une décision de la cour romaine, je ne suis pas aussi libre d'empêcher son fonctionnement. Je ne crois pas que cette souscription prenne de grandes proportions et surtout qu'elle attaque ceux qui ne sont pas bien disposés en faveur de l'Évêché. Je n'oserais pas appeler étrangère une institution qui est à Montréal en vertu d'un ordre du S. Siège. Il me semble que dans l'Église catholique, ceux qui entrent par la vraie porte ouverte, par l'autorité, ne pensant pas être étrangers, ils sont par là-même de la famille<sup>142</sup>. Deux mois plus tard, il bénissait l'hôpital Notre-Dame<sup>143</sup>.*

Comme ils étaient venus à l'aide de la Faculté de droit pour lui donner l'élan initial, les sulpiciens vinrent à la rescousse de la Faculté de médecine. Les docteurs Rottot et Lachapelle s'adressèrent à eux pour obtenir un octroi et ils vantèrent leur générosité : « Il est vrai que cette générosité a déjà été mise plusieurs fois à contribution ; et les soussignés se plaisent à reconnaître que sans elle, l'Université Laval n'aurait pu s'établir que très difficilement à Montréal<sup>144</sup>. » Depuis le démarrage de la Faculté de droit, et particulièrement depuis que l'université s'était entendue avec les sulpiciens, pour l'établissement de la Faculté de théologie, les Lavallois et leurs protégés s'entendaient merveilleusement avec eux. En bonne partie, grâce à leur soutien financier, trois facultés de la succursale avaient trouvé un gîte : les Facultés de droit, de théologie et de médecine. À la séance de clôture de l'année académique 1879-1880, le recteur reconnut ce fait<sup>145</sup>. Néanmoins, les difficultés avec l'École de médecine n'étaient pas terminées. L'École avait encore un accès exclusif à l'Hôtel-Dieu et elle partageait ses services avec la Faculté à la Miséricorde.

142. Fabre à Gravel, le 23 mai 1880, ACAM, RLF, 1 : 203.

143. « Hôpital Notre-Dame », *le Courrier de Montréal*, le 26 juillet 1880. La bénédiction de l'hôpital avait eu lieu le 25.

144. Rottot et Lachapelle à Bayle, [sic] le 13 novembre 1880, ASS, Université, C.17, n° 26.

145. *Revue de Montréal* (juin 1880), 443-444.



# III

## FRONT COMMUN

### EN FAVEUR DE LAVAL : LOI ET DÉCRET DE 1881

Quelques jours avant le début de l'année universitaire 1879-1880, le docteur D'Orsonnens, secrétaire de l'École de médecine écrit au Bureau colonial à Londres. Il voulait être assuré que l'École continuerait d'exister et espérait que le droit de l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal soit infirmé. Cette correspondance contribua à attiser la querelle entre l'École et l'université. Montréal et Québec, les Ultramontains et les « Libéraux ». Le gouvernement britannique, ceux du Canada et du Québec, de même que le Saint-Siège se trouvèrent bientôt impliqués dans la querelle universitaire.

Le docteur D'Orsonnens posa deux questions au secrétaire colonial, mais il reçut des réponses peu encourageantes. Il lui demanda si, d'après sa charte royale, l'université avait le droit de fonder à Montréal « des facultés qui soient, non pas des affiliations de Laval, mais des succursales » et si l'École de médecine pouvait obtenir une charte royale<sup>1</sup>. Le secrétaire colonial répondit que c'était « proprement le gouvernement canadien qu'il faudrait consulter » et que « la demande d'une charte ne pourrait être accueillie qu'à la condition d'être appuyée par le gouvernement canadien<sup>2</sup> ».

1. D'Orsonnens à Bramston, le 29 et le 30 septembre 1879, dans *Réponse à une adresse du Sénat demandant copie de toute correspondance, pétition, etc.*, [sic] au sujet de l'Université Laval de Québec, Ottawa, 1881, 5-6.
2. Bramston à D'Orsonnens, le 3 octobre 1879, dans *ibid.*, 6-7.

Malgré cette réponse, le docteur D'Orsonnens voulut compter sur les autorités britanniques pour lutter contre Laval. Il supplia donc l'assistant sous-secrétaire d'État à Londres de ne permettre qu'aucune démarche visant à amender la charte royale de 1852 ne soit tentée sans qu'on en informe l'École par l'entremise du gouvernement canadien<sup>3</sup>. Mis au courant de cette correspondance<sup>4</sup>, John A. Macdonald expliqua au sous-secrétaire d'État britannique que les questions d'éducation relevaient exclusivement de la compétence provinciale, puis l'avertit de n'accueillir aucune demande de charte royale de la part de qui que ce soit<sup>5</sup>.

Incapable de trouver un terrain d'entente avec M<sup>sr</sup> Fabre, le secrétaire de l'École allait communiquer à nouveau avec le Bureau colonial et se préparer à défendre la cause des Montréalistes devant les cardinaux de la Propagande. Lorsqu'il arriva à Rome, le 12 novembre 1879, le docteur D'Orsonnens apprit que M<sup>sr</sup> Fabre faisait son voyage *ad limina*. Il s'empressa de le rencontrer et lui suggéra un projet qui aurait pu résoudre les difficultés entre l'École et l'université sans que la Propagande n'intervienne autrement qu'en sanctionnant l'accord déjà conclu entre les parties. Mais l'évêque de Montréal se considéra incompetent pour satisfaire à cette demande, étant donné qu'il n'était pas expressément mandaté pour agir au nom de l'université<sup>6</sup>. Le docteur D'Orsonnens commença alors à préparer un mémoire qu'il devait présenter à la Propagande le 2 février 1880. En attendant, il communiqua à nouveau avec le Bureau colonial pour affirmer que l'université faisait de la question de l'École une simple affaire de religion à cause de son affiliation à Victoria et qu'une demande d'amendement à la charte de 1852 de la part de Laval, signifierait la destruction de l'École et une insulte à l'université protestante<sup>7</sup>.

M<sup>sr</sup> Fabre manifesta son désaccord avec le docteur D'Orsonnens sur les revendications de l'École contenues dans le mémoire présenté à la Propagande<sup>8</sup>. L'École demandait un autre décret pontifical pour remplacer

3. D'Orsonnens à l'assistant sous-secrétaire d'État, le 4 octobre 1879, dans *ibid.*, 7.

4. « Rapport de A. Campbell faisant fonctions de ministre de la justice », le 17 juillet 1880, dans *ibid.*, 7-8. Dans ce rapport, Campbell énumère, en les résumant, toutes les lettres échangées entre D'Orsonnens et le Bureau colonial; il signale aussi qu'entre le 8 octobre et le 25 octobre 1879, ces lettres furent communiquées à Macdonald.

5. « Rapport de A. Campbell » dans *Réponse à une adresse du Sénat*, 8.

6. Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, 1908-1918, 4 : 91-92.

7. *Questions sur la succursale de l'Université Laval à Montréal avec appendice*, publié par ordre de l'Université Laval, Québec, 1881, 91. On signale que cette communication eut lieu le 31 janvier 1880.

8. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 28-128. Nous avons tiré les trois points qui suivent de la conclusion qui va de la page 120 à 128.

celui de 1876, réclamait l'érection d'une université indépendante à Montréal et recommandait que l'on tienne compte de la situation financière du diocèse en prenant ces décisions. M<sup>sr</sup> Fabre fit savoir à M<sup>sr</sup> Laflèche que le représentant de l'École se leurrerait en croyant obtenir ce qu'il demandait, puisque : « Le Cardinal Siméoni m'a écrit une assez longue lettre sur la succursale et il ne me dit rien du Docteur<sup>9</sup>. » Plus encore, au dire de l'évêque de Montréal, le secrétaire de l'École croyait qu'il pouvait compter sur l'aide du cardinal Oréglià, alors que celui-ci était « l'auteur de la Bulle et du Bref et [qu'il tenait] à ce que ces documents soient maintenus<sup>10</sup> ». M<sup>sr</sup> Fabre concluait donc que Rome ne consentirait jamais à permettre une simple affiliation de l'École à l'université en remplacement de l'établissement de la succursale. À son avis, le parallèle entre l'École et le séminaire de Montréal tel que l'établissait le docteur n'était pas soutenable, « Ce dernier [le séminaire] n'est qu'une succursale, seulement il a bien fallu conserver les règles du Concile de Trente qui donne à l'Évêque le droit de nommer les professeurs<sup>11</sup>. »

En vain, l'École de médecine s'adressa à Ottawa et à Londres pour faire déclarer illégale la fondation des facultés de la succursale lavalloise. Les docteurs Trudel et Coderre écrivirent au gouverneur général et lui recommandèrent de faire parvenir leur message au secrétaire d'État colonial<sup>12</sup>. Dans cette lettre, ils demandaient si les facultés de la succursale pouvaient bénéficier des privilèges de l'affiliation, avantages normalement réservés aux seules maisons incorporées légalement, étant donné qu'elles n'avaient pas obtenu la reconnaissance civile. Le ministère de la Justice répondit qu'il n'avait pas juridiction pour décider des questions relatives à l'éducation et il ajouta que « les tribunaux civils seuls peuvent déterminer d'autorité la position légale de l'Université Laval et se prononcer sur ses droits<sup>13</sup> ». Retourné à Londres en juillet 1880<sup>14</sup>, le docteur D'Orsonnens consulta personnellement Sir Farrer Herschell, solliciteur général, qui le rassura d'une façon surprenante sur la nature du statut de l'Université Laval et sur le contexte dans lequel le Saint-Siège avait dû prendre ses décisions

9. Fabre à Laflèche, le 22 avril 1880, ASTR, Correspondance Fabre-Laflèche, A1-F35-27.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. Trudel et Coderre au gouverneur général, le 19 mai 1880, dans *Réponse à une adresse du Sénat*, 3. Les deux médecins demandent au gouverneur de transmettre au secrétaire d'État pour les colonies une lettre de D'Orsonnens datée du même jour.

13. « Rapport de A. Campbell », dans *Réponse à une adresse du Sénat*, 8. Cette réponse provenait du ministère de la Justice en date du 17 juillet et elle fut approuvée par le gouverneur général le 31 juillet 1880.

14. *L'Abeille médicale*, septembre 1880. 380.

en 1876. Suivant le solliciteur général, l'université n'était qu'une institution diocésaine et non provinciale ; sa charte royale ne lui donnait pas le droit d'établir une succursale à Montréal et le seul type d'union qui pouvait exister entre Laval et les institutions montréalaises consistait dans l'affiliation. En conséquence, les facultés déjà établies à Montréal ne faisaient pas partie de l'université, car le pape ne pouvait ni déroger aux pouvoirs donnés par la charte royale ni en conférer d'autres et, en 1876, le Saint-Siège n'avait pu que donner des directives sous une fausse interprétation de ce qu'étaient véritablement les pouvoirs conférés à Laval<sup>15</sup>.

Toute cette correspondance, et particulièrement la réponse de Sir Farrer Herschell, troubla sérieusement l'abbé Méthot, nouveau recteur de l'Université Laval<sup>16</sup> qui songea immédiatement à faire échouer les démarches de l'École. *Le Nouveau Monde* avait publié toutes ces lettres<sup>17</sup>. Le recteur s'informa auprès du secrétaire de la Faculté de médecine de la succursale, le docteur Lachapelle, de ce que l'on pensait de la situation à Montréal ; il lui demanda aussi ce qu'il convenait de faire dans l'immédiat, puis il émit une opinion personnelle : « N'est-ce pas un ballon d'essai pour effrayer et surtout pour empêcher les élèves de prendre leur inscription à Laval?... Et M<sup>rs</sup> de Montréal, comment prend-il cela ? Aura-t-il le courage, malgré tout, de nous dire la messe de l'ouverture des cours et d'assister à notre séance du soir<sup>18</sup> ? » Il ne semble pas que le docteur Lachapelle, s'il donna des renseignements à son interlocuteur, l'ait rassuré outre mesure. Dans son journal, le recteur commença à esquisser le plan que suivrait l'université si l'École voulait causer des difficultés sérieuses à la succursale.

*1) Nous demandons, par l'entremise du Juge Jetté l'opinion légale de Mr. Blake, légiste éminent de Toronto. Si son opinion est favorable, nous la publierons et elle contrebalancera au moins l'autorité du juriste [Sir Farrer Herschell] consulté par M. D'Orsonnens ; si, au contraire, cette opinion est contraire, ce sera une raison de plus pour faire ce qui suit. 2) M. Louis [Pâquet] ira Samedi à Ottawa pour sonder les opinions du Gouverneur Général et de ses ministres, et si cela paraît opportun — pour demander leur appui à la sollicitation d'un amendement à la Charte. 3) Si nous sommes poursuivis, nous soutiendrons le procès, à*

15. *Ibid.*, 380-387.

16. En 1880, Michel-Édouard Méthot devint supérieur du séminaire de Québec et recteur de l'Université Laval en remplacement de l'abbé T.-E. Hamel qui entra au Conseil universitaire. Voir *Annuaire de l'Université Laval (1880-1881)*, 11. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> juillet 1880, L. Beaudet était élu vice-recteur des Facultés de droit et de médecine de la succursale. Voir ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 31, 90.

17. « Journal de M<sup>rs</sup> Méthot », le 20 septembre 1880, ASQ, Manuscrit 16, 2.

18. *Ibid.*, 2.



moins que nous n'ayions obtenu un amendement à la Charte. 4) Nous allons faire signer aux Évêques une requête au gouverneur général demandant le susdit amendement<sup>19</sup>.

Si jamais M. Blake fut consulté, sa réponse fut d'une rapidité peu commune et certainement défavorable à l'université. Le jour même où le recteur rédigeait son plan d'action, il précisait la teneur d'une lettre signée par M<sup>gr</sup> Taschereau et destinée à servir à l'abbé Louis Pâquet. Considérant le passé de l'université et la situation dans laquelle la plongait l'École de médecine, l'archevêque de Québec demandait au gouverneur général « de bien vouloir faciliter au R.L.-H. Pâquet l'accomplissement de sa mission<sup>20</sup> » à Ottawa.

La mise en œuvre du plan du recteur se fit rapidement. À la suite d'une réunion tenue à l'École au début d'octobre, les Montréalistes avaient envoyé à l'université une copie du protêt qu'ils devaient faire parvenir au procureur général<sup>21</sup>. Trois semaines plus tard, l'archevêque et les évêques de la province signèrent une requête en faveur de Laval, puis ils la communiquèrent à la reine au début de novembre. Dans cette démarche de l'épiscopat, l'université comptait sur l'aide du cardinal Manning « député *ad hoc* par la Propagande [qui] demanda à la reine d'Angleterre de vouloir bien interpréter ou modifier la charte<sup>22</sup> ». Entre temps, Louis Pâquet était retourné à Ottawa avec trois documents : deux requêtes, celle des évêques à la reine et celle du visiteur et des directeurs de l'université au gouverneur général, et le projet d'amendement à la charte royale<sup>23</sup>. L'université écrivit alors à l'honorable Lorange, professeur de droit à Québec, pour le prier de rejeter la poursuite que l'École intentait contre elle. Quatre jours plus tard, accompagné de l'abbé Hamel, le recteur complétait le jeu des influences lavalloises en rendant visite à Chapleau, premier ministre du Québec, pour discuter d'une nouvelle charte. Ils obtinrent la promesse d'un appui indéfectible du chef du gouvernement. Dès lors, Louis Pâquet n'avait plus qu'à revenir d'Ottawa, ce qu'il fit le soir même<sup>24</sup>.

L'attitude des autorités britanniques ne sembla pas aussi satisfaisante aux Lavallois que celle de Chapleau. Ce dernier n'avait pas fait une vaine promesse au recteur et à l'abbé Hamel. Le lieutenant-gouverneur Robitaille envoya à J. C. Aikins, secrétaire d'État à Ottawa, une copie du

19. *Ibid.*, le 30 septembre 1880, 4-5. Louis-Honoré Pâquet, frère de Benjamin Pâquet était professeur de théologie au séminaire de Québec.

20. *Ibid.*, le 10 octobre 1880, 14.

21. *L'Abeille médicale*, octobre 1880, 430-432.

22. *Revue de Montréal*, janvier 1881, 70-72.

23. « Journal de M<sup>gr</sup> Méthot », le 30 octobre 1880, 22.

24. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 2 : 119-120.

rapport d'un comité du Conseil exécutif de la province qui recommandait l'adoption de la requête à la reine. Tous les membres de ce comité, Champleau, Loranger, Lynch et Pâquet, étaient professeurs à Laval<sup>25</sup>. Le gouverneur général communiqua ce document à Londres<sup>26</sup>, en précisant que la cour devait se prononcer sur la charte demandée par l'université<sup>27</sup>. Le marquis de Kimberley lui répondit : « *Having regard to the provisions of the British North America Act 1867, I am not at present satisfied that I could properly advise the Queen to issue the desired Charter. It is not necessary however to decide that question at present, as I do not think it is right to invite Her Majesty to interpose while the powers of Laval University are about to be decided in a Court of Law* »<sup>28</sup>. » Communiquée au recteur<sup>29</sup>, cette réponse de Londres fut difficilement acceptée<sup>30</sup>.

Ne pouvant compter sur les autorités civiles britanniques en agissant directement, les Lavallois allaient se fier à l'influence du cardinal Manning. Au début de décembre 1880, le recteur communiqua au préfet de la Propagande la requête des évêques à la reine<sup>31</sup>. Le cardinal Siméoni lui promit que pour l'aider il écrirait « à l'Emin. Cardinal Manning, Archevêque de Westminster, pour le prier de recommander favorablement, si cela lui est possible, auprès du gouvernement anglais, la requête présentée à la Reine par Leurs Grandeurs<sup>32</sup> ». La réponse du marquis de Kimberley avait déplu aux Lavallois ; mais la promesse du cardinal préfet les rassura. L'abbé Hamel pouvait alors dissiper les craintes du directeur de l'École normale Jacques-Cartier qui voyait d'un mauvais œil la réponse du marquis. Il lui écrivit confidentiellement : « Nos affaires sont meilleures que vous ne pensez. Nous n'avons pas été *refusés* ni *rejetés* à Londres. On nous renvoie simplement au gouvernement local, sous prétexte que, par l'acte de la Confédération, cette question ne peut plus être traitée en Angleterre. C'est bien à dessein que nous ne disons rien et que nous laissons l'École se réjouir<sup>33</sup>. » Cependant, il ne lui dit rien de la promesse faite par le préfet de la Propagande. Appuyés par la majorité

25. Robitaille à Aikins, le 6 novembre 1880, dans *Réponse à une adresse du Sénat*, 18.

26. Lorne à Kimberley, le 23 novembre 1880, ASTR, Correspondance Taschereau-Lafleche, A1-T 101-28.

27. Lorne à Kimberley, le 10 novembre 1880, ASTR, dans *ibid.*

28. Kimberley à Lorne, le 17 décembre 1880, ASTR, dans *ibid.*

29. Langevin à Méthot, le 31 janvier 1881, dans *Réponse à une adresse du Sénat*, 18.

30. Méthot à Langevin, le 6 février 1881, dans *ibid.*

31. Méthot à Siméoni, le 2 décembre 1880, dans *Question sur la succursale* 6.

32. Siméoni à Méthot, le 7 janvier 1881, dans *ibid.*, 7 ; *Revue de Montréal*, janvier 1882, 60.

33. Hamel à Verreau, le 2 février 1881, ASQ, Université, 43, n° 53.

des évêques de la province, les Lavallois allaient s'adresser à la législature du Québec pour gagner leur cause et débouter du même coup l'École de médecine et de chirurgie.

\* \* \*

Malgré les appuis importants qu'elles avaient dans les milieux politiques et judiciaires, les autorités de l'Université Laval appréhendaient grandement les résultats du procès que l'École de médecine leur intentait. À ce sujet, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit au recteur, et ce dernier s'empessa de lui répondre en énumérant toutes ses craintes et particulièrement celle de perdre le procès. Le séminaire de Québec pensa même fermer les portes de l'université : « Le Séminaire de Québec regrette d'avoir à informer Votre Grandeur qu'il renonce à présenter à la Législature un bill qui n'a plus de chance de succès, et qu'il se croit en conscience obligé, advenant la fin de la présente année académique, de fermer, non seulement à Montréal, mais aussi à Québec, les deux facultés de droit et de Médecine [*sic*], et qu'il informera le Saint-Siège de sa présente détermination et des raisons qui l'ont forcé à la prendre<sup>34</sup>. » D'après ce document, une raison fondamentale causait cette décision : advenant le cas où l'École gagnerait son procès, le séminaire qui, grâce aux arrangements de décembre 1878, retirait des recettes de la succursale sans avoir à y investir des sommes énormes, perdrait cette source de revenus qui servait à renflouer les finances de l'entreprise universitaire. Suivant l'expression même du recteur, « l'avantage spécial du Séminaire de Québec » passait bien avant « le bien de la paix et de l'union des catholiques de la Province de Québec<sup>35</sup> ».

Il incombait à l'archevêque Taschereau d'assurer l'entente unanime entre les évêques pour soutenir le séminaire et l'université devant les laïques du parlement provincial, et il le ferait au risque de « tordre le bras » à tout opposant, en l'occurrence, M<sup>sr</sup> Laflèche des Trois-Rivières. À plusieurs reprises, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit à M<sup>sr</sup> Laflèche pour lui demander de signer la requête de l'épiscopat, mais celui-ci refusa<sup>36</sup>. L'évêque des Trois-Rivières allait un jour payer cher la résistance qu'il opposait à l'archevêque. M<sup>sr</sup> Taschereau avait de la suite dans les idées et il aimait gagner ses causes autant que M<sup>sr</sup> Bourget. Dans les rencontres des évêques, si celui des Trois-Rivières s'était abstenu de donner son consente-

34. Méthot à Taschereau, le 23 février 1881, copie, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, A1-T 101-26.

35. *Ibid.*

36. Taschereau à Laflèche, le 26 mars 1881, le 7 avril 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, A1-T 101-32 et 33 ; Taschereau à Laflèche, le 1<sup>er</sup> avril 1881, ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 157.

ment au projet de loi de Laval, d'autres avaient fait des remarques et posé des conditions importantes et significatives. M<sup>sr</sup> Duhamel d'Ottawa avait obtenu « que les Évêques prissent l'engagement à ne pas s'opposer à ce qu'il ouvrît son université quand il le jugerait à propos, quoique cela soit contre les intentions et même les déclarations du Saint-Siège, qui ne veut qu'une seule Université Catholique au Canada<sup>37</sup> ». L'abbé Méthot commenta cette déclaration : « *Pas gauche le petit Seigneur Duhamel*<sup>38</sup> ! » Les autres évêques exigèrent « que l'Université s'engageât par écrit à ne pas établir de chaires dans les autres diocèses sans le consentement des Ordinaires, ce qui n'était pas, certes, difficile à accorder<sup>39</sup> ».

En communiquant au cardinal Siméoni le texte des délibérations des évêques, le recteur lui demanda « s'il n'était pas à propos d'ordonner à M<sup>sr</sup> Laflèche, même par télégramme, de signer la Requête à la Législature<sup>40</sup> ». Le même jour, il reçut un télégramme de Rome : « *Reçu lettre : déjà télégraphié à Laflèche*<sup>41</sup>. » Sept mois plus tard, le recteur avoua qu'il ne savait pas encore ce que contenait le télégramme de la Propagande à M<sup>sr</sup> Laflèche<sup>42</sup>. Mais longtemps auparavant, il avait écrit à nouveau au cardinal pour lui demander d'influencer M<sup>sr</sup> Laflèche, le seul évêque qui refusait encore de signer la requête à la législature<sup>43</sup>. L'évêque des Trois-Rivières avait plusieurs appuis. En plus des rédacteurs du *Journal des Trois-Rivières*, du *Monde* et de M<sup>sr</sup> Bourget, il pouvait compter sur M<sup>sr</sup> Pinsonneault, ancien évêque de London. M<sup>sr</sup> Pinsonneault écrivit une charge détaillée contre les prétentions de l'université et du séminaire. Il considérait que les autres membres de l'épiscopat avaient accepté trop facilement la demande de l'archevêque et ajoutait : « Quand on sait que M<sup>sr</sup> Conroy fut désigné par le Cardinal Cullin de Dublin, lequel était renseigné par M. Dowd, curé de St-Patrick et adversaire de Bourget<sup>44</sup> ! » Samedi, le 9 avril, l'archevêque et les évêques de la province présentèrent leur requête à la législature<sup>45</sup>. Le 12, l'École de médecine obtint de Rome

37. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 4 septembre 1881, 26.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*, le 30 mars 1881, 26.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*, le 4 septembre 1881, 26. Comme nous aurons l'occasion de le voir dans le chapitre IV, le recteur Méthot essaya en vain de se procurer une copie de ce télégramme en ayant recours aux services d'un employé aux archives du diocèse des Trois-Rivières. Pour notre part, nous ne l'avons pas retracé au séminaire Saint-Joseph des Trois-Rivières.

43. *Ibid.*, le 7 avril 1881, 27.

44. Pinsonneault à Laflèche, le 7 avril 1881, ASTR, Correspondance Pinsonneault-Laflèche, A1-P 70b-02.

45. *Revue de Montréal*, janvier 1881, 61-62.

la permission de poursuivre l'Université Laval devant les tribunaux civils. Le surlendemain, au nom de la reine et par l'intermédiaire du procureur général du Québec, l'École intentait sa poursuite contre Laval<sup>46</sup>. Comme M<sup>sr</sup> Laffèche n'avait pas signé la requête, M<sup>sr</sup> Taschereau crut qu'il était encore temps de l'inciter à le faire, mais ce fut peine perdue<sup>47</sup>.

Sans succès, par l'entremise de Londres, l'École tenta une première démarche pour retarder l'étude du projet de Laval en Chambre. La session provinciale s'ouvrit le 28 avril, mais le projet de l'université ne fut débattu qu'à partir du 3 juin. Pendant les préparatifs de ces débats, des lettres arrivaient à Québec en provenance de Montréal. Elles disaient que les professeurs de l'École de médecine commençaient à craindre l'excommunication<sup>48</sup>. M. Loranger de Montréal reçut une permission de M<sup>sr</sup> Taschereau pour défendre l'université devant le tribunal laïque<sup>49</sup>. Au nom de l'École, le 2 mai, Sir Bircham du secrétariat colonial de Londres écrivit à Ottawa pour demander une copie de la nouvelle charte que voulaient obtenir les Lavallois<sup>50</sup>. Le secrétariat d'État lui répondit qu'il se proposait d'attendre le résultat des procédures légales entreprises devant la cour provinciale avant de communiquer ce document<sup>51</sup>.

Puisque l'Université Laval, appuyée par sept évêques sur huit, prenait la peine de demander une loi spéciale au parlement provincial, il semblait bien qu'elle considérait elle-même illégale sa présence à Montréal. Ajoutés à la menace de fermeture de l'université proférée par les gens du séminaire de Québec, d'autres documents rendaient ce fait évident. Dans une brochure qu'elle fit publier, l'université déclara qu'elle s'était « adressée en Angleterre pour obtenir une charte additionnelle, laissant la première intacte, mais conférant positivement les pouvoirs que les adversaires prétendent ne pas se trouver dans la première<sup>52</sup> ». Si les « adversaires » ne devaient avoir que des prétentions, on peut se demander pourquoi l'université n'attendait-elle pas le résultat du procès intenté contre elle. N'était-ce pas parce que les réclamations des opposants étaient appuyées sur les faits et sur le droit ? Les défenseurs lavallois affirmaient : « L'Université ne demande qu'une loi qui leverait les doutes que certaines personnes ont élevé sur la légalité de l'enseignement professionnel donné par elle ailleurs qu'à Québec<sup>53</sup> » ; le doute ne semblait pas exister puisque

46. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 143.

47. Taschereau à Laffèche, le 2 avril 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laffèche, A1-T 101-36.

48. ASQ, « Journal du Séminaire », le 28 avril 1881, vol. 3 : 164.

49. *Ibid.*, le 30 avril 1881, 165.

50. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 188.

51. *Ibid.*, 4 : 189.

52. *Questions sur la succursale*, 6.

53. *Ibid.*, 13.

l'université demandait « une charte additionnelle, laissant la première intacte<sup>54</sup> ». Précisément, cette charte additionnelle devait donner une existence légale à la succursale.

La procédure suivie par l'université avait été bien préparée. Champagne, député des Deux-Montagnes, présenta le projet de loi à la législature : « 1° L'Université Laval est autorisée à multiplier ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec ; 2° Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction<sup>55</sup> ». Ainsi rédigé, ce document signifiait qu'advenant le cas où les députés en feraient une loi, le procès intenté par l'École n'aurait plus sa raison d'être. Les défenseurs du projet furent Lacoste et Hamel, et les opposants, Pagnuelo et Trudel<sup>56</sup>. Ces deux derniers étaient reconnus comme Ultramontains et amis de longue date de M<sup>re</sup> Bourget. Pour l'université, le choix de Lacoste était très habile. Il était montréalais, conservateur et ami intime de Chapleau. Le bureau qu'il dirigeait avec F.-J. Bisailon s'occupait de toutes les contestations d'élections pour les Bleus, comme celui de Mercier, Beausoleil et Martineau s'occupait de celles menées par les Rouges. La tactique de Laval consistait donc à se gagner un appui suffisant chez les conservateurs pour s'assurer d'une majorité.

Tous les Ultramontains intransigeants de la province se rangèrent du côté de l'École. Avec Pagnuelo et le sénateur F.-X.-A. Trudel, se trouvaient Alphonse Desjardins, l'un des fondateurs du *Nouveau Monde*, le recorder Demontigny, doyen des zouaves pontificaux, Louis Beaubien, Taillon et Sévère Rivard, ancien maire de Montréal. Aux Trois-Rivières, les principaux leaders étaient Gédéon Désilets, propriétaire du *Journal des Trois-Rivières*, et ses frères, Alfred, avocat, et Petrus, notaire. Le Cercle catholique fondé à Québec lors de l'enquête Conroy défendait la cause ultramontaine autant que Tardivel pouvait le faire dans *la Vérité*. Au Cercle, se rencontraient des hommes comme Philippe Landry, député provincial de Montmagny, le docteur N.-E. Dionne, rédacteur au *Courrier du Canada*, I.-N. Belleau, avocat de Lévis et Israël Tarte, éditeur de *l'Événement de Québec*. La plupart de ces hommes s'étaient trouvés aux côtés de M<sup>re</sup> Bourget et de M<sup>re</sup> Lafliche lors de l'affaire des paroisses à Montréal et lors des débats sur le Programme catholique en 1871. Trudel, Desjardins, Pagnuelo et Taillon avaient été les rédacteurs du Programme. Si Cartier avait dû subir tout ce monde, Chapleau entendait s'en débarrasser.

54. *Ibid.*

55. *Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la Province de Québec*, Québec, 1881, 351.

56. Savaète, *Voix canadiennes*, 4 : 157. L'auteur reproduit tous les plaidoyers, de la page 157 à 334.



ser définitivement. Aussi gênants pour le parti libéral que pour les conservateurs, ils forçaient pratiquement Mercier à se rallier aux conservateurs pour les écraser<sup>57</sup>.

Certains parlementaires subirent des influences épiscopales au cours des débats sur le projet de loi de Laval. Durant le mois d'avril, M<sup>gr</sup> Taschereau avait pris la précaution de faire parvenir des lettres à plusieurs députés afin de les inciter à voter en faveur du projet de loi. Des indiscretions firent que certaines de ces lettres tombèrent entre les mains des adversaires<sup>58</sup>. Par ailleurs, M<sup>gr</sup> Moreau de Saint-Hyacinthe s'autorisa à exercer des influences semblables sur l'honorable de Labrière :

*Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous prier de nouveau de vous intéresser vivement à la passation de la loi demandée par l'Université Laval [...]. La loi concernant Laval est demandée et désirée par le Saint-Siège, par l'Évêque de Montréal lui-même, partie intéressée avant tout et par-dessus tout dans la question, et par tous les Évêques de la Province, moins un. Il me semble que tous nos législateurs catholiques, tant de l'Assemblée que du Conseil, ne peuvent hésiter à lui donner leur concours et leur appui<sup>59</sup>.*

M<sup>gr</sup> Taschereau, l'université, Chapleau et Mercier pouvaient se servir de leur prestige pour assurer l'adoption du projet lavallois ; mais ils ne réussissaient pas vraiment à mâter tous les laïques ultramontains et les jésuites. Le jour où M<sup>gr</sup> Taschereau, fort de son titre d'archevêque, faisait voter par le Conseil de l'instruction publique une résolution en faveur du projet de loi<sup>60</sup>, le Saint-Siège renouvelait la constitution *Romanos pontifices*<sup>61</sup>. Adressée à l'épiscopat d'Angleterre, mais souvent appliquée par la suite en dehors de ce pays, cette constitution déterminait les droits respectifs des évêques et des communautés religieuses en matière d'éducation. Elle confirmait des privilèges concédés antérieurement aux bénédictins et aux jésuites<sup>62</sup>. Au Conseil de l'instruction publique, seulement la moitié des membres avaient siégé : les évêques et l'archevêque puis sept laïques, G. Ouimet, N. Belleau, P.-J.-O. Chauveau, Jetté, Murphy et Larue. Seul M<sup>gr</sup> Laflèche avait refusé de suivre les ordres de l'archevêque<sup>63</sup>. À

57. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 3 : 86-89.

58. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, s. d., 154.

59. Moreau à de Labrière, le 8 mai 1881, ASTR, Correspondance Moreau de Labrière, A1-M 63-05.

60. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, 153.

61. Firmin Vignon, s. j., « Lavallensis succursalis, pars II », ACSM, Sér. MC, Portf. 16 ; n° 18, 174-175.

62. Paul Desjardins, *Question universitaire — Québec-Montréal, contexte historique*, Montréal, s. d., 11.

63. Robert Rumilly, *Histoire*, 2 : 81.



Montréal, s'organisa alors un comité de citoyens, encouragé par les jésuites, pour combattre le projet de Laval. Le maire Beaudry en était président, Demontigny, vice-président, et en faisaient aussi partie le sénateur F.-X.-A. Trudel, grand prêtre de l'ultramontanisme québécois, Alphonse Desjardins<sup>64</sup>, J.-L. Archambault<sup>65</sup> et les professeurs de l'École de médecine. M<sup>sr</sup> Taschereau pressa M<sup>sr</sup> Fabre de calmer ces gens et celui-ci obtint en faisant publier une lettre dans les journaux<sup>66</sup>. Docile, à l'exception de l'évêque des Trois-Rivières, l'épiscopat suivait les directives de son chef.

Au Conseil législatif et à l'Assemblée, on connaissait aussi une certaine opposition au projet de Laval. M<sup>sr</sup> Moreau eut encore l'occasion d'écrire à de Labrière pour le sermonner :

*Mon cher Monsieur,*

*Je suis informé que l'on travaille fortement à persuader aux Honorables Membres du Conseil Législatif de Québec, que les Évêques de la Province ne désirent pas sincèrement la passation du Bill demandé par l'Université Laval [...]. Quoiqu'il en soit, je considère comme très important et de mon impérieux devoir de vous dire, mon cher Monsieur, que l'Évêque de St-Hyacinthe, votre Ordinaire, en donnant son concours et son appui à la loi demandée par Laval, a fait un acte parfaitement libre et réfléchi, qu'il ne regrette nullement sa démarche en cette matière, que son plus ardent désir est que cette loi soit votée au Conseil comme elle l'a été à la Chambre, et qu'il attend de son Diocésain, l'Honorable M. de Labrière, unité de vue et de sentiment avec son Évêque sur cette question, comme sur toute autre question religieuse<sup>67</sup>.*

L'évêque de Saint-Hyacinthe admettait implicitement que tout l'épiscopat n'appuyait pas le projet. À l'instar des Ultramontains, de M<sup>sr</sup> Bourget, de M<sup>sr</sup> Laflèche, des pères jésuites et de tous les laïques qui les suivaient, M<sup>sr</sup> Moreau avait sa « mission impérieuse » à remplir. Il tenait lui aussi à ce que les laïques se soumettent aux ordres de leurs ordinaires. À Montréal, certains laïques n'attendirent pas que leur évêque leur dictât la conduite qu'ils devaient suivre en Chambre. Ils lui posèrent directement une question et celui-ci répondit, en pesant ses mots. Ainsi, à un médecin qui

64. Alphonse Desjardins, député fédéral d'Hochelaga avait tenu chez lui la séance de rédaction du Programme catholique. Son cousin, Louis-Édouard Desjardins, médecin et professeur à l'École de médecine, avait assisté à cette réunion. Voir Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, 134-135.

65. J.-L. Archambault, favorable à l'École, était associé de Mousseau, ami de Chapleau. Voir Rumilly, *Histoire*, 3 : 36.

66. *Ibid.*, 3 : 75.

67. Moreau à de Labrière, le 18 juin 1881, ASTR, Correspondance Moreau-de Labrière, A1-M 63-07.

lui demandait ce qu'il pensait de la conduite que devaient avoir les membres du Conseil législatif au sujet du projet lavallois, il déclara : « Il est fâcheux que l'on tente de laisser croire aux intéressés que les Évêques, en signant une requête à la législature, n'aient pas été sérieux [...]. Le Saint-Siège a exprimé un désir : je n'ai pas cru, pour ma part, qu'il y avait autre chose à faire que de favoriser l'exécution de ses vues [...] Ce que je désire, c'est que le St-Siège soit obéi, même dans ses désirs<sup>68</sup>. » Au comité des citoyens qui trouvait le projet de loi injuste, l'évêque répliqua : « Vous prenez sur vous de décider qu'il y a injustice à accorder aux Évêques ce qu'ils demandent : vous allez même jusqu'à dire que non seulement les Évêques mais même le St-Siège, ont été trompés. Après de pareilles affirmations, il ne reste plus qu'à vous prier d'examiner de nouveau la question et de voir ce que doit faire un catholique sincère, quand il s'agit de l'exécution d'un décret des Congrégations Romaines ou même d'un simple désir<sup>69</sup>. » M<sup>re</sup> Fabre poussait vraiment à son extrême limite l'obligation d'obéir à Rome. M<sup>re</sup> Laflèche tenait à ses principes ultramontains et M<sup>re</sup> Taschereau considérait les besoins du séminaire de Québec et de l'Université Laval comme les siens propres. L'archevêque donnait des ordres à ses suffragants et il était sensible à certains arguments des politiciens. Chapleau avait déjà repoussé une réquisition de M<sup>re</sup> Laflèche à l'effet d'accorder l'immunité aux curés pour les consignes électorales données dans leurs sermons. Mathieu, député ultramontain de Richelieu, présenta un projet de loi en ce sens. Dans une déclaration collective du 26 mars 1877, tous les évêques avaient demandé une pareille mesure. L'épiscopat voulait alors éviter que ne se reproduisent des recours aux tribunaux à cause d'influences indues. Chapleau qui ne voulait pas du projet de loi de Mathieu déclara à M<sup>re</sup> Taschereau qu'il craignait une forte opposition de la part des protestants. L'archevêque n'éprouva pas de difficulté à convaincre tous les évêques, à l'exception de M<sup>re</sup> Laflèche, de la nécessité de retirer ce projet de loi. Malgré les protestations de l'évêque des Trois-Rivières auprès de Chapleau, le projet de loi ne fut pas présenté à la législature. Mathieu le retira avant la session<sup>70</sup>.

Au comité des bills privés, le projet de Laval fut adopté par 9 voix contre 4<sup>71</sup>. À l'Assemblée législative, il fut accepté par un vote de 31 pour et 20 contre, soit un total de cinquante et un députés présents, 10

68. Fabre à Lachapelle, le 18 juin 1881, ACAM, RLF, 4 : 87-88.

69. « Réponse à la lettre du Comité des Citoyens de Montréal, du 9 juin 1881, Question universitaire », le 19 juin 1881, ACAM, RLF, 4 : 85-86.

70. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 65-67.

71. Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, thèse de M. A. Histoire, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 1954, 23.

conservateurs pour, sur 28, 21 libéraux pour, sur 23 et 18 conservateurs et 2 libéraux contre. Chapleau avait donc pris sa majorité chez ses adversaires politiques. Au Conseil législatif, 13 membres furent favorables et 7 marquèrent leur opposition<sup>72</sup>.

\* \* \*

Dès 1851, M<sup>re</sup> Bourget avait insisté sur le fait que l'épiscopat devait prendre les devants sur les laïques pour organiser l'université<sup>73</sup>. Par ailleurs, les gens du séminaire de Québec avaient déclaré qu'il fallait aplanir secrètement et au plus tôt les difficultés qu'on rencontrait en préparant la création de l'Université Laval avant la constitution du Conseil universitaire, afin de tenir les laïques à l'écart<sup>74</sup>. Sur ce point important du contrôle religieux de l'éducation, les clercs « libéraux » et les Ultramontains intransigeants s'entendaient. Une étude publiée par M<sup>re</sup> Lafière, en 1866, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, élaborait la philosophie qui soutenait cette politique. Plus tard, dans les moments de crise, tour à tour les évêques allaient intervenir auprès des rédacteurs de journaux pour leur défendre de communiquer aux lecteurs tout document sur ces questions.

Au cours de l'année 1879, alors que la Faculté de médecine se cherchait une place sous le soleil de Montréal, les journaux commencèrent à publier une série d'articles qui prirent rapidement l'allure d'une polémique. En l'absence de M<sup>re</sup> Fabre qui se trouvait à Rome, le vicaire général Morceau avertit les rédacteurs qu'il leur était défendu par l'ordinaire « de publier [...] toutes correspondances ou communications sur la question universitaire<sup>75</sup> ». Ce genre de commandement s'oubliait vite. À l'automne 1880, on publia un long article racontant les démarches effectuées en Europe par le docteur D'Orsonnens. On y laissait entendre que l'École était dans son droit en résistant à l'Université Laval<sup>76</sup>. Les opinions les plus radicalement opposées se trouvèrent dans les colonnes des journaux

72. « Détail du vote sur le bill de l'Université », 1881, ASTR, Université Laval, A4-6-02.

73. Bourget à Turgeon, le 31 mars 1851, ACAM, RLB, 6 : 398-399.

74. Casault à Bourget, le 29 avril 1854, ACAM, Université de Montréal, 820.001. Casault écrit : « Avant que cette question (celle des affiliations des collèges) soit réglée définitivement à la satisfaction de tout le monde, il surgira probablement des petites misères dont il est bon de dérober la connaissance aux laïques, ce que nous ne pourrions plus faire lorsque le Conseil de l'Université serait une fois saisi de cette affaire ».

75. « La question des Universités », le *Journal de Québec*, 21 août 1879.

76. « Communication : L'Université Laval à Montréal », le *Journal des Trois-Rivières*, 23 septembre 1880.

durant plusieurs semaines. Mais c'est en 1881 que le combat impliqua le plus de gens et que les déclarations furent les plus acerbes.

La publication du texte de la requête de l'École de médecine au procureur général et celle de la réponse de l'honorable L.-O. Loranger<sup>77</sup> ouvrirent la polémique. *La Tribune* de Sherbrooke s'empressa d'accuser M. Trudel « de traîner le clergé devant les Tribunaux<sup>78</sup> » et *le Monde* répliqua sur-le-champ que l'université formant une corporation civile, intenter une poursuite judiciaire contre elle ce n'était pas s'en prendre à l'épiscopat. Le rédacteur Houde plaça le débat sous l'angle de la lutte idéologique entre Ultramontains et Libéraux. Il affirma que les hommes qui osaient jeter la pierre à Trudel et à ceux qui ne pouvaient faire autrement que d'approuver sa ligne de conduite étaient les mêmes qui s'étaient montrés les plus acharnés dans la lutte entreprise pour enlever au clergé la liberté de parole en chaire à propos de l'influence indue. En outre, il fit allusion au don d'une partie du Musée géologique que le gouvernement fédéral avait fait récemment à l'Université McGill :

*Voilà un exemple, entre bien d'autres, de ce qu'ont valu aux protestants de Montréal, les avantages universitaires de McGill. Le gouvernement canadien fait un riche cadeau aux 140 000 habitants de Montréal ; de ce nombre, 100 000 à 110 000 sont catholiques ; cependant ce sont les 25 000 à 30 000 protestants, faible minorité, à qui échoit ce don précieux. Et pourtant, qui eût osé, il y a vingt ans, comparer McGill à nos maisons d'éducation catholiques de Montréal ? Si alors les Sulpiciens, les Jésuites, les Oblats et l'École de Médecine eussent été réunis en une grande université catholique, quel développement n'eût pas pris une pareille institution ! Quelle impulsion n'en eût pas ressenti l'enseignement supérieur de la théologie, du droit, de la médecine, des sciences et des arts ! [...] Mais qui songea à faire des legs à une succursale de Laval ? Dans vingt-cinq, dans cinquante ans, ce sera encore une institution précaire, nécessairement inférieure à McGill et à la maison-mère de Laval à Québec<sup>79</sup>.*

Contrairement à M<sup>re</sup> Taschereau, M<sup>re</sup> Fabre était plus prompt à intervenir auprès des journalistes de son diocèse. Beaugrand, rédacteur de *la Patrie* accusa Trudel de manquer de respect pour les évêques. Houde le dénonça comme franc-maçon et décocha une flèche à Laval : « Nous

77. « L'École de Médecine vs l'Université Laval », *le Journal des Trois-Rivières*, 21 avril 1881.

78. « Les difficultés entre l'Université Laval et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal », *le Monde*, 27 avril 1881.

79. « Un singulier défenseur de l'épiscopat et de la papauté », *le Monde*, 27 avril 1881.

ne doutons pas que l'Université Laval ne soit excessivement flattée d'avoir un tel avocat pour plaider sa cause dans la presse<sup>80</sup>. » Indigné de la tournure que prenaient les événements, M<sup>re</sup> Fabre avertit encore les rédacteurs de ne plus écrire sur la question universitaire<sup>81</sup>. Mais à Québec, on pouvait encore se permettre de polémiquer et d'accuser l'évêque des Trois-Rivières d'être en révolte contre le Saint-Siège<sup>82</sup> sans que l'archevêque n'intervienne.

De sa retraite, au Sault-au-Récollet, M<sup>re</sup> Bourget se mit à contredire les opinions des évêques qui avaient signé la requête à la législature. Les 9 et 10 mai, *le Monde* et *la Minerve*<sup>83</sup> publièrent une lettre que M<sup>re</sup> Bourget avait adressé au docteur E.-H. Trudel. Le médecin avait demandé à son vieil ami si les catholiques pouvaient s'opposer au projet de loi de Laval. M<sup>re</sup> Bourget fit d'abord allusion à sa retraite qui l'empêchait d'intervenir directement dans cette affaire et déclara qu'il ne s'arrêterait qu'à certains faits « sans prétendre les discuter, encore moins les juger ». Mais il affirma aussitôt qu'il était prouvé que l'université n'avait pas le droit d'établir une succursale à Montréal. Par conséquent, puisque aux yeux du Saint-Siège cette succursale n'existait pas, aucun catholique n'était obligé d'en prendre la défense. Ainsi, croyait-il, il s'agissait désormais, pour donner une existence légale à la succursale, de recourir à la législature et partant, il devenait nécessaire d'en discuter publiquement. En terminant, il informa son interlocuteur qu'aucun décret n'était émané de Rome pour intimer aux catholiques l'obligation de se conformer au projet de Laval. Il permit au docteur Trudel d'utiliser sa lettre comme il l'entendait<sup>84</sup>.

M<sup>re</sup> Taschereau répliqua à M<sup>re</sup> Bourget et la polémique s'engagea entre eux. Lorsque *le Monde* reproduisit un article du *Journal des Trois-Rivières* dans lequel on affirmait que les évêques reconnaissaient implicitement à la législature le droit d'accepter ou de renvoyer le projet lavallois<sup>85</sup>, M<sup>re</sup> Taschereau répondit durement à la lettre de M<sup>re</sup> Bourget. Dans ce dernier document rendu public, l'archevêque ne voyait rien d'autre qu'une déclaration de guerre. Il réfuta les arguments de l'évêque retraité

80. *Ibid.*

81. *La Minerve*, 20 avril 1881. Le même jour, *le Journal de Québec* publie ce document et *le Monde* le produit le 29 avril.

82. « L'Université Laval », *l'Électeur*, 9 mai 1881.

83. En août 1880, Dansereau, nommé greffier de la paix pour le district de Montréal, et les frères Duvernay avaient cédé leur journal à une nouvelle compagnie organisée par Jos. Tassé, député d'Ottawa aux Communes. Ce dernier comptait parmi ses associés Alexandre Lacoste à qui l'Université Laval céda une chaire dans la Faculté de droit. Voir Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 3 : 33 et 36.

84. « Lettre de Sa Grandeur M<sup>re</sup> Bourget », *le Monde*, 9 mai 1881.

85. « Article remarquable », *le Monde*, 12 mai 1881.

et lui reprocha amèrement de s'occuper des affaires du diocèse de Montréal qui ne le concernaient plus. Selon lui, reprenant les accusations que *l'Électeur*<sup>86</sup> avait portées contre M<sup>sr</sup> Laflèche, l'ancien évêque de Montréal s'opposait à l'autorité civile et religieuse puisque le cardinal Siméoni croyait en l'existence d'une succursale. Il l'accusa enfin d'une façon à peine voilée de miner l'autorité de son successeur, M<sup>sr</sup> Fabre<sup>87</sup>.

Pendant que M<sup>sr</sup> Bourget réfléchissait à la réplique qu'il devait faire à M<sup>sr</sup> Taschereau, un lecteur relança la querelle entre les journaux. L'Université Laval venait de publier une brochure pour défendre ses positions<sup>88</sup>. Un correspondant écrivit au *Journal des Trois-Rivières* : « Pour hâter de quelques mois le bon fonctionnement de la succursale de Laval, il faudra législater [*sic*] pour donner à Laval un pouvoir qu'elle est certaine de posséder déjà. Il faudra lui donner les pouvoirs d'une Université provinciale dont elle n'a jamais voulu avant ce jour<sup>89</sup>. » Le lendemain, *l'Électeur* décriait le *Mémoire établissant l'injustice et l'illégalité du maintien de l'Université Laval à Montréal*<sup>90</sup>. Dans *le Monde*, Houde menaçait le gouvernement Chapleau de ne plus compter sur le vote des conservateurs montréalais s'il laissait passer le projet de Laval sans avoir permis aux tribunaux de se prononcer sur la cause soumise par l'École de médecine<sup>91</sup>.

Lorsque M<sup>sr</sup> Bourget répondit à M<sup>sr</sup> Taschereau, des personnages en vue vinrent l'appuyer. Un curé de Montréal et un professeur de l'École de médecine<sup>92</sup>, le sénateur Bellerose<sup>93</sup> et M<sup>sr</sup> Pinsonneault<sup>94</sup> attaquèrent l'archevêque de Québec qui avait été d'une rigueur sans pareille contre M<sup>sr</sup> Bourget. Mais ce dernier se défendait bien lui-même. Il écrivit encore à M<sup>sr</sup> Taschereau et lui fit remarquer que les lettres de Rome que les défenseurs de Laval avaient fait publier dans *la Minerve* ne portaient ni le sceau ni le cachet de l'autorité pontificale, car on n'y voyait pas une décision officielle de la congrégation *in sacro concilio*<sup>95</sup>. M<sup>sr</sup> Taschereau

86. *L'Électeur* apparut au cours de l'été 1880, grâce aux cotisations de Joly, Laurier, P. Pelletier, les deux Langelier, E. Gagnon, D. Ross, F.-X. Lemieux et A. Larue. Laurier fit désigner Pacaud comme rédacteur en chef. Les deux Langelier étaient les beaux-frères de Cyrille Légaré, vicaire général de Québec. Voir Rumilly, *Histoire*, 3 : 33.

87. « Lettre de Sa Grandeur M<sup>sr</sup> L'Archevêque Taschereau », *l'Électeur*, 14 mai 1881.

88. *Questions sur la succursale de l'Université Laval à Montréal*, Québec 1881.

89. « La succursale », *le Journal des Trois-Rivières*, 16 mai 1881.

90. « L'Université Laval », *l'Électeur*, 17 mai 1881.

91. « À propos de Laval », *le Monde*, 17 mai 1881.

92. « Communications : Question universitaire », *le Monde*, 18 mai 1881.

93. « Communications », *le Monde*, 19 mai 1881.

94. « Lettre de M<sup>sr</sup> Pinsonneault », le 31 mai 1881, ACAM, RLF.

95. « La question universitaire : lettre de S. G. M<sup>sr</sup> Bourget », *le Monde*, 19 mai 1881.



retourna les propres mots de son adversaire de manière à lui faire condamner l'évêque des Trois-Rivières qui n'avait pas voulu signer la requête à la législature. Il l'accusa de contredire publiquement M<sup>sr</sup> Fabre qui commandait l'obéissance et d'ignorer les ordres des cardinaux<sup>96</sup>. Dans une dernière lettre, M<sup>sr</sup> Bourget déclara qu'il voulait cesser les discussions<sup>97</sup>. La polémique dans les journaux n'était pas terminée pour autant. Le rédacteur du *Monde* souleva enfin un argument majeur qui touchait vivement les Lavallois et M<sup>sr</sup> Fabre :

*Laval veut établir une succursale à Montréal pour l'unique raison qu'elle a besoin de l'argent des catholiques de cette partie de la province pour se maintenir. Or, nous ferons remarquer un fait important à considérer : c'est que, à part l'Université Laval, Québec n'a, pour ainsi dire, que des institutions de bienfaisance et d'éducation qui datent des commencements de la colonie, tandis que Montréal est presque couvert d'institutions de ce genre, de fondation récente et presque toutes dans un état très endetté. La vérité est que les catholiques du diocèse de Montréal sont plus que deux fois aussi taxés pour les fins de la religion, de l'éducation et de la bienfaisance, que leurs coreligionnaires du diocèse de Québec. [...] Ils ne reculeront pas devant de nouveaux sacrifices... à la condition, cependant, que cette université ne soit pas seulement une maison d'un ordre inférieur tenue en tutelle par Laval<sup>98</sup>.*

Une quantité surprenante de requêtes furent signées contre le projet de Laval. *L'Électeur* et le *Journal des Trois-Rivières* en dénombreèrent plus de 266 accompagnées de longs commentaires<sup>99</sup>. De ce nombre, 98 venaient de la région montréalaise avec 2 509 signatures sur un grand total de 6 937 pour toute la province. L'on relevait 1 168 croix et signatures écrites de la même main. Pour sa part, le rédacteur Houde avait déjà commencé à soulever l'aspect financier des débats universitaires. Il continua en établissant un rapport entre la question qui opposait les Montréalistes aux Lavallois et les biens des jésuites. Essentiellement, Houde voyait là le fond de la querelle. Il accusa M<sup>sr</sup> Taschereau d'avoir empêché de Boucherville d'en finir avec la question des biens malgré l'indult que Rome avait déjà accordé au père Charaux, supérieur provincial des jésuites.

*Des gens disent que l'Indult a de nouveau traversé l'océan et a été reçu à Québec. Nous n'avons pu faire confirmer ce dernier détail. En*

96. « À Sa Grandeur, M<sup>sr</sup> Ignace Bourget, Arch. de Martianopolis », *l'Électeur*, 21 mai 1881 ; le *Monde*, 23 mai 1881 ; le *Journal des Trois-Rivières*, 25 mai 1881.

97. « M<sup>sr</sup> Bourget à M<sup>sr</sup> Taschereau », le *Journal de Québec*, 28 mai 1881.

98. « À propos de Laval », le *Monde*, 24 mai 1881.

99. « Les requêtes contre le projet de loi de l'Université Laval », *l'Électeur*, 7 juin 1881 ; le *Journal de Québec*, 7 juin 1881.



*tout cas, l'Indult pourrait être à Québec et y dormir longtemps qu'on n'en saurait rien. Des hommes du gouvernement calmeraient facilement, au reste, certaines consciences en promettant de tout traiter avec M<sup>gr</sup> l'Archevêque. Un bill d'incorporation a été demandé, nous disent les journaux, à la législature par les RR. PP. Jésuites, pour leur établissement projeté à Nominigüe. Tout le monde sait l'accroissement de vigueur qu'on attend de cet établissement pour la colonisation dans la vallée d'Ottawa. Or, le bill vient d'être en partie rejeté. Encore un mystère, mais un mystère que les dernières nouvelles commencent déjà à éclaircir. On ne sait pas tout, tant s'en faut. On est au moins certain d'une chose, c'est que M. de Boucherville a encore reçu avis, « de qui de droit » comme d'autres sans doute, qu'il serait « contre l'esprit du St-Siège » de voter en faveur de ce bill, vu qu'il y aurait peut-être là-bas, dans 50 à 60 ans, un collègue ayant pouvoir de conférer des degrés académiques!!! Seigneur, ayez pitié de notre pays<sup>100</sup>!*

Chaque jour, on publiait les débats de Québec. Lorsque la loi fut adoptée, des protestations véhémentes se déchaînèrent. Le président du comité des citoyens, le maire Beaudry de Montréal, le vice-président Demontigny et les secrétaires Beaudry et Piché signèrent une lettre contre la décision de la législature<sup>101</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre éprouvait déjà les pires difficultés avec son clergé. Il s'en était ouvert au préfet de la Propagande<sup>102</sup>. Il reçut, des prêtres qui s'étaient réunis au palais épiscopal, un procès-verbal désapprouvant la loi<sup>103</sup>. Le même jour, en déclarant qu'ils avaient l'appui de leur évêque, ces prêtres adressèrent une supplique à Léon XIII contre la décision gouvernementale<sup>104</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre s'empressa d'avertir le préfet qu'il n'avait jamais approuvé la supplique, mais qu'il avait seulement donné aux prêtres la permission de se réunir dans le palais épiscopal<sup>105</sup>.

À Saint-Hyacinthe, M<sup>gr</sup> Moreau se sentait plus heureux. Paternel, il écrivit à de Labrière :

*Je suis très aise d'apprendre par votre lettre du 22 courant, que ce n'est pas la pression, mais la réflexion qui vous a amené à voter en faveur du bill [...] J'espérais qu'il en serait ainsi, malgré que les pour-*

100. « Communication : question universitaire : mystères dévoilés », *le Monde*, 30 mai 1881.

101. « Beaudry, Demontigny, Beaudry et Piché à Fabre », ACSM, Sér. MC, Portf. 6 ; n° 7 bis.

102. Fabre à Siméoni, le 4 juin 1881, ACAM, RLF, 4 : 83-84.

103. « Procès-verbal d'une assemblée du clergé séculier du diocèse de Montréal tenue au Palais Épiscopal », le 14 juillet 1881, ACAM, RLF, 4 : 109.

104. « Supplique du clergé du diocèse de Montréal à Léon XIII », le 14 juillet 1881, ACAM, RLF, 4 : 110-111.

105. Fabre à Siméoni, le 24 juillet 1881, ACAM, RLF, 4 : 104-108.

*parlers avec vous sur cette question m'eussent laissé sous l'impression que vous n'étiez guère favorable à la mesure... Permettez-moi, mon cher monsieur, de vous dire en toute franchise que je regrette le dernier paragraphe de votre lettre. Il paraît démontrer un certain mécontentement chez vous, une espèce de regret d'avoir voté comme vous l'avez fait, ce qui détruit en partie le plaisir que m'avait causé le paragraphe précédent de votre missive... Je ne puis m'expliquer vos appréhensions au sujet de la conduite future de Laval, lorsque vous savez aussi bien que moi que cette Institution dépend du Saint-Siège<sup>106</sup>.*

Heureux l'évêque de Saint-Hyacinthe ? Il sentait malgré tout le besoin de se faire violence pour s'en rassurer. Seuls les gens du séminaire de Québec, de Laval et de l'archevêché pouvaient vraiment se réjouir. La succursale était enfin reconnue civilement et canoniquement. Mais M<sup>sr</sup> Fabre savait que l'opposition qu'il rencontrait n'était pas disparue. Au contraire, elle s'avérait plus forte que jamais dans son diocèse.

\* \* \*

Malgré la victoire qu'ils venaient de remporter devant la législature, les Lavallois sentirent le besoin d'effectuer une importante mission à Rome. M<sup>sr</sup> Bourget se rendit aussi dans la Ville éternelle pour défendre les intérêts des Montréalistes et dénoncer la nouvelle loi. L'abbé Hamel expliqua au directeur de l'École normale Jacques-Cartier pourquoi il devait aller à Rome accompagné de M<sup>sr</sup> Racine<sup>107</sup> :

*Ces messieurs [les Montréalistes et les Ultramontains] ont tant promis d'être soumis à ce que Rome décrétera que nous allons bien voir leur sincérité. J'espère qu'il va venir quelqu'un du côté opposé, ne serait-ce que pour constater et empêcher les intrigues ! assister aux diners et offrir plus cher que nous ! Malheureusement pour nous, ils vont avoir bonne chance, car je pars avec une bourse bien plate !*

*Je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour assurer le succès jusqu'ici. Si vous pouviez nous envoyer, soit ici avant samedi, soit à Rome au Séminaire français, quelque preuve par rapport au Rév. Pères J., cela nous aiderait ; car il paraît bien certain qu'ils ont été pour beaucoup au fond des démonstrations hostiles. Et je m'attends que nous allons les trouver sur notre route<sup>108</sup>.*

106. Moreau à de Labruère, le 26 juin 1881, ASTR, Correspondance Moreau- de Labruère, A1-M 63-08.

107. Hamel à Verreau, le 22 juin 1881, ASQ, Université, re, n° 54.

108. *Ibid.*

L'ancien recteur faisait ici allusion à des accusations lancées par *le Journal des Trois-Rivières* et *le Monde* contre l'université et à la conduite des jésuites durant la période des débats qui avait précédé l'adoption du projet de loi de Laval. Aux Trois-Rivières, le rédacteur Désilets avait déclaré dans son journal que l'université travaillait depuis longtemps à Rome afin d'obtenir des évêques pour chaque diocèse qui seraient toujours en accord avec son idéologie « libérale<sup>109</sup> ». À Montréal, Houde avait accusé les Lavallois d'entretenir à Rome, depuis quinze ans, deux ou trois représentants qui se livraient à des intrigues<sup>110</sup>. Quant aux jésuites, ils auraient encouragé le comité des citoyens dans son action anti-Laval et il est permis de croire qu'ils avaient été pour quelque chose dans la préparation de l'article du *Monde* qui avait établi un parallèle entre la question des biens et celle de la succursale. L'évêque de Sherbrooke, M<sup>sr</sup> Antoine Racine avertit l'abbé Hamel qu'un bruit circulait au sujet du départ prochain de M<sup>sr</sup> Bourget et de M<sup>sr</sup> Laflèche pour la Ville éternelle<sup>111</sup>. Les informations de l'évêque étaient bonnes. Quelques jours après sa communication, M<sup>sr</sup> Fabre accordait aux abbés Perreault<sup>112</sup> et Dumesnil<sup>113</sup> la permission d'accompagner M<sup>sr</sup> Bourget à Rome. En outre, lors de l'assemblée des prêtres du diocèse de Montréal au palais épiscopal, on avait résolu de demander à M<sup>sr</sup> Laflèche d'aller porter à Rome la supplique qui venait d'être rédigée contre la décision de la législature<sup>114</sup>. L'un des souhaits de l'abbé Hamel allait donc se réaliser : M<sup>sr</sup> Bourget se rendrait à Rome pour représenter le « côté opposé ». Cependant, Dumesnil ne partait pas avec une complète approbation de la part de M<sup>sr</sup> Fabre. Il était attaché au séminaire de Saint-Hyacinthe et, par conséquent, il ne faisait pas partie du diocèse de Montréal<sup>115</sup>. Pour cette raison, M<sup>sr</sup> Fabre le recommanda au Saint-Siège en tant que mandaté par les prêtres qui s'étaient réunis au palais épiscopal et non comme ayant été délégué par lui<sup>116</sup>.

À la fin de l'été 1881, M<sup>sr</sup> Fabre se sentit décontenancé par les événements qui se produisirent. Le docteur Paquin, un défenseur acharné de l'École de médecine qui se disait ultramontain et ami de M<sup>sr</sup> Bourget

109. « Le bill de l'Université », *le Journal des Trois-Rivières*, 27 mai 1881.

110. « À propos de Laval », *le Monde*, 31 mai 1881.

111. Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 20.

112. Fabre à Bourget, le 8 juillet 1881. ACAM, RLF, 4 : 91-92.

113. Fabre à Dumesnil, le 20 juillet 1881, ACAM, RLF, 4 : 101-102.

114. « Procès-verbal d'une assemblée du clergé », 111.

115. « Résumé de l'instruction donnée par M<sup>sr</sup> l'Évêque de Montréal à M. M. les curés et autres prêtres du Diocèse réunis en retraite au Grand Séminaire », le 12 août 1881, ACAM, RLF, 4 : 117-119.

116. *Ibid.* Dans sa lettre au préfet de la Propagande, le 24 juillet 1881, Mgr Fabre signale que c'est à la demande des citoyens de Montréal que M<sup>sr</sup> Bourget a décidé de se rendre à Rome.

et de M<sup>sr</sup> Laflèche lança une brochure qui identifiait les « bons » et les « méchants<sup>117</sup> ». Il accusa l'Université Laval de n'avoir pas davantage respecté la charte royale que les décrets pontificaux et s'attarda à expliquer à sa façon l'opposition entre Québec et Montréal, entre M<sup>sr</sup> Bourget, M<sup>sr</sup> Laflèche et les autres évêques. À son avis, Québec et l'université poursuivaient « le but de tenir Montréal dans un état secondaire sous tous les rapports si c'est possible, et de faire tomber notre école de médecine canadienne<sup>118</sup> ». Convaincu que « presque tous les évêques de cette province [se faisaient] les soutiens de Laval<sup>119</sup> », il proféra : « ... l'ennemi qu'il faut combattre, le voici : Laval et tous ceux qui se vouent à la défense de cette institution, la terreur de Montréal<sup>120</sup>. » Il acheva son envolée sur une note certainement montréaliste mais non ultramontaine. Elle contrastait avec sa défense de M<sup>sr</sup> Bourget et de M<sup>sr</sup> Laflèche : « Si de graves raisons empêchent, pour le moment, le Saint-Père d'ériger canoniquement une Université catholique et indépendante à Montréal, il faut que tous les catholiques de la partie supérieure de la province se mettent à l'œuvre pour fonder et faire fonctionner une Université catholique laïque. C'est ainsi que la Cité du Bien tiendra en échec la Cité du Mal<sup>121</sup>. » Ne sachant plus quelle attitude prendre, M<sup>sr</sup> Fabre supplia le préfet de la Propagande de le guider dans son action<sup>122</sup>.

Après le départ de M<sup>sr</sup> Bourget pour Rome, l'archevêque de Québec s'en prit à M<sup>sr</sup> Laflèche. Peu à peu, depuis la mort de M<sup>sr</sup> Conroy, des documents s'étaient accumulés à Rome sur la question universitaire. Presque tous les intéressés avaient eu l'occasion de se rendre dans la Ville éternelle ou d'y envoyer des représentants. Au cours de la dernière année, M<sup>sr</sup> Fabre avait envoyé au préfet de la Propagande plusieurs articles du *Monde*, de la *Minerve*, de l'*Électeur*, du *Journal de Québec* et du *Journal des Trois-Rivières*. Au début de septembre 1881, M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Laflèche se menacèrent réciproquement de faire parvenir encore d'autres articles de journaux à Rome. L'archevêque accusa le doyen des évêques de la province d'encourager ou du moins de laisser le *Journal des Trois-Rivières* publier des accusations violentes contre l'épiscopat et l'université Laval<sup>123</sup>. L'accusé répondit que les journaux « libéraux » avaient commencé la polémique et qu'à Québec rien n'avait été fait pour les

117. E. Paquin, *la Cité du bien contre la cité du mal*, Montréal 1881.

118. *Ibid.*, 6.

119. *Ibid.*, 91.

120. *Ibid.*, 10.

121. *Ibid.*, 4.

122. Fabre à Siméoni, le 22 août 1881, ACAM, RLF, 4 : 116-117.

123. Taschereau à Laflèche, le 1<sup>er</sup> septembre 1881. ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche 1878-1881, A1-T 101-44.

arrêter. « D'ailleurs, concluait-il, tous ces écrits sont envoyés à Rome pour être mis sous les yeux du Saint-Siège, ils contribueront à faire connaître davantage la grandeur du malaise qui existe ici et à en faire rechercher la cause et le remède le plus convenable<sup>124</sup>. » M<sup>sr</sup> Taschereau répondit que l'université n'avait attaqué personne et que si quelques journaux conservateurs ou « libéraux » avaient été trop loin, eux seuls en étaient responsables. Puis, il fit un rappel désagréable à M<sup>sr</sup> Laflèche : « L'article du *Journal des Trois-Rivières* que j'ai signalé à V. G., accuse le gouvernement provincial, l'épiscopat et même le Saint-Siège d'être vendus à l'Université. Si cette accusation calomnieuse est le fruit des avis *paternels* donnés à ce journal, V. G. n'aura guère lieu de s'en glorifier<sup>125</sup>. »

À Rome on décida rapidement du cas montréaliste. Léon XIII nomma les cardinaux Siméoni, Mertel et Franzelin de la Congrégation de la propagande pour étudier la question universitaire, pendant que l'École de médecine demandait au gouverneur général de désavouer la loi du 21 juin. Mais l'avocat Lacoste était déjà chargé de défendre l'université à Ottawa<sup>126</sup>. Avant même l'arrivée de M<sup>sr</sup> Bourget à Rome, les cardinaux avaient terminé leur rapport. Et le recteur comptait sur le fait que ce document serait remis au pape pour qu'il tranche la question avant l'arrivée de la délégation montréalaise, car il craignait que l'affaire ne se prolongeât encore durant une année, si les événements ne se présentaient pas comme il les souhaitait<sup>127</sup>. Le début de l'année universitaire approchant rapidement, l'évêque de Sherbrooke, M<sup>sr</sup> Antoine Racine télégraphia au préfet de la Propagande et à Léon XIII pour leur demander une réponse au plus tôt<sup>128</sup>. Lors d'une rencontre avec le cardinal Siméoni, les émissaires de Laval apprirent « que des lettres favorables sont mises à la poste pour l'Archevêque sur la question Laval et l'influence indue<sup>129</sup> ». Par un câblogramme de M<sup>sr</sup> Antoine Racine, M<sup>sr</sup> Taschereau apprit la victoire de l'université à Rome<sup>130</sup>. Mais au même moment, l'abbé Dumesnil informait M<sup>sr</sup> Fabre que la décision du pape n'était pas finale et que le travail se poursuivait encore de la part des délégués montréalais. Ce dernier communiqué fut démenti par le préfet de la Propagande<sup>131</sup>. Lorsque Léon XIII accorda une audience aux représentants de Québec, tout était décidé. Le Saint-Siège exigeait que l'on s'en tienne au décret de février 1876<sup>132</sup>. Ainsi,

124. Laflèche à Taschereau, le 2 septembre 1881, dans *ibid.*, A1-T 101-45.

125. Taschereau à Laflèche, le 5 septembre 1881, dans *ibid.*, A1-T 101-46.

126. « *Journal de M<sup>sr</sup> Méthot* », le 7 avril 1881, 28.

127. *Ibid.*, le 10 septembre 1881, 30.

128. Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 25.

129. *Ibid.*

130. *Ibid.*

131. *Ibid.*, 26.

132. *Ibid.*, 26-27.

l'on répétait une solution qui n'était pas acceptable pour l'École de médecine. On lui demandait de s'en tenir aux conditions d'un document qu'elle contestait depuis qu'elle en avait pris connaissance.

À l'instar du curé Bellenger de Deschambault, informateur de M<sup>sr</sup> Laflèche, et du docteur Paquin, le recteur avait pris l'habitude de ridiculiser certains évêques. « M<sup>sr</sup> Fabre a lancé une circulaire — mal écrite assurément, comme d'ordinaire — mais sage, modérée, contre laquelle il est difficile de se mâter. M<sup>sr</sup> Duhamel, Moreau et les deux Racine sont des hommes sûrs, sur lesquels on peut compter. M<sup>sr</sup> de 3-Rivières [*sic*] et Langevin n'oseront rien dire, quoiqu'ils soient profondément blessés par le décret sur l'*Influence indue*<sup>133</sup>. »

Le recteur fit parvenir une lettre de remerciement au cardinal Siméoni. Elle s'avéra bientôt prématurée. Sans la loi du 21 juin, au début de l'année 1881-1882, l'Université Laval et toute la question universitaire se seraient trouvées presque au même point qu'à l'époque de l'enquête Conroy. Malgré la loi du 21 juin, l'ensemble du problème universitaire n'était vraiment pas solutionné. Il fallait prévoir un compromis avec les jésuites à cause de la question des biens et de ses implications financières, et, jusqu'à un certain point, avec M<sup>sr</sup> Fabre qui était d'avis que la présence des Lavallois à Montréal devait être beaucoup plus discrète qu'elle ne l'était avec la succursale telle qu'organisée et dirigée. Le rédacteur du *Monde* qui rendait la tâche difficile à son évêque avait soulevé judicieusement l'aspect financier de la querelle universitaire en faisant allusion aux biens des jésuites. Au mois d'octobre, en reproduisant les opinions d'un journaliste du *Star*, il souleva un autre aspect important :

*Un reporter du Star a eu des entrevues avec des membres éminents du parti libéral. Voici un extrait du compte-rendu instructif qu'en publie notre confrère.*

*Le reporter — « Et au sujet de Laval : Pourquoi votre parti le favorise-t-il ? »*

*Le Libéral — « Parce que c'est l'institution la plus libérale que nous ayons, et parce que le groupe ultramontain et programmiste dont M<sup>sr</sup> Bourget a besoin, est opposé à l'université. Au surplus, nous nous vengeons par là de M<sup>sr</sup> Bourget pour avoir fait tout ce qu'il a pu afin de tuer l'Institut Canadien<sup>134</sup>. »*

133. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 15 octobre 1881, 40.

134. « Laval et ses partisans à Montréal », le *Monde*, 17 octobre 1881.

En somme, l'aspect financier de la querelle universitaire était d'une extrême importance : c'était une question fondamentale ; mais la lutte entre les Ultramontains intransigeants et les Libéraux que l'on identifiait à tort aux Rouges démocrates s'y greffait d'une façon presque naturelle. Rome devait consacrer encore beaucoup de temps pour faire la synthèse du cas québécois.





# IV

## NOUVEL ÉCHEC

### DES MONTRÉALISTES ET DES ULTRAMONTAINS INTRANSIGEANTS : LE DÉCRET DE 1883

L'indiscrétion de certains journalistes et le retour précipité de Rome des défenseurs lavallois surprirent le recteur Méthot. Au milieu du mois d'octobre 1881, il constata avec étonnement qu'on avait écrit dans les journaux plusieurs articles sur la dernière décision romaine, alors que les évêques n'en avaient encore parlé à personne<sup>1</sup>. Pour empêcher les conjectures inutiles, M<sup>re</sup> Taschereau demanda aux principaux rédacteurs de publier le décret sans commentaires<sup>2</sup>. Malgré la double protection dont bénéficiait la succursale avec la loi et le décret de 1881, le recteur se mit à craindre les démarches des Ultramontains intransigeants auprès de la Propagande : « M<sup>re</sup> Racine et Mr Hamel sont arrivés ici [à Québec] hier... Ils ont l'air de comprendre que ce dernier aurait dû rester à Rome afin de surveiller M<sup>re</sup> Bourget, Trudel, Dumesnil et Villeneuve. Ces Messieurs n'ont pas renoncé à la partie. En dehors du décret, il y a bien des questions au moyen desquelles on peut faire durer la défiance, l'agitation, et finalement infirmer, amoindrir et annuler des décrets<sup>3</sup>. »

Sans doute, le recteur et ses défenseurs avaient-ils des doutes qu'ils préféreraient ne pas exposer sur la place publique ; mais ils négligeaient de

1. « Journal de M<sup>re</sup> Méthot », ASQ, Manuscrit 16, le 16 octobre 1881, 42.
2. « Monsieur le rédacteur de la Vérité », *la Vérité*, le 13 octobre 1881 ;  
« Monsieur le rédacteur du Canadien », *le Canadien*, 10 octobre 1881.
3. « Journal de M<sup>re</sup> Méthot », le 19 octobre 1881, 42.

peser adéquatement leurs avantages sur leurs adversaires. La Propagande avait repoussé plusieurs fois les prétentions de M<sup>sr</sup> Bourget en faveur d'une université à Montréal. Pourquoi les aurait-elle reconnues en 1881 ? Le Saint-Siège avait pratiquement fait la sourde oreille devant le docteur D'Orsonnens en 1880. Allait-il maintenant écouter le sénateur Trudel ? Il y avait peu de chances pour que ce revirement se produise, même si, dans le dernier cas, contrairement à la délégation Bourget-Dumcsnil qui avait déjà été doublée habilement par l'abbé Hamel et M<sup>sr</sup> Racine, le défenseur de l'École de médecine, F.-X.-A. Trudel, n'avait pas d'opposant sur place. En vain, le sénateur attaqua-t-il l'université. Il démontra que Laval, jusqu'au printemps 1881, n'avait jamais été une université provinciale ; il déclara que la population du Québec avait doublé depuis 1852 et ridiculisa les arguments financiers des Québécois : « Laval répète sans cesse qu'ayant fait des constructions trop vastes pour une Université diocésaine, la justice exigeait qu'elle fût maintenue comme provinciale. Elle a si bien réussi à faire croire à la vérité de cette proposition, même par la S.C. de la Propagande, que cette dernière en a fait une des bases du décret du 1<sup>er</sup> février 1876... Laval va rééditer *in aeternam*, la comédie de la dette de Notre-Dame, au moyen de laquelle on était arrivé à croire que l'on empêcherait à jamais de subdiviser une simple paroisse de près de cent mille âmes, sous prétexte que la loi civile ne le permettait pas tant qu'elle aurait des dettes<sup>4</sup>!!! » Une seconde fois, un défenseur laïque de l'École de médecine plaidait la cause montréaliste devant un tribunal romain qui ne l'écoutait même pas.

Malgré eux, les pères jésuites faillirent devenir la cible de M<sup>sr</sup> Fabre lors d'un geste audacieux de l'École de médecine. Il était dans la tradition de l'École de faire célébrer une messe chaque année en l'honneur de Saint-Luc, son patron ; messe avec sermon à laquelle étaient invités tout son personnel enseignant ainsi que ses étudiants. En 1881, alors qu'elle était en lutte ouverte avec l'évêque de Montréal, l'École, par l'intermédiaire d'un étudiant, demanda aux pères jésuites de célébrer cette messe annuelle en l'église du Gésù. Lorsqu'il fut informé de cette démarche, M<sup>sr</sup> Fabre s'empressa d'écrire au recteur du collège Sainte-Marie : « Il est bien fâcheux que l'École de Médecine choisisse votre Église dans les circonstances actuelles. Les plaintes que j'ai faites au Père Portier, il y a deux ans, sont une preuve du désir que j'ai que les Pères ne se mêlent en rien dans les difficultés présentes, puisqu'il leur répugnait de me soutenir. Aux yeux du public, ce sera une certitude qu'il y a malentendu entre l'Évêque

4. « Réplique de M. Trudel aux plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste », dans Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, 1908-1918, 4: 395-399.

et les Jésuites<sup>5</sup>. » Quatre jours plus tard, le chanoine Harel expliquait à l'étudiant Manseau : « ... vous avez toute liberté de faire chanter la messe de saint Luc où vous l'entendez. Pour ce qui est du sermon, le prêtre, qui vous recevra dans son église, voudra bien s'entendre avec Sa Grandeur à ce sujet<sup>6</sup>. »

*Le Journal des Trois-Rivières* appuya les Montréalistes dans leur mouvement d'opposition à la loi de 1881. Désilets publia une série d'articles<sup>7</sup> en faveur du clergé qui avait signé la supplique désapprouvant la loi du 21 juin, puis il défendit les représentants montréalais à Rome que les journaux « libéraux » accusaient de désobéissance au Saint-Siège. À tort, les évêques avaient présenté le projet de loi de Laval à la législature comme un ordre du pape que les députés devaient sanctionner sans discuter. En termes à peine voilés, Désilets accusa M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre d'avoir trompé les législateurs et toute la population. Il dénonça les autorités lavalloises en disant qu'elles avaient assemblé tout le rouage d'une machine infernale pour anéantir toute opposition effective à l'université et pour assurer à cette dernière le monopole de l'enseignement supérieur. Enfin, il affirma que l'université avait préféré « se mettre faussement à couvert derrière le St-Siège, derrière les Évêques, pour faire son œuvre de monopole<sup>8</sup> » plutôt que de faire circuler une pétition dans la province.

M<sup>sr</sup> Laflèche trouva encore une occasion de s'opposer à M<sup>sr</sup> Taschereau et à l'Université Laval. À la demande du recteur<sup>9</sup>, l'archevêque de Québec obtint l'appui de l'épiscopat et publia un mandement contre les journaux qui lançaient des accusations contre l'université<sup>10</sup>. Il considéra ces attaques comme non avenues sous prétexte qu'elles n'avaient pas été portées devant le Conseil supérieur universitaire. Quant aux auteurs, il les déclara coupables de désobéissance aux évêques et au Saint-Siège. Pour l'avenir, il exigea que tout grief contre Laval soit porté devant le tribunal des évêques de la province. M<sup>sr</sup> Laflèche revint alors sur sa décision : il fit savoir à M<sup>sr</sup> Taschereau qu'il retirait sa signature au bas du mandement collectif et qu'il songeait à se rendre à Rome pour défendre les Ultramontains et les Montréalistes. Du séminaire français, le père Bricchet, ardent défenseur des Lavallois communiqua ses impressions à M<sup>sr</sup> Antoine Racine : « Ah ! Je sais ce que je ferais à la place de S. E. le Cardinal

5. Fabre à Cazeau, le 9 octobre 1881, ACAM, RLF, 4 : 127-128.

6. Harel à Manseau, le 13 octobre 1881, ACAM, RLF, 4 : 128.

7. « La chaire de St-Pierre et le clergé de Montréal », *le Journal des Trois-Rivières*, les 18, 22 et 29 août, les 1<sup>er</sup>, 5, 8 et 15 septembre 1881.

8. « Les adversaires », *le Journal des Trois-Rivières*, 29 septembre 1881.

9. Méthot à Taschereau, le 20 octobre 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, 1878-1881, A1-T101-50.

10. MEQ, 6 : 275-277.

Siméoni pour avoir la paix ! Il suffirait de mettre à pied un certain personnage que rien ne pourra soumettre, et tout serait fini et tous les Canadiens pourraient dire en s'abordant *et facta est tranquillitas magna*<sup>11</sup>. » Tandis que ce prêtre français croyait avoir trouvé la clef pour résoudre tous les problèmes québécois, certains personnages importants de Montréal commençaient à se sentir découragés à cause de la tournure que prenaient les événements. Ainsi, Pagnuelo, ami intime de M<sup>re</sup> Bourget et avocat des Ultramontains, écrivit à M<sup>re</sup> Laflèche qu'après tout ce qu'il avait constaté depuis 1871, il ne croyait plus en l'efficacité d'une nouvelle mission à Rome<sup>12</sup>.

Le recteur et l'archevêque Taschereau saluèrent à leur façon le départ de l'évêque des Trois-Rivières pour Rome. Trois jours après qu'une plainte de l'université contre *le Journal des Trois-Rivières* fut envoyée à M<sup>re</sup> Laflèche<sup>13</sup>, *le Monde* annonça le voyage de ce dernier<sup>14</sup>. Furieux, l'abbé Méthot écrivit :

*M<sup>re</sup> Laflèche part aujourd'hui pour Rome... En partant, il a envoyé aux journaux une lettre expédiée à M<sup>re</sup> l'Archevêque, où il lui annonce qu'il retire sa signature apposée à la déclaration et qu'il va à Rome donner ses raisons au St Père. Tant mieux ! Je crois qu'il reviendra blessé ! En attendant, ce revirement subit de la part d'un Évêque, d'un vieillard est un grand scandale. Les laïques qui, plus que nous autres clercs, ont le sentiment de l'honneur, au moins humain, ne se gênent pas pour dire qu'il est fou ! Ce que je sais bien, c'est qu'il appartient à une famille de fous. Que de fois, dans mon enfance, lorsque je passais mes vacances à Ste-Anne Lapérade chez mon excellent oncle, Elzéar Méthot, — quel monde de souvenirs ces mots me réveillent ! — j'ai vu passer dans la rue un des frères de M<sup>re</sup> Laflèche, fou, poursuivi par une bande d'enfants qui en faisaient leur jouet ! Et ses sœurs ! Lui-même le sait parfaitement ; lorsqu'on voulut le faire évêque, il refusa, disant qu'il appartenait à une famille de fous, qu'il pourrait bien devenir fou lui-même, et qu'alors on se repentirait de l'avoir élevé à l'épiscopat. N'a-t-il pas été un peu bien prophète<sup>15</sup> ?* M<sup>re</sup> Taschereau qui n'avait pas l'habitude de prendre beaucoup de temps

11. Bricbet à A. Racine, le 22 octobre 1881, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, thèse de M.A., Histoire, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 1954, 29.
12. Pagnuelo à Laflèche, le 22 octobre 1881, ASTR, Correspondance Pagnuelo-Laflèche, B2-P125-06.
13. Taschereau à Laflèche, le 25 octobre 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, 1878-1881, A1-T101-52.
14. *Le Monde*, 28 octobre 1881.
15. « Journal de M<sup>re</sup> Méthot », le 29 octobre 1881, 46.

pour dire ce qu'il pensait fit savoir à M<sup>gr</sup> Laflèche qu'il craignait bien « que quelque bon jour Elle [Votre Grandeur] n'ait à regretter amèrement son regret [sic]<sup>16</sup> » de devoir refuser son appui à l'épiscopat.

L'archevêque de Québec sentit quand même le besoin de se faire rassurer par la Propagande sur un danger qu'annonçait la délégation Bourget-Dumesnil et Trudel. *Le Monde* publia une lettre de Rome<sup>17</sup>. Les trois Montréalais qui l'avaient signée disaient qu'ils possédaient des preuves à l'effet que le Saint-Siège était resté étranger à l'aspect légal de la question de la succursale. Selon eux, l'autorité romaine n'avait donné aucun ordre qui aurait obligé les politiciens à voter en faveur du projet de loi de Laval. Plus encore, ils affirmaient que le pape voulait rester neutre dans cette affaire. Le cardinal Siméoni avertit alors M<sup>gr</sup> Taschereau qu'il n'avait pas à s'alarmer à propos des rumeurs concernant les décisions romaines. Il insista sur le fait qu'il n'y avait qu'une seule source officielle d'information : la Propagande<sup>18</sup>.

Les deux évêques Antoine et Dominique Racine de Sherbrooke et de Chicoutimi et l'abbé Hamel suivirent les traces du père Brichet et de l'abbé Méthot. Ils s'en prirent d'une curieuse façon à M<sup>gr</sup> Laflèche qu'ils voulaient mâter coûte que coûte. Dominique Racine voulait que le diocèse des Trois-Rivières soit divisé parce que c'était « le plus sûr moyen d'obtenir sa démission » d'autant plus qu'il avait « paraît-il, déclaré à diverses reprises que si son diocèse était divisé, il résignerait de suite<sup>19</sup> ». Non satisfait d'avoir écrit à M<sup>gr</sup> Taschereau à ce sujet, l'évêque de Chicoutimi faisait aussi savoir au cardinal Siméoni que cette démission était absolument nécessaire<sup>20</sup>. Antoine Racine avait un plan plus démocratique : il voulait qu'on fasse signer une pétition pour « démettre » M<sup>gr</sup> Laflèche<sup>21</sup>. L'abbé Hamel lui écrivit : « Enfin, si V. G. écrit au Cardinal Siméoni, ne pourrait-elle pas insister sur l'impossibilité de gouverner la Province de Québec tant que M<sup>gr</sup> Laflèche conservera sa mitre administrative ? [...] Un petit coup d'épaule de votre part qui ressemblerait à un *motu proprio* arraché par les événements, appuierait beaucoup l'Archevêque<sup>22</sup>. » Sans doute.

16. Taschereau à Laflèche, le 31 octobre 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, 1878-1881, A1-T101-52.

17. « Nouvelles courantes », *le Monde*, 8 novembre 1881.

18. Siméoni à Taschereau, le 12 novembre 1881, ACAM, Québec, 295.101.

19. D. Racine à Taschereau, le 8 novembre 1881, dans Jean-Claude Drolet, *Monseigneur Dominique Racine bâtisseur de l'Église saguenéenne*, Publications de la Société historique du Saguenay, 1968, 135.

20. D. Racine à Siméoni, le 20 novembre 1881, dans *ibid.*, 136.

21. A. Racine à Hamel, le 10 novembre 1881, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 29.

22. Hamel à A. Racine, le 15 novembre 1881, dans *ibid.*, 29.

était-ce grâce à un tel « petit coup d'épaule » qu'on avait déjà réussi à faire démissionner M<sup>sr</sup> Bourget en 1876 ! Les clercs aussi bien que les politiciens « libéraux » tenaient à faire disparaître de leur chemin tous les opposants d'extrême-droite. Mais M<sup>sr</sup> Laflèche et les Montréalistes étaient de taille à se défendre, même s'ils luttaient à contre-courant<sup>23</sup>.

L'abbé Hamel avait encore des doutes sur la loyauté d'Antoine Racine envers la cause universitaire, mais il pouvait compter sur l'évêque de Saint-Hyacinthe, M<sup>sr</sup> Moreau. Le père Brichet venait à peine de convaincre Antoine Racine de la nécessité de « faire démettre » M<sup>sr</sup> Laflèche. Comme il n'était pas tout à fait satisfait de la mission de M<sup>sr</sup> Racine à Rome<sup>24</sup>, l'abbé Hamel attendit jusqu'au 29 octobre pour lui adresser ses remerciements<sup>25</sup>. M<sup>sr</sup> Moreau n'eut pas besoin des ordres de Québec pour agir contre l'un des défenseurs montréalais à Rome. Ses difficultés avec l'abbé Dumesnil remontaient déjà à plusieurs mois. À la fin de juillet, il lui avait refusé la permission de laisser son diocèse pour accompagner M<sup>sr</sup> Bourget à Rome. Au début de septembre, il lui avait encore ordonné de revenir à Saint-Hyacinthe en l'avertissant qu'il subirait une peine canonique dès son retour. Averti de cette situation, le préfet de la Propagande essaya de faire comprendre à l'abbé Dumesnil qu'il devait rentrer chez lui, car il perdait son temps à Rome : le pape refusait de le recevoir en audience. Dumesnil songea alors à donner sa démission du diocèse de Saint-Hyacinthe dès son retour et à intégrer celui de M<sup>sr</sup> Fabre. Lorsqu'il apprit cette nouvelle, M<sup>sr</sup> Moreau s'empressa d'écrire à son collègue montréalais et d'insister sur la punition qu'il voulait lui imposer : durant un mois, il lui serait interdit de célébrer la messe et il n'aurait aucune juridiction<sup>26</sup>.

Le curé Bellenger de Deschambault tenta d'expliquer à M<sup>sr</sup> Laflèche les actions simultanées des abbés Benjamin Pâquet, Bolduc, Cauchon, Marquis et de M<sup>sr</sup> Dominique Racine à Rome<sup>27</sup>. Selon lui, l'abbé Marquis préparait une supplique en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières et il avait déjà choisi le futur évêque du nouveau diocèse de Nicolet : « M. Bégin, un des plus violents parmi les libéraux de Québec<sup>28</sup>. » Quant

23. L'échec du Programme catholique de 1871 et la démission de M<sup>sr</sup> Bourget en 1876 montrent bien, croyons-nous, l'échec du mouvement ultramontain intransigeant au Québec. Ceux qui continuèrent la lutte menèrent une guerre à retardement contre des Libéraux qui n'avaient aucune parenté avec les anciens Rouges. Voir à ce sujet J.-P. Bernard, *les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, P.U.Q., 1971.

24. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 29 octobre 1881, 46.

25. Hamel à A. Racine, le 29 octobre 1881, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 29.

26. Moreau à Fabre, le 14 novembre 1881, ACAM, St-Hyacinthe, 295-103.

27. Bellenger à Laflèche, le 20 novembre 1881, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, A2-14-18.

28. *Ibid.*



à Dominique Racine, il était censé avoir trouvé quelqu'un qui était disposé à payer les frais de son voyage à Rome ; mais M<sup>sr</sup> Taschereau serait intervenu pour l'empêcher de partir. L'informatcur de M<sup>sr</sup> Laflèche s'attarda particulièrement sur le cas de l'abbé Benjamin Pâquet. Il raconta l'histoire de ce personnage et de son frère Louis depuis 1860. Il était convaincu qu'ils avaient alors subi l'influence de l'abbé Magnan<sup>29</sup> à Rome. Par la suite, Benjamin Pâquet aurait « contaminé et dominé le séminaire de Québec, l'Université et l'archevêque », grâce à ses relations solidement établies à la Propagande.

Si ces informations pouvaient choquer M<sup>sr</sup> Laflèche, la réception qu'on lui fit à Rome l'humilia certainement. Le secrétaire de la Propagande, M<sup>sr</sup> Mazotti, lui aurait dit : « Il est temps que tout cela finisse : si vous ne voulez pas cesser de troubler la Province, de vous opposer aux décrets du Saint-Siège, nous sommes bien décidés à en finir avec vous<sup>30</sup>. » Aussitôt informé de cette nouvelle, le recteur rédigea une lettre en latin au cardinal Siméoni. Il fit l'historique de la querelle universitaire depuis les premiers démêlés avec M<sup>sr</sup> Bourget en insistant particulièrement sur les décrets et sur le fait que le préfet était le protecteur par excellence de l'Université Laval<sup>31</sup>.

M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre s'entendirent pour faire connaître au public la lettre rassurante que le préfet de la Propagande avait envoyée à Québec le 12 novembre. Cette bonne entente n'empêchait pas les Lavallois de critiquer l'évêque de Montréal. Peu de temps après avoir rassuré le député Champagne de son appui alors que ses électeurs lui faisaient des menaces pour avoir présenté en Chambre le projet de Laval<sup>32</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre reçut une copie de la lettre envoyée par le cardinal Siméoni à M<sup>sr</sup> Taschereau ; elle était accompagnée d'un commentaire : « Enfin, il semble que le Cardinal Préfet ait voulu condamner la déclaration de M<sup>sr</sup> Bourget et de MM. Dumesnil et Trudel, en insistant sur l'organe officiel *par lequel le Saint-Siège fait parvenir les nouvelles authentiques*<sup>33</sup>. » À la demande de l'évêché, les journaux publièrent cette lettre romaine. Le recteur trouva encore que M<sup>sr</sup> Fabre ne travaillait pas assez en faveur de l'université et de la succursale. Il aurait voulu que celui-ci se mette complètement à dos la population de son propre diocèse pour aider à réaliser rapidement les prescriptions du décret de 1876. À son point de vue, il aurait fallu que M<sup>sr</sup> Fabre empêche les étudiants de s'inscrire à l'École de médecine<sup>34</sup>.

29. D'après le contexte du document, il s'agirait d'un prêtre du séminaire français.

30. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 25 novembre 1881, 51.

31. *Ibid.*, le 29 novembre 1881, 50.

32. Fabre à Champagne, le 28 novembre 1881, ACAM, RLF, 4 : 144-145.

33. Taschereau à Fabre, le 5 décembre 1881, ACAM, Québec, 295-101.

34. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 12 décembre 1881, 51 et 53.

Non satisfait de déblatérer contre M<sup>gr</sup> Fabre et ne voulant rien entendre des difficultés financières du diocèse de Montréal, le recteur avait encore des soupçons contre M<sup>gr</sup> Duhamel d'Ottawa qui exigeait des preuves pour se soumettre au décret tel que l'interprétaient les Lavallois et la plupart des évêques<sup>35</sup>.

Pris entre les feux du recteur et du protecteur de l'Université Laval, M<sup>gr</sup> Fabre se décida à réagir en s'adressant au cardinal Siméoni lui-même<sup>36</sup>. Il commença par lui reprocher de n'avoir pas répondu à toutes les lettres qu'il avait envoyées à Rome. Des conseils auraient pu l'aider grandement, croyait-il, à solutionner les problèmes soulevés. Avec une collaboration plus étroite de la part de Rome, M<sup>gr</sup> Fabre était certain qu'il aurait su quoi faire.

Comme on l'accusait d'avoir laissé M<sup>gr</sup> Bourget agir à sa guise dans le diocèse de Montréal et à Rome après sa démission de 1876, M<sup>gr</sup> Fabre prit sa défense :

*À propos du voyage de M<sup>gr</sup> Bourget, Archevêque de Martianopolis, à Rome, il m'a été raconté, par des personnages dignes de foi, que, à la Propagande, on voyait d'un mauvais œil que j'eusse laissé les plus amples facultés à mon prédécesseur, qu'on avait été jusqu'à dire, à la Propagande, que c'était créer ainsi deux autorités dans le même diocèse. Em. Seigneur, je n'ai jamais donné de lettre de Vicaire Général à M<sup>gr</sup> Bourget ; je lui ai dit seulement de vive voix que je lui accordais toutes facultés dans mon diocèse. C'était le moins, à mon avis, que je puisse faire ; la politesse et les égards dûs à mon prédécesseur m'y obligeaient. Mais le fait est que M<sup>gr</sup> Bourget n'a ni usé ni abusé de ces facultés générales, dont, à ma connaissance, il ne s'est jamais servi. Si M<sup>gr</sup> Bourget a cru bon d'intervenir dans la question de la Succursale de Laval, il l'a fait de son chef et non en vertu de la juridiction que je lui ai accordée dans ce diocèse<sup>37</sup>.*

Dans toute cette affaire, s'il y avait des émissaires qui essayaient d'extorquer des déclarations et des permissions spéciales de leur évêque, il ne semble pas que ce furent ceux de Montréal : ceux qui auraient eu besoin de le faire, les médecins de l'École, la plupart des chanoines et tous les Montréalistes, étaient à couteaux tirés avec M<sup>gr</sup> Fabre.

Pendant que les journaux de langue française prenaient occasion d'un article du *Star* pour se lancer dans une polémique, des amis de Laval

35. *Ibid.*, le 12 décembre 1881, 51 et 53.

36. Fabre à Siméoni, le 14 décembre 1881, ACAM, M<sup>gr</sup> Bourget, lettres personnelles, 1877-1883, incl., 901.062, cartable 15.

37. Fabre à Siméoni, le 14 décembre 1881, ACAM, M<sup>gr</sup> Bourget, lettres personnelles, 1877-1883 incl., 901.062, cartable 15.

envoyaient des informations officieuses de Rome. Le 15 décembre, le *Star* annonça que M<sup>re</sup> Laflèche, Dumesnil et Trudel avaient été repoussés par Léon XIII comme des imposteurs<sup>38</sup>. *L'Électeur* qualifia la mission Laflèche de fiasco<sup>39</sup>. *Le Monde* ridiculisa l'information du *Star*<sup>40</sup>. *Le Courrier du Canada* qualifia de bêtise l'article de *l'Électeur*<sup>41</sup>. *Le Canadien* parla d'outrage fait au chef de la chrétienté<sup>42</sup>. *Le Journal des Trois-Rivières*<sup>43</sup> et *la Vérité*<sup>44</sup> tombèrent à bras raccourcis sur le rédacteur de *l'Électeur* qui s'était permis d'écrire sur la question, alors que l'archevêque l'avait défendu. La plupart des journaux refusaient de croire à la nouvelle du *Star*. Ils manquaient vraiment d'informations. Le père Michel-Thomas Labrecque, qui étudiait à Rome et qui semblait avoir l'habitude d'écouter aux bonnes portes aux bons moments, écrivit à un ami de Québec et à l'abbé Méthot :

1° *Ces jours-ci, le Cardinal Vicaire a interdit MM. Dumesnil et Villeneuve; ils ne peuvent plus dire la messe à Rome; il leur faut donc passer en Chine ou retourner au Canada — Quelle persécution!!! De si saintes gens animées d'intentions si pures, les poursuivre ainsi — Pauvre Villeneuve! Pauvre Dumesnil!! Adieu veau, vache, cochon, couvée!! Ils reviendront ensemble dans leur triomphe!!* 2° *Quant à M<sup>re</sup> Laflèche, on ne sait trop ce qu'il fait — On suppose qu'il fait un mémoire sur l'influence indue — Quant à la question universitaire, il ne peut en être question, puisque Léon XIII a de nouveau ordonné de se soumettre*<sup>45</sup>.

*Je vous présente à la fois mes condoléances et mes félicitations: mes condoléances pour le surcroît d'occupation et de travail que nous ont procuré les pauvres gens de Montréal: mes félicitations pour la victoire complète et définitive qui a couronné votre lutte*<sup>46</sup>.

Bien que non officielles, ces informations du père Labrecque étaient justes. Et pour la deuxième fois depuis 1876, le souverain pontife répéta son décret. M<sup>re</sup> Taschereau en fut informé par le cardinal Siméoni : « Il [le pape] a de nouveau ordonné d'écrire à Votre Seigneurie que c'est sa volonté expresse que l'on observe rigoureusement les deux décrets... Que du reste, les individus qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome, le font contre la volonté du Saint Père et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles<sup>47</sup>. »

38. *The Montreal Daily Star*, le 15 décembre 1881.

39. « Les adversaires de l'Université Laval à Rome », *l'Électeur*, 16 décembre 1881.

40. *Le Monde*, 17 décembre 1881.

41. *Le Courrier du Canada*, 17 décembre 1881.

42. « À Rome », *le Canadien*, 19 décembre 1881.

43. *Le Journal des Trois-Rivières*, 22 décembre 1881.

44. *La Vérité*, 24 décembre 1881.

45. Labrecque à Méthot, 25 décembre 1881, ASQ, Séminaire 54, n° 47.

46. Labrecque à Méthot, le 25 décembre 1881, ASQ, Séminaire 88, n° 25.

47. Siméoni à Taschereau, le 31 décembre 1881, ACAM, Québec, 295.10t.

L'année 1882 commença au son des rumeurs, des sarcasmes et des calomnies. Dans *le Monde*, Frédéric Houde annonça que M<sup>gr</sup> Laflèche serait fait archevêque *in partibus* après qu'il aurait démissionné comme évêque en titre des Trois-Rivières<sup>48</sup>. En lisant cette communication, M<sup>gr</sup> Taschereau sursauta. Il écrivit à M<sup>gr</sup> Fabre qu'il s'agissait certainement d'une rumeur sans fondement et précisa que « s'il y avait quelque chose de vrai là-dedans, j'en aurais été informé<sup>49</sup> ». Houde lançait peut-être ce ballon d'essai après avoir eu vent des écrits des informateurs officieux québécois à Rome, afin de voir les réactions. Il publia aussi une lettre de M<sup>gr</sup> Bourget au sénateur Trudel<sup>50</sup>. M<sup>gr</sup> Bourget y déclarait qu'il n'avait jamais dit à M<sup>sr</sup> Turgeon qu'il ne ferait plus d'instance pour obtenir une université indépendante à Montréal. Le même jour, l'archevêque de Québec reçut de Rome la nouvelle que Chapleau avait été fait commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand<sup>51</sup>. Cet honneur ne manqua pas de soulever force commentaires chez les Ultramontains qui détestaient Chapleau, un conservateur aux idées « libérales » et par surcroît, professeur à Laval. Un Québécois qui se trouvait à Rome, l'abbé J.-C.-K. Laflamme, fit écho à tous ces bruits qui couvraient la province. Il admirait la puissance intrigante de son ami, le père Labrecque : « On dirait qu'il a l'oreille de tous les cardinaux. Je ne serais pas surpris de le voir revenir protonotaire<sup>52</sup>. » Il ridiculisait M<sup>gr</sup> Laflèche et M<sup>gr</sup> Bourget : « M<sup>gr</sup> Laflèche serait nommé archevêque *in partibus*, comme M<sup>sr</sup> Bourget. Ils pourront faire des conciles, des syllabus, des mandements destinés aux fidèles de la Mésopotamie ou de la Célé-Syrie. Ça les soulagera de combattre les erreurs de notre temps quelque part, et nous, nous aurons la paix<sup>53</sup>. » Quant au sénateur Trudel, il le voyait « à son retour de Rome... se caser au Nord-Ouest, à Manitoba, où on lui prépare un fromage<sup>54</sup> ».

Si le curé Bellenger avait dit la vérité lorsqu'il avait entretenu M<sup>gr</sup> Laflèche d'une stratégie bien établie de M<sup>gr</sup> Taschereau et de ses acolytes en vue d'éliminer tous les Ultramontains intransigeants, M<sup>gr</sup> Laflamme et le père Labrecque étaient probablement de la partie. À l'instar de M<sup>gr</sup> Taschereau et de ses amis « libéraux », M<sup>gr</sup> Laflamme aurait eu un don assez particulier pour créer de l'emploi. Il voulait placer ses amis de manière à augmenter leur influence à Rome comme à Québec, et il souhaitait l'émigration vers la Chine de tous ceux qui gênaient le travail de l'équipe dont il faisait partie. Deux diocèses avaient été érigés en 1873 et

48. Taschereau à Fabre, le 9 janvier 1882, dans *ibid.*

49. *Ibid.*

50. *Le Monde*, 11 janvier 1882.

51. « Journal de M<sup>gr</sup> Méthot », le 11 janvier 1882, 54.

52. Laflamme à Gauvreau, le 16 janvier 1882, ASQ, Université 54, n° 95.

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

en 1878, Sherbrooke et Chicoutimi, et deux anciens du séminaire de Québec en avaient été nommés titulaires : les frères Antoine et Dominique Racine. M<sup>sr</sup> Laflamme voyait les abbés Dumesnil et Villeneuve quelque part en Chine. Antoine Racine, Thomas-Étienne Hamel, le recteur Méthot et Benjamin Pâquet voulaient faire « démitrer » M<sup>sr</sup> Laflèche. Et maintenant, les gens de Laval, M<sup>sr</sup> Laflamme y compris, désiraient faire diviser le diocèse des Trois-Rivières, ériger celui de Nicolet et y asseoir l'abbé Bégin mitré<sup>55</sup>. Un bruit circula à l'effet que le diocèse d'Ottawa serait détaché de l'archidiocèse de Québec. Consterné par cette rumeur, M<sup>sr</sup> Langevin de Rimouski en avertit aussitôt M<sup>sr</sup> Laflèche à Rome<sup>56</sup>. Il lui demanda de lui communiquer toute nouvelle importante et promit la plus entière discrétion. En terminant sa lettre, il demanda l'adresse à Rome de M<sup>sr</sup> Duhamel, le premier intéressé.

Autant que les Ultramontains intransigeants, les « Libéraux » aimaient considérer leurs rêves les plus chers comme des réalités. Ils se plaisaient à s'imaginer que les foudres descendraient sur leurs adversaires. En communiquant à M<sup>sr</sup> Fabre la dernière lettre qu'il avait reçue du père Labrecque<sup>57</sup>, M<sup>sr</sup> Taschereau lui déclara que le cardinal Siméoni aurait dit : « J'ai entre les mains deux lettres de Vill. ; [sic] nous songeons à avoir recours au bras séculier pour le faire expulser de Rome. Après cela, l'auteur de la Comédie infernale pourra reprendre la plume et faire la tragédie romaine<sup>58</sup>. » Sous la plume de Benjamin Pâquet, le cardinal Siméoni se transforma en Léon XIII et la déclaration précédente devint : « ... le Pape donne clairement à entendre que s'il avait son pouvoir temporel, il ne serait pas loisible aux adversaires de l'Université de demeurer à Rome<sup>59</sup>. » Le pape donnant l'ordre d'expulsion, cela aurait fait certainement plus impressionnant.

Le rédacteur de *la Vérité*, Jules-Paul Tardivel crut le moment venu pour soumettre à M<sup>sr</sup> Taschereau, tous les responsables de l'Université Laval et le préfet de la Propagande comme les auteurs incontestés de tous les maux qui « perdent le pays », puis il proposa tout simplement de les mettre en accusation. Il accusa « les gallicans et les libéraux tant bleus que rouges [de faire] tout en leur pouvoir pour vous [M<sup>sr</sup> Laflèche] démitrer<sup>60</sup> », puis il critiqua sévèrement la dernière lettre du préfet de la

55. *Ibid.*

56. Langevin à Laflèche, le 18 janvier 1882, ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-06.

57. Cette lettre était datée du 31 décembre 1881.

58. Taschereau à Fabre, le 18 janvier 1882, ACAM, Québec, 295.101.

59. B. Pâquet à Lachapelle, le 23 janvier 1882, ASQ, Université 35, n° 78.

60. Tardivel à Laflèche, le 25 janvier 1882, ASTR, Correspondance Tardivel-Laflèche, B2-T144-06.

Propagande à M<sup>sr</sup> Taschereau et la récente nomination de Chapleau, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

*Le Canadien, l'Électeur, la Patrie et le Monde* s'engagèrent dans une violente polémique et dans des procès d'intention. Israël Tarte lança un « Appel au Souverain Pontife » :

*Ah ! Si notre voix pouvait être entendue du Pontife Suprême, nous lui crierions du fond du cœur : Saint-Père, successeur de Pierre, jetez sur nous vos regards, sauvez-nous, nous périssons ! Saint-Père, ceux qui vous disent du mal de notre clergé vous trompent, et sont vos ennemis ; Saint-Père, ils veulent détruire votre autorité parmi les fidèles, en la compromettant ; Saint-Père, ils ont déjà fait bien du mal, difficile à réparer, mais réparable encore, par la grâce de Dieu et votre attention paternelle [...] Saint-Père, les consciences sont troublées, inquiètes, scandalisées, désolées [...] Saint-Père, voulez-vous sonder la profondeur de l'abîme vers lequel nous marchons ? Saint-Père, interrogez les vieillards qui ont gagné leur couronne de cheveux blancs au service de l'Église. Interrogez les communautés religieuses, interrogez les toutes. Interrogez un à un chacun des membres du clergé qui ont charge d'âme [...] Interrogez les laïques dont le dévouement à la cause catholique ne date pas d'hier. Saint-Père, vous connaîtrez ainsi la vérité, et vous porterez remède à nos maux<sup>61</sup> !*

En demandant au pape d'interroger tous les membres du clergé qui avaient charge d'âmes, le rédacteur du *Canadien* excluait automatiquement M<sup>sr</sup> Bourget. Et alors qu'il demandait d'enquêter auprès de toutes les communautés religieuses, à Montréal, paraissait *l'Université Laval et les études classiques*, pamphlet attribué à un jésuite<sup>62</sup>. L'auteur accusait Laval de sympathiser avec les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, « précurseurs du libéralisme » ; il condamnait les programmes de l'université en les qualifiant de révolutionnaires sous prétexte qu'ils supprimaient la rhétorique et la versification latine aux examens du baccalauréat. Dans leur ensemble, il déclara les études lavalloises inférieures à celles de Montréal. *L'Électeur* releva le défi. Il demanda que les élèves du collège Sainte-Marie entrent dans un concours en grec, en latin, en thème, en version et en dissertation avec ceux du séminaire de Québec<sup>63</sup>. Heureux de voir le cardinal Siméoni condamner la présence de M<sup>sr</sup> Laflèche, de M<sup>sr</sup> Bourget et des autres Ultramontains à Rome, Beaugrand écrivait dans *la Patrie* :

61. « Appel au Souverain Pontife », dans Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 3 : 151-152.

62. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 151-152.

63. *Ibid.*, 152.



Après M<sup>re</sup> Bourget, M<sup>re</sup> Laflèche ! Voilà la grande école program-miste, l'école de l'intervention cléricale dans toutes les questions politiques, l'école de la non responsabilité absolue du prêtre devant les tribunaux civils, condamnée à Rome sur toutes ses faces, dans sa doctrine et dans la personne de ses membres les plus respectables comme les plus insignifiants, depuis les premiers rôles jusqu'aux comparses. C'est le jour des grandes réparations. La leçon est-elle assez rude cette fois ? Le châtement est-il assez sévère ? Espérons qu'il sera efficace : que la guerre sans merci que les membres de cette fâcheuse école ont faite depuis vingt-cinq ans à des libéraux aussi bons catholiques qu'eux est terminée, et que les coupables se repentiront. Puissent-ils, sous la condamnation et la disgrâce qui les frappent, pouvoir se dire, comme fiche de consolation, qu'ils étaient de bonne foi et croyaient bien faire<sup>64</sup> !

M<sup>re</sup> Fabre ne tint pas compte de cet article de *la Patrie*, mais il censura rapidement celui que publia *le Monde*, le 26 janvier. Le rédacteur Frédéric Houde ne ménagea pas le cardinal Siméoni et M<sup>re</sup> Taschereau en critiquant la lettre du 31 décembre :

*Que le Saint-Père se soit montré violent, voire grossier, ainsi qu'on a essayé de le faire croire, nous sommes certain du contraire. Mais que le préfet de la Congrégation de la Propagande, canal par lequel les catholiques communiquent avec le pape, ait agi d'une manière extraordinaire, pour dire le moins, c'est ce dont il n'est plus permis de douter [...] Qui a informé le Saint-Père ? Le cardinal Siméoni. Et qui a informé le cardinal Siméoni ? L'Archevêque de Québec qui se sert avec usure de l'influence dont il jouit auprès du préfet de la Propagande, le protecteur attitré de son Université Laval, pour frapper sans merci sur tous ceux dont les opinions ne s'accordent point avec les siennes<sup>65</sup>.*

Aussitôt, M<sup>re</sup> Fabre communiqua à son vice-chancelier, le chanoine Émard, qu'il exigeait un désaveu de M. Houde, sans quoi il interdirait au public de lire son journal<sup>66</sup>. Comme le chanoine ne trouva pas le rédacteur à son bureau, l'évêque lui écrivit le lendemain et, par la suite, *le Monde* publia cette lettre suivie de la réponse du rédacteur<sup>67</sup>. Plutôt que de désavouer son article, Frédéric Houde donna sa démission du journal et déclara : « On peut me ruiner, mais on ne me déshonorer pas<sup>68</sup> ». M<sup>re</sup> Fabre s'était servi inutilement de son autorité épiscopale pour mâter un laïque. Il avait manqué son effet. Une circulaire qu'il rédigea à l'intention

64. *Ibid.*, 153.

65. « La dernière lettre du cardinal Siméoni », *le Monde*, 26 janvier 1882.

66. Fabre à Émard, le 26 janvier 1882, ACAM, RLF, 4 : 175.

67. « Au public », *le Monde*, 28 janvier 1882.

68. *Ibid.*



de son clergé<sup>69</sup> connu pratiquement le même sort. Il y déclarait pompeusement que les prêtres formaient « la classe dirigeante de notre société » et qu'ils devaient donner l'exemple de l'obéissance et de la soumission.

Les accusations de Frédéric Houde émouvaient beaucoup plus M<sup>sr</sup> Fabre et M<sup>sr</sup> Taschereau que le préfet de la Propagande. L'archevêque de Québec se défendit de son mieux des accusations portées contre lui et félicita paternellement M<sup>sr</sup> Fabre pour son attitude intransigeante<sup>70</sup>. Ce dernier fit parvenir à Rome des articles du *Monde*<sup>71</sup> et remercia M<sup>sr</sup> Taschereau et Antoine Racine de leur appui<sup>72</sup>. Au début de mars, il reçut une réponse du cardinal Siméoni<sup>73</sup>. Celui-ci disait que les accusations de Houde ne l'ébranlaient nullement et qu'il jugeait bon de refuser que sa lettre soit publiée. Plus ému, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit encore à son collègue montréalais : « On m'accuse d'avoir forgé la lettre et ensuite de l'avoir mal traduite ou tronquée. J'ai profité de la visite d'un reporter du *Star* pour prouver que je suis franc et loyal, et pour dire bien des choses que je suis content de voir connues<sup>74</sup>. » On peut se demander si c'était de cette façon que le *Star* avait été informé de la mauvaise réception qu'aurait reçue M<sup>sr</sup> Lafliche à Rome. Il est permis d'ajouter que l'archevêque aurait pu au moins faire savoir à M<sup>sr</sup> Fabre « bien des choses » confiées au journaliste du *Star* qui avait ainsi une bonne occasion de se mêler aux controverses canadiennes-françaises et d'en informer avantageusement ses lecteurs anglophones. Malgré tout, M<sup>sr</sup> Fabre se sentit bien disposé sinon bien informé ; il fit un don de cent dollars à l'hôpital Notre-Dame<sup>75</sup>.

Si M<sup>sr</sup> Fabre avait manqué son effet en se servant de son autorité épiscopale contre Frédéric Houde, M<sup>sr</sup> Taschereau réussit à bâillonner ceux qui prenaient la défense de l'insurgé. *Le Journal des Trois-Rivières* approuva prudemment l'article du *Monde* ; *la Patrie* et *l'Électeur* sommèrent tous les journaux conservateurs de renier toute solidarité avec *le Monde* ; *la Minerve* se contenta de dire qu'elle considérait comme sans appel la décision de Rome et qu'elle s'y soumettait. Quant au *Journal de Québec*, organe de M. Flynn, professeur à Laval, il regretta de voir M. Houde « s'engager dans la voie périlleuse qui conduit au schisme ». *L'Événement*, qu'Hector Fabre, frère de l'évêque de Montréal, avait vendu

69. MEM, 9 : 319-325.

70. Taschereau à Fabre, le 29 janvier 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

71. Fabre à Siméoni, le 1<sup>er</sup> février 1882, ACAM, *ibid.*

72. Fabre à Taschereau, le 1<sup>er</sup> février 1882, ACAM, RLF, 4 : 180.

73. Siméoni à Fabre, le 7 mars 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

74. Taschereau à Fabre, le 2 février 1882, ACAM, *ibid.* L'archevêque n'identifia pas ce journaliste du *Star*.

75. Desrosiers à Fabre, le 4 février 1882, ACAM, *ibid.*

à Israël Tarte en 1881, exprima un sentiment de douleur et d'indignation. Mais *le Canadien* et *le Courrier du Canada* demeuraient hésitants<sup>76</sup>. M<sup>re</sup> Taschereau intervint pour clarifier les positions de ces deux journaux. Il invita Israël Tarte et Narcisse-Eutrope Dionne, directeurs respectifs de ces deux publications, et leur ordonna de blâmer sévèrement et explicitement Frédéric Houde. Dionne qui, en 1877, avait soumis à M<sup>re</sup> Conroy un mémoire confidentiel contre l'Université Laval<sup>77</sup>, ce que M<sup>re</sup> Taschereau n'ignorait plus, et qui était membre du Cercle catholique, résista aux intimidations de l'archevêque. Celui-ci s'emporta et lui déclara : « Si les ultramontains ne se tiennent pas tranquilles, je ferai venir de Rome des foudres qui écraseront tous ces tapageurs<sup>78</sup>. » Là-dessus, *le Courrier du Canada* se satisfit d'un désaveu bien modéré de Frédéric Houde. Très laconique, Tarte inséra cette note dans *le Canadien* : « L'Électeur cherche en vain à faire croire que nous approuvons la position prise par le *Monde*. Elle est contraire aux principes de respect que nous avons toujours professés pour la Cour de Rome<sup>79</sup>. »

La venue d'un délégué apostolique pour mettre de l'ordre dans toutes ces affaires était souhaitée par bien du monde. M<sup>re</sup> Antoine Racine considérait que c'était la seule façon de solutionner la question universitaire. Il s'en ouvrit à l'abbé Hamel<sup>80</sup> et à M<sup>re</sup> Taschereau<sup>81</sup>. L'archevêque lui répondit : « Vous voudriez 1° un délégué, 2° un italien, 3° M<sup>re</sup> Persico. Je crois que le temps n'est pas encore venu... Plus tard ce sera peut-être possible<sup>82</sup>. » Deux semaines après, M<sup>re</sup> Racine notait : « Lorsque, à Québec, je lui [M<sup>re</sup> Taschereau] ai parlé de la nécessité d'un délégué pour faire exécuter les décisions du Pape, il m'a fermé la bouche de suite, en me disant : J'attends quelque chose de Rome ; soyez tranquille<sup>83</sup>. » Ce genre de réponse faite avec une aussi grande assurance donnait presque raison à Frédéric Houde qui avait accusé l'archevêque de Québec de dicter la conduite du préfet de la Propagande et du pape. Les nouvelles commu-

76. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 157-158.

77. Dionne à Laflèche, le 22 septembre 1882, ASTR, Correspondance N.-E. Dionne-Laflèche, B2-D72-02.

78. Taschereau à Dionne, dans Dionne à Laflèche, le 17 février 1882, ASTR, *ibid.*, B2-D72-01.

79. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 158.

80. A. Racine à Hamel, le 13 février 1882, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 31.

81. *Ibid.*, 31.

82. Taschereau à A. Racine, le 15 février 1882, dans *ibid.*, 31. M<sup>re</sup> Ignace Persico, ancien évêque de Savannah, en Georgie, serait venu au Québec comme enquêteur secret en 1872. Arrivé en juin, il ne serait retourné à Rome que trois ans plus tard. Il serait demeuré à l'archevêché pendant cinq mois, puis il aurait été nommé curé de Sillery, près de Québec. Voir Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada (de 1604 à 1886)*, Trois-Rivières, 1970, 455.

83. A. Racine à Hamel, le 28 février 1882, dans *ibid.*, 31-32.

niquées à M<sup>sr</sup> Laflèche par le curé Bellenger allaient en partie dans ce sens et elles faisaient aussi ressortir l'inquiétude qui hantait certains gens de Laval. Selon lui, le docteur Dionne pouvait faire serment que l'on travaillait à Rome pour forcer l'évêque des Trois-Rivières à démissionner. Se souvenant sans doute de M<sup>sr</sup> Conroy et connaissant peut-être les circonstances de son choix qu'avait déjà expliqué M<sup>sr</sup> Pinsonneault à M<sup>sr</sup> Laflèche, le curé Bellenger se mit à craindre l'intervention à Rome de M<sup>sr</sup> Lynch, archevêque de Toronto. « Si une semblable enquête était dirigée par des libéraux, par des irlandais, (Que le Bon Dieu nous garde des irlandais!) [*sic*] elle ne produirait guère de bons résultats<sup>84</sup>. »

À Rome, M<sup>sr</sup> Laflèche n'était pas chanceux. Au début de février, il présenta un mémoire affirmant que le décret du 1<sup>er</sup> février 1876 n'avait pas été exécuté comme il aurait dû l'être<sup>85</sup>. Mais trois semaines plus tard, M<sup>sr</sup> Zitelli de la Propagande avertit M<sup>sr</sup> Taschereau que le mémoire de l'évêque des Trois-Rivières devait être discuté devant l'épiscopat de la province de Québec plutôt qu'à Rome<sup>86</sup>. L'archevêque n'était pas disposé à accepter cette opinion et la question demeura en suspens durant plusieurs mois, car, à la fin d'octobre, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit à M<sup>sr</sup> Antoine Racine : « J'ai écrit au Cardinal pour lui signaler les inconvénients et les dangers de cette bataille qui n'aboutira à aucun résultat pratique... (1<sup>er</sup> avril 1882) [*sic*]. Le Cardinal a écrit au Séminaire le 14 septembre. Sa lettre est arrivée le premier octobre. La question de la succursale a été réglée définitivement par le décret de 1876, confirmé en 1881. Toutes les autres questions doivent être déférées au Conseil Universitaire (de haute surveillance). M<sup>sr</sup> Laflèche doit donc se présenter devant ce Conseil... Nous l'attendons<sup>87</sup>. »

Pendant ce temps, M<sup>sr</sup> Langevin, M<sup>sr</sup> Duhamel et des laïques ultramontains causèrent à leur tour des difficultés à l'université, à M<sup>sr</sup> Taschereau et à M<sup>sr</sup> Fabre. L'évêque de Rimouski refusa de signer<sup>88</sup> une

84. Bellenger à Laflèche, le 27 février 1882, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, A2-B14-20. M<sup>sr</sup> Pinsonneault avait écrit à M<sup>sr</sup> Laflèche : « Quand on sait que M<sup>sr</sup> Conroy fut désigné par M. Dowd, curé de St-Patriek et adversaire de M<sup>sr</sup> Bourget... » Pinsonneault à Laflèche, le 7 avril 1881, ASTR, A1-P70b, 02.

85. M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, *Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada. Aux Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande*, Rome, 1882.

86. Signalé dans Taschereau à A. Racine, le 17 mars 1882, ASTR, Léon XIII, B-1, A2.

87. *Ibid.*

88. Langevin à Laflèche, le 10 mars 1882, ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-08.

adresse au souverain pontife<sup>89</sup>, sous prétexte qu'elle avait d'abord été préparée par l'université, sans le concours des évêques. En réalité, la signature de ce document ne pouvait pas entraîner beaucoup de conséquences fâcheuses : il ne s'agissait que d'offrir des vœux à Léon XIII à l'occasion de son anniversaire. Par contre, le voyage à Rome de l'évêque d'Ottawa et le comportement de ses diocésains en son absence soulevèrent des réflexions désobligeantes. L'abbé Hamel disait qu'un bruit se répandait dans le diocèse d'Ottawa qui s'apparentait « à une accusation en règle contre la Cour de Rome qu'on [peignait] comme la plus corrompue du monde, et les Cardinaux comme des *vauriens* ne vivant que de concubinage<sup>90</sup> ». Et l'ancien recteur ajoutait : « L'absurdité de ces nouvelles, surtout dans l'état de surveillance où se trouve actuellement la Cour de Rome, n'empêche pas, paraît-il, la naïve population d'Ottawa de les admettre comme avérées. C'est vraiment à dégoûter d'être Canadien<sup>91</sup>. » Les accusations de concubinage mises à part, le reste correspondait étrangement à une description que donnerait bientôt M<sup>sr</sup> Laflèche lui-même à Rome<sup>92</sup>. Tandis que les gens d'Ottawa vilipendaient les cardinaux, un médecin, ancien étudiant de l'École de médecine, le docteur Paquin, attaqua directement M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre. Vers la fin de février ou au début de mars, il publia : *la Conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés, par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal*. Ce que Frédéric Houde avait écrit dans *le Monde* paraissait comme une homélie en comparaison de ce pamphlet. Il reprochait aux deux prélats d'avoir menti volontairement au préfet de la Propagande pour en obtenir un décret de condamnation contre M<sup>sr</sup> Bourget, M<sup>sr</sup> Laflèche et « tous les adeptes des idées romaines, en ce pays ». Bref, M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre étaient présentés comme « des prévaricateurs<sup>93</sup> ». Il accusa M<sup>sr</sup> Taschereau, M<sup>sr</sup> Fabre, l'Université Laval et tous les « Libéraux » de s'appliquer « surtout

89. « Sanctissimo Domino Leoni PP. XIII », le 3 mars 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

90. Thomas-Étienne Hamel, « Notes pour servir à l'histoire du Séminaire de Québec et de l'Université Laval ». ASQ, Manuscrit 33, le 24 mars 1882, 129.

91. *Ibid.*

92. M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, « Lettre de M<sup>sr</sup> Laflèche, Év. des Trois-Rivières, à son Éminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la S.C. de la Propagande, établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses du Canada », le 8 septembre 1882, ACSM, Sér. MC, Portf. 8, n<sup>o</sup> 2.

93. Elzéar Paquin, *la Conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés, par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal. Ouvrage réservé pour le public canadien et Notre Très Saint Père le Pape*, Montréal, 1882, 2.

depuis quelque temps à produire l'asservissement de la pensée<sup>94</sup> » ; puis il donna ce conseil au public : « Il est donc du devoir de tout bon catholique et de tout bon citoyen de mettre en pratique ces paroles de Saint-Athanase : Celui qui a reçu de Dieu la force de discerner la vérité ne doit pas s'attacher à des pasteurs ignorants qui défigurent la doctrine<sup>95</sup>. » À la fin de sa brochure, Paquin annonçait la publication prochaine de six autres titres<sup>96</sup> : mais ils ne parurent jamais.

Devant cette avalanche d'accusations qui n'étaient assorties d'aucune preuve, les intéressés ne gardèrent pas le silence. Benjamin Pâquet, procureur du séminaire de Québec réclama la venue d'un délégué apostolique pour faire entendre raisons aux adversaires de l'université qui se manifestaient avec de plus en plus de violence verbale<sup>97</sup>. M<sup>sr</sup> Taschereau prépara une circulaire spéciale pour les membres de son clergé diocésain<sup>98</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre utilisa la voie des journaux<sup>99</sup> pour condamner la brochure du docteur Paquin et pour défendre à la population de la lire.

Les gens de Laval se sentaient mieux chez eux que M<sup>sr</sup> Fabre dans son propre diocèse. Les « Libéraux » pouvaient compter sur les autorités romaines et sur Adolphe Chapleau. Lors d'une rencontre avec les abbés Hamel et Pâquet, le premier ministre les assura de son entière collaboration<sup>100</sup>. Au même moment Rome ordonna aux évêques de la province de Québec de se pencher sur les plaintes contenues dans le mémoire de M<sup>sr</sup> Lafflèche<sup>101</sup>. Par contre, après avoir été déjoué par Frédéric Houde et accusé dans les termes les plus déshonorants par le docteur Paquin, M<sup>sr</sup> Fabre rencontrait la désapprobation de plusieurs prêtres de son diocèse. Le chanoine Bourgeault, curé de Laprairie, lui reprocha de s'acharner indûment contre *le Monde*, d'avoir manqué à sa parole en ayant été plus

94. *Ibid.*, 8.

95. *Ibid.*, 14.

96. Ces titres se trouvent à la page 21 : *Nous ne désobéissons pas en prenant les moyens de rester sur le terrain de l'orthodoxie catholique et de revendiquer les droits méconnus de l'intelligence ; Le libéralisme professé par le parti libéral canadien et le libéralisme condamné par l'Église ; Le libéralisme canadien n'est pas maître de la politique comme le libéralisme européen ; M. L.-O. David, rédacteur de la Tribune, ne peut pas avec droit nous accuser de libéralisme, comme lui et le parti libéral canadien l'ont été ; Les protestants n'ont pas raison de se scandaliser de nos luttes actuelles.*

97. B. Pâquet à A. Racine, le 7 mars 1882, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 31.

98. MEQ, 6 : 312-314.

99. Fabre aux rédacteurs de *la Minerve* et du *Courrier de Montréal*, le 17 mars 1882, ACAM, RLF, 4 : 202-203.

100. Hamel, « Notes », le 20 mars 1882, 128.

101. Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 150.

agressif que M<sup>sr</sup> Bourget, d'être partial et injuste. Pour concrétiser sa pensée, il ajouta : « Au reste, la Patrie, avec ses tendances, n'a-t-elle pas été cent fois plus coupable que le Monde, et jamais encore elle n'a été condamnée, encore moins ostracisée. Pardon, Monseigneur ; mais c'est vrai. Et cette pauvre Revue Canadienne...<sup>102</sup> » En répondant à son correspondant qui ne manquait pas d'audace, M<sup>sr</sup> Fabre refusa de se prononcer par écrit sur la conduite de son prédécesseur ; mais il déclara, à propos du *Monde* : « Qu'il me laisse tranquille et je ne le tourmenterai pas<sup>103</sup>. »

Certaines rumeurs n'émouvaient pas M<sup>sr</sup> Taschereau. Ainsi, celle qui circula aux Trois-Rivières en rapport avec la venue imminente d'un délégué apostolique ne lui paraissait guère probable, même si le personnage en vue ne devait pas être agréé par les Trifluviens. La même rumeur laissait entendre que M<sup>sr</sup> Laflèche quitterait Rome vers le 15 mai avec une réponse qui lui serait favorable<sup>104</sup>. Mis au courant de ces cancans, M<sup>sr</sup> Fabre ne réagit pas plus que son collègue québécois.

Il semble certain que M<sup>sr</sup> Taschereau et les Lavallois n'étaient pas toujours au courant de tout ce qui se passait dans leur propre camp. À l'occasion, certains de ceux qui étaient censés défendre la cause « libérale » et québécoise discutaient de choses importantes avec des adversaires de l'université. Au milieu de mai, avant de s'embarquer pour Rome où il devait défendre les intérêts de l'université et de la succursale, le sulpicien Colin, qui avait tenté en vain de trouver un terrain d'entente entre l'École et la Faculté de médecine, avait déclaré au père Hamon, un jésuite : « ... la force des choses amènera une université indépendante à Montréal avant longtemps <sup>105</sup>. » Le père Grenier du collège Sainte-Marie qui communiqua cette information à l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières songeait sérieusement à avertir M<sup>sr</sup> Laflèche du voyage de M. Colin<sup>106</sup>. Avant de répondre aux avances de M. Colin, les médecins de l'École avaient consulté M<sup>sr</sup> Bourget, ce dont le père Grenier était au courant<sup>107</sup>. Si les adversaires ne savaient pas tout ce qui se tramait dans le camp adverse, les conjectures allaient bon train. Et comme les rumeurs ne sont pas toujours sans fondement, il arriva que bien des éléments qui se trouvaient dans les échafaudages conjecturels étaient vrais. Ainsi, les

102. Bourgeault à Fabre, le 12 avril 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

103. Fabre au curé de La Prairie, le 14 avril 1882, ACAM, R.I.F., 4 : 215-216.

104. Taschereau à Fabre, le 28 avril 1882, ACAM, Québec, 295.101.

105. Grenier à l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières, rigoureusement confidentielle, le 5 mai 1882, ASTR, Jésuites, B1-J53-07.

106. *Ibid.*

107. *Ibid.*, le 13 mai 1882, ASTR, Jésuites, B1-J53-08.



pourparlers étaient déjà commencés, lorsque le père Grenier écrivit à l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières :

Il paraît bien certain *quoiqu'il n'y ait pas eu moyen d'arriver encore à une preuve absolue, que la bâtisse et le terrain qui avaient été seulement loués pour ouvrir l'hôpital de Notre-Dame en faveur des étudiants de la succursale de Laval, ont été achetés dernièrement; et que M. Cherrier aurait donné un splendide terrain qu'il possède sur la rue Saint-Denis, où l'Université Laval consentirait à faire élever des constructions au prix de \$300 000 pour y installer les cours de la succursale! On comprend que si tout cela est bien vrai, il ne manquera pas d'en être question à Rome à l'arrivée de M. Colin*<sup>108</sup>.

Bien avant le père Grenier, Trudel avait fait allusion dans son mémoire aux dépenses considérables que ferait bientôt l'Université Laval à Montréal. Les sommes qu'il avait prévues comme devant être investies dans ces constructions correspondaient à celles mentionnées par le jésuite. Cependant, Rome n'avait pas répondu à la plaidoirie du défenseur de l'École. Les nombreuses communications entre les représentants respectifs des deux camps allaient recommencer à Rome.

\* \* \*

L'acharnement des « Libéraux » s'accroît contre M<sup>gr</sup> Laflèche. Le vicaire-général de Québec, Cyrille Légaré<sup>109</sup>, le recteur Méthot<sup>110</sup> et M<sup>gr</sup> Taschereau<sup>111</sup> multiplient les lettres à l'évêque des Trois-Rivières pour le sommer de comparaître devant le Conseil supérieur de l'université. Ils voulaient qu'il justifie les accusations qu'il avait lancées contre l'université, contre le séminaire et l'archevêque. M<sup>gr</sup> Laflèche refusa de se présenter à la réunion de septembre comme le lui demandait M<sup>gr</sup> Taschereau<sup>112</sup>, sous prétexte que sa cause avait été portée à Rome et que l'université et l'archevêque, au Conseil, se seraient trouvés à la fois juges et parties<sup>113</sup>. Sur un ton ironique, M<sup>gr</sup> Taschereau répliqua au récalcitrant qu'il s'attendait au genre de réponse qu'il venait de lui faire et qu'il n'en était pas surpris<sup>114</sup>. Incapables de se soumettre M<sup>gr</sup> Laflèche, les « Libéraux » utilisèrent leurs influences romaines contre lui. L'abbé Méthot, recteur de l'uni-

108. *Ibid.*

109. Légaré à Laflèche, le 1<sup>er</sup> juin 1882, ACSM, Sér. MC. Portf. I; n<sup>o</sup> 1 *bis*, [sic] 179.

110. Méthot à Taschereau, le 14 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 182.

111. Taschereau à Laflèche, le 16 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 181.

112. *Ibid.*, 181.

113. Laflèche à Taschereau, le 24 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 186.

114. Taschereau à Laflèche, le 25 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 187.



versité demanda au cardinal Siméoni d'obliger M<sup>sr</sup> Laflèche à se présenter devant le Conseil supérieur avant la réunion des évêques qui devait avoir lieu en septembre<sup>115</sup> ; mais la réponse ne parvint à Québec qu'au milieu du mois. Le recteur en expliqua le contenu à M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>116</sup> : elle abondait dans le sens désiré, mais elle arrivait trop tard.

M<sup>sr</sup> Laflèche n'avait pas encore reçu copie de la lettre du cardinal Siméoni lorsqu'il décida de lui écrire un long document. Il expliquait tous les jeux d'influences que les « Libéraux » étaient censés exercer à Rome contre lui, contre les Ultramontains et tous les Montréalistes<sup>117</sup>. Il signala d'abord quelques irrégularités qui s'étaient produites à Rome : son mémoire avait été communiqué aux évêques de la province de Québec avant même qu'il ne fût lui-même revenu au Canada : il n'avait jamais reçu la moindre explication à la suite des plaintes qu'il avait logées devant le Saint-Siège. Il fit entendre que, surtout depuis la lettre du 31 décembre 1881, de nombreuses gens étaient convaincues « qu'une main [travaillait] d'une manière clandestine et persévérante au sein même de la Congrégation<sup>118</sup> ». Plus de vingt-deux pages de ce document étaient consacrées à la description d'un véritable réseau qui canalisait les informations et filtrait, après les avoir orientées, les décisions du Saint-Siège. Puisque, selon M<sup>sr</sup> Laflèche, « un des employés de la Propagande, M<sup>sr</sup> Zitelli [était] l'âme de cette intrigue, et M<sup>sr</sup> Benj. Pâquet de l'Université le ressort qui [mettait] cette âme en mouvement<sup>119</sup> », il réserva un chapitre pour expliquer l'ensemble du réseau, un second pour montrer la façon d'agir de M<sup>sr</sup> Zitelli et un troisième à Benjamin Pâquet.

Au dire de l'évêque des Trois-Rivières, M<sup>sr</sup> Zitelli était un personnage important pour les « Libéraux » et l'Université Laval. Il avait gravi rapidement les gradins à la Propagande. En s'appuyant sur des informations qu'il venait de recevoir de Rome<sup>120</sup>, M<sup>sr</sup> Laflèche déclara que M<sup>sr</sup> Zitelli qui, jusqu'au 31 décembre 1881, n'était qu'un officier subalterne de la Propagande, paralysait au besoin l'action des cardinaux, usurpait la fonc-

115. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 2 août 1882, 129.

116. *Ibid.*, le 14 septembre 1882, 136-138.

117. M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, « Lettre de M<sup>sr</sup> Laflèche, Ev. des Trois-Rivières à Son Éminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la S.C. de la propagande établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses en Canada » copie manuscrite, le 8 septembre 1882, ACSM, Sér. MC, Portf. 8 ; n° 2. Il importe de noter qu'il existait aussi un réseau d'informations pour les Ultramontains intransigeants. Le fonds Robert qui se trouve aux archives des pères jésuites en donne des exemples. Malheureusement, nous n'avons pas eu la permission de consulter ces documents.

118. *Ibid.*, 7.

119. *Ibid.*, 13.

120. *Ibid.*, 13-14.

tion du préfet dans les moments décisifs, se substituait aux secrétaires et modifiait même les lettres qui émanaient de la congrégation :

*C'est lui, le prélat Zitelli, qui défend auprès du S. Siège, aidé du P. Bricchet, l'œuvre de M<sup>gr</sup> Pâquet, de M<sup>gr</sup> Persico, de M<sup>gr</sup> Conroy et du Cardinal Franchi, à laquelle il avait déjà travaillé autrefois, et qui n'a triomphé l'automne dernier que par ses soins, selon ses propres expressions. Pour annoncer ce triomphe, il a abandonné un poste plus facile et plus tranquille, et il assure que l'on ne réussira à rien faire changer, et que les décrets resteront toujours tels quels<sup>121</sup>.*

Parallèlement au réseau « officiel » d'information de l'épiscopat, M<sup>gr</sup> Laflèche décrivait encore un autre « système » clandestin mais efficace :

*Le Seigneur Zitelli est renseigné et assisté par M<sup>gr</sup> B. Pâquet, de l'Université, qui lui envoie des lettres de confiance, et à qui il communique en retour les intentions et les ordres du St. Siège, qui sont les siens propres. Ils arrangent aussi entre eux les plus graves affaires religieuses de la Province, et il n'y a pas de doute que ce régime dure depuis longtemps. L'impulsion part privément de l'Université par M<sup>gr</sup> Pâquet et va à Rome chez M<sup>gr</sup> Zitelli, puis revient de Rome à Québec officiellement, par l'Archevêque, pour se répandre ensuite par l'entremise des Évêques, dans toute la province. C'est donc en réalité M<sup>gr</sup> Zitelli, ou plutôt M<sup>gr</sup> Pâquet, qui gouverne ecclésiastiquement et d'une manière effective quoique clandestinement la Province de Québec, et non les Évêques<sup>122</sup>.*

Toujours selon l'évêque des Trois-Rivières, ce même M<sup>gr</sup> Zitelli « poussait encore l'archevêque de Québec à lui fermer la bouche<sup>123</sup> » après avoir réussi à écraser l'École de médecine dans une conspiration du silence<sup>124</sup>. Aussi se réjouissait-il d'apprendre par l'intermédiaire de M<sup>gr</sup> Duhamel d'Ottawa, lui-même informé par lettre de Rome, que le Saint-Siège se disposait à envoyer un autre délégué au Canada<sup>125</sup>. Comme M<sup>gr</sup> Laflèche avait associé le cardinal Siméoni, le cardinal Franchi, M<sup>gr</sup> Conroy, M<sup>gr</sup> Persico, M<sup>gr</sup> Taschereau, M<sup>gr</sup> Pâquet et le père Bricchet au réseau clandestin d'informations et de décisions, il était naïf de sa part de s'attendre à ce que le préfet prêtât l'oreille à ses plaintes et qu'il agit ensuite en faveur des Ultramontains et des Montréalistes.

\* \* \*

121. *Ibid.*, 14.

122. *Ibid.*, 18.

123. *Ibid.*, 32.

124. *Ibid.*, 23-24.

125. *Ibid.*, 36.

L'épiscopat étant incapable de s'entendre pour mettre un terme au cas Laflèche, Rome dut intervenir à nouveau. À la réunion des évêques tenue à Québec les 27, 28 et 29 septembre, l'archevêque Taschereau et les évêques Fabre, A. et D. Racine et Moreau s'opposèrent à M<sup>gr</sup> Laflèche, M<sup>gr</sup> Duhamel et M<sup>gr</sup> Langevin qui considéraient que le décret de 1876 n'avait pas été exécuté comme l'avait prescrit le Saint-Siège<sup>126</sup>. Augmenté de quelques pages et de plusieurs documents<sup>127</sup>, le mémoire de M<sup>gr</sup> Laflèche, qui avait reçu l'appui de M<sup>gr</sup> Bourget, circula à nouveau dans la province<sup>128</sup>. M<sup>gr</sup> Laflèche refusa encore plusieurs fois de se présenter devant le Conseil supérieur de l'université<sup>129</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre<sup>130</sup> et M<sup>gr</sup> Moreau<sup>131</sup> se décidèrent à expliquer au préfet de la Propagande que M<sup>gr</sup> Laflèche, M<sup>gr</sup> Duhamel et M<sup>gr</sup> Langevin n'avaient pas à se plaindre de n'avoir pas été tenus au courant de tout ce qui se faisait en rapport avec la question universitaire, puisque les journaux informaient suffisamment tout le monde. Les évêques de Montréal et de Saint-Hyacinthe présentaient faussement le problème : le décret de 1876 ne conseillait pas d'informer les évêques par l'entremise des journaux, mais il ordonnait le concours de tous à l'établissement de la succursale. Vers la fin d'octobre, M<sup>gr</sup> Taschereau fit savoir à M<sup>gr</sup> Fabre qu'il venait d'envoyer un mémoire à Rome<sup>132</sup> et quatre semaines plus tard, le cardinal Siméoni répondait que « les accusations de nullité faites contre le décret ne [méritaient] aucune considération<sup>133</sup> ».

Les Ultramontains refusaient de courber l'échine. À Québec, Tardivel ne se contentait pas seulement d'épauler la cause dans *la Vérité* ; il se permettait encore de donner des conseils à M<sup>gr</sup> Laflèche :

*L'Archevêque a écrit à Rome pour demander la déposition de l'Évêque des Trois-Rivières... En terminant, qu'il me soit permis de prier Votre Grandeur, pour l'amour de Dieu, pour l'amour de l'Église, pour l'amour de notre pays, de ne point donner votre démission quoi qu'il arrive, quand bien même le Saint-Père lui-même vous la demanderait. On vous dira peut-être que c'est là le seul moyen de mettre la paix dans le pays, et nous craignons que dans votre humilité vous ne cédiez. La paix, nous ne l'aurons qu'avec le triomphe de la Vérité et de la justice. Vous disparaissant, le malaise ne fera qu'augmenter<sup>134</sup>.*

126. Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 169-170.

127. *Ibid.*, 2 : 200-202.

128. *Ibid.*, 2 : 203-301.

129. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 204, le 4 octobre 1882 ; « Journal de M<sup>gr</sup> Méthot », le 9 octobre 1882, 142 ; *ibid.*, le 8 novembre 1882, 209.

130. Fabre à Siméoni, le 8 octobre 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

131. Moreau à Siméoni, le 12 septembre 1882, ASQ, Université 137, A.Y.

132. Taschereau à Fabre, le 24 octobre 1882, ACAM, RLF, 4 : 271-283.

133. Siméoni à Taschereau, le 27 novembre 1882, ACAM, RLF, 4 : 313-314.

134. Tardivel à Laflèche, le 31 octobre 1882, ASTR, Correspondance Tardivel-Laflèche, B2-T144-11.

À Montréal, après le départ de Frédéric Houde, *le Monde* devint la propriété d'une compagnie et les Ultramontains s'en désintéressèrent. En novembre 1882, on commença à parler de la fondation d'un nouvel organe ultramontain, *l'Étoile du matin*. Le sénateur F.-X.-A. Trudel devait en être le rédacteur. On annonça cette nouvelle dans l'église de Boucherville, à l'occasion des noces de diamant de M<sup>sr</sup> Bourget. Pour cet anniversaire, les Ultramontains avaient refusé de faire les cérémonies d'usage dans la cathédrale comme l'avait proposé M<sup>sr</sup> Fabre. Pour ne pas être en reste, ce dernier s'imposa pour officier et pour faire le sermon « afin d'en empêcher d'autres<sup>135</sup> ». Les personnages les plus connus de la province se retrouvèrent dans la petite église. M<sup>sr</sup> Fabre manifesta ensuite son mécontentement au sujet des nombreuses interventions dont celle de M. Champoux « qui a trouvé moyen de dire que la dette énorme de l'Évêché de Montréal était surtout dû [sic] à l'administration qui a suivi celle de M<sup>sr</sup> Bourget ! » et celle de M<sup>sr</sup> Bourget « qui a exhorté à la fondation du nouveau journal<sup>136</sup> ». Dans une circulaire à son clergé, l'évêque de Saint-Hyacinthe fit remarquer le malaise que soulevait ce projet d'un nouveau journal et mit ses prêtres en garde parce qu'on sollicitait leurs souscriptions<sup>137</sup>. Rapidement, les Ultramontains abandonnèrent le titre *l'Étoile du matin* et choisirent celui de *l'Étendard*. Le premier numéro parut le 23 janvier 1883 et le sénateur Trudel en était le rédacteur en chef<sup>138</sup>.

Les adversaires de M<sup>sr</sup> Laflèche lui avaient demandé à plusieurs reprises de se présenter devant le Conseil supérieur pour répondre de ses accusations portées contre le séminaire, l'université et M<sup>sr</sup> Taschereau, mais il avait refusé. Ils accusèrent les jésuites de le soutenir<sup>139</sup> et utilisèrent contre lui des moyens détournés. Au dire du curé Bellenger<sup>140</sup>, Benjamin Pâquet aurait demandé à quelqu'un qui travaillait à l'évêché des Trois-Rivières de retracer et de copier une lettre par laquelle le préfet de la Propagande aurait ordonné à M<sup>sr</sup> Laflèche de se présenter devant le Conseil des évêques. Le grand vicaire de Québec demanda encore au cardinal Siméoni de forcer M<sup>sr</sup> Laflèche à répondre de ses accusations<sup>141</sup>, pendant que M<sup>sr</sup> Dominique Racine agissait dans le même sens à Rome<sup>142</sup>. Le

135. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 209.

136. *Ibid.*

137. MESH, 7 : 73-74.

138. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, 1945, 184-185.

139. Beaudet à Méthot, le 9 novembre 1882, ASQ, Université 137, A-F.

140. Bellenger à Laflèche, le 14 décembre 1882, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, A2-B14-24.

141. Légaré à Siméoni, le 9 décembre 1882, ASQ, Université 28, n° 94.

142. « Visite au Cardinal Siméoni », le 9 décembre 1882, ASQ, Université 28, n° 94.

cardinal Siméoni qualifia la dernière lettre de M<sup>sr</sup> Laflèche à M<sup>sr</sup> Taschereau de « hors d'œuvre » et déclara que « le seul moyen d'avoir la paix ce serait d'imposer silence à tous les Év. sur tout le passé de l'Université et sur l'exécution des décrets<sup>143</sup> ». M<sup>sr</sup> Racine fit remarquer au préfet que « cette mesure ne suffirait pas, mais qu'il fallait de plus défendre aux Evêques de Martianopolis, de Birtha et des Trois-Rivières, [*i. e.*, M<sup>sr</sup> Bourget, M<sup>sr</sup> Pinsonneault et M<sup>sr</sup> Laflèche] de ne plus s'occuper de l'affaire de l'Université, ni de celle de la Succursale et de ne pas fomenter la discorde dans un diocèse dont ils n'étaient pas chargés<sup>144</sup> ». M<sup>sr</sup> Dominique Racine qui n'était pourtant pas chargé du diocèse des Trois-Rivières, mais de celui de Chicoutimi demanda au préfet d'ordonner à M<sup>sr</sup> Laflèche « de réprimer les désordres de son diocèse avant de s'occuper d'une affaire qui ne le regarde pas<sup>145</sup> ». Mais la question universitaire et particulièrement celle de la succursale regardait tout l'épiscopat de la province. Le cardinal ne fit aucune promesse à son visiteur de Chicoutimi. Il lui conseilla seulement « de parler de tout cela au S.-Siège à la première audience<sup>146</sup> ».

D'autres prélats romains se mirent de la partie, en faveur de Laval. M<sup>sr</sup> Persico rencontra le préfet « pour l'engager à agir de suite », mais il reçut la même réponse que celle donnée à Dominique Racine<sup>147</sup>. Ce dernier rencontra M<sup>sr</sup> Zitelli, puis ils discutèrent ensemble des moyens à prendre pour réussir dans leurs démarches. Là-dessus, Dominique Racine commenta : « Je vais suivre ses conseils et fasse le ciel que nos efforts soient couronnés de succès. On me donne bon espoir [...] ici on se hâte lentement<sup>148</sup>. » Pour sa part, l'évêque de Chicoutimi entendait bien se « hâter rapidement ». Dans une série de notes qu'il fit parvenir à M<sup>sr</sup> Zitelli, à la demande expresse du cardinal Siméoni<sup>149</sup>, il élaborait deux projets : le préfet aurait dû envoyer une lettre à M<sup>sr</sup> Taschereau au sujet des accusations contenues dans le mémoire de M<sup>sr</sup> Laflèche contre l'université, et, pour imposer un silence absolu à tous les évêques, prêtres et laïques, il exigeait un décret dont il précisait soigneusement tous les détails.

Les Lavallois pouvaient obtenir des permissions surprenantes en s'adressant à M<sup>sr</sup> Zitelli. Le jour où il avait présenté les deux documents ci-dessus mentionnés, Dominique Racine alla demander au préfet d'accorder à l'Université Laval « le droit de conférer des diplômes de docteur

143. *Ibid.*

144. *Ibid.*

145. *Ibid.*

146. *Ibid.*

147. D. Racine à Méthot, le 18 décembre 1882, ASQ, Université, 137, A-M.

148. *Ibid.*

149. « Notes communiquées à M<sup>sr</sup> Zitelli à la demande de Son Em. le Cardinal Siméoni », le 19 décembre 1882, ASQ, Université 28, n° 94.

ou de licencié à un protestant digne à tous égards et ayant de plus rendu des services réels à la cause universitaire<sup>150</sup> » ; mais le cardinal Siméoni répondit que la chose était impossible « parce que la collation d'un titre même purement honorifique suppose toujours la profession de foi<sup>151</sup> ». Malgré la réponse catégorique du préfet, M<sup>sr</sup> Zitelli prit la responsabilité d'agir en sens contraire<sup>152</sup>. Ce faisant, il donnait raison à M<sup>sr</sup> Laflèche qui l'avait accusé de doubler le cardinal Siméoni et de tronquer certains documents officiels.

Dominique Racine parla d'abondance lors de son audience privée avec Léon XIII, le 19 décembre, et dans une lettre qu'il lui fit parvenir trois semaines plus tard<sup>153</sup>. Il fit remarquer au pape que M<sup>sr</sup> Laflèche l'avait qualifié d'injuste et détailla les dépenses de « 500 000 francs employés en pure perte pour soutenir des procès devant les cours de justice ou le Parlement Provincial, tantôt devant le Conseil Privé d'Angleterre ou les S. Congrégations Romaines<sup>154</sup> » depuis trente ans, par le séminaire de Québec. Reprenant pour le compte de l'Université Laval les arguments que M<sup>sr</sup> Bourget avait soutenus depuis 1851 jusqu'à 1876, il déclara : « Si, comme il y a lieu de le craindre, le Sém. de Québec prend un jour ou l'autre cette détermination [*i. e.* de fermer les chaires de droit et de médecine à Montréal et à Québec], qu'arrivera-t-il ? Une Université protestante se fonde immédiatement à Québec, celle de Montréal devient plus prospère ; et nos jeunes gens seront exposés à perdre leur foi et leurs mœurs dans l'une ou l'autre de ces deux Universités protestantes<sup>155</sup> ». C'est avec de telles informations que le Saint-Siège se préparait à lancer un autre décret.

Le préfet de la Propagande appliqua l'une des recommandations que lui avait faites M<sup>sr</sup> Dominique Racine. Au début de février 1883, M<sup>sr</sup> Taschereau transmit à tous ses suffragants une lettre du cardinal Siméoni relative à une accusation faite par M<sup>sr</sup> Laflèche dans un appendice de son mémoire sur les difficultés religieuses au Canada : « Nous croyons également que l'influence des prêtres libéraux de l'Archevêché et de l'Université Laval contribue beaucoup à entretenir M<sup>sr</sup> l'Archevêque dans cette timidité et cette condescendance si préjudiciable à l'Église<sup>156</sup>. » M<sup>sr</sup>

150. « Consultation Em. Card. Préfet », le 19 décembre 1882, ASQ, Université 137, A-U.

151. *Ibid.*

152. *Ibid.*

153. « Lettre au S. Père. Affaire Laval », le 9 janvier 1883, ASQ, Université 28, n° 94.

154. *Ibid.*

155. *Ibid.*

156. « À Nos Seigneurs les Évêques Suffragants de la Province Ecclésiastique de Québec », le 3 février 1883, ASQ, Université 137, B-D.



Taschereau expliqua qu'après avoir demandé en vain, à deux reprises, à M<sup>re</sup> Lafèche de nommer les prêtres qu'il accusait de libéralisme, il avait porté plainte à Rome et que la Propagande venait de faire connaître ses sentiments : « Pour enlever toute cause de plainte dans cette affaire, je m'empresse de faire savoir à Votre Seigneurie que les susdites accusations, étant vagues et dépourvues de toute preuve, sont considérées comme n'étant d'aucune valeur par cette Sacrée Congrégation<sup>157</sup>. » Ce document du préfet de la Propagande était une réplique presque exacte de celui qu'avait suggéré M<sup>re</sup> Racine, le 19 décembre 1882. Le préfet profita des circonstances, les élections prochaines dont traitaient déjà les journaux, pour renouveler la défense qu'il avait faite au clergé le 13 septembre 1881 : les prêtres ne devaient pas se mêler à la campagne électorale. En outre, il réserva une note pour le grand vicaire des Trois-Rivières : il ne devait plus, contrairement à ce qu'il avait déjà fait en l'absence de M<sup>re</sup> Lafèche, adopter une attitude contraire à celle prescrite par Rome au sujet des élections<sup>158</sup>.

Le 27 février 1883, Rome répondit à la deuxième demande faite par Dominique Racine à M<sup>re</sup> Zitelli et au cardinal Siméoni. Un autre décret émana de la cour romaine. Il était promulgué depuis le 18 février<sup>159</sup>. Il se résumait en trois points : 1<sup>o</sup> tous les fidèles étaient obligés « d'observer scrupuleusement les prescriptions contenues tant dans la résolution ou le décret de la S. C. de la Propagande du 1<sup>er</sup> février 1876, que dans la constitution apostolique qui érige canoniquement la dite Université » ; 2<sup>o</sup> le pape ordonnait « à tous les fidèles, ainsi qu'aux ecclésiastiques de quelque degré et dignité que ce soit en Canada, de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits, surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoi que ce soit contre la dite Université et sa Succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque » ; 3<sup>o</sup> le Saint-Père ordonnait « que le présent décret soit publié par tous les évêques de la province de Québec dans leurs diocèses respectifs, comme ordre absolu du Saint-Siège pour dirimer les susdites questions ».

On ne se pressa pas pour publier ce décret. L'archevêque Taschereau s'exécuta le premier, le 19 mars et il fut imité par M<sup>re</sup> Duhamel, le 22, par M<sup>re</sup> Fabre et M<sup>re</sup> Morcau le 25, par M<sup>re</sup> Lafèche et Antoine Racine le 27, par Dominique Racine le 28, par M<sup>re</sup> Langevin le 1<sup>er</sup> avril et par M<sup>re</sup> Lorrain le 20 avril<sup>160</sup>. La prolixité des Taschereau, Fabre, Morcau, Dominique et Antoine Racine était remarquable. Elle n'avait rien de com-

157. *Ibid.*

158. Siméoni à Taschereau, le 3 février 1883, ASQ, Université 137, B-E.

159. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 22-23.

160. *Ibid.*, 5.



parable avec le quasi silence des Laflèche, Duhamel et Langevin. En somme, ceux à qui, sur la demande de Dominique Racine, Rome imposait le bâillon, obéissaient de justesse. Selon M<sup>gr</sup> Taschereau, qui rappelait son mandement du 2 février 1882 et qui citait longuement Saint-Paul, « il ne serait pas bon catholique celui qui mettrait des obstacles au fonctionnement régulier de la succursale<sup>161</sup> », puisque le pape avait donné un ordre rigoureux « en vertu de la sainte obéissance<sup>162</sup> ». Il disait que cet ordre du pape se résumait « à poser des bornes à des aspirations dont la réalisation pourrait empêcher un plus grand bien<sup>163</sup> ». Sans détour, M<sup>gr</sup> Duhamel demanda « que tous donnent donc secours et protection à l'Université Laval, et à sa succursale<sup>164</sup> ». Plus prolix encore que M<sup>gr</sup> Taschereau, M<sup>gr</sup> Fabre qualifia le décret « d'obligation, devant laquelle ils [prêtres comme laïques] ne peuvent reculer » et il ajoutait : «... l'obéissance est commandée ; l'obéissance est le devoir... la foi... la seule route à suivre<sup>165</sup>. » Bref, il résumait le décret en deux devoirs à remplir : « Cesser de lutter contre cette institution [l'université], et lui prêter secours et protection... avec joie<sup>166</sup>. » M<sup>gr</sup> Moreau remonta à la « gratitude toute paternelle que les Papes ont de tout temps déployée pour le bien religieux et social de notre jeune pays<sup>167</sup> ». Faisant l'historique de la question universitaire, il affirma, en se basant sur des études ou des principes qu'il ne mentionna pas : « Malgré cette vigilance des papes à ce sujet, il est arrivé que le fait s'est produit dans certains pays, et notamment en France, où on a établi cinq universités catholiques. On s'aperçoit aujourd'hui que ce nombre est trop élevé, et qu'au lieu de cinq, on aurait dû en ériger que deux<sup>168</sup>. » M<sup>gr</sup> Antoine Racine ne compta certainement pas les effectifs ecclésiastiques et laïques de la province avant d'écrire : « Ce décret oblige-t-il en conscience, sous peine de péché mortel ? Oui<sup>169</sup>. » Son frère Dominique de Chicoutimi trouva le moyen de faire vibrer la corde nationaliste : « ... notre devoir, comme Canadiens et catholiques était non pas de diviser nos forces et d'entraver ainsi le progrès d'une Institution qui a déjà fait et qui est appelée à faire encore tant de bien... mais bien de lui prêter tout notre concours dans l'accomplissement de son œuvre qui est tout à la fois nationale et religieuse<sup>170</sup>. » Selon M<sup>gr</sup> Laflèche, nationaliste ultramontain, « les intentions, la volonté du Saint-Père... [étaient] si clairement expri-

161. *Ibid.*, 5 : 26.162. *Ibid.*, 5 : 25-26.163. *Ibid.*, 5 : 25.164. *Ibid.*, 5 : 29.165. *Ibid.*, 5 : 31.166. *Ibid.*, 5 : 32.167. *Ibid.*, 5 : 32-33.168. *Ibid.*, 5 : 42.169. *Ibid.*, 5 : 48.170. *Ibid.*, 5 : 56.

mées qu'il [n'était] point nécessaire de vous les expliquer davantage<sup>171</sup> ». Enfin, d'après M<sup>sr</sup> Langevin, l'obéissance valait mieux que les sacrifices<sup>172</sup>, et pour M<sup>sr</sup> Lorrain, « obéir [c'était] commander à son esprit de croire, à sa volonté de se soumettre, à ses passions de se taire, à ses préjugés de s'effacer, à ses goûts et à ses inclinations de se sacrifier sur l'autel du devoir<sup>173</sup> ».

Même si Rome avait parlé, même s'il fallait obéir sous peine de faute grave, la cause universitaire n'était pas définitivement jugée ni classée.

171. *Ibid.*, 5 : 50.

172. *Ibid.*, 5 : 57.

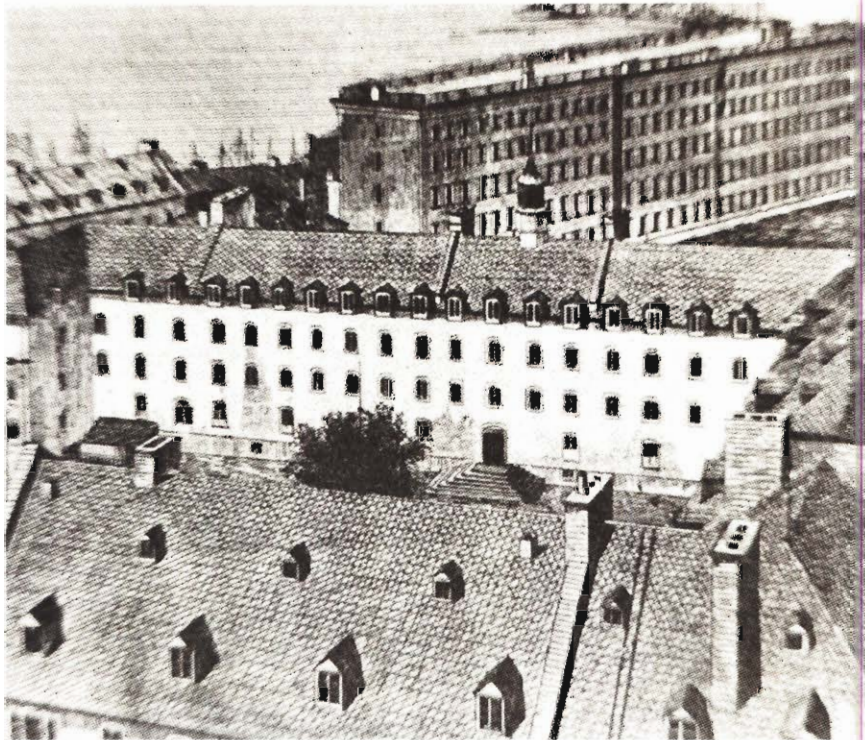
173. *Ibid.*, 5 : 60.





Le collège Sainte-Marie, vers 1886.

Le séminaire de Québec.



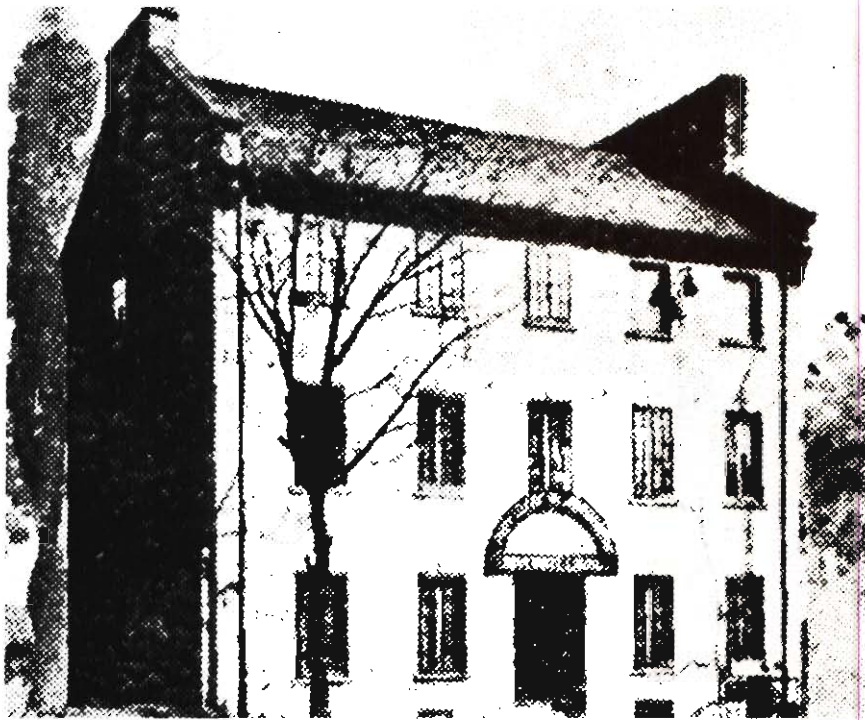




Grand séminaire de Montréal, faculté de théologie.

Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal,  
en face de l'Hôtel-Dieu, avenue des Pins.





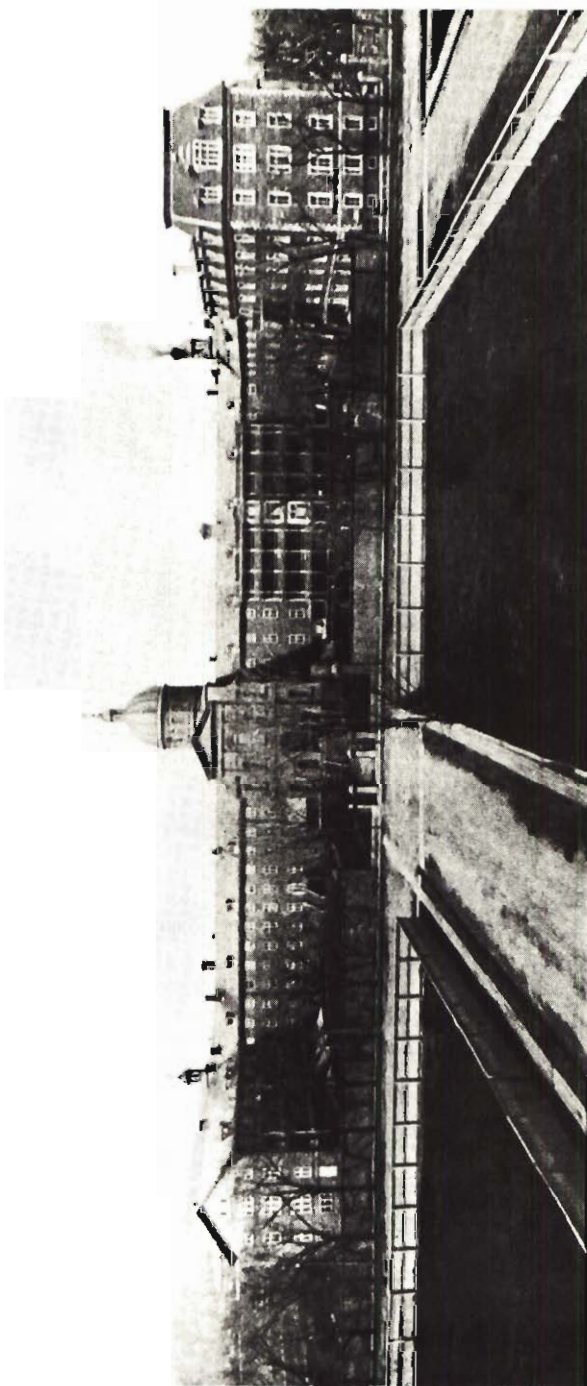
Université Laval, succursale de Montréal,  
faculté de médecine (Place Jacques-Cartier).

L'Université de Montréal, immeuble central de 1895 à 1942.





Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal.



# V

## LOURD FARDEAU

### POUR MGR FABRE : LES FINANCES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL ET LA QUERELLE UNIVERSITAIRE

Au lendemain de la démission de M<sup>sr</sup> Bourget, la situation financière du diocèse de Montréal était tellement précaire que M<sup>sr</sup> Fabre attendit quatre mois avant d'accepter la succession<sup>1</sup>. Pourtant, il était coadjuteur *cum futura successione* depuis 1873<sup>2</sup>. Il appela à son aide Médéric Lesage, curé d'Albany et Eucher Lussier de Boucherville pour vérifier les comptes<sup>3</sup>. En tant que nouveau titulaire du diocèse, il voulait se rassurer sur ce qu'il constatait confusément : la situation de quasi faillite financière. Il comprenait bien les implications de cette situation pour la question universitaire.

*Mon cher Chanoine [Lamarque], je viens d'écrire à M<sup>sr</sup> Lafèche, pour le prier de ne pas quitter Rome avant d'avoir bien terminé son affaire. Faites tout au monde pour que l'on n'urge pas la fondation d'une succursale de Laval à Montréal. Vous savez que d'après le Décret on ne peut affilier les Écoles qui existent déjà. Il faudrait donc pour la Médecine fonder une quatrième école. Pour cela, il faut des fonds ; or il est certain que lors même que l'Évêque de Montréal serait un ami intime de l'Univer-*

1. Élie-J. Auclair, *Saint-Henri des tanneries de Montréal*, Montréal, Imprimerie de La-Salle, 1942, 47.
2. Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada de 1604 à 1886*, Trois-Rivières, Éditions du bien public, 1970, 453-454.
3. Auclair, *Saint-Henri*, 48.

*sité, il ne réussirait pas à collecter cent piastres pour cette œuvre. Car le clergé et les citoyens instruits ne mettraient aucun zèle à une pareille entreprise<sup>4</sup>.*

La crise financière qui sévissait à Montréal depuis quelques années affectait considérablement l'évêché. Les dépenses du diocèse n'avaient pas diminué, mais les revenus qui provenaient en grande partie des loyers des maisons appartenant à l'évêché avaient baissé du tiers. En outre, l'ordinaire avait dû contracter une dette considérable pour construire les églises des paroisses nouvelles<sup>5</sup>.

Les membres du chapitre qui avaient été nommés par M<sup>sr</sup> Bourget causèrent les pires embarras au nouvel évêque de Montréal. Au début de décembre 1878, le chanoine Lussier commença la guerre<sup>6</sup>. Il critiqua sévèrement une circulaire que rédigeait M<sup>sr</sup> Fabre à l'intention de son clergé<sup>7</sup> et lui reprocha de s'en prendre aux médecins de l'École dans ce document qui ne leur était même pas adressé ; il lui demanda aussi pourquoi il avait attaqué ses prêtres lors de son ascension sur le siège épiscopal. Sur un ton emporté, il offrit sa démission du chapitre en échange d'un poste de moindre importance, puis il avertit M<sup>sr</sup> Fabre que s'il refusait cet arrangement, il quitterait le diocèse<sup>8</sup>. Au cours du mois de mai 1879, l'opposition à l'évêque gagna pratiquement tout le chapitre. Plusieurs chanoines voulurent démissionner. Ils n'acceptaient pas l'intransigeance de M<sup>sr</sup> Fabre dans sa conduite avec ses proches collaborateurs. L'abbé Méthot du séminaire de Québec décrivit bien ce climat.

*Je suis allé voir M<sup>sr</sup> qui m'a fait grand pitié. Il passe actuellement par une grande crise. Plusieurs chanoines veulent partir, et il a exigé leur démission de chanoine. Il ne peut pas les laisser partir immédiatement, à cause de son départ et des embarras financiers de l'Évêché. Il ne sait où trouver des hommes de confiance pour les remplacer. La situation financière de l'Évêché est telle que, si elle était connue, la banqueroute s'ensuivrait. Il se plaint beaucoup de ce que, parmi tout cela, on veuille l'obliger de payer l'affaire de la Faculté de Médecine et de l'Hôtel-Dieu, ce qui va exaspérer encore les chanoines et le clergé ! L'Archevêque l'aurait menacé de monter à Montréal régler lui-même la question<sup>9</sup>.*

4. Fabre à Lamarche, le 3 septembre 1876, dans Arthur Savaète. *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, [circa] 1908-1918, 4 : 104-105.

5. MEM, 9 : 271-277.

6. Lussier à Fabre, le 5 décembre 1878, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 1877-1899, 319, 300.

7. *Ibid.*

8. Ce fait est signalé dans Méthot à Hamel, le 2 juin 1879, ASQ, Séminaire 54 n° 38.

9. Méthot à Hamel, le 18 mai 1878, ASQ, Séminaire 59, n° 37b.

Mais si M<sup>sr</sup> Taschereau se sentait assez fort pour faire ce genre de menace, il en était autrement de Cyrile Légaré qui refusait, dans les circonstances, de venir occuper le poste de vice-recteur de la succursale à Montréal<sup>10</sup>.

Aussi tragique qu'apparaissait la description de l'abbé Méthot, elle n'avait rien d'une métaphore. Alarmés par la situation financière du diocèse, dès l'été 1878, deux chanoines avaient demandé un bénéfice curial à M<sup>sr</sup> Fabre pour s'assurer d'un revenu personnel<sup>11</sup>. La dette du diocèse augmenta encore rapidement. En janvier 1879, le chapitre suggéra à l'évêque divers moyens de conjurer la ruine<sup>12</sup>, mais ce dernier n'apprécia guère ces conseils. Au printemps, les créances et les intérêts ne pouvant plus être payés à l'échéance et les demandes de remboursement des créanciers devenant encore plus pressantes, le chapitre récidiva. Devant le silence embarrassé de M<sup>sr</sup> Fabre, les chanoines, à l'exception d'un seul, Thélesphore Harel, demandèrent que leur soient confiées des cures de manière à s'assurer quelques bénéfices, mais ils ne menaçaient pas d'abandonner leurs postes au chapitre. Comme ils essayèrent encore un refus, ils finirent par offrir leurs démissions<sup>13</sup>. Tenu au courant de cette affaire, M<sup>sr</sup> Bourget intervint et semonça son successeur dans un style non équivoque.

*Je n'ai pas oublié que sans moi vous ne seriez pas Évêque de Montréal [...] Un des motifs qui m'ont porté à mettre votre nom sur la liste des candidats présentés au St-Siège, pour me succéder, a été de faire de vous et de tous les chanoines que l'Église vous a donnés pour conseillers et auxiliaires, comme un seul et même homme par l'union qui s'établirait facilement entre vous tous. En choisissant un étranger, j'aurais*

10. Méthot à Hamel, le 7 juillet 1879, ASQ, Séminaire 59, n° 39.

11. J.-B. Champeau, S. Tassé, J. Primeau, N. Piché, A.-P. Dubuc et O.-J. Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », Montréal, le 26 octobre 1882, 2. Ce mémoire a dû être publié en quelques exemplaires et il circula probablement dans la province de Québec, puisque nous en avons trouvé une copie imprimée aux archives du séminaire des Trois-Rivières, dans Léon XIII, A4-79-02. Bien que signé par des prêtres, ce mémoire fut préparé par I. Gravel, un ancien curé et E.-J. Barbeau, gérant de la Banque d'Épargne.

12. *Ibid.*

13. Fabre à Lamarche, le 6 mai 1878 : « Rapport d'une Assemblée Spéciale du Chapitre de la Cathédrale de St-Jacques le Majeur de Montréal, tenue dans la Salle des exercices au palais épiscopal, le 8 mai 1879 » ; Lussier à Fabre, le 12 mai 1879 ; les chanoines Mongeau, Lamarche, Lussier et Moreau à Fabre, le 14 mai 1879 ; Lamarche à Fabre, le 17 mai 1879 ; Lussier à Fabre, le 30 mai 1879 ; Fabre à Lussier, le 30 mai 1879 ; Lussier à Fabre, le 31 mai 1879 ; Mongeau à Fabre, le 5 juin 1879 ; et Mongeau à Fabre, le 17 juin 1879, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 1877-1899, 319, 300 ; Lussier aux vicaires forains, le 4 juin 1879, ACAM, Corporation épiscopale catholique romaine, 301.006.

*crain de ne pas atteindre ce but important. Car à mes yeux, tout le succès d'une bonne administration est là. À vous de voir maintenant si mes espérances ont été réalisées. [...] Vous alléguiez pour raison que les Constitutions s'y opposent [i. e. à ce que les chanoines aient une cure]. Mais ces Constitutions leur assurent une existence honorable, tant qu'ils voudront demeurer avec l'évêque. Or, ils voudraient sincèrement se maintenir dans leur position, si l'Évêché pouvait observer son engagement, savoir, celui de pouvoir mener avec l'Évêque la vie commune, pour pouvoir dire avec l'Apôtre : Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. [...] Le Clergé et les Laïques n'auront sans doute qu'une voix pour faire retomber sur vous l'odieux d'une si funeste catastrophe. [...] Si votre intention est de vous débarrasser de vos Chanoines, pour en choisir d'autres qui vous soient plus agréables et qui soient plus souples à vos volontés, vous vous compromettez de plus en plus. [...] La faillite de l'Évêché ne vous sera-t-elle pas imputée, pour avoir refusé de vous occuper des moyens à prendre pour l'éviter<sup>14</sup>.*

À toutes fins pratiques, l'intervention de l'évêque retraité eut l'effet d'un coup d'épée dans l'eau. Non seulement son successeur continua à se comporter d'une façon intransigeante envers les chanoines qui lui demandaient des bénéfices curiaux, mais à l'un d'eux, son chancelier, le chanoine Lussier, il se plaignit de subir une persécution organisée<sup>15</sup>. Il laissa entendre par là que le chapitre, créature de M<sup>sr</sup> Bourget, et tous les Ultramontains voulaient se le soumettre ou le forcer à démissionner.

Dans une circulaire<sup>16</sup> qui fut publiée dans les journaux, M<sup>sr</sup> Fabre décida enfin d'expliquer l'état critique de ses finances et signala quelques moyens pour remédier à la situation. Il annonça d'abord son intention de faire un voyage à Rome, puis il présenta un tableau détaillé des causes de son embarras. « Un des buts de Notre voyage à Rome, disait-il, sera d'obtenir de Notre Très-Saint Père l'autorisation de quitter Notre Ville Épiscopale<sup>17</sup>. » Il voulait aller s'installer à Saint-Henri avec quelques chanoines de manière à réaliser une économie annuelle de \$10 000. Conscient du caractère minuscule de cette économie, il avait préparé un plan avec le concours du chapitre et des vicaires forains. On demandait alors aux fabriques de toutes les paroisses, aux communautés religieuses et aux laïques en moyens de prêter sans intérêt à l'évêché, des sommes de mille piastres pour une période de cinq ans. Pour ce qui est des paroisses démembrées de celle de Notre-Dame, et spécialement celles à

14. Bourget à Fabre, le 19 mai 1879, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 319.300.

15. Fabre à Lussier, le 30 mai 1879, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 319.300.

16. MEM, 9 : 271-277.

17. *Ibid.*, 273.

l'avantage desquelles l'évêché s'était imposé des sacrifices, elles étaient invitées à s'engager par répartition légale à payer la dette contractée pour la construction des églises et des dépendances curiales. En retour de tous ces services difficiles à rendre en période de crise économique, M<sup>gr</sup> Fabre s'engageait à faire célébrer deux grand-messes par année durant vingt-cinq ans<sup>18</sup>.

L'impopularité de M<sup>gr</sup> Fabre et du seul chanoine qui le soutenait ne tarda pas à se manifester. Au cours de l'automne, le chanoine Harel qui ne parvenait pas à faire bon ménage avec ses confrères informait son évêque de ce qui arrivait pendant qu'il se trouvait à Rome. Étant donné l'hostilité et l'apathie du clergé et des laïques devant les mesures proposées pour relever les finances du diocèse, il conseilla d'adjoindre aux administrateurs déjà en place, « des hommes sérieux du dehors, qui examinent les comptes, les raisons du déficit, et surtout qui donnent au public la conviction que les sommes données ou prêtées seront employées de manière à combler le déficit<sup>19</sup> ». En outre, il suggéra un autre plan détaillé comportant : 1° la création d'une commission composée de prêtres autant que possible et de quelques laïques si nécessaire ; 2° la détermination d'une somme à payer par les membres du clergé et par les familles ; 3° la précision des conditions de versements. Quelques semaines plus tard, alors qu'il se plaignait à M<sup>gr</sup> Fabre de subir des calomnies de toutes sortes de la part de son entourage, le chanoine Harel déclarait « que la question financière n'avance pas, conséquemment elle recule, parce que peu à peu les esprits s'accoutument à la regarder comme une question morte et enterrée<sup>20</sup> ». En guise de solution, il souhaita que l'évêque puisse emprunter une somme importante en Europe afin de se passer le plus possible du clergé et des diocésains de Montréal<sup>21</sup>.

Dans un délai relativement court, les suggestions du chanoine Harel reçurent quelques réponses. Un premier rapport paraissait le 31 décembre 1879<sup>22</sup>. On y constatait que la dette de l'évêché s'élevait à \$816 000 et que tout l'actif du diocèse, d'après l'estimation municipale, n'atteignait que \$547 900. Il y avait donc un écart de \$268 500 entre l'actif et le passif<sup>23</sup>. On insista sur la gravité du problème en disant que

18. *Ibid.*, 274-275.

19. Harel à Fabre, le 5 septembre 1879, ACAM, Harel, Chanoine Thélesphore, 1877-1893, 990 025.

20. Harel à Fabre, le 20 octobre 1879, dans *ibid.*

21. *Ibid.*

22. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin. « À Sa Sainteté Léon XIII », le 26 octobre 1882.

23. *Ibid.*, 2.



l'actif de \$547 900 ne comprenait pas le palais épiscopal, ni la chapelle, ni le terrain sur lequel étaient construits ces édifices, et que l'estimation municipale était supérieure à la valeur réelle des propriétés « comme l'a prouvé la vente de la moitié à peu près de ces propriétés<sup>24</sup> ». Annuellement, le déficit atteignait les \$32 000 auxquels venaient s'ajouter les intérêts de la dette et les pensions viagères qui se chiffraient par \$54 000<sup>25</sup>. Enfin, le rapport précisa que les intérêts échus et payables le 31 décembre 1879 s'élevaient à \$25 000, mais qu'on ne savait pas depuis quand les déficits annuels s'ajoutaient à la dette<sup>26</sup>.

M<sup>sr</sup> Fabre compta sur le Saint-Siège pour se sortir de ce pétrin. Quelques jours après son retour de Rome<sup>27</sup>, il écrivit au cardinal Siméoni : « Je m'attendais à mon arrivée, de trouver ici la lettre que V. E. avait eu la bienveillance de me faire espérer concernant la question universitaire ; mais jusqu'ici je n'ai rien reçu. Cependant je le confesse à V. E. cette lettre m'aurait été d'un grand secours... surtout vis-à-vis plusieurs membres de mon clergé<sup>28</sup>. » Qu'attendait-il au juste de Rome ? Il pouvait attendre un conseil au sujet de la situation financière, étant donné que, dans sa circulaire du 10 juin, il avait informé le diocèse qu'il traiterait de cette question avec le Saint-Siège<sup>29</sup>. La réponse du cardinal Siméoni révéla que M<sup>sr</sup> Fabre avait aussi parlé d'une université indépendante pour Montréal<sup>30</sup>, ce qu'il n'avait certainement pas pu faire sans aborder la question des finances montréalaises. Mais le préfet de la Propagande n'en dit pas un mot. Il se contenta de recommander à l'évêque d'obéir au décret de 1876.

Une nouvelle organisation fut créée dans le diocèse pour s'occuper des finances, mais l'opposition à M<sup>sr</sup> Fabre continua. Après que l'évêque eut demandé à tous ses curés de lui communiquer les noms de cinq prêtres capables de l'aider à relever ses finances<sup>31</sup>, quatre-vingts prêtres réunis en

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*, 3.

26. *Ibid.*

27. M<sup>sr</sup> Fabre revint de Rome le 11 février 1880. Voir Fabre à Siméoni, le 22 février 1880, ACAM, RLF, 3 : 129<sup>e</sup> feuillet.

28. *Ibid.*

29. MEM, 9 : 273.

30. Siméoni à Fabre, le 25 février 1880, ACAM, RLF, 1 : 172-176. Voir aussi sur ce sujet B. Pâquet à Hamel, le 6 février 1880, ASQ, Université 73, n° 76. Dans cette lettre, Benjamin Pâquet déclara : « Les idées confidentielles du R. P. Bricchet n'ont rien de neuf : c'est une vieille nouvelle qu'il tenait de M. Zitelli et qui va à dire que M<sup>sr</sup> Fabre, en arrivant à Rome, aurait demandé à l'exemple de son prédécesseur une université distincte et indépendante de Laval. »

31. MEM, 9 : 278.

assemblée<sup>32</sup> résolurent de changer tout le personnel administratif de la mense épiscopale et de former un comité<sup>33</sup> de cinq ecclésiastiques et de deux laïques qui porterait le nom de Comité d'administration des affaires de la Corporation épiscopale catholique romaine de Montréal<sup>34</sup>. Sur l'avis de ce comité M<sup>sr</sup> Fabre décida de ne pas quitter l'évêché comme il l'avait voulu avant son départ pour Rome<sup>35</sup>. Une profonde division continua d'exister entre lui et bon nombre de ses prêtres, entre les curés de la ville et ceux des campagnes<sup>36</sup>. Selon le curé de Contrecoeur<sup>37</sup> et le curé Labelle<sup>38</sup>, le clergé avait un plan et M<sup>sr</sup> Fabre devait s'y opposer. Le curé Labelle accusa M<sup>sr</sup> Bourget d'avoir moralement tué son chapitre par sa conduite. Il déclara à M<sup>sr</sup> Fabre qu'un bruit circulait « à l'effet que Votre Grandeur a fait fiasco à Rome, qu'elle ne peut recevoir une lettre d'approbation qu'elle sollicite, que l'on tient cela d'un cardinal, le cardinal Paeca [*sic*] dit-on<sup>39</sup> ».

Une information supplémentaire importante fut communiquée par M<sup>sr</sup> Fabre à Léon XIII sur la situation financière. Le Comité d'administration était à peine entré en fonction lorsqu'il conseilla à l'évêque de solliciter de Rome la permission de vendre des biens ecclésiastiques<sup>40</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre accepta cette recommandation et expliqua au Saint-Siège « que les revenus de la dite Mense Épiscopale, malgré les plus sérieuses économies que l'on pût faire, ne suffisent pas pour payer les intérêts du capital ci-haut, et conséquemment, pour amortir la dette<sup>41</sup> ».

Les curés du diocèse n'étaient pas pressés de répondre aux exhortations de leur évêque<sup>42</sup>. Après avoir rappelé la composition du Comité d'administration<sup>43</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre expliqua en détail la situation financière du

32. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », 3.

33. *Ibid.*

34. MEM, 9 : 278.

35. *Ibid.*, 9 : 279.

36. Dagenais à Fabre, le 7 mars 1880. ACAM, Corporation épiscopale catholique romaine. 301.006.

37. *Ibid.*

38. Labelle à Fabre, le 9 mars 1880. dans *ibid.*

39. *Ibid.*

40. Fabre à Léon XIII, le 10 mars 1880, ACAM, RLF, 3 : 130<sup>e</sup> feuillet.

41. *Ibid.*

42. MEM, 9 : 277-282.

43. Les prêtres : I. Gravel, curé de Laprairie, président ; J. Séguin, curé de Verchères ; S. Tassé, curé de Sainte-Scholastique, J.-B. Champeau, curé de Berthier ; N. Piché, curé de Lachine, secrétaire ; les laïques : M.-E.-J. Barbeau, président de la Banque d'Épargne, trésorier, et M.-E. Murphy, auxquels s'était joint L.-O. Taillon comme aviseur légal. M<sup>sr</sup> Fabre nomma ensuite I. Gravel procureur et J. Vaillant assistant-procureur.

diocèse : une dette de trois quarts de million, un intérêt annuel à payer qui s'élevait à \$39 384, un déficit de \$11 765, auquel il convenait d'ajouter les dépenses de bureau et du personnel strictement nécessaire pour l'administration, soit \$6 000, ce qui élevait le déficit à \$17 765. Les emprunts garantis par l'évêché pour la construction de quelques-unes des nouvelles églises et pour certains établissements religieux dans la banlieue montréalaise s'élevaient à \$285 600., soit environ les  $\frac{2}{5}$  de la dette totale du diocèse<sup>44</sup>. M<sup>re</sup> Fabre proposa donc à ces paroisses nouvelles d'accepter la responsabilité d'une partie de leurs dettes, soit \$100 000 à \$125 000, de manière à soulager l'évêché d'un intérêt annuel à payer d'environ \$8 000<sup>45</sup>. Concernant les recettes qui pouvaient provenir de la vente des biens ecclésiastiques, il disait : «... il ne faut pas se faire d'illusion, les acheteurs sont rares par le temps qui court<sup>46</sup>. » Mais le seul concours des paroisses nouvelles ne suffisait pas et celles-ci n'étaient pas les seules responsables de l'imposture financière du diocèse. Aussi, l'évêque suggéra-t-il que les quêtes mensuelles et à domicile que l'on faisait pour la cathédrale soient mises à la disposition du Comité d'administration et que toutes les autres œuvres soient suspendues, à l'exception des quêtes du denier de Saint-Pierre qui seraient réduites à deux par année<sup>47</sup>. Avant de terminer sa circulaire par une exhortation aux curés de prêcher en faveur de cette œuvre lors des retraites paroissiales, M<sup>re</sup> Fabre fit part d'un petit calcul.

*Pour avoir une idée des résultats immenses que l'on peut obtenir par la réunion de moyens minimes en soi, considérons qu'il y a dans le diocèse au-delà de 400 000 catholiques ; si donc, d'ici à quatre ou cinq ans ou plus, il était fourni une piastre par chacun, le résultat serait de \$400 000, et après cela l'Évêque pourrait se tirer d'affaire seul avec ses propres revenus. Mais, ceci n'est dit que pour exemple et argument, car, il faut bien se garder de donner occasion à ceux qui peuvent plus dépenser, qu'ils auront fait leur devoir, quand ils auront donné \$1.00<sup>48</sup>.*

L'évêque de Montréal ne devait pas jouer au maître d'école pendant longtemps. Il eut encore l'occasion de féliciter ses curés d'avoir sensibilisé leurs paroissiens à l'entreprise diocésaine et de promettre des indulgences de quarante jours<sup>49</sup> ; mais il lui fallut bientôt rassurer tout le monde qu'il n'exigerait pas ses droits de dîme et de quarte funéraire, à condition que

44. MEM, 9 : 280.

45. *Ibid.*

46. *Ibid.*

47. *Ibid.*, 9 : 281.

48. *Ibid.*, 9 : 282.

49. *Ibid.*, 9 : 288-291.

les contributions volontaires soient suffisantes<sup>50</sup>. Des laïques qui voulaient être en nombre égal aux clercs dans le Comité d'administration commencèrent aussitôt à lui faire des difficultés<sup>51</sup>. À ce sujet, M<sup>sr</sup> Fabre écrivit au président du Comité, M. Gravel, qu'il avait espéré qu'on trouverait moyen de s'entendre avec ces laïques et de leur suggérer de se charger de récupérer les dons des citoyens<sup>52</sup>. Il demanda à Baribeau et Taillon de rencontrer les mécontents afin d'aviser avec eux « quel mode devrait être adopté pour amener la ville à donner une somme correspondante à sa population et à ses ressources<sup>53</sup> ». Comme plusieurs avaient manifesté leur mécontentement au sujet de la fondation de l'hôpital Notre-Dame, antagoniste de l'École de médecine, M<sup>sr</sup> Fabre dut insister sur le fait qu'il s'agissait là du résultat d'une décision de la cour romaine qu'il ne pouvait pas empêcher<sup>54</sup>.

Le travail effectué au cours de l'été 1880 produisit peu de fruits. Les gens des campagnes ne répondirent pas aux appels de leur évêque. En septembre<sup>55</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre demanda à ses curés de l'inviter à se rendre dans leurs paroisses pour qu'il préside les assemblées des fidèles où l'on discuterait de la question financière. Cette demande ne fut pas entendue ; à la fin de novembre, il se plaignait de ce que « quelques-uns n'ont pas encore jugé à propos de partager les tristesses et de diminuer les angoisses de leur Évêque<sup>56</sup> ». Il disait que la résistance se faisait sentir particulièrement dans les campagnes<sup>57</sup> et menaçait les curés de se rendre lui-même dans soixante-quinze paroisses et d'y faire du porte en porte en sollicitant des secours qu'on n'osait pas demander pour lui<sup>58</sup>. Les curés continuèrent de faire la sourde oreille. À la fin de janvier 1881, M<sup>sr</sup> Fabre les avisa de tenir des comptes stricts et de ne pas mêler leurs deniers personnels à ceux de leurs paroisses<sup>59</sup>. Plusieurs curés semblaient porter plus d'intérêt aux valse, aux polkas et aux opéras qu'on laissait jouer à l'orgue dans les églises qu'à la cause financière<sup>60</sup>.

50. *Ibid.*, 9 : 305. Lorsqu'un service funèbre a lieu dans une paroisse qui n'est pas celle du défunt, le curé de la paroisse célébrante doit verser 25% des frais qu'il perçoit à celui de la paroisse propre du défunt. C'est ce que l'on appelle la quarte funéraire.

51. Fabre à Gravel, le 23 mai 1880, ACAM, RLF, 1 : 203.

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

55. MEM, 9 : 315.

56. *Ibid.*, 9 : 317.

57. *Ibid.*

58. *Ibid.*, 9 : 318-319.

59. *Ibid.*, 9 : 326-327.

60. *Ibid.*, 9 : 327.

Au cours de l'année 1881, alors que l'Université Laval présentait son projet de loi devant la législature, M<sup>sr</sup> Fabre entrevit de grands dangers pour son diocèse :

*Mais je suppose que ce succès soit complet [i. e. que la législature adopte le projet de loi] ; je maintiens que l'opposition à Laval ne cessera pas pour cela, et l'on peut prévoir que, si l'on ne réussit pas à obtenir une Université Catholique indépendante, le malaise qui existe maintenant, ne fera que s'accroître davantage. L'École de Médecine et ses partisans pourront bien finir par créer une université laïque indépendante de l'autorité épiscopale. Grâce aux idées libérales, qui font leur chemin dans notre pays, et grâce aux efforts d'une École, qui tend à ce but, nous pouvons entretenir dès maintenant que bientôt peut-être l'École libre, telle qu'elle existe en France et ailleurs, cherchera à s'implanter ici pour y semer ses mauvais principes... Ceci n'est pas une crainte chimérique ; il y a des signes évidents que des hommes, dans ce pays, tendent à ce but<sup>61</sup>.*

Si M<sup>sr</sup> Fabre craignait beaucoup les laïques, il avait aussi de graves ennuis avec plusieurs curés. Il menaça une fois de plus les curés qui ne répondaient pas à ses prières pour aider le Comité d'administration<sup>62</sup>. La situation alla de mal en pis. Du mois de mars au mois de septembre 1881, quatre membres du Comité d'administration donnèrent leur démission : I. Gravel, pour cause de maladie ; J. Séguin, E.-J. Barbeau et E. Murphy, pour causes d'affaires personnelles requérant tout leur temps<sup>63</sup>. Ils furent remplacés par A.-P. Dubuc, curé du Sacré-Cœur ; J. Primeau, curé de Boucherville ; L.-O. Taillon, président de l'Assemblée législative, et O.-J. Devlin, notaire de Montréal<sup>64</sup>.

Le Comité d'administration fit de nouvelles suggestions que M<sup>sr</sup> Fabre communiqua à ses prêtres dans une circulaire<sup>65</sup>, mais certaines démarches des Lavallois risquèrent de compliquer la situation. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1880 jusqu'au 23 août 1882, le déficit annuel du diocèse avait diminué d'une façon appréciable ; il était passé de \$27 000 à \$10 000. Pour amortir la dette, le Comité demandait encore une somme de \$163 000 aux diocésains. On s'autorisa alors d'une résolution votée à l'unanimité par les curés réunis en assemblée au grand séminaire, le 4 août 1882, pour demander à l'évêque d'imposer la répartition<sup>66</sup>. Des pourparlers entrepris

61. Fabre à Siméoni, le 11 mai 1881, ACAM, RLF, 4 : 40-47.

62. MEM, 9 : 369-370.

63. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sa Sainteté Léon XIII », 1.

64. *Ibid.*

65. MEM, 9 : 600-603.

66. *Ibid.*, 9 : 603.

entre M<sup>sr</sup> Fabre et l'Université Laval en vue de créer une corporation financière qui se chargerait de l'administration de la succursale vinrent à la connaissance des membres du Comité qui ne tardèrent pas à réagir.

Au cours des échanges entre Montréal et Québec sur le problème du financement de la succursale, le chancelier Harel influença grandement M<sup>sr</sup> Fabre. Le 16 mars 1882, les professeurs de la succursale avaient voté une résolution importante pour signifier au séminaire de Québec qu'ils ne voulaient plus se charger de l'administration financière de leur établissement. Ils avaient demandé au supérieur du séminaire de prendre cette responsabilité et de construire un édifice universitaire à Montréal<sup>67</sup>. Le recteur attendit jusqu'au 9 juin pour faire part de cette nouvelle à M<sup>sr</sup> Fabre<sup>68</sup>. Ce dernier rédigea d'abord un projet de réponse au recteur. Il se déclara favorable au plan suggéré, mais il insista sur quatre conditions préalables :

*1° que les susdites dépenses, avant d'être faites, soient convenues entre le Séminaire de Québec d'une part et l'Ordinaire de Montréal d'autre part ; 2° qu'une feuille de ces dépenses soit fournie chaque année à l'Ordinaire de Montréal ; 3° qu'il soit bien entendu que ce sera à moi-même ou à mes successeurs sur le Siège de Montréal de déterminer l'époque à laquelle les Facultés de droit et de médecine susdites reprendront l'administration de la Succursale Laval à Montréal ; 4° il est bien entendu aussi qu'il sera tenu un compte exact de toutes recettes de la Succursale Laval à Montréal, lesquelles recettes passeront au Procureur du Séminaire de Québec en accompte sur le montant ou intérêt du montant fourni par le même Séminaire de Québec<sup>69</sup>.*

Le même jour, M<sup>sr</sup> Fabre reçut une communication du chancelier Harel à qui il avait demandé conseil et qui avait été mis au courant du projet de l'abbé Hamel. Bouleversé le chancelier s'exclamait : « J'ai beau me creuser la tête, je ne puis aviser V. G. à répondre autre chose pour le moment à la lettre de M<sup>r</sup> Hamel. Il met de l'avant une demande si grave, si importante et si grosse de conséquences pour le présent et l'avenir de Montréal que je prie instamment Votre Grandeur de consulter les personnes les plus graves, sur ce sujet. J'y penserai très sérieusement ces jours-ci et, si V. G. le croit bon, je lui exposerai les idées que cette demande fait surgir en moi<sup>70</sup>. » M<sup>sr</sup> Fabre fit alors savoir au procureur du séminaire de Québec, Benjamin Pâquet, qu'il était grandement surpris qu'on ait attendu trois mois avant de l'informer de cette question, puis il avoua que s'il était

67. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », ASQ, Manuscrit 16, le 9 juin 1882, 70.

68. *Ibid.*

69. Fabre à Méthot, le 11 juin 1882. ACAM, Université de Montréal, 820-001.

70. Harel à Fabre, le 11 juin 1882, dans *ibid.*



« seul dans l'affaire, ce serait facile de s'entendre, mais il y a tant de monde intéressé ou qui s'y croit intéressé qu'il faut bien prendre le temps de réfléchir<sup>71</sup> ». Enfin, il pria le procureur « d'examiner quels seraient les plans réalisables quant à louer pour le moment, s'il faut abandonner la maison du gouvernement », car il voulait « avoir une idée approximative de ce que coûtera la construction<sup>72</sup> ». Dans les circonstances que connaissaient les Montréalais, demander ce que pourrait coûter la construction d'un édifice universitaire était probablement la question la plus importante qu'il convenait de poser. Si autant de gens se croyaient intéressés à cette affaire, M<sup>sr</sup> Fabre avait tort de s'en plaindre. Les diocésains ne voulaient pas courir le risque de défrayer les dettes de la succursale qu'il refusaient de reconnaître en même temps qu'ils amortiraient la dette du diocèse.

L'évêque tint compte des remarques générales de son chancelier. Enchanté par les bonnes dispositions de M<sup>sr</sup> Fabre, le recteur de l'Université Laval s'empressa de dire pourquoi les professeurs de la succursale n'avaient pas osé s'adresser d'abord à l'évêché : sa situation financière était trop précaire. Comme le séminaire de Québec et l'université tenaient au monopole de l'enseignement, mais refusaient d'en assumer seuls entièrement le coût, la suggestion de M<sup>sr</sup> Fabre leur paraissait bienvenue. L'abbé Méthot affirma donc « que dès le commencement, nous avons demandé que l'Évêché vînt à se charger de tout [et qu'il fallait] en revenir au commencement, c'est-à-dire trouver une corporation, capable de faire les déboursés nécessaires<sup>73</sup> ». Cette fois, M<sup>sr</sup> Fabre prit le temps qu'il fallait avant de répondre aux Lavallois. Il rencontra d'abord les membres des Facultés de droit et de médecine, discuta du projet de ces derniers et se mit d'accord avec eux. Mais avant d'énoncer quelques propositions, il prévint l'abbé Méthot de la nécessité de tirer au clair les problèmes financiers du diocèse de Montréal, de manière à ne pas s'aliéner à tout jamais les membres de son clergé aussi bien que ses fidèles et afin de ne pas engager inconsidérément ses successeurs.

*1° Nous conviendrions par exemple que vous tiendrez un compte complètement à part des dépenses et recettes de la Succursale.*

*2° Quand plus tard l'Évêque de Montréal croira pouvoir se charger de l'œuvre, il devra rembourser au Séminaire de Québec ce qu'auront exactement coûté le terrain et les bâtisses, avec intérêt légal sur ces déboursés, déduction faite des recettes que Montréal aurait pu produire et sans tenir compte de la plus-valeur, que les mêmes terrains et bâtisses auraient pu acquérir avec le temps.*

71. Fabre à B. Pâquet, le 11 juin 1882, ACAM, RIF, 4 : 227-228.

72. *Ibid.*, 4 : 228.

73. Méthot à Fabre, le 17 juin 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

3° *Verriez-vous des inconvénients à ce que l'Évêque de Montréal revisât les plans des constructions à faire et de plus, que, tous les ans, il lui fût présenté un état de compte suffisant pour qu'il sache de combien la dette est augmentée ?*

*Ayez donc la bonté de me donner, de votre côté, tous les détails possibles<sup>74</sup>.*

En quelque sorte, il semble bien que M<sup>sr</sup> Fabre avait repris et figolé les propositions qu'il avait déjà préparées le 11 juin et qu'il avait gardées dans ses tiroirs à la suite de la lettre que lui avait envoyée son chancelier.

Le recteur de l'université fut déçu par la réponse de M<sup>sr</sup> Fabre et fit preuve d'une certaine incohérence. Le danger que voyait l'université dans l'École de médecine « dont les étudiants se comptent par centaines » traumatisa une fois de plus le recteur. Il accusa M<sup>sr</sup> Fabre d'être responsable de cette situation : « On ne paraît rien faire pour en diminuer le nombre<sup>75</sup>. » Tant et aussi longtemps qu'on n'aurait pas cassé cette École, il lui paraissait impossible que le séminaire se chargeât de l'administration financière de la succursale. Et pourtant, dans sa lettre du 17 juin à M<sup>sr</sup> Fabre, il avait précisé que le séminaire en se chargeant de cette administration ferait disparaître du même coup cette École soutenue par les Ultramontains dont l'un d'entre eux, l'avocat Pagnuelo, avait adressé une pétition au Conseil privé pour faire invalider la loi de 1881<sup>76</sup>.

Officieusement informé de toutes ces démarches, le Conseil d'administration du diocèse de Montréal intervint dans les pourparlers. Au milieu de septembre 1882, il dénonça l'entente possible avec Laval et le séminaire de Québec alors que M<sup>sr</sup> Fabre ne lui en avait pas soufflé mot, puis il avança quelques suggestions<sup>77</sup>. Convaincus qu'une pareille entente compromettrait la campagne de souscription en cours pour améliorer la situation financière du diocèse, les membres du Comité firent remarquer à M<sup>sr</sup> Fabre que le décret de 1876 rendait tous les évêques responsables de la succursale et non seulement l'évêque de Montréal. Il demandèrent

74. Fabre à Méthot, le 12 août 1882, dans *ibid.*

75. Méthot à Fabre, le 25 août 1882, dans *ibid.*

76. *Before Her Majesty's Privy Council of Canada — In the matter of the Montreal School of Medicine and Surgery, Petitioners for the disallowance of an Act passed by the Quebec Legislature: "An Act respecting Laval University and for the purposes of increasing the number of its chairs of Arts and faculties within the limits of the Province of Quebec" — Factum of the Petitioners, s.l.n.d., mais cette pétition en désaveu de la loi de 1881 fut signée par Pagnuelo le 30 juin 1882.*

77. Le Comité d'administration du diocèse de Montréal à Fabre, le 19 septembre 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

« de prendre des moyens efficaces pour conjurer au plus tôt<sup>78</sup> » la panique des diocésains. Mais déjà, M<sup>re</sup> Fabre avait fait une suggestion au recteur de Laval. Il lui avait conseillé d'acheter immédiatement le terrain prévu pour la construction d'un édifice universitaire à Montréal, car dans quelques années il coûterait plus cher, mais de construire plus tard, lorsque la cause serait devenue plus acceptable aux Montréalais<sup>79</sup>.

M<sup>re</sup> Bourget ne semblait pas au courant de la situation exacte des finances du diocèse de Montréal. À l'automne, il publia une lettre pour informer la population des résultats de la collecte qu'il s'était donné la peine de faire pour soulager le fardeau de son successeur<sup>80</sup>. Du 25 décembre 1880 au 8 octobre 1882, il avait recueilli plus de \$84 782 en visitant les diocésains<sup>81</sup>. Plus que satisfait de ce résultat, il commenta :

*Ce qu'il y a, ce me semble, de bien remarquable, c'est qu'il n'a pas fallu deux ans pour éteindre une dette si considérable, et que sans nulle contrainte, et dans l'unique intention de remplir un devoir, commandé par l'amour de l'Église et l'honneur de la religion, le clergé n'a pas craint de se mettre à la tête de notre bon peuple, pour entreprendre et exécuter une si importante tâche [...] Il faut conclure que la Divine Providence... a employé des moyens secrets... N'est-ce pas elle [la Vierge Marie] qui a rendu éloquentes les langues des prédicateurs qui ont eu à parler en faveur de cet établissement en détresse<sup>82</sup> ?*

En insistant sur la Divine Providence et la Vierge Marie, M<sup>re</sup> Bourget oubliait les interventions pressantes de son successeur auprès des curés pour les pousser à agir en faveur de la cause financière ! Et la Providence et Marie ne permettaient pas encore à M<sup>re</sup> Fabre de se faire entendre comme il le souhaitait ardemment. En effet, quelques jours plus tard, les membres du Comité d'administration décidaient d'envoyer au pape un mémoire récapitulatif sur la question financière<sup>83</sup>. Ils exigèrent que le souverain pontife intervienne « pour déclarer nulle et non avenue toute tentative par S.G. l'Évêque de Montréal d'obliger, dans aucun cas, notre diocèse au paiement du terrain, des édifices, et des dépenses quelconques de la succursale Laval à Montréal<sup>84</sup> ». En terminant cette lettre, ils deman-

78. Le Comité d'administration du diocèse de Montréal à Fabre, le 19 septembre 1882, dans Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », pièce justificative n° 3, p. 10-11.

79. Fabre à Méthot, le 26 août 1882, ACAM, RLF, 4 : 250-251.

80. Lettre de M<sup>re</sup> Bourget sans mention du destinataire, le 11 octobre 1882, ACAM, Corporation épiscopale catholique romaine, 301.106.

81. *Ibid.*

82. *Ibid.*

83. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », le 26 octobre 1882.

84. *Ibid.*, 6.

dèrent « de presser l'exécution du décret dans toutes ses parties, non rendues impraticables par le changement des circonstances, afin que le séminaire de Québec ne vienne jamais, reprenant l'argument tiré de ses richesses prodigieuses pour l'établissement de l'Université Laval à Québec, dire à Montréal, le décret en main : ou remboursez les dépenses de notre succursale, ou souffrez notre monopole universitaire<sup>85</sup> ».

M<sup>re</sup> Fabre demanda inutilement conseil au préfet de la Propagande et, durant deux autres années, il se plaignit de l'apathie de quelques-uns de ses curés. Le chanoine Harel lui conseilla, une fois les finances du diocèse remises à flot, de mettre de côté, chaque année, la moitié du revenu des componandes, de manière à former des prébendes<sup>86</sup>. M<sup>re</sup> Fabre écrivit alors au cardinal Siméoni<sup>87</sup>. Il fit l'historique du chapitre de Montréal ; il exposa les misères qu'il lui avait fait subir en rapport avec la question universitaire ; il expliqua la situation financière du diocèse et demanda, étant donné qu'il ne restait plus que deux chanoines avec lui, s'il ne convenait pas de transformer la constitution du chapitre. Le préfet ne répondit que huit mois plus tard, en période de crise excessive<sup>88</sup>. Dans ces circonstances, il refusa que la composition du chapitre soit modifiée et, pour ce qui est de la succursale, il commanda à l'évêque d'obéir courageusement aux décrets de 1876 et de 1881<sup>89</sup>. Au milieu du mois de décembre 1883, M<sup>re</sup> Fabre donna un sévère avertissement aux curés<sup>90</sup> qui refusaient d'imposer la répartition comme on l'avait demandé en 1882<sup>91</sup>. Cela ne suffit pas. Le 4 novembre, il fallut encore menacer les curés de leur imposer la dîme et la quarte funéraire<sup>92</sup>. C'était le dernier avertissement de l'évêque. Il l'accompagna d'un *post-scriptum* :

*Il n'est pas besoin de dire que je tiens et que vous devez tous tenir à ce que cette Circulaire ne pénétre pas dans le public. J'ai été surpris et peu satisfait de constater que la Circulaire précédente a paru dans le Post. Je me permets de recommander plus que jamais que l'on observe la discrétion la plus grande vis-à-vis la presse et vis-à-vis les laïques, lorsque je donne des avis qui ne doivent pas être entendus que du clergé<sup>93</sup>.*

85. *Ibid.*

86. Harel à Fabre, le 13 novembre 1882, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 1887-1899, 319.300.

87. Fabre à Siméoni, le 27 novembre 1882, dans *ibid.*

88. Siméoni à Fabre (en latin), le 24 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 117-118.

89. *Ibid.*, 5 : 118.

90. MEM, 9 : 530.

91. *Ibid.*, 9 : 529-530.

92. *Ibid.*, 10 : 106-109.

93. *Ibid.*, 10 : 109.

Dès lors, il ne semble pas que M<sup>re</sup> Fabre éprouva encore de graves difficultés avec ses curés et avec le Comité d'administration au sujet des finances. Rome avait déjà dû intervenir pour refroidir son zèle<sup>94</sup>. Le 4 novembre 1884, lorsqu'il publia la convention passée entre lui et le séminaire de Québec le 3 septembre précédent<sup>95</sup>, il ne souleva pas l'indignation qu'avait déjà manifestée le Comité en 1882.

L'arrangement du 3 septembre 1884 était avantageux pour l'université et le séminaire de Québec ; mais à long terme, il risquait de créer des problèmes pour Montréal. À partir de l'année 1884-1885, le séminaire de Québec devait commencer à se charger de l'administration financière de la succursale, mais il mettait déjà de son côté à peu près tous les avantages et toutes les garanties sans courir le moindre risque financier. Dans ce document, on ignorait tout simplement ce qu'avait repoussé violemment le Comité d'administration le 26 octobre 1882. Advenant la séparation de la succursale de l'université, les sommes dépensées par les autorités du séminaire de Québec à Montréal devaient être remboursées avec intérêts. Temporairement, on facilitait le règlement de la crise financière du diocèse de Montréal, mais aussi on préparait de graves difficultés pour 1889-1890, lorsque la séparation s'effectuerait entre la succursale et l'université<sup>96</sup>. Le 19 mars 1887, M<sup>re</sup> Fabre rédigea une dernière circulaire pour expliquer que les finances du diocèse étaient revenues à la normale<sup>97</sup>.

\* \* \*

Assailli par les nombreuses critiques et tirailé par les difficultés inhérentes aux problèmes financiers de son diocèse, M<sup>re</sup> Fabre entendait bien que des démarches sérieuses soient entreprises pour hâter l'exécution du décret du 27 février 1883. Il poussa tellement loin sa volonté d'obéir et de faire respecter les décrets qu'il finit par subir la censure romaine.

L'évêque de Montréal recourut d'abord aux services d'intermédiaires. À l'abbé J.-U. Leclerc, il demanda de rencontrer le sénateur Pâquet, professeur de l'École de médecine, et de l'assurer en son nom « qu'il y aurait moyen de faire admettre tous les professeurs de l'École, comme

94. Nous reviendrons sur ce point dans le présent chapitre.

95. MEM, 10 : 96-100.

96. Toutes les difficultés relatives au partage des dépenses effectuées pour la succursale depuis 1876 jusqu'en 1889 sont étudiées en détail et appuyées sur une somme importante de documents dans Jean-Baptiste Proulx, *Ma justification pour avoir fait triompher civilement les décrets romains au Canada*, Montréal 1891.

97. MEM, 10 : 328-330.

nous avons fait en 1877<sup>98</sup> ». Par la même occasion, l'abbé Leclerc devait inviter le médecin à rencontrer l'évêque le surlendemain<sup>99</sup>. Tel que convenu, M<sup>sr</sup> Fabre rencontra le docteur Pâquet, puis il discuta avec le docteur D'Orsonnens, président de l'École<sup>100</sup>. Insatisfait de la lenteur d'action de ce dernier, l'évêque s'apprêta à l'humilier<sup>101</sup>. M<sup>sr</sup> Taschereau était sur le point de venir à Montréal pour casser la résistance de l'École de médecine. L'évêque de Montréal lui demanda de retarder sa visite jusqu'à ce que le mandement et la circulaire qu'il préparait pour annoncer le décret pontifical soient publiés « afin que l'on sache comment les esprits sont disposés<sup>102</sup> ». Jusqu'au milieu d'avril, M<sup>sr</sup> Fabre mit tout en œuvre pour faire signer par les membres de son clergé une adresse au souverain pontife. Dans ce document, les prêtres devaient assurer leur soumission complète à la décision romaine. De plus, M<sup>sr</sup> Fabre voulait amener tous les hommes de profession à suivre l'exemple du clergé<sup>103</sup>. La question de l'École lui paraissait certainement importante, mais il éprouvait quand même le besoin de faire savoir à l'archevêque Taschereau qu'on avait besoin de s'entendre « peut-être encore plus sur la construction, l'administration, que le séminaire de Québec serait prêt à entreprendre<sup>104</sup> ».

M<sup>sr</sup> Fabre donna un faux espoir au président de l'École de médecine. Avant la publication du décret, il jugea bon de rencontrer le docteur D'Orsonnens<sup>105</sup>. Ce dernier manifesta que son intérêt majeur consistait dans une assurance, advenant la désaffiliation de l'École de l'Université Victoria, de garder le contrôle médical de l'Hôtel-Dieu<sup>106</sup>. Au dire du médecin, ce jour-là, M<sup>sr</sup> Fabre lui donna cette assurance ; mais quelques jours plus tard, il changea d'avis car « le Souverain Pontife nous dit non seulement de ne pas nous opposer à Laval mais de faire notre possible pour la favoriser. [...] En conséquence ne donnez aucune assurance aux Messieurs de l'École même dans le cas où il y aurait séparation avec Victoria<sup>107</sup> ». Là-dessus, l'évêque de Montréal fit part à l'archevêque de Québec de son optimisme au sujet de l'entente entre l'École et l'Université Laval, puis il profita de l'occasion pour l'informer que l'avocat Roy, cousin

98. Fabre à Leclerc, le 14 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 20.

99. *Ibid.*

100. Fabre à Taschereau, le 22 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 28-29.

101. *Ibid.*, 5 : 29.

102. *Ibid.*

103. *Ibid.*

104. *Ibid.*

105. Fabre à D'Orsonnens, le 22 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 26.

106. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 64.

107. Fabre à D'Orsonnens, le 24 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 29.



de M<sup>sr</sup> Langevin, s'occuperait avec joie de faire signer une adresse au pape par les hommes de profession<sup>108</sup>.

Après avoir pris ses précautions, M<sup>sr</sup> Fabre communiqua le texte de son mandement à l'École et à l'Hôtel-Dieu. Il leur expliqua les implications pratiques du document pontifical. Aux professeurs, et à l'intention des étudiants, il déclara : « 1° L'autorité Ecclésiastique devra avertir d'abord la jeunesse, qui fréquente votre École, que c'est son devoir de la quitter et, s'il y a hésitation ou résistance, la même autorité devra se servir des armes qu'elle a à sa disposition pour parvenir à son but. 2° Vous concevez que l'autorité Ecclésiastique ne pourra tolérer l'École dans les Maisons religieuses... en dépit de tous les obstacles et des sacrifices que cette soumission dut coûter. Ce ne sont pas là des menaces... Ce sont de charitables avis...<sup>109</sup> » Après avoir vainement tenté de démontrer aux religieuses de l'Hôtel-Dieu qu'elles ne perdraient rien en obéissant à leur évêque et au Saint-Siège, M<sup>sr</sup> Fabre déclara que si elles essayaient une perte financière, elles en seraient les seules responsables, ayant « fait une affaire *nécessairement mauvaise* en vendant un terrain à crédit et en prêtant tout l'argent requis pour le bâtir<sup>110</sup> ». Dans ces deux documents, l'évêque de Montréal démontrait qu'il n'était pas un expert en diplomatie, en administration et en droit. Il brandissait de curieux avis charitables devant ceux qui refusaient de lui obéir.

Les religieuses gardèrent le silence durant plusieurs jours, mais les médecins répliquèrent sur-le-champ. Ils résolurent d'obéir au décret de février 1883 de la même manière qu'ils avaient obéi à celui de 1876 et d'abandonner leur affiliation à Victoria ; mais ils refusèrent de renoncer à leurs « droits civils, dit corporatifs... nécessaires pour acquitter la dette [dont l'École était] strictement responsable<sup>111</sup> », car ils étaient convaincus que telle n'était pas la volonté du pape. Sur réception de ces résolutions, et contrairement à la promesse qu'il était censé avoir faite, par l'intermédiaire de l'abbé Leclerc, le 14 mars, M<sup>sr</sup> Fabre affirma : « Je ne puis pas répondre de l'autonomie de votre École<sup>112</sup>. » L'École décida alors de terminer sa session avant d'adopter des procédures définitives<sup>113</sup>. Ainsi, M<sup>sr</sup> Fabre venait encore de donner un coup d'épée dans l'eau. Ni les médecins, ni les religieuses ne s'étaient pliés à ses « avis charitables ».

108. Fabre à Taschereau, le 25 mars 1883, *ibid.*, 30-31.

109. Fabre à D'Orsonnens, le 30 mars 1883, *ibid.*, 36-38.

110. Fabre à sœur Saint-Louis, avril 1883 [il n'y a pas de date plus précise de signaléc], ACAM, Université de Montréal, 820.001.

111. D'Orsonnens à Fabre, le 6 avril 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 66-67.

112. Fabre à D'Orsonnens, le 7 avril 1883, dans *ibid.*, 68-70.

113. D'Orsonnens à Fabre, le 14 avril 1883, dans *ibid.*, 70.

Comme s'il avait voulu se compliquer davantage l'existence, l'évêque provoqua inutilement les Ultramontains et les Montréalistes. Après une messe pontificale qu'il célébra à Saint-Jérôme, en réponse à une adresse du maire Villemure, il déclara : « Je ne laisserai pas passer sous silence la première manifestation publique et empressée au sujet de la décision du Saint-Père relativement à la question de l'Université Laval. Depuis six ans, depuis la bulle de 1876, la volonté de Rome avait été clairement établie et cependant on avait cru pouvoir en appeler à d'autres juridictions, porter la question jusqu'au parlement, même jusqu'au conseil privé. Quant à Nous, nous avons toujours suivi les ordres de Rome, toutes nos décisions, tous nos actes ont été soumis à Rome et ils en sont toujours revenus avec une complète approbation. Aujourd'hui le Saint-Père ordonne, tout catholique doit obéir<sup>114</sup>. » L'École de médecine ne rata pas l'occasion de faire remarquer qu'elle n'avait jamais porté la question universitaire devant le Conseil privé et que c'était l'Université Laval et les évêques qui s'étaient adressés au Parlement<sup>115</sup>.

Un jour avant que le docteur Lachapelle de la Faculté de la succursale n'aille chercher M<sup>re</sup> Taschereau à Québec parce que l'entente ne se faisait pas avec l'École de médecine<sup>116</sup>, l'archevêque s'emporta contre les sœurs de l'Hôtel-Dieu : « Puis, ces bonnes Sœurs n'ont-elles pas un grand *mea maxima culpa* à dire, car si elles eussent secondé V. G. en 1877 cette affaire aurait alors été arrangée pour leur plus grand bien, comme pour celui de l'Université et de la religion<sup>117</sup>. » Par la même occasion, M<sup>re</sup> Taschereau se réjouit de ce que M<sup>re</sup> Bourget eût signé l'adresse du clergé au Saint-Père, car, à son avis, ce geste était de nature à enlever le dernier appui des récalcitrants.

Comme la réponse des sœurs de l'Hôtel-Dieu se faisait toujours attendre, M<sup>re</sup> Fabre décida de leur écrire : « Le temps du silence est passé et l'heure d'agir est arrivée. [...] ... je me vois dans l'obligation de vous dicter votre devoir dans les circonstances présentes : 1<sup>o</sup> Vous devez déclarer aux Médecins de l'École de Médecine et de Chirurgie qu'après les vacances de l'année courante, vous ne pourrez recevoir dans vos salles que les élèves de la Succursale Laval et qu'en conséquence vous admettrez les Professeurs de cette Institution à y donner leur clinique : 2<sup>o</sup> Le Règlement que vous donnerez aux Médecins de Laval, pourra être semblable à celui que vous avez donné à l'École. Ma Rvde Mère, je vais faire tous mes

114. Cette déclaration de M<sup>re</sup> Fabre du 15 avril 1883 fut publiée dans la *Semaine religieuse de Montréal* du 21 avril. Nous l'avons retrouvée aussi dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 70-71.

115. *Ibid.*, 5 : 71.

116. ASQ, « Journal du Séminaire », le 19 avril 1883, vol. 3 : 240.

117. Taschereau à Fabre, le 18 avril 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

efforts pour rendre vos pertes le moins lourdes possibles<sup>118</sup>. » Avec les difficultés financières de son diocèse, il était difficile de croire que M<sup>sr</sup> Fabre pensait alors à assumer la dette de plus de \$20 000 à \$25 000 que l'École de médecine avait contractée envers l'Hôtel-Dieu. Aussi, la supérieure l'avisa-t-elle, à la suite d'une réunion du conseil de sa communauté, qu'il était préférable de révoquer son ordonnance<sup>119</sup>.

L'archevêque de Québec aimait imposer des solutions finales qui tenaient bien plus compte des intérêts du séminaire de Québec que des difficultés particulières de Montréal et de M<sup>sr</sup> Fabre. Informé de l'imbroglio montréalais par un professeur de Laval, il décida d'intervenir pour forcer M<sup>sr</sup> Fabre à agir promptement<sup>120</sup>. Il croyait qu'il se faisait un travail souterrain pour anéantir l'autorité épiscopale et le décret pontifical. L'informateur ayant laissé entendre que les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient consulté des théologiens qui les appuyaient « dans leur désobéissance », M<sup>sr</sup> Taschereau disait qu'il avait droit de savoir si cela était vrai et d'exiger alors « qu'on lui exhibe ces consultations ». Il solutionna le problème des sœurs en disant : « Avec cela il est certain qu'elles se mêlent de vouloir procurer un arrangement entre Laval et l'École ; qu'ont-elles à faire là-dedans<sup>121</sup> ? » Après avoir réglé le sort des religieuses, l'archevêque sermonna M<sup>sr</sup> Fabre :

*V. G. s'occupe beaucoup de faire signer l'adresse du clergé au Saint-Père ; c'est parfait, mais il ne faut pas oublier que le vrai nœud de la difficulté est dans la soumission immédiate et complète de l'Hôtel-Dieu à vos ordres. [...] S'il est encore temps, je conseillerais à V. G. de mettre Laval en possession immédiate des salles, car d'ici le 1 septembre, l'École peut encore mettre bien des bâtons dans les roues. [...] ... si nous consentons à des compromis, à des temporisations, à des arbitrages, nous quittons un terrain solide pour nous aventurer dans un marais. [...] On m'informe que V. G. n'a pas encore écrit à la Maternité ni à la Providence ; est-ce qu'il ne conviendrait pas de les mettre sur le pied de l'Hôtel-Dieu<sup>122</sup> ?*

À cause d'une suggestion qu'ils avancèrent, M<sup>sr</sup> Fabre crut que les médecins de l'École étaient de mauvaise foi. Après avoir reçu la dernière lettre de M<sup>sr</sup> Taschereau qui constituait un chantage à peine déguisé, il mit plus d'une semaine pour s'exécuter. Ce temps suffit pour franchir une nouvelle étape dans les procédures. L'évêque invita l'École, de concert avec

118. Fabre à sœur Saint-Louis, le 19 avril 1883, ACAM, RLF, 5 : 53-55.

119. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 22 avril 1883, ACAM, Université de Montréal 820.001.

120. Taschereau à Fabre, le 25 avril 1883, *ibid.*

121. *Ibid.*

122. *Ibid.*

la Faculté de la succursale, à choisir « un intermédiaire qui aurait toutes les qualités nécessaires pour présider des débats auxquels prendraient part les représentants autorisés des deux institutions susdites, dans le but d'en venir à une entente<sup>123</sup> ». Le président D'Orsonnens demanda que ce soient les évêques, de concert avec Laval, qui déterminent les conditions de base de l'accord, parce que M<sup>re</sup> Fabre avait accusé l'École d'avoir eu une mauvaise conduite et de s'être montrée désobéissante à ses ordres<sup>124</sup>. Cette fois, l'École en appelait aux évêques « non plus comme membres du Conseil Supérieur de l'Université Laval... mais comme à eux spécialement désignés dans le Décret<sup>125</sup> ». M<sup>re</sup> Fabre trouva que « cela voulait dire qu'ils [les médecins] ne voulaient rien faire<sup>126</sup> ».

Avec toutes les précautions d'usage, la supérieure de l'Hôtel-Dieu tenta d'alléger ses responsabilités, mais elle rencontra vite les arguments d'un évêque intraitable et d'un archevêque omniprésent. En écrivant au président de l'École de médecine, elle fit allusion à une lettre du 20 janvier 1874 dans laquelle les religieuses s'étaient réjouies d'avoir réservé l'hôpital aux médecins et aux étudiants de l'École en 1850 et en 1860, en même temps qu'elles avaient déclaré, comme si elles avaient déjà pressenti les difficultés de 1883 : « Mais, si par malheur, cette funeste division entre les médecins venait à se propager, toutes nos grandes espérances seraient évanouies<sup>127</sup>. » Particulièrement doué pour forcer son évêque à agir et pour se cacher lorsque celui-ci était absent du diocèse, le chancelier Harel conseillait à M<sup>re</sup> Fabre de signifier « aux Communautés de congédier ces braves gens, qui se jouent ainsi de leur supérieur<sup>128</sup> ». Mais l'évêque préféra procéder par étapes. En réponse aux dernières résolutions votées par l'École de médecine à l'effet que tous les évêques, en accord avec Laval, devaient considérer la question soulevée, M<sup>re</sup> Fabre annonça qu'il se trouvait « dans la dure nécessité de ne plus compter sur l'accord désiré et de procéder en conséquence<sup>129</sup> ». Ce jour-là, en lui offrant ses vœux à l'occasion de l'anniversaire de sa consécration épiscopale, M<sup>re</sup> Taschereau demanda à M<sup>re</sup> Fabre d'agir « fortement et promptement parce qu'il faut au mal un remède qui ne laisse pas à ses auteurs le temps d'inventer et de mettre en jeu de nouvelles machines<sup>130</sup> ». C'était là l'une de ces influences

123. Fabre à D'Orsonnens, le 7 avril 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 68-70.

124. D'Orsonnens à Fabre, le 26 avril 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

125. *Ibid.*

126. Fabre à Taschereau, le 3 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 67-68.

127. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 26 avril 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 71-72.

128. Harel à Fabre, le 27 avril 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

129. Fabre à D'Orsonnens, le 30 avril 1883, ACAM, RLF, 5 : 65-66.

130. Taschereau à Fabre, le 30 avril 1883, ACAM, Université de Montréal 820.001.

indues que soupçonnait bien la supérieure de l'Hôtel-Dieu<sup>131</sup>. Aussi, se crut-elle autorisée à faire de nouvelles représentations à l'ordinaire sur les dommages éventuels que subirait sa communauté, advenant l'application stricte de l'ordonnance épiscopale du 19 avril<sup>132</sup>.

Bien que l'entêtement des médecins de l'École causât énormément de soucis à M<sup>re</sup> Fabre, il ne pouvait pas se contenter de s'en prendre à eux et d'ignorer, ne fût-ce qu'en partie, les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Néanmoins, il était trop porté à croire qu'un arrangement serait assez facile avec ces dernières. C'est précisément ce qu'il fit entendre à M<sup>re</sup> Taschereau en comptant sur les démarches qu'effectuait M. Colin du séminaire de Montréal : « La soumission de l'Hôtel-Dieu est une affaire sûre. La difficulté ne sera pas de ce côté malgré la perte considérable que les Sœurs devront subir. J'ai de grandes espérances sur le travail de M. Colin, nous en aurons des nouvelles ces jours-ci. Il vaut mieux, je pense, ne pas faire connaître que M. Colin agit après s'être entendu avec moi... il paraît plutôt le faire parce que les deux branches l'ont interrogé plusieurs fois<sup>133</sup>. » Par ailleurs, prises entre le devoir d'obéir à l'Ordinaire et le danger de perdre les sommes qu'elles avaient prêtées à l'École de médecine, les sœurs préféraient obéir, à condition d'être assurées de la protection épiscopale, « afin que ce document [*i. e.* l'ordonnance du 19 avril] leur soit une sauvegarde contre les difficultés qui pourraient survenir en conséquence de leur adhésion à cette ordonnance<sup>134</sup> ». M<sup>re</sup> Fabre voulut porter le coup de grâce à l'École et faire cesser les tergiversations des religieuses. Il écrivit aux supérieures de l'Hôtel-Dieu, de la Miséricorde, de la Providence et de l'hôpital Général qu'il leur accordait seulement jusqu'au 20 mai pour conclure une entente avec les professeurs de la succursale et que seuls ces professeurs et leurs étudiants pourraient avoir accès aux hôpitaux mentionnés<sup>135</sup>.

Ce coup de force de l'évêque fit entrer les médecins de l'École dans une colère bien prévisible. Ils réagirent sans tarder. À l'exception de la supérieure de la Providence qui tenta<sup>136</sup>, mais en vain<sup>137</sup>, de repousser

131. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 30 avril 1883, *ibid.*

132. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 2 mai 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

133. Fabre à Taschereau, le 3 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 67-68.

134. « Extraits des résolutions du Chapitre, 4 mai 1883 », ACAM, Université médecine, 831.106.

135. Fabre aux sœurs Saint-Louis, Sainte-Thérèse de Jésus, Saint-Amable et Deschamps, le 7 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 68-72.

136. Sœur Saint-Amable à Fabre, le 16 mai 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

137. Fabre à sœur Saint-Amable, le 18 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 80-81.

l'ordre de l'ordinaire, celles de l'Hôtel-Dieu<sup>138</sup>, de l'hôpital Général<sup>139</sup> et de la Miséricorde<sup>140</sup> firent savoir au président D'Orsonnens qu'elles obéiraient à l'ordre du 7 mai. L'École tenait plus que jamais au respect des contrats qui la liaient à l'Hôtel-Dieu. Son président invoqua le droit exclusif de son institution à travailler dans l'hôpital avec les étudiants<sup>141</sup> ; il exigea des explications précises de la supérieure<sup>142</sup>. Sur réception d'une lettre l'informant que « l'obéissance due à notre Évêque et supérieur majeur a été la seule raison qui nous a décidées à signifier à l'École de Médecine, l'Ordonnance que Sa Grandeur nous avait adressée le 19 avril dernier<sup>143</sup> », il envoya un protêt en bonne et due forme à la supérieure de l'Hôtel-Dieu<sup>144</sup>.

Les conseillers juridiques de l'École et de l'évêché vinrent compliquer la situation. Les avocats, C.-A. Geoffrion<sup>145</sup>, F. D. et E. C. Monk, Chs Raynes<sup>146</sup> et Pagnuelo<sup>147</sup> étaient d'avis qu'un lien juridique obligeait les sœurs de l'Hôtel-Dieu envers l'École. M<sup>sr</sup> Fabre fit alors appel au juge Jetté pour scruter les documents contractuels<sup>148</sup>. Pagnuelo émit une opinion dont allait se servir M<sup>sr</sup> Fabre pour étayer sa stratégie finale. Il déclara que la lettre de M<sup>sr</sup> Fabre aux religieuses était insuffisante pour anéantir les obligations de l'Hôtel-Dieu envers l'École et, à l'instar des conseillers Monk et Raynes, il s'appuya sur le texte d'une convention passée entre les sœurs et l'École au mois de mars 1883. On y déclarait : « ... si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, l'École était un jour déclarée rebelle à la sainte Église par un acte officiel de l'Autorité Ecclésiastique, cette raison serait assurément suffisante pour lui ravir ses droits acquis à la direction médicale

138. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 7 mai 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 76 ; sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 14 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77-78.

139. Sœur Deschamps au directeur de l'École de médecine, le 13 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 78 ; sœur Deschamps au docteur Desjardins, le 14 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77-78.

140. Sœur Sainte-Thérèse de Jésus à D'Orsonnens, le 17 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 79.

141. D'Orsonnens à sœur Saint-Louis, sans date, mais entre le 7 et le 12 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 76-77.

143. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 14 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77-78.

142. D'Orsonnens à sœur Saint-Louis, le 12 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77.

144. Savaète, *op. cit.*, 5 : 79.

145. « Opinion légale de l'Avocat C.-A. Geoffrion », le 15 mai 1883, ACAM: Université, médecine, 831.106.

146. « Opinion de Monk et Raynes, Avocats », sans date, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 99-102.

147. « Opinion de S. Pagnuelo, C. R. », le 22 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 102-103.

148. Cette remarque est signalée dans Fabre à Taschereau, le 18 mai 1883, ACAM: RLF, 5 : 81-82.



de notre Hôpital<sup>149</sup>. » S'appuyant sur ce document qui n'avait rien d'une protection pour les médecins montréalais, Pagnuelo affirma : « Les tribunaux ne considéreraient comme valable un acte d'autorité ecclésiastique suffisant aux termes de cette convention que s'il constituait une excommunication de l'École, et il faudrait que cette excommunication fût basée sur une rébellion à l'autorité ecclésiastique, à propos de dogme, de morale ou de discipline ecclésiastique<sup>150</sup>. » Lorsqu'elle fut mise au courant de l'opinion légale de Geoffrion, la supérieure de l'Hôtel-Dieu en fit part à M<sup>sr</sup> Fabre et lui reprocha de ne pas s'être occupé de sa communauté en 1879 et en 1881. Elle l'avisait aussi qu'elle porterait la cause à Rome et supplia l'évêque de ne pas entraver cette démarche<sup>151</sup>.

L'École de médecine demanda à l'épiscopat de se pencher sur le cas de la succursale lavalloise. Les Montréalais protestèrent contre l'accusation lancée par M<sup>sr</sup> Fabre à l'effet qu'ils ne tenaient « à faire aucun arrangement avec Laval<sup>152</sup> ». Ils affirmèrent qu'ils désiraient cet arrangement, « mais à la condition qu'il se fasse conformément à l'ordre formel du Saint-Siège qui a désigné les Évêques de la Province pour régler, en union avec Laval, l'établissement de la Succursale<sup>153</sup> ». Faisant une distinction entre le droit et la réalité de cette succursale, les médecins reconnaissaient le « droit à l'existence » de celle-ci, mais ils refusaient d'accepter le fait tel qu'il s'était réalisé, « Laval ayant bientôt destitué [en 1878] l'École arbitrairement et sans consulter les Évêques, et formé en dehors d'elle une autre Faculté Médicale<sup>154</sup> ». Les docteurs D'Orsonnens et Coderre, respectivement président et secrétaire de l'École, rejetèrent alors l'accusation portée contre leur institution sur l'Université Laval et sur M<sup>sr</sup> Fabre. Ils avertirent enfin l'évêque que l'École en appellerait « au tribunal des Évêques de la Province désignés dans le Décret de 1876<sup>155</sup>. »

La première tentative de M<sup>sr</sup> Taschereau en vue de mater les représentants de l'École consista à exiger d'eux qu'ils fissent le sacrifice du seul élément légal qui leur permettait encore de résister à Laval : l'affiliation à Victoria. Lorsque les évêques se réunirent à Québec, le 22 mai 1883, ils reçurent, par l'intermédiaire de l'archevêque, les documents

149. Cet extrait de la convention de mars 1883 entre les sœurs de l'Hôtel-Dieu et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal se trouve dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 101.

150. « Opinion de S. Pagnuelo, C. R. » dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 102-103.

151. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 16 mai 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

152. D'Orsonnens à Fabre, le 19 mai 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 79-83.

153. *Ibid.*, 5 : 80.

154. D'Orsonnens à Fabre, le 19 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 81.

155. *Ibid.*

que les docteurs D'Orsonnens et Desjardins venaient d'apporter : la lettre constituant l'appel de l'École, les lettres du 30 mars, du 7 et du 30 avril de M<sup>sr</sup> Fabre, les résolutions votées par l'École lors des réunions spéciales du 6, du 26 avril et du 19 mai, et enfin le protêt lancé contre l'Hôtel-Dieu<sup>156</sup>. L'École menaçait « de recourir tout prochainement à l'autorité compétente pour arriver à son but, si les Évêques ne lui donnaient pas gain de cause<sup>157</sup> ». Juste avant de communiquer ces documents aux autres évêques, M<sup>sr</sup> Taschereau exigea des représentants montréalais « une déclaration écrite que l'École a rompu son affiliation avec Victoria d'une manière absolue et sans arrière-pensée de retour<sup>158</sup> ». En guise de réponse, les médecins lui firent savoir qu'ils n'étaient autorisés qu'à transmettre les documents qu'ils lui avaient donnés et les opinions légales de Geoffrion, Trudel, Monk, Raynes et Pagnuelo<sup>159</sup>. Ils ne tombèrent donc pas dans le piège que leur tendait M<sup>sr</sup> Taschereau.

Les Montréalais crurent comprendre que l'archevêque tenait à les faire entrer dans une joute perdue d'avance. Ils s'empressèrent de lui faire savoir que leur démarche à Québec constituait un « appel formel, non une simple requête<sup>160</sup> ». Ils insistèrent sur le fait que cet appel regardait exclusivement la question de justice et d'équité soulevée entre l'École d'une part, l'Hôtel-Dieu et les trois autres maisons religieuses d'autre part. Ils précisèrent que la rupture d'affiliation avec Victoria était bien une des fins que se proposait le décret de 1876, mais que cette fin supposait, dans l'exécution, l'emploi préalable des moyens destinés à l'atteindre. Ils conclurent : « Que NN. SS. s'entendent tout d'abord pour établir la succursale selon les prescriptions formelles du Décret et l'intention bien connue du Saint-Siège... et dès lors NN. SS. auront atteint de droit la fin du Décret. L'École rompra sur-le-champ, comme la chose est déjà convenue avec Victoria, tout rapport et tout lien avec cette Université<sup>161</sup>. »

Les évêques agirent comme si l'École avait présenté une simple requête et non un appel formel. Ils décidèrent de créer une commission composée de M<sup>sr</sup> Taschereau, de M<sup>sr</sup> Moreau et de M<sup>sr</sup> Lorrain qui devait traiter avec l'École chacune des questions soulevées dans les documents emportés à Québec par les docteurs D'Orsonnens et Desjardins<sup>162</sup>. On

156. D'Orsonnens à Taschereau, le 22 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 85-86.

157. « Appel de l'École de Médecine à l'archevêque et aux évêques de la province de Québec », dans *ibid.*, 5 : 89.

158. *Ibid.*, 5 : 90.

159. *Ibid.*, 5 : 90-106.

160. D'Orsonnens à Taschereau, les 23 et 25 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 90-91.

161. *Ibid.*, 92.

162. Taschereau à D'Orsonnens, le 25 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 95.

informa les médecins de cette décision épiscopale<sup>163</sup> et l'abbé Vaillant, au nom de M<sup>re</sup> Fabre, invita tous les professeurs de l'École à une réunion au salon de l'évêché pour « rencontrer les Seigneurs Évêques chargés d'examiner la question de votre École<sup>164</sup> ». Réticent, le président D'Orsonnens se plaignit à M<sup>re</sup> Antoine Racine que les évêques ne parlaient point d'un appel formel, ce dont il voulait être assuré, et il demanda si cet appel avait été accueilli ou rejeté. L'École entendait savoir « le plus tôt possible si elle devra recourir à un autre tribunal pour se protéger... [...] Une fois ses droits concernant les hôpitaux et les dispensaires reconnus et mis hors de danger, l'École sera prête à traiter les autres difficultés<sup>165</sup> ».

Incapable de déléguer tous ses professeurs à la réunion, l'École y envoya les docteurs D'Orsonnens, Craig et Desjardins. Ils devaient remettre aux commissaires une copie de la lettre qui serait envoyée à M<sup>re</sup> Racine. Leur mandat consistait à faire remarquer que l'École n'avait pas la liberté requise pour traiter, tant et aussi longtemps que la question de justice concernant l'exécution du décret de 1876 ne serait pas réglée, à solliciter un écrit officiel constatant que l'appel était reçu ou rejeté par tous les évêques de la province et à prier les trois commissaires d'accorder à l'École, une fois la question de justice résolue, un délai convenable pour se préparer à traiter des autres points<sup>166</sup>.

Les médecins montréalais comprirent que les évêques n'avaient vraiment pas l'intention de négocier avec eux. Lors d'une première réunion, le 28 mai, les évêques demandèrent aux délégués de l'École quelle était la teneur de leurs réclamations. Les médecins se contentèrent de répéter ce qu'ils avaient fait savoir à M<sup>re</sup> Taschereau. On leur répliqua aussitôt : « La position de l'École n'est plus la même depuis le Décret de février 1883. Ce dernier Décret oblige encore plus que les autres : c'est un Décret final. Et puis, il ne faut pas oublier que la Succursale n'est pas à faire. La Succursale est fondée, par Autorité Apostolique<sup>167</sup>. » Les évêques contournaient alors l'appel de l'École en ignorant les irrégularités commises au cours de l'exécution du décret de 1876. Le lendemain, ils continuèrent à agir de la même façon. M<sup>re</sup> Moreau déclara que « c'est bien aux Évêques à interpréter les Décrets Apostoliques<sup>168</sup> ». Il négligeait de remarquer qu'en plus des Décrets, il y avait aussi un problème contractuel qui existait entre

163. J.A. Vaillant, prêtre, à D'Orsonnens, le 27 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 108.

164. *Ibid.*

165. D'Orsonnens à A. Racine, le 28 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 95-96.

166. D'Orsonnens à A. Racine, sans date, dans *ibid.*, 5 : 108-109.

167. « Réplique du comité épiscopal aux représentants de l'École de Médecine », dans *ibid.*, 5 : 110-111.

168. Résumé d'une intervention de M<sup>re</sup> Moreau au comité épiscopal, dans *ibid.*, 5 : 112.

l'École et l'Hôtel-Dieu et qu'en cette matière des avocats pouvaient être plus compétents que tout l'épiscopat pour se prononcer.

Les représentants de l'École adoptèrent l'attitude de M<sup>sr</sup> Taschereau : ils répondirent aux questions des évêques par des interrogations et refusèrent de sacrifier leur institution au profit des Lavallois. L'archevêque de Québec demanda quels étaient les détails des réclamations des Montréalistes, les raisons qu'ils alléguaient pour chacune d'elles et qui constituaient l'autorité compétente dont il était fait mention dans l'appel de l'École<sup>169</sup>. Il n'était donc pas évident, comme il l'avait laissé entendre, que l'épiscopat s'occupait de cet appel. Le docteur D'Orsonnens demanda à son tour si les décrets exigeaient la disparition de l'École en tant que corporation civile pour que ses membres puissent entrer comme professeurs à la succursale, si le dernier document romain exigeait ce sacrifice de la part de chaque professeur et si les évêques étaient vraiment les seuls compétents pour interpréter les décisions romaines et pour en indiquer le sens et la portée<sup>170</sup>. L'archevêque se contenta de répondre que « l'École ne devait conserver ses droits civils que pour le règlement de ses dettes ; ses dettes payées, l'École perdrait ses droits comme corps<sup>171</sup> ». En somme, au nom de l'université et sans bourse délier, les évêques voulaient tirer tous les marrons du feu. Ils voulaient que les Montréalistes se suicident, mais ceux-ci refusaient.

M<sup>sr</sup> Fabre était le grand responsable de la politique adoptée par l'épiscopat envers les médecins qui étaient allés en appel. Le jour même où partait pour Rome l'adresse du clergé montréalais signifiant sa soumission au dernier décret<sup>172</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre écrivit au cardinal Siméoni<sup>173</sup>. Il lui expliqua qu'il avait personnellement refusé l'appel de l'École comme telle, qu'il avait lui-même conseillé à ses confrères « de nommer un Comité choisi dans leur sein », et qu'il avait voulu « par là ôter à cette dernière [l'École] tout prétexte de dire et de crier qu'elle n'a pas été entendue ». Tout le portait à croire, ajouta-t-il, qu'on conclurait contre l'École de médecine et qu'on la déclarerait rebelle, car tel était le plan qu'il avait mis en œuvre en se basant sur la dernière convention entre les sœurs de l'Hôtel-Dieu et les médecins montréalistes. Cependant, une chose lui déplaisait : les religieuses avaient porté une plainte auprès de la Con-

169. Savaète. *Voix canadiennes*. 5 : 117.

170. *Ibid.*, 5 : 120.

171. Résumé d'une intervention de M<sup>sr</sup> Taschereau au comité épiscopal, dans *ibid.*, 5 : 122.

172. *Sanctissimo Domino Leoni Divina Providentia Papae XIII, Praeclare regnanti*, le 31 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 88-93. Cette adresse était accompagnée de quatre pages de signatures.

173. Fabre à Siméoni, le 31 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 86-87.

grégation des évêques et des réguliers plutôt qu'à la Propagande. Il demanda donc au préfet de ramener cette plainte devant la Propagande.

Les évêques finirent par produire un rapport sur l'École<sup>174</sup>. Ils la déclarèrent « en contradiction avec ce Décret [celui de 1876] et avec ses propres protestations » et accusèrent tous ses professeurs d'être « en rébellion avec le Saint-Siège ». Au sujet des sœurs de l'Hôtel-Dieu, ils les considéraient « libres de toute obligation envers la dite École ». Enfin, ils décidèrent que tous les étudiants en médecine devaient s'inscrire à la succursale. Le président de l'École fit alors savoir à M<sup>gr</sup> Taschereau que l'appel de l'École n'avait pas été pris en considération<sup>175</sup>, mais celui-ci lui répondit : « ... je vous prie de ne pas oublier que la succursale n'est pas à faire : elle existe de fait et de droit et Nos Seigneurs les Évêques, en s'occupant de votre Appel, n'ont nullement intention de révoquer en doute son existence<sup>176</sup>. » Là-dessus, l'archevêque accorda un délai de trois jours, soit jusqu'au dimanche 10 juin, pour que l'École se désaffilie de Victoria et l'assure qu'elle ne recourrait pas aux autorités civiles<sup>177</sup>.

M<sup>gr</sup> Taschereau répondit sèchement à une autre plainte de l'École. En réponse à la dernière sommation de l'archevêque, le docteur D'Orsonnens l'accusa d'être de mauvaise foi et précisa que l'autorité compétente dont il avait parlé était « naturellement l'autorité ecclésiastique ou civile<sup>178</sup> ». Il ajouta qu'un délai de trois jours, en fin de semaine, pour effectuer la désaffiliation d'avec Victoria était irraisonnable. Comme les évêques n'avaient pas encore fini d'épicer le plat qu'ils voulaient servir aux Montréalistes, M<sup>gr</sup> Taschereau se contenta de répondre au président de l'École par un simple accusé de réception<sup>179</sup>.

Comme il n'avait pas réussi complètement à museler les professeurs de l'École en faisant repousser l'appel à l'épiscopat et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse de Rome à sa dernière lettre, M<sup>gr</sup> Fabre chercha un abri sûr de manière à n'être pas pris seul à partie par ses adversaires. Il tenait à ce que la condamnation faite par les trois évêques commissaires contre l'École de médecine soit l'entière responsabilité de l'archevêque Taschereau ou de tout l'épiscopat. Et comme il craignait d'être censuré

174. « Rapport des Soussignés députés à Montréal par l'Épiscopat de la province ecclésiastique de Québec, pour essayer de résoudre les difficultés entre la Succursale Laval à Montréal et l'École de Médecine et de Chirurgie », mai et juin 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

175. D'Orsonnens à Taschereau, le 1er juin 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 127.

176. Taschereau à D'Orsonnens, le 3 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 127-128.

177. Taschereau à D'Orsonnens, le 6 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 128-129.

178. D'Orsonnens à Taschereau, le 12 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 141.

179. Taschereau à D'Orsonnens, le 16 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 143.

pour les décisions qu'il avait prises contre l'École et les hôpitaux, il voulait que le rapport des commissaires lui soit communiqué en même temps qu'aux médecins et que son devoir ne consiste qu'à exécuter une décision collective de l'épiscopat<sup>180</sup>. Il précisa clairement sa pensée dans une lettre à M<sup>sr</sup> Moreau : « Dans tous les cas, il vaut mieux que je ne figure pas dans ce jugement et que j'agisse ensuite appuyé sur lui<sup>181</sup>. »

Tandis que l'évêque de Saint-Hyacinthe poussait son collègue montréalais à agir contre l'École de médecine et que celui-ci hésitait, M<sup>sr</sup> Taschereau prenait l'initiative. Du bout du monde québécois, M<sup>sr</sup> Lorrain approuva le rapport rédigé contre l'École par M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>182</sup>. Le cardinal Siméoni obligea les sœurs de l'Hôtel-Dieu « à se soumettre entièrement au Décret », chargea M<sup>sr</sup> Fabre « de l'exécution de cet ordre du Souverain Pontife<sup>183</sup> » et enjoignit aux médecins de l'École de se soumettre au décret de 1876<sup>184</sup>. Mais M<sup>sr</sup> Moreau refusa d'accepter la procédure préconisée par M<sup>sr</sup> Fabre et par M<sup>sr</sup> Langevin à l'effet que tout l'épiscopat signe la condamnation de l'École<sup>185</sup>. Il considérait qu'une pareille démarche signifiait qu'il fallait attendre jusqu'à la fin de juillet, ce qui permettrait, advenant le retour de Rome de M<sup>sr</sup> Lafliche et de M<sup>sr</sup> Duhamel, d'annuler le travail des trois évêques commissaires. Il accusa M<sup>sr</sup> Fabre de n'avoir pas été suffisamment énergique envers l'École de médecine dès l'apparition du décret de février 1883<sup>186</sup>. En guise de réponse, l'accusé lui fit savoir qu'il était disposé à se défendre à la Propagande<sup>187</sup>. Le même jour, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit à l'École pour lui confirmer qu'elle était considérée comme rebelle à l'autorité religieuse, qu'en conséquence les religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient libres de toute obligation envers elle, qu'aucun catholique ne pouvait plus en conscience faire partie de cette institution ou en fréquenter les cours, que « les professeurs et les élèves ne peuvent être admis aux sacrements de l'Église » et que l'ordonnance de M<sup>sr</sup> Fabre contre laquelle l'École avait logé un appel aux évêques était maintenue<sup>188</sup>. Cette lettre ne parvint à l'École

180. Fabre à Taschereau, confidentielle, le 15 juin 1883, ACAM, RLF, 5 : 96-97.

181. Fabre à Moreau, le 15 juin 1883, *ibid.*, 5 : 97-98.

182. Lorrain à Fabre, le 17 juin 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106. M<sup>sr</sup> Lorrain était évêque de Pontiac.

183. Siméoni à Fabre, le 18 juin 1883, *ibid.* Ce document fut communiqué aux sœurs de l'Hôtel-Dieu avec la lettre de M<sup>sr</sup> Fabre du 7 juin 1883 ; voir ACAM, RLF, 4 : 101.

184. Siméoni à Fabre, le 18 juin 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 150.

185. Moreau à Fabre, le 20 juin 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

186. *Ibid.*

187. Fabre à Moreau, le 25 juin 1883, ACAM, RLF, 5 : 98-99.

188. Taschereau à D'Orsonnens, le 25 juin 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 144-145.



que trois jours plus tard et le président fit savoir à l'archevêque, le surlendemain, qu'il la soumettrait à ses collègues<sup>189</sup>. Une telle réponse lui valut, de la part de M<sup>sr</sup> Taschereau, un accusé de réception de trois lignes<sup>190</sup>.

Après avoir fait preuve d'une assurance presque indéfectible dans la défense de sa cause, l'École se montra soudainement timide, condescendante et pleine de précautions. Au début de juillet, lors d'une réunion spéciale, ses membres résolurent unanimement de ne contredire en rien les volontés du Saint-Siège, « de faire les plus grands sacrifices pour ne pas mériter d'être déclarés rebelles à la sainte Église », et de demander une autre solution sur la question de justice soumise au tribunal des évêques le 22 mai<sup>191</sup>. Le président s'empressa de communiquer avec le docteur Nelles de l'Université Victoria et ce dernier le rassura, en attendant une réunion régulière de son conseil exécutif, qu'il n'y avait aucun problème susceptible de compliquer la vie de l'institution montréalaise sur le plan religieux<sup>192</sup>. Soumis aux influences de M<sup>sr</sup> Taschereau qui faisait passer loin derrière les intérêts de Laval ceux du diocèse de Montréal et ceux des sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>193</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre intima aux religieuses l'ordre d'obéir à son ordonnance du 19 avril qu'il avait renouvelée le 7 mai<sup>194</sup>. Et le même jour, répondant à la dernière lettre de l'École, l'archevêque de Québec réitérait le jugement prononcé contre elle par les trois évêques commissaires<sup>195</sup>.

Les contraintes exercées contre l'évêque de Montréal pour qu'il agisse énergiquement envers les Montréalistes ne s'arrêtèrent pas. Après M<sup>sr</sup> Taschereau, ce fut au tour de M<sup>sr</sup> Moreau, celui que M<sup>sr</sup> Fabre venait à peine d'éconduire, de tenter une nouvelle démarche en ce sens. Il lui demanda s'il ne convenait pas de s'entendre tous les deux pour défendre aux étudiants de fréquenter d'autres institutions que la succursale « sous peine de refus de sacrements et même de sépulture ecclésiastique » et il ajouta : « Il est bien entendu que les parents devraient être traités de même<sup>196</sup>. » Tandis que les sœurs de l'Hôtel-Dieu refusaient de se soumettre

189. D'Orsonnens à Taschereau, le 30 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 145-146.

190. Taschereau à D'Orsonnens, le 4 juillet 1883, dans *ibid.*, 5 : 146.

191. D'Orsonnens à Taschereau, le 4 juillet 1883, dans *ibid.*, 5 : 146.

192. Nelles, président de Victoria, à Lachapelle, secrétaire de l'École de médecine, le 11 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 165-166.

193. Taschereau à Fabre, le 5 juillet 1883, ACAM, Université, médecine 831.106.

194. « Ordonnance aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu, » le 7 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 101-103.

195. Taschereau à D'Orsonnens, le 7 juillet 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 147.

196. Moreau à Fabre, le 12 juillet 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

à ses ordres<sup>197</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre se plaignit au sujet du *Canadien* qui venait de publier un article sur cette question. L'évêque n'aimait pas « que les journaux soient les canaux par lesquels on atteint le public<sup>198</sup> ». Pourtant, il avait déjà laissé entendre que les journaux informaient suffisamment les évêques ! M<sup>sr</sup> Taschereau qui avait reçu cette plainte de l'évêché de Montréal déclara que c'était le *Star* qui avait publié les premières nouvelles et que les autres journaux n'avaient fait que suivre l'exemple. L'archevêque ne rassura pas M<sup>sr</sup> Fabre qui attendait l'appui de tout l'épiscopat. Il lui dit que l'évêque de Rimouski refusait de se prononcer définitivement à propos de l'École de médecine et de l'Hôtel-Dieu avant la prochaine réunion épiscopale, « d'autant plus que M<sup>sr</sup> Lafèche n'y a pris aucune part<sup>199</sup> ». En terminant sa lettre, M<sup>sr</sup> Taschereau déclara : « M<sup>sr</sup> de St-Hyacinthe m'écrit que V. G. craint des embarras par rapport aux étudiants de langue anglaise. Si eux et leurs parents sont catholiques, ils ne peuvent fréquenter des Universités protestantes et je ne puis concevoir comment la Succursale leur fournirait un juste sujet de plainte, car il est évident que la langue française leur est nécessaire comme l'anglaise l'est à nos jeunes Canadiens<sup>200</sup>. »

À Montréal et à Rome, il se passait des choses surprenantes. M<sup>sr</sup> Fabre mentit à la supérieure de l'Hôtel-Dieu. Il lui dit que dans sa dernière lettre au préfet de la Propagande, il s'était seulement contenté de signaler que les sœurs avaient « adressé une consultation à la Congrégation des Évêques et des réguliers<sup>201</sup> », alors qu'il avait demandé de ramener cette consultation devant la Propagande. Ce document fut aussitôt communiqué à l'École de médecine<sup>202</sup>. Presque au même moment, de Rome, l'abbé Marquis écrivait une lettre à M<sup>sr</sup> Fabre qui traitait de la question universitaire et de tous les problèmes politico-religieux du Québec.

*M<sup>sr</sup> Lafèche ayant obtenu la permission de présenter des notes sur la question de Nicolet, il s'ensuit une réaction très fâcheuse, et qui peut avoir de bien tristes résultats. Si on peut revenir sur Nicolet, on peut également revenir sur tout le reste. Alors tous les décrets du Saint-Siège perdent leur valeur : on ne saura plus quand une décision du Pape sera finale ou ne le sera pas. Si le Saint-Siège ne termine pas au plus tôt la question de Nicolet, l'Université va fermer ses cours : je le tiens de source certaine. Alors la jeunesse du Canada va tomber dans les institutions*

197. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 14 juillet 1883, ACAM, *ibid.*

198. Fabre à Taschereau le 16 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 103-105.

199. Taschereau à Fabre, le 19 juillet 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

200. *Ibid.*

201. Fabre à sœur Saint-Louis, le 20 juillet 1883, ACAM, *ibid.*

202. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 20 juillet 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 147-149.

protestantes ; et quand en sortira-t-elle ? Ce sera un grand malheur pour le Canada ; et ce sera un vrai désastre pour l'autorité du Saint-Siège. Une solution prompte de cette affaire est de nécessité urgente dans les circonstances où nous nous trouvons. De plus le Séminaire de Nicolet a fait assez de bien au Canada pour mériter de vivre. Je crois que si Votre Grandeur écrivait à Rome pour hâter la solution de l'affaire de Nicolet, qui est la clef de voûte en ce moment, cela ferait un grand bien et serait très bien vu ici. J'ai écrit à ce sujet à M<sup>sr</sup> l'Archevêque, et aux Évêques de Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Chicoutimi. N'étant pas en connaissance avec M<sup>sr</sup> Lorrain, je n'ose pas lui écrire sur ce sujet ; mais Votre Grandeur pourrait peut-être faire quelque chose. Il y a à sauver l'autorité du Saint-Siège, l'autorité des Évêques et l'existence du séminaire de Nicolet<sup>203</sup>.

Dans sa conclusion, l'abbé Marquis ne revenait pas au danger protestant, ni à la possibilité que l'Université Laval ferme ses cours. Il parlait de l'autorité des évêques qu'il fallait assurer, mais il prenait garde de ne pas mentionner les noms de M<sup>sr</sup> Duhamel et de M<sup>sr</sup> Langevin. Peut-être considérait-il qu'à l'instar de M<sup>sr</sup> Laffèche, il convenait de les neutraliser pour assurer le bonheur du Canada ? Pour ce qui est de l'autorité pontificale, il la confondait presque avec l'infaillibilité du pape en matière de foi et de morale. Les Ultramontains intransigeants s'étaient accommodés de l'autorité de Pie IX et les « Libéraux » s'accoutumaient maintenant de celle de Léon XIII.

M<sup>sr</sup> Fabre finit par décider de prendre radicalement position contre l'École de médecine. Malgré les contraintes qu'exerçaient contre lui M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Moreau<sup>204</sup>, il avait cru quelque temps qu'il était préférable d'agir en douceur avec les Montréalistes et les sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>205</sup>. La dernière lettre de l'abbé Marquis, les résolutions votées par les professeurs de la Faculté médicale de la succursale et le fait que les journaux commençaient à se mêler de cette affaire le poussèrent à agir rapidement. Il écrivit à M<sup>sr</sup> Taschereau : « J'ai communiqué à l'Hôtel-Dieu la réponse du Cardinal Siméoni et le jugement porté par les Évêques. [...] *La Minerve* de ce matin publie un extrait du Canadien qui fait croire que ce dernier journal a su quelque chose de l'affaire ; je ne sais qui lui a communiqué cette nouvelle, mais je n'aime pas que les journaux soient les canaux [*sic*] par lesquels on atteint le public. J'aurais préféré une Circulaire à mon Clergé, que je méditais<sup>206</sup>. » Lorsque les médecins de la

203. Marquis à Fabre, très confidentielle, le 22 juillet 1883, ACAM, Trois-Rivières, 1878-1922, 295.104.

204. Moreau à Fabre, le 22 juillet 1883, ACAM, Université, médecine 831.106.

205. Fabre à Taschereau, le 25 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 106-107.

206. Fabre à Taschereau, le 16 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 103-104.

succursale revendiquèrent le contrôle absolu des salles de l'Hôtel-Dieu<sup>207</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre cessa de méditer et publia le mandement<sup>208</sup> le plus sévère qui n'était jamais sorti de l'évêché de Montréal depuis que M<sup>sr</sup> Bourget avait condamné l'Institut canadien. Il rappela d'abord les communications qu'il avait eues avec l'École et les religieuses depuis le 25 mars ; il reproduisit entièrement la lettre du 25 juin adressée par M<sup>sr</sup> Taschereau au nom du comité épiscopal au président D'Orsonnens, puis il donna la conclusion de la missive pontificale adressée à l'Hôtel-Dieu. Les médecins, les étudiants de l'École et leurs parents étaient tous menacés d'excommunication ; mais on apprenait également que « les religieuses de l'Hôtel-Dieu se sont noblement soumises, et elles Nous [*i. e.* à M<sup>sr</sup> Fabre] ont fourni sur leur conduite passée les explications nécessaires, qui démontrent que leurs hésitations ont eu pour motifs des raisons d'une grande importance<sup>209</sup> ». L'anathème était donc pour les seuls laïques. La plupart des prêtres du diocèse avaient déjà signé l'adresse de soumission au souverain pontife et, parmi les signataires s'était trouvé M<sup>sr</sup> Bourget. M<sup>sr</sup> Fabre avait dit au préfet de la Propagande qu'il était responsable du dernier contrat signé entre l'École et l'Hôtel-Dieu et de la procédure adoptée par l'épiscopat lors de l'appel des Montréalistes.

Le mandement de M<sup>sr</sup> Fabre entraîna des réactions inévitables. L'École de médecine donna une procuration au docteur L.-E. Desjardins pour qu'il aille défendre ses intérêts à Rome<sup>210</sup>. Avant que celui-ci ne soit en mesure de présenter ses arguments au Saint-Siège, M<sup>sr</sup> Fabre reçut des félicitations des évêques de Saint-Hyacinthe<sup>211</sup> et de Chicoutimi, de l'archevêque Taschereau<sup>212</sup> et du recteur Hamel<sup>213</sup>. Les médecins de la succursale entreprirent des démarches et posèrent leurs conditions pour entrer à l'Hôtel-Dieu<sup>214</sup>, tandis que le docteur D'Orsonnens protesta solennellement du caractère particulier des liens qui unissaient l'École à

207. Ce document ne porte aucun titre. Cependant, il s'agit de délibérations des professeurs de la Faculté de médecine de la succursale Laval. Ces délibérations sont signées par les docteurs Rottot et Lachapelle, respectivement doyen et secrétaire de la Faculté, le 27 juillet 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

208. MEM, 27 juillet 1883, 9 : 453-460.

209. *Ibid.*, 9 : 457.

210. Le texte de cette procuration est reproduit dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 152-153. Il est daté du 28 juillet 1883 et signé par les docteurs D'Orsonnens, Coderre et le notaire J.-E.-M. Lesage.

211. Moreau à Fabre, le 1<sup>er</sup> août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

212. Taschereau et D. Racine à Fabre, le 6 août 1883, ACAM, *ibid.*

213. Hamel à Fabre, le 1<sup>er</sup> août 1883, ACAM, *ibid.*

214. Lachapelle à Fabre, le 2 août 1883, ACAM, *ibid.*, ; « Extrait du procès-verbal d'une assemblée spéciale de la Faculté de Médecine », U. L. M., tenue le 14 août 1883, ACAM, *ibid.*

l'Université Victoria<sup>215</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre avait été surpris de voir son mandement publié dans *le Canadien* sans qu'il en eût donné la permission. Il s'en plaignit aux Lavallois et l'abbé Hamel lui déclara que ce n'était pas lui qui avait communiqué le document au journaliste. Il ajouta : « On me dit à l'instant que le *Star* de Montréal a publié le Mandement le jour même où Votre Grandeur m'écrivait sa lettre<sup>216</sup>. » Cette expression : « on me dit que » servait de passe-partout. Elle avait déjà servi à M<sup>sr</sup> Taschereau. Le *Star* s'intéressait d'une façon surprenante aux divisions des Franco-Québécois. Il publia le texte d'une interview spéciale qu'un journaliste avait eue avec le docteur D'Orsonnens<sup>217</sup>. Comme le président de l'École ne ménageait pas les partisans de la cause lavalloise, M<sup>sr</sup> Fabre lui adressa une sévère condamnation<sup>218</sup>.

Les évêques qui avaient félicité M<sup>sr</sup> Fabre pour la teneur de son mandement furent bientôt déçus par le Saint-Siège. M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Dominique Racine avaient dit à l'évêque de Montréal : « Sans aucun doute le Saint-Siège y verra le fidèle écho de ses propres sentiments<sup>219</sup>. » M<sup>sr</sup> Fabre avait répliqué : « J'aurai dans quelque temps l'occasion de constater si cette fois j'ai bien interprété la pensée de la Congrégation<sup>220</sup>. » Sûr du jugement des trois évêques commissaires qui avaient éconduit les Montréalistes lorsqu'ils avaient présenté leur appel, M<sup>sr</sup> Antoine Racine publia le texte de leur décision<sup>221</sup>. Presque aussitôt, le Saint-Siège commença à entendre la plaidoirie du docteur Desjardins<sup>222</sup> représentant officiel de l'École qui, pour une fois, était écoutée attentivement. En effet, le 25 août, le cardinal Siméoni envoya un câblogramme à M<sup>sr</sup> Fabre : « *Schola proposuit pontifici conciliari suspende omnia schola continuit anno proximo scribam*<sup>223</sup>. » Le même jour, le préfet écrivit une lettre explicative<sup>224</sup>. Il disait qu'après avoir reçu le docteur Desjardins en audience

215. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 164.

216. Hamel à Fabre, le 9 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

217. « Laval-Victoria », *The Montreal Daily Star*, 14 août 1883.

218. Fabre à D'Orsonnens, le 15 août 1883, ACAM, RLF, 5 : 122-123.

219. Taschereau et D. Racine à Fabre, le 6 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

220. Fabre à Taschereau, le 11 août 1883, ACAM, *ibid.*

221. *Lettre circulaire de M<sup>sr</sup> A. Racine, Évêque de Sherbrooke, publiant le jugement des Évêques délégués au sujet de l'Appel de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, épreuve, le 10 août 1883, ACAM, *ibid.*

222. « Interprétation des décrets de 1876 et 1883 et appels au Saint-Siège », dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 172-198. Le docteur présenta sa plainte au Saint-Siège les 15 et 18 août. Il ne reçut le mandement de M<sup>sr</sup> Fabre du 27 juillet qu'après sa première intervention, entre le 15 et le 18 août.

223. Télégramme de Siméoni à Fabre, le 25 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

224. Siméoni à Fabre, traduction, le 25 août 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

privée, le 23 août, Léon XIII avait ordonné « qu'il fût envoyé par la Propagande dans votre pays un consultant probe, instruit et impartial pour qu'il traite cet accord<sup>225</sup> ». Cette lettre était assortie d'une désapprobation de la conduite de M<sup>sr</sup> Fabre qui se voyait obligé de suspendre son mandement du 27 juillet. Lorsque le président D'Orsonnens lui demanda d'approuver l'annonce officielle des cours de l'École, M<sup>sr</sup> Fabre répondit favorablement<sup>226</sup>.

L'abbé Hamel eut encore le temps d'adresser des reproches à M<sup>sr</sup> Fabre et M<sup>sr</sup> Antoine Racine examina les implications de la venue d'un commissaire apostolique avant que Léon XIII ne signe le bref pour désigner le père Smeulders<sup>227</sup>. Le recteur Hamel critiqua l'évêque de Montréal pour sa conduite relative à l'intente que les médecins de la succursale essayaient de négocier avec les sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>228</sup> puis il analysa les conséquences de l'ordre transmis par le cardinal Siméoni<sup>229</sup>. Plutôt que de lancer des accusations contre lui, M<sup>sr</sup> Antoine Racine écrivit à M<sup>sr</sup> Fabre : « Je comprends, M<sup>sr</sup>, que la présence d'un Commissaire n'est pas sans inconvénient pour l'autorité épiscopale ; mais d'un autre côté si ce Commissaire peut nous rendre la paix, ce sera un service signalé rendu à l'Église du Canada *si cruellement déchirée par ses propres enfants*<sup>230</sup>. »

Le décret de 1876, l'enquête Conroy et les décrets de 1881 et de 1883 n'avaient pas réussi à faire la paix au Québec. Était-il possible qu'un nouveau commissaire réussît à accomplir une pareille tâche ? Aux problèmes politico-religieux et universitaires s'ajoutait celui des finances du diocèse de Montréal. Les contraintes exercées contre M<sup>sr</sup> Fabre par M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Moreau et les difficultés financières de son diocèse l'avaient amené à rédiger son mandement du 27 juillet. Pour la première fois, l'évêque de Montréal avait cru pouvoir interpréter les documents pontificaux, mais il avait été censuré par Rome. La solution des problèmes ne pouvait vraiment pas être trouvée par un seul individu, fût-il évêque de Montréal ou archevêque de Québec.

225. *Ibid.*

226. M<sup>sr</sup> Fabre en informe le cardinal Siméoni dans une lettre du 27 août 1883, ACAM, RLF, 5 : 126-130.

227. *Bref de Léon XIII nommant le R. P. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada*, le 11 septembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

228. Hamel à Fabre, le 29 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

229. Hamel à Fabre, le 4 septembre 1883, ACAM, *ibid.*

230. A. Racine à Fabre, le 29 août 1883, ACAM, *ibid.*





# VI

## RAYON D'ESPOIR

### ET DÉCEPTION DES MONTRÉALISTES ET DES ULTRAMONTAINS : L'ENQUÊTE SMEULDERS

L'annonce de l'envoi prochain d'un commissaire apostolique étonna beaucoup le recteur de l'Université Laval, mais il se rassura lorsqu'il reçut un conseil amical de l'évêque de Sherbrooke. La décision romaine fit croire aux Lavallois que le Saint-Père pouvait revenir sur ses déclarations de 1876, 1881 et 1883 et donner raisons aux Montréalistes et aux Ultramontains. Le recteur Hamel pensa alors à fermer les facultés de la succursale et celles de Québec. M<sup>sr</sup> Antoine Racine lui fit une recommandation opportune et salutaire : « Quant à fermer à l'automne des cours à Québec et à Montréal, je suis loin d'être de cet avis. Le Saint-Siège n'aura pas cette mesure extrême pour agréable. D'ailleurs il sera toujours temps de faire cela, lorsque le Commissaire sera sur les lieux, et qu'il aura été prévenu de votre détermination<sup>1</sup>. » L'abbé Hamel nuança donc sa politique et, plutôt que de s'appêter à faire de l'intimidation auprès du commissaire dès son arrivée, il télégraphia à Rome : « Université se ruine, mais obéira jusqu'à impossibilité<sup>2</sup>. »

1. Racine à Hamel, le 10 novembre 1883, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, Thèse de M. A., histoire, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 1954, 36.
2. Nous avons trouvé le texte de ce télégramme dans ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 242.

En vain, les Lavallois tentèrent de s'entendre avec M<sup>re</sup> Fabre sur un moyen qui aurait permis de payer des salaires convenables aux professeurs de la succursale. Le recteur expliqua d'abord une différence importante entre la Faculté de droit et celle de médecine sur ce plan<sup>3</sup>. Les professeurs des deux facultés devaient se satisfaire des frais de scolarité des étudiants pour leur rémunération qui se trouvait inférieure à celle des Québécois ; mais la Faculté de droit avait moins de dépenses à faire que celle de médecine et cette dernière perdait des étudiants au profit de l'École. Comme il manquait de \$6 000 à \$7 000 pour assurer le même salaire aux professeurs de Montréal et de Québec, l'abbé Hamel demanda à M<sup>re</sup> Fabre, après avoir rencontré le docteur Lachapelle, de se charger de cette somme. L'évêque fit savoir aux intéressés qu'il lui était impossible de consentir un pareil déboursé<sup>4</sup>.

Dom Henri Smeulders avait une mission considérable à accomplir et il ne voulait pas se laisser influencer par ni l'un ni l'autre des antagonistes. Abbé mitré de l'ordre des cisterciens, consultant de la Propagande, le commissaire arriva à Québec le 21 octobre 1883<sup>5</sup>. Le Saint-Siège lui avait donné la préséance sur tout l'épiscopat de la province, le droit d'officier pontificalement et les plus amples pouvoirs<sup>6</sup> pour mener son enquête.

*Nous... avons résolu d'envoyer dans cette contrée un personnage ecclésiastique très estimé qui, étant présent sur les lieux, puisse rendre un compte exact de ces mêmes difficultés, ainsi que les résoudre et les dirimer, et régler complètement cette affaire, nous avons voulu en même temps le charger de traiter quelques autres affaires ecclésiastiques qui regardent la même contrée<sup>7</sup>.*

M<sup>re</sup> Laflèche et le docteur Desjardins avaient quitté Rome en même temps que lui. Et l'évêque des Trois-Rivières avait pris des précautions avant de s'embarquer pour le Canada : il avait demandé à l'abbé Luc Désilets de rester dans la Ville éternelle pour surveiller ses intérêts et l'avait nommé son procureur général et son grand vicaire<sup>8</sup>. À Québec, à l'occasion de l'ouverture des cours universitaires, le recteur fit allusion aux questions qui préoccupaient tous les esprits : « C'est Rome qui nous a jugés jusqu'aujourd'hui, c'est Rome qui doit nous juger encore ; cela suffit à conserver

3. Hamel à Fabre, le 4 septembre 1883, ACAM, Université, médecine 831.106.
4. Fabre à Hamel, le 6 septembre 1883, ACAM, *ibid.*
5. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 245. Le bref de Léon XIII nommant M<sup>re</sup> Smeulders commissaire apostolique au Canada est daté du 11 septembre 1883. Voir ACAM, Université de Montréal, 820.001.
6. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 4 : 112.
7. « Bref de Léon XIII nommant le R. P. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada », le 11 septembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.
8. Rumilly, *Histoire*, 4 : 113.

dans nos âmes la paix et la confiance. [...] ... et nous osons nous flatter qu'il [Dom Smeulders] ne trouvera aucune trace de ces vilains procédés dont on met l'origine et le centre à l'Université Laval<sup>9</sup>. » On reçut le commissaire « selon le mode prescrit par le pontifical<sup>10</sup> », avec solennité<sup>11</sup>, et l'archevêque Taschereau lui demanda s'il voulait que tous les évêques soient convoqués. Il préféra les recevoir un à un, « pour connaître leurs vues sur les diverses questions<sup>12</sup> ». Averti de la venue de M<sup>sr</sup> Laflèche et de M<sup>sr</sup> Antoine Racine<sup>13</sup>, M<sup>sr</sup> Taschereau décida d'inviter personnellement M<sup>sr</sup> Fabre « afin de mettre en marche la grande affaire de l'Université<sup>14</sup> ». Pour ménager les susceptibilités partisans, le commissaire logea à Saint-Patrice, chez les rédemptoristes<sup>15</sup>.

Les Lavallois crurent un moment que le commissaire leur serait favorable<sup>16</sup>. Les Ultramontains et les adversaires de M<sup>sr</sup> Laflèche se préparèrent à assaillir M<sup>sr</sup> Smeulders pour défendre leurs causes. À l'*Étendard* de Montréal, à l'évêché des Trois-Rivières et au Cercle catholique de Québec, les Ultramontains rassemblèrent toutes les difficultés politico-religieuses, du conflit universitaire aux procès pour influences indues, en passant par la question de la division éventuelle du diocèse de M<sup>sr</sup> Laflèche et leur attribuèrent une nature et des racines communes : le « libéralisme » de l'Université Laval et de M<sup>sr</sup> Taschereau. De cette façon, ils pouvaient demander à Dom Smeulders d'effectuer une enquête canonique complète<sup>17</sup>. Pendant ce temps, le supérieur et le secrétaire du séminaire de Nicolet rédigèrent un mémoire confidentiel sur la division du diocèse des Trois-Rivières<sup>18</sup>. Pour donner du poids à leur revendication, ils s'appuyaient sur une quinzaine de documents remontant jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1875, c'est-à-dire : jusqu'au premier mémoire envoyé à Pie IX sur cette affaire. Ils présentèrent probablement ce mémoire au commissaire lorsqu'ils se rendirent à Québec, le 1<sup>er</sup> novembre<sup>19</sup>. Mais M<sup>sr</sup> Laflèche affirmait solennellement que son voyage à Rome avait été un succès complet et qu'il avait « reçu de Rome l'assurance la plus positive que jamais, de son vivant, son diocèse ne serait divisé<sup>20</sup> ».

9. Cette déclaration du recteur est reproduite dans *ibid.*, 5 : 114.

10. Taschereau à Fabre, le 22 octobre 1883, ACAM, Québec, 295.101.

11. Laflamme à Légaré, le 24 octobre 1883, ASQ, Université, 54, n° 125.

12. Taschereau à Fabre, le 22 octobre 1883, ACAM, Québec, 295.101.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. Laflamme à Légaré, le 24 octobre 1883, ASQ, Université 54, n° 125.

17. Rumilly, *Histoire*, 4 : 119-120.

18. « Résumé des Mémoires en faveur de la division du diocèse des Trois Rivières », confidentiel, le 24 octobre 1883, ACAM, Trois-Rivières, 295.104.

19. Laflamme à Légaré, le 1<sup>er</sup> novembre 1883, ASQ, Université 54, n° 125.

20. *Ibid.*

M<sup>re</sup> Fabre fit connaître sans détour ses vues personnelles sur les moyens à prendre pour résoudre la querelle universitaire et l'ensemble des problèmes qui divisaient les Québécois. Le commissaire le reçut les 26 et 27 octobre<sup>21</sup>. Lors de la deuxième audience, l'évêque de Montréal présenta un plan détaillé pour faire disparaître l'opposition entre les Lavallois et les Montréalistes :

1 — *À Montréal, l'évêque sera Vice-Chancelier et aura le pouvoir de confirmer ou d'infirmier toutes les nominations des professeurs.*

2 — *Faire entrer toute l'École de Montréal et les admettre tous avec les professeurs actuels de Laval en leur donnant rang par ordre de préséance tirée de l'époque de leur réception. Excepté cependant les Docteurs Trudel et Rothot [sic] qui seraient les premiers, parce qu'ils auraient été choisis pour former le premier noyau de la faculté à Montréal.*

3 — *Ne pas permettre que l'école se maintienne comme telle.*

4 — *Voir à ce que les vieux professeurs aient une part convenable aux émoluments. [...]*

5 — *Pourvoir à ce que l'Hôtel-Dieu ne perde pas les 20 000.\$ [sic] piastres et pour cela confirmer le désir ou exiger que les cours de médecine se donnent dans la maison de l'École avec loyer ou ce qui serait encore mieux aider à acquitter cette dette. Il est possible cependant que les professeurs qui se sont engagés à payer cette dette conservent cette obligation s'ils sont nommés professeurs et salariés, sans qu'il y ait à recourir aux autres.*

6 — *Il est bon de remarquer que la principale raison qui a été donnée par le séminaire de Québec pour opposer une université à Montréal a été les dépenses faites. Or les professeurs de l'École objectent la même chose pour eux.*

7 — *Les professeurs de l'École en entrant à Laval amènent avec eux 150 élèves et arrêtent une lutte terrible.*

8 — *Il ne sera cependant pas possible d'empêcher tous les catholiques de fréquenter les Universités protestantes. À cause de la langue et à cause du prix. Ces Universités n'exigent pas 9 mois de cours.*

9 — *Les Messieurs de Québec auront besoin d'être avertis qu'ils ont à se montrer plus faciles dans leurs rapports avec les professeurs et autres.*

10 — *Le Vice-Recteur devrait être choisi à Montréal, ceci aiderait puissamment à apaiser les malaises.*

21. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 246.

11 — *Les cours universitaires devraient être plus catholiques en ce sens que l'on ne se contente pas d'enseigner ce qui est de rigueur mais que les professeurs donnent à leurs cours la force que le zèle inspire. On craint trop de paraître zélé. Il nous faudrait non seulement des catholiques pratiquants mais encore des hommes qui affirment leurs principes et dans l'occasion les défendent et donnent à leurs élèves le moyen de les défendre*<sup>22</sup>.

Dans cette lettre de M<sup>sr</sup> Fabre, on retrouvait des expressions et une façon de concevoir l'enseignement qui ressemblaient étrangement à celles des deux grands Ultramontains qu'étaient M<sup>sr</sup> Bourget et M<sup>sr</sup> Laflèche. Plus encore, si, dans le Programme catholique de 1871, les Ultramontains avaient pratiquement exigé que les politiciens agissent comme s'ils étaient des prêtres, M<sup>sr</sup> Fabre s'attendait à ce que les professeurs d'université prêchent la morale en plus des bonnes mœurs. M<sup>sr</sup> Fabre donnait donc un autre exemple que tout l'épiscopat, aussi bien les évêques ultramontains que « libéraux », tenait à ce que l'Église exerce un contrôle absolu sur l'ensemble du système d'éducation. Au début de novembre, M<sup>sr</sup> Fabre communiqua un autre plan au commissaire apostolique. Il se déclara favorable à l'érection du diocèse de Montréal en archevêché<sup>23</sup>. Il était convaincu que cette mesure « serait la source de cette paix si désirable, que Votre Excellence, au nom du St-Siège, a mission d'établir dans notre pays, et conséquemment la cessation des luttes si vives, si longues et si déplorables qui nous ruinent, parce qu'elles divisent et multiplient jusqu'à un certain point les forces vives des Catholiques<sup>24</sup> ». Sans faire de comparaison avec Québec, il insista beaucoup sur les atouts de son diocèse, tant sur le plan économique et socioculturel que sur le plan strictement religieux. Avant de demander enfin « justice pour Montréal », il déclara : « Si l'on consulte maintenant l'opinion des Archevêques des provinces de New-York, Boston, Halifax, Toronto, Saint-Boniface, Orégon, tous sont d'avis que Montréal doit devenir Archevêché<sup>25</sup>. »

22. « Notes fournies à M<sup>sr</sup> H. Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, par M<sup>sr</sup> l'Év. de Montréal », le 27 octobre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

23. Fabre à Smeulders, le 4 novembre 1883, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

24. *Ibid.* Il est intéressant de noter que M<sup>sr</sup> Fabre avait d'abord écrit, à ce sujet : « Quoique prépondérants par le nombre, ces derniers [les catholiques] ont besoin de l'union entr'eux pour être maîtres de la situation, soit qu'on les considère dans leurs rapports vis-à-vis les protestants, soit qu'on examine leur position relativement à quelques politiciens dévoyés et tendant à mettre au pouvoir des hommes imbus des idées mauvaises des Écoles impies de l'Europe, soit enfin qu'ils aient à combattre un mouvement qui serait la ruine de notre nationalité, le mouvement de l'annexion aux États-Unis. » Mais il biffa ensuite cette partie de son texte.

25. *Ibid.*



Au dossier du commissaire apostolique, des laïques du diocèse de Québec ajoutèrent plusieurs questions présentées de façon à orienter les réponses dans un sens ultramontain et anti-Laval<sup>26</sup>.

[...]

13 *L'Université Laval avec son personnel et sa direction actuelle inspire-t-elle confiance aux catholiques ?*

14 *Y a-t-il dans le pays toute une école libérale impie ?*

16 *Y a-t-il tendance à introduire dans le pays les fausses doctrines en matière d'enseignement qui ont cours en France et en Belgique ?*

22 *Le mode actuellement suivi dans le choix des évêques offre-t-il des inconvénients ?*

26 *Désire-t-on que les biens des Jésuites, depuis longtemps détenus par le gouvernement soient rendus à qui de droit ?*

30 *Le fait que le Cardinal Préfet de la Propagande est en même temps protecteur de l'Université Laval est-il de nature à empêcher les justes réclamations contre cette institution de se manifester ?*

32 *Y a-t-il une tendance à revêtir l'Archevêque de Québec d'une autorité exagérée et à lui donner sur les autres diocèses une juridiction qui n'appartient qu'au Souverain Pontife ?*

33 *La manière d'agir des autorités ecclésiastiques du diocèse de Québec expose-t-elle à être mal notés les catholiques qui usent du droit sacré d'appel à Rome<sup>27</sup> ?*

Toutes ces interrogatives changées en affirmatives correspondaient à des accusations maintes fois lancées contre les Lavallois, l'archevêque et tous les « Libéraux » par les Ultramontains et les Montréalistes. C'est pourquoi, même si ce document ne portait aucune signature, nous sommes porté à croire qu'il provenait des Ultramontains québécois et fort probablement du Cercle catholique. Les questions étaient trop directes pour que Dom Smeulders se permette d'y répondre quelque temps à peine après son arrivée. Il garda donc le silence.

Si l'on se fie à M<sup>sr</sup> Duhamel d'Ottawa, M<sup>sr</sup> Smeulders avait une opinion sur le problème universitaire et sur la question de la division du

26. Dans les journaux comme dans les pamphlets, les Ultramontains lançaient depuis longtemps des accusations contre tous ceux qu'ils considéraient comme des « Libéraux ». La seule différence qu'il y avait entre ces accusations et les questions posées au commissaire dans le document qui suit consistait dans le fait que celles-ci se présentaient sous la forme interrogative.

27. « Questions posées par des laïques du diocèse de Québec à M<sup>sr</sup> Smeulders », ASTR, Politico-religieux, A4-131.

diocèse des Trois-Rivières bien avant de quitter Rome pour le Canada. Lors d'une entrevue avec le cistercien, au début du mois de novembre 1883, l'évêque d'Ottawa s'était fait dire que tous les décrets devaient être maintenus et que l'Université Laval était la seule université catholique reconnue par le Saint-Siège ; qu'il ne pouvait être question d'une université indépendante à Montréal ; qu'aucune école de médecine ou de droit ne pouvait être affiliée à Laval ; que la succursale devait être maintenue et que l'École de médecine ne pouvait pas être reconnue comme institution catholique par Rome, mais qu'elle devait se fusionner avec la succursale. Et lorsque M<sup>re</sup> Duhamel avait demandé à Dom Smeulders « si le mode suivi dans le cas du grand [*sic*] Séminaire de Montréal ne pourrait pas l'être aussi dans celui de l'École », ce dernier avait répondu sans détour « que ce serait une affiliation bien défendue par le décret de 1876<sup>28</sup> ». À cette époque, il était clair que le futur délégué ne voulait pas que l'École de médecine continue d'exister en conservant son autonomie. Sur la question du diocèse, Dom Smeulders avait dit à M<sup>re</sup> Duhamel « que le Saint-Siège avait décrété cette division et que son décret ne serait pas révoqué », mais il croyait « que le Pape tolérerait l'ajournement de la division si l'on donnait des raisons pour cet ajournement plus fortes que celles qui militaient en faveur de la création du diocèse de Nicolet<sup>29</sup> ».

M<sup>re</sup> Laflèche aurait bien voulu monopoliser pour un certain temps l'attention du commissaire afin de le convaincre de sa façon de comprendre et de vouloir solutionner tous les problèmes. Une semaine après avoir rencontré Dom Smeulders, l'évêque des Trois-Rivières lui rédigea une longue lettre<sup>30</sup>. Elle se divisait en quatre parties et contenait plusieurs références au mémoire de 1882. Il trouvait que le commissaire s'imaginait que le malaise « libéral » n'avait rien de bien grave et qu'il n'existait qu'à la surface. Étonné, il s'en prit encore à l'Université Laval qui était devenue impopulaire parce qu'elle n'avait « pas donné satisfaction au sentiment catholique dans la composition de son personnel enseignant et dans le mode de son enseignement ». Puis, il prit aussitôt la défense de l'École de médecine contre Laval et fit ressortir le caractère catholique de l'institution montréalaise et les injustices qu'elle avait subies aux dépens de l'épiscopat. Mais comme il pensait que ses affirmations littéraires ne suffiraient pas à convaincre le commissaire, M<sup>re</sup> Laflèche le supplia de prolonger son séjour lorsqu'il irait aux Trois-Rivières pour discuter plus en détail la question de l'éventuelle division de son diocèse.

Pendant ce temps, le climat déjà tendu qui existait entre M<sup>re</sup> Taschereau et les jésuites s'aggrava. L'archevêque de Québec pressa le père

28. Duhamel à Laflèche, le 16 janvier 1884, ACSM, Sér. MC., Portf. 8 : n° 15, 339.

29. *Ibid.*, 340.

30. Laflèche à Smeulders, le 8 novembre 1883, ASTR, Politico-religieux A4-134.

Cazeau, recteur du collège Sainte-Marie, de se prononcer ouvertement sur la nature et la gravité d'un sermon qu'avait fait le père Ponche aux Trois-Rivières, lors d'une retraite pastorale. À cette occasion, le prédicateur aurait déclaré :

*Babylone, c'est la division, la confusion, le désordre ; en un mot, l'enfer. Plaçons Babylone. Supposons que Babylone soit Québec. Montréal représentera Jérusalem.*

*Les francs-maçons ont leurs adeptes. C'est un archevêque, c'est le Cardinal qui conspire en silence pour mieux écraser celui qui par ses vertus et ses talents est en état de lutter contre les ennemis de l'Église, et qui, par les journaux et autres moyens, travaille à déverser le ridicule sur lui. Vous pouvez et vous devez vous mêler indirectement de la politique.*

*Je connais tous les évêques de la Province et ceux de la France, excepté deux. Je n'en connais pas qui soit supérieur à votre évêque...<sup>31</sup>*

Ces accusations n'étaient pas moins radicales que celles qu'avait déjà lancées le docteur Paquin contre le cardinal Siméoni, M<sup>gr</sup> Taschereau, M<sup>gr</sup> Fabre et M<sup>gr</sup> Racine. C'est pourquoi M<sup>gr</sup> Taschereau jugea nécessaire d'interdire le père Ponche et son supérieur, le père Cazeau, dans son diocèse. En plus de parer les coups que pouvaient lui porter certains ecclésiastiques ultramontains, l'archevêque de Québec devait prévoir ceux que préparaient des laïques de Montréal. À ce sujet, il écrivit à M<sup>gr</sup> Antoine Racine : « Il paraît que les avocats veulent aussi une faculté de droit indépendante. La bataille va être terrible<sup>32</sup>. »

La bataille s'annonça d'autant plus terrible que le commissaire se préparait à partir pour Montréal. Au nom de M<sup>gr</sup> Taschereau, le recteur Hamel écrivit à l'abbé Hospice Verreau de l'École normale Jacques-Cartier et lui demanda de trouver une place pour loger M<sup>gr</sup> Smeulders dès son arrivée. Il l'avertit de ne pas le laisser s'installer chez les frères de la Charité, ni à l'évêché, ni chez les jésuites et pas davantage chez les sulpiciens et chez les oblats<sup>33</sup>. Ces démarches ne servirent à rien, car Dom Smeulders décida de loger chez les oblats, rue de la Visitation<sup>34</sup>. Avant de quitter Québec, le commissaire fit une visite importante au séminaire : il y examina les livres de comptes<sup>35</sup>.

31. Cette citation est tirée de Taschereau à Laflèche, le 10 novembre 1883, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, A1-T102-21.

32. Taschereau à A. Racine, le 10 novembre 1883, dans Germain Lavallée, *op. cit.*, 37.

33. Hamel à Verreau, privée, le 26 novembre 1883, ASQ, Université 43, n° 60.

34. Smeulders à Fabre, le 10 décembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

35. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 249.

L'année 1883 s'acheva dans un climat de crise et de récriminations. Le 12 décembre, le commissaire apostolique arriva à Montréal<sup>36</sup> et le surlendemain, M<sup>re</sup> Fabre invita tous ceux qui le désiraient à visiter Son Excellence<sup>37</sup>. À la messe de Noël, dans la basilique de Québec, le grand vicaire Légaré prononça le sermon de circonstance et traita particulièrement du malaise religieux dénoncé violemment par les Ultramontains. Aussi emporté que l'avait été le père Braun une dizaine d'années plus tôt, il s'écria :

*La paix désirée, nous la posséderons lorsque tous les laïcs se renfermeront dans leur rôle. Il est vraiment étrange qu'il surgisse ça et là, dans notre société canadienne, des hommes qui se donnent la mission de régenter l'Église. Ne les voyons-nous pas s'arroger le droit de se mêler de toutes les questions qui relèvent avant tout du pape, des évêques et du clergé... ? N'est-il pas profondément triste de voir avec quel manque d'honneur on se permet de traiter un archevêque, notre maître à tous en doctrine, notre modèle en vertu ? Avec quelle absence de respect il est question des évêques qui ont la sagesse de ne pas épouser des opinions exagérées ? [...] Tous ensemble, mes frères, unissons nos efforts pour imposer silence à quelques voix discordantes qui ne nous paraissent nombreuses que parce qu'elles parlent fort...<sup>38</sup>*

Cyrille Légaré ne montrait alors qu'un revers de la médaille qu'il tenait devant les diocésains. Il critiquait les interventions des laïques dans les affaires religieuses qu'il considérait comme ne devant relever que du clergé, mais il ne signalait pas qu'en 1881, les évêques étaient intervenus d'une bien curieuse façon dans le travail des législateurs.

Ce sermon en entraîna d'autres, mais ils ne furent pas tous prononcés dans les basiliques. Les Ultramontains discernèrent dans l'intervention du grand vicaire de Québec une manœuvre visant à forcer la main du commissaire apostolique. Le Cercle catholique protesta de sa bonne foi. M<sup>re</sup> Taschereau qui en avait été jusqu'alors patron honoraire donna sa démission<sup>39</sup>. Mais la grande réplique ultramontaine au sermon de Québec parut dans un pamphlet anonyme, *la Source du mal de l'époque au Canada*<sup>40</sup>. Du côté des journaux, ce fut *la Patrie* qui se chargea de défendre

36. MEM, 9 : 485-486.

37. Fabre à *la Minerve*, *le Monde*, *l'Evening Post* et *l'Étendard*, le 14 décembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

38. Extrait du sermon prononcé par C. Légaré à Québec, à la messe de Noël, en 1883, Voir Rumilly, *Histoire*, 4 : 127-128.

39. *Ibid.*, 4 : 128.

40. On attribua ce pamphlet anonyme à Alexis Pelletier, curé de Valleyfield. Voir *ibid.*, 4 : 129.

l'archevêque Taschereau qui venait d'être accusé de « protecteur du libéralisme<sup>41</sup> ». Elle qualifia le pamphlet de « saleté anonyme » d'un « engeuement en règle contre M<sup>gr</sup> l'archevêque de Québec, contre feu M<sup>gr</sup> Conroy et contre tous les ecclésiastiques qui, de près ou de loin, sympathisent avec la cause de l'Université Laval », de « bouquin préconisé par le grand vicaire Trudel [*i.e.* le sénaterr], approuvé par papa Vincelette de l'asile de Beauport », et termina en disant : « Vous voyez que cela débute comme un ancien mandement de M<sup>gr</sup> Bourget à l'adresse des libéraux...<sup>42</sup> » Dix jours plus tard, M<sup>gr</sup> Fabre condamna le pamphlet<sup>43</sup>.

Bien que non évidente, la connexité entre toutes les questions soulevées qui faisaient l'objet des plaintes, des accusations sans limite, des mémoires et des pamphlets soumis au commissaire apostolique était réelle. Si, depuis 1867, le cas canadien-français était classé pour « *l'establishment canadian*<sup>44</sup> » et que celui des Rouges et des Ultramontains était pratiquement classé dans la province de Québec<sup>45</sup>, il restait encore à asseoir solidement l'ordre nouvellement établi qui, au Québec, consistait en une entente non camouflée entre les laïques, liés au « système » de 1867, et les clercs disposés au compromis. Dans la réalisation de cette alliance, il était pratiquement inévitable que le monde de l'enseignement soit mis en cause, car c'est grâce à lui que les gens en place, les défenseurs de l'ordre établi transmettent et imposent l'idéologie qui les maintient au-dessus des pavés plébéiens. Par conséquent, il ne faut pas être surpris de la quantité effarante des sources qui jaillirent auprès de Dom Henri Smeulders. À Québec, il avait écouté les Tardivel, Landry, Hamel, Livernois, Pacaud, et Tarte, les gens du Cercle catholique, de l'Université Laval, de *la Vérité*, du *Courrier du Canada* et du *Canadien*. On avait même osé lui parler d'une tendance à l'étatisme dans l'instruction publique<sup>46</sup> ! À Montréal, en plus d'entendre les représentants de l'École de médecine, il écouta les sœurs de l'Hôtel-Dieu ; il reçut les requêtes du sénateur Bellerose<sup>47</sup> et le mémoire du sénateur omniprésent, F.-X.-A. Trudel ; il entendit les plaintes de l'École normale Jacques-Cartier contre le projet prêté à M<sup>gr</sup> Laflèche de faire interdire l'enseignement aux laïques et il s'entretint avec les frères des

41. *Ibid.*, 4 : 128.

42. *Ibid.*, 4 : 129.

43. MEM, 9 : 507-510.

44. Maurice Séguin, *l'Idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Trois-Rivières, Ed. du Boréal Express, 1968, 49-50.

45. Voir à ce sujet la conclusion de Jean-Paul Bernard, *les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, P. U. Q., 1971.

46. Rumilly, *Histoire*, 4 : 163.

47. *Ibid.*, 4 : 164.

Écoles chrétiennes de leurs difficultés avec les commissaires d'écoles. Du niveau primaire au niveau universitaire, tout le monde de l'enseignement était mis en cause.

Vers la fin de janvier 1884, une première rencontre eut lieu entre les représentants de l'École de médecine et de chirurgie et le commissaire apostolique<sup>48</sup>. L'École tenait à ce que « ses droits » soient respectés et elle repoussait une certaine interprétation des décrets pontificaux. Lors d'une assemblée régulière tenue le 12 janvier 1884, ses officiers élirent les docteurs D'Orsonnens et Desjardins pour traiter avec Dom Smeulders et l'Université Laval<sup>49</sup>. Deux semaines plus tard, après s'être adjoints des conseillers juridiques, Simon Pagnuelo et l'abbé Joseph-Camille Caisse, les délégués montréalais présentèrent une première requête au commissaire<sup>50</sup>. Ils s'attardèrent longuement à décrire les étapes importantes de l'histoire de l'École et sur les démêlés qu'elle avait eus avec l'Université Laval et l'épiscopat depuis 1876. En plus d'exiger que les droits de l'institution montréalaise soient reconnus, ils affirmèrent une fois de plus que les décrets de 1876 et de 1883 n'ordonnaient pas de fait l'anéantissement de l'École. Après avoir lu ce document, le commissaire décida de le communiquer au vice-recteur de la succursale et demanda à ses interlocuteurs quelle était sa nature au point de vue canonique. L'audience fut alors levée.

Lors de la seconde audience, le 14 février, le canoniste J.-C. Caisse et le juriste Pagnuelo répondirent aux questions qu'avait posées le commissaire et ce dernier voulut savoir quelle était la validité des contrats signés entre l'École et l'Hôtel-Dieu et quelles étaient les garanties que les Montréalais pouvaient donner au Saint-Siège concernant le caractère catholique de leur institution<sup>51</sup>. Pagnuelo eut peu de difficultés à expliquer la nature de l'École de médecine sur le plan civil. Il se référa à quelques dates importantes : 1845, année de l'incorporation civile de l'École ; 1849, 1860, 1872 et 1882, années correspondant à des conventions signées avec l'Hôtel-Dieu ; 1870 et 1871, années au cours desquelles l'École avait lutté victorieusement contre les docteurs Hingston et McDonell du Bishop's College qui avaient obtenu, à l'encontre des conventions signées entre l'École et l'Hôtel-Dieu, le contrôle médical d'une salle de l'hôpital. Le canoniste Caisse présenta alors une argumentation assez faible : il considéra que l'École ne possédait aucun document officiel qui aurait prouvé son caractère catholique et il se contenta de faire ressortir la bonne entente qui avait

48. Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, [circa] 1908-1918, 5 : 233.

49. *Ibid.*, 5 : 204.

50. *Ibid.*, 5 : 204-210.

51. *Ibid.*, 5 : 210-222.



régné entre elle et M<sup>sr</sup> Bourget. Il énuméra enfin les contrats signés avec les sœurs de l'Hôtel-Dieu. C'est alors que Dom Smeulders voulut connaître la validité de ces contrats et les intentions arrêtées de l'École concernant son caractère religieux.

À la troisième audience, l'argumentation des défenseurs de l'École fut plus serrée. Ils voulurent obtenir un jugement final au plus tôt. Par ailleurs, le commissaire leur remit le texte des réponses de l'université aux questions qu'il avait posées au sujet de la requête de l'École du 23 janvier<sup>52</sup>. Quatre conditions étaient nécessaires pour valider canoniquement les contrats passés entre l'École et l'Hôtel-Dieu : délibération et consentement du Chapitre de la communauté, consentement de l'ordinaire du diocèse, utilité certaine de contracter et consentement du Saint-Siège. Le plaideur canoniste de l'École soutint que chacune de ces conditions avait été respectée en se référant à des documents précis : la délibération capitulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1872<sup>53</sup>, le certificat du 4 mars relatif aux contrats et conventions du 13 avril 1860, 1<sup>er</sup> octobre 1872 et du 4 septembre 1882 entre l'École et l'Hôtel-Dieu, la permission demandée à M<sup>sr</sup> Fabre le 5 août 1882 pour signer la convention de septembre<sup>54</sup>, la réponse affirmative de l'évêque de Montréal<sup>55</sup>, les avantages que retirait l'Hôtel-Dieu, le quatrième article de la treizième constitution des sœurs de l'Hôtel-Dieu, la permission et l'approbation données par M<sup>sr</sup> Bourget de signer ces contrats en vertu d'un indult du Saint-Siège du 27 mars 1870, et deux rapports de l'Hôtel-Dieu envoyés au Saint-Siège en 1872 et 1876<sup>56</sup>. De l'avis du plaideur, la validité canonique des contrats avait été reconnue par le pape, par M<sup>sr</sup> Conroy, par le cardinal Siméoni et par l'Université Laval qui n'avait pas osé chasser l'École de l'hôpital en 1880<sup>57</sup>. Quant aux garanties de son attachement au Saint-Siège, l'École était disposée à ce que l'on modifiât le septième article du décret de 1876 de manière à astreindre de façon plus stricte chaque professeur à l'autorité religieuse par le mode de sa nomination<sup>58</sup>. Mais en retour, l'École exigeait la résiliation des conventions qu'elle avait signées avec M<sup>sr</sup> Fabre et l'université le 15 décembre 1877 et un nouvel engagement avec l'ordinaire de Montréal<sup>59</sup>.

52. *Ibid.*, 5 : 222-231.

53. Document reproduit dans *ibid.*, 5 : 223.

54. *Ibid.*, 5 : 224.

55. *Ibid.*, 5 : 224.

56. *Ibid.*, 5 : 226.

57. *Ibid.*, 5 : 227.

58. *Ibid.*, 5 : 228-229.

59. *Ibid.*, 5 : 230-231.

Au cours des deux dernières audiences du 22 mars<sup>60</sup> et du 9 avril<sup>61</sup>, l'École présenta des articles additionnels visant à garantir sa soumission à l'autorité religieuse. Elle demanda aussi un jugement final au commissaire.

Parallèlement à ces audiences entre les représentants de l'École et le commissaire apostolique, Dom Smeulders et M<sup>re</sup> Taschereau s'entretenirent de la question de l'École et des biens des jésuites. En février 1884, Dom Smeulders présenta à M<sup>re</sup> Taschereau une alternative relative au statut qu'il convenait de reconnaître à l'École ; et à Rome, en 1883, l'archevêque lui avait demandé de lui reconnaître le droit de négocier avec le gouvernement provincial la cession du vieux collège des jésuites au séminaire de Québec. Pour ce qui est du statut de l'École, le commissaire entrevoyait deux possibilités : le maintien de la succursale tout en laissant l'École continuer dans le *statu quo* ; l'affiliation de l'École à l'université tout en lui conservant sa charte civile, son autonomie et ses biens. Il préférait la seconde solution. Au sujet de la question des biens des jésuites, le commissaire montra à son interlocuteur un indult qui lui accordait le droit qu'il revendiquait, mais il refusa de lui en délivrer une copie. Il ajouta : « que ses instructions lui commandaient, lorsque l'Archevêque aurait réussi, de faire remettre les sommes qui en proviendraient à la disposition du Saint-Siège, par qui elles seraient partagées entre le séminaire et les jésuites<sup>62</sup>. »

Le recteur Hamel ne fut pas d'accord avec le commissaire relativement à l'École de médecine et repoussa la conclusion que les Montréalais avaient tirée de leur interprétation des décrets pontificaux. Par l'entremise de M<sup>re</sup> Taschereau, l'abbé Hamel répondit à Dom Smeulders<sup>63</sup>. Il contesta l'interprétation que l'École avait donnée au sujet des décrets<sup>64</sup> et la préférence qu'accordait le commissaire pour le statut de l'École : « Quand même l'École serait fermée, et que nous aurions tous les élèves, il nous serait impossible de soutenir la Succursale. [...] Si, quand il s'est agi d'établir la Succursale, on nous avait dit que Montréal ne se conformerait pas, dans un avenir prochain, au décret de 1876, quant à sa part de dépenses, nous n'aurions jamais consenti à laisser commencer la Succursale. [...] il est impossible, sans un concours considérable, de faire concurrence à

60. *Ibid.*, 5 : 231-235.

61. *Ibid.*, 5 : 262-270.

62. « Notes sur mon entrevue avec M<sup>re</sup> Smeulders, à Montréal, le 9 février 1884 », signature de M<sup>re</sup> Taschereau, dans *Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*, 1. Nous avons trouvé ce document dans les archives non codifiées de l'École normale Jacques-Cartier.

63. « Lettre du Supérieur du Séminaire de Québec à Monseigneur l'Archevêque de Québec », signée par T.-E. Hamel, le 16 février 1884, dans *ibid.*, 2-7.

64. *Ibid.*, 2-3.

l'École, si elle continue *in statu quo*<sup>65</sup>. » Cet appui financier local ne devait pas être en-deça de \$20 000 par année<sup>66</sup>. Dès lors, le recteur soulevait le problème du financement de l'université et ouvrait le débat sur la question des biens des jésuites. Il fit savoir à M<sup>sr</sup> Taschereau que même si l'indemnité pour le collège des jésuites était accordée au séminaire de Québec, cela serait encore bien insuffisant pour permettre à l'entreprise lavalloise de renflouer son budget. En effet, cette indemnité correspondait environ à une somme de \$25 000 à \$30 000. Advenant le règlement complet de la question des biens, il réclama alors, pour le séminaire de Québec, une grande part de l'indemnité gouvernementale à titre de « commencement de compensation<sup>67</sup> ». Sans une solution rapide, et il fixait le délai à Pâques, il menaçait de fermer les facultés laïques à la fin de l'année scolaire<sup>68</sup>.

Pour satisfaire aux besoins de l'Université Laval, Dom Smeulders proposa l'adoption d'un modèle de financement appliqué en Belgique, mais les Lavallois s'y opposèrent. Dans deux lettres qu'il fit parvenir à M<sup>sr</sup> Taschereau les 29 février<sup>69</sup> et 15 mars<sup>70</sup>, le commissaire apostolique fit allusion au mode de financement adopté pour l'Université de Louvain. À tous les ans, deux dimanches consécutifs, on aurait fait dans les églises une quête appelée Denier de l'université catholique pour subvenir aux besoins de Laval et de la succursale. L'abbé Benjamin Pâquet, procureur du séminaire de Québec, discuta de cette proposition avec le commissaire et M<sup>sr</sup> Taschereau donna son opinion<sup>71</sup>. L'archevêque se montra des plus réalistes sur cette question. Il n'acceptait pas le principe des quêtes annuelles parce qu'il entrevoyait des résultats trop aléatoires et qu'en plus certains évêques pourraient refuser leur collaboration. Il préférait une solution préconisée par le procureur du séminaire de Québec qui « finirait par faire un capital suffisant pour soutenir l'université jusqu'à la consommation des siècles », à condition que « le Souverain Pontife l'impose par autorité à tous les Évêques, à tout le clergé, à tous les fidèles<sup>72</sup> ». Cette solution - Pâquet consistait en « une souscription de deux centins par année pendant vingt ou vingt-cinq ans » auprès de tous les catholiques de la

65. *Ibid.*, 4.

66. *Ibid.*, 5.

67. *Ibid.*, 5-7.

68. *Ibid.*, 6.

69. « Lettre de Son Excellence le Commissaire Apostolique à Monseigneur l'Archevêque de Québec », le 29 février 1884, dans *ibid.*, 7-8.

70. « Lettre du Commissaire Apostolique, en date du 15 mars 1884, à l'Archevêque de Québec », dans *ibid.*, 8.

71. « Lettre de Monseigneur l'Archevêque à Son Excellence le Commissaire Apostolique », le 17 mars 1884, dans *ibid.*, 9-10.

72. *Ibid.*, 9 ; Taschereau à Smeulders, le 6 mars 1884, ASQ, Université 28, n° 94.

province<sup>73</sup>. Une semaine plus tard, M<sup>re</sup> Taschereau revint à la charge auprès de Dom Smeulders et le séminaire de Québec renchérit en insistant sur la nécessité de conserver son indépendance vis-à-vis le gouvernement civil et les évêques des autres diocèses tout en dirigeant l'université à la façon d'un monopole<sup>74</sup>. Le recteur Hamel s'en prit au commissaire. Il lui fit remarquer que « si Son Excellence connaissait aussi bien le Canada que nous connaissons la Belgique et la France, Elle se convaincrerait de suite que les circonstances y sont bien différentes<sup>75</sup> ». Comme Dom Smeulders trouvait le projet-Pâquet trop compliqué, le recteur remarqua encore que « dans ce plan, il n'y a de déterminé que le montant de la réclamation, \$500 000, payable en 20 ou 25 ans<sup>76</sup> » ! N'ayant reçu qu'un accusé de réception à cette lettre<sup>77</sup>, l'abbé Hamel déclara péremptoirement « que si la question financière, la seule importante pour nous, n'était pas réglée cette année, nous ne pouvions pas aller plus loin, et que nous serions dans la nécessité de fermer les facultés laïques<sup>78</sup> ». Il ne pouvait être plus précis.

Tandis que le grand vicaire de Québec, Cyrille Légiaré et un certain L.-H. Huot s'effrayaient mutuellement à l'avance du danger que pourraient constituer les sulpiciens à Montréal et qu'ils esquissaient un plan de chantage, en tenant compte, comme ils le disaient, des « services rendus par les Québécois lors de l'affaire des paroisses<sup>79</sup> », le curé Bellenger faisait connaître à M<sup>re</sup> Laflèche son étonnement et ses craintes relatives au comportement de Dom Smeulders : « Il est probable, disait-il, que le délégué est d'avis qu'il est plus aisé de vous immoler que de déplaire à la Propagande, quitte à préparer des prétextes pour se justifier devant

73. Le plan suggéré par Benjamin Pâquet a été expliqué par M<sup>re</sup> Taschereau dans une lettre à M<sup>re</sup> Smeulders du 17 mars 1884. Voir *Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*, 9.

74. « Lettre de l'Archevêque de Québec à Son Excellence le Commissaire Apostolique », le 25 mars 1884, dans *ibid.*, 10-12.

75. « Lettre du Supérieur du Séminaire de Québec à l'Archevêque de Québec », le 25 mars 1884, dans *ibid.*, 12-21.

76. *Ibid.*, 21.

77. « Lettre de Son Excellence le Commissaire Apostolique à Monseigneur l'Archevêque de Québec », le 28 mars 1884, dans *ibid.*, 21.

78. « Lettre du Supérieur du Séminaire de Québec à Monseigneur l'Archevêque de Québec », le 31 mars 1884, dans *ibid.*, 22.

79. Légiaré à Huot, le 12 février 1884, ASQ, Lettres P, n° 190 ; Huot à Légiaré, le 14 juillet 1884, ASQ, Lettres P, n° 191 ; Télégramme de Huot à Choquet, le 20 [?], 1873, ASQ, Lettres P, n° 192 ; Télégrammes de Bolduc à Brichet et de Brichet à Bolduc, copies faites par l'abbé Boldue, s. d., ASQ, Lettres P, n° 193 ; à A. Choquet, Fabrique Notre-Dame, télégramme, le 21 mars 1873, ASQ, Lettres P, n° 194. Nous aurions aimé savoir quels étaient ces services rendus par les Québécois. Nous n'avons rien découvert.

le pape<sup>80</sup>. » Il prêta une intention machiavélique aux cardinaux de la Propagande.

*Il me semble que les cardinaux et les employés du bureau de la régie de la Propagande auront dit au délégué :*

*Maintenez les décrets, sauvez l'honneur de la Propagande, regardez ce document [les calomnies de l'abbé Marquis] comme vrai, ne le montrez à personne, pas même à M<sup>gr</sup> Laflèche, sur ce témoignage, divisez son diocèse, s'il vous offre sa démission, acceptez-la. Ne lui accordez pas d'enquête. L'archevêque T. et Laval ont raison. M<sup>gr</sup> Laflèche doit être supprimé. Ne perdez jamais de vue que Rome ne se déjuge pas<sup>81</sup>.*

Même si M<sup>gr</sup> Fabre s'était déclaré à plusieurs reprises fils d'obéissance, il ne fallait pas croire qu'il était disposé à accepter que quiconque, « Libéraux » lavallois aussi bien qu'Ultramontains montréalistes, lui force la main impunément. Il se donna la peine de décortiquer la plaidoirie qu'avait présentée le docteur Desjardins à Rome, puis il déclara au commissaire que « l'intérêt la [l'École] rendait une Institution Catholique, comme l'intérêt la faisait fournir des arguments en faveur d'une Université à Montréal<sup>82</sup> ». Sur la question du financement de la succursale, il déclara n'avoir jamais pris d'engagement définitif dans la responsabilité des frais à encourir<sup>83</sup>. Il décéla des difficultés majeures dans le plan Pâquet, et, à la demande du commissaire<sup>84</sup>, il fit connaître son opinion personnelle sur le séminaire de Québec et ses dirigeants : « Comme toujours, le Séminaire de Québec prépare les choses de manière à jeter la faute d'une défaite qu'il redoute sur les épaules des Évêques de la Province. Cependant on sait que si le même Séminaire est prompt à s'en servir comme d'un rempart et d'un bouclier contre les adversaires, il n'a jamais été disposé à les intéresser à son œuvre<sup>85</sup>. » Jamais, jusqu'alors, M<sup>gr</sup> Fabre n'avait osé laisser de trace, dans la province, d'une façon de voir aussi peu favorable au séminaire de Québec. Son opinion, à ce moment-là, ressemblait étrangement à celle de M<sup>gr</sup> Langevin d'Ottawa. Ce dernier écrivit précisément à M<sup>gr</sup> Laflèche, deux jours plus tard : « Ça me paraît étrange que tout se fasse à notre insu et derrière notre dos. Est-ce que nous ne sommes rien

80. Bellenger à Laflèche, le 17 février 1884, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, 1864-1892, A2-B14-26.

81. *Ibid.*

82. « Remarques sur le Mémoire présenté par le D<sup>r</sup> Desjardins à Rome, 15 août, 18 août, 1883, à Son Excellence Dom H. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada », ACAM, Université de Montréal, 820.001.

83. « Résumé historique de l'établissement de la succursale Laval à Montréal, à S. E. D. H. Smeulders », le 1<sup>er</sup> mars 1884, ACAM, RLF, 5 : 257-267.

84. Smeulders à Fabre, le 25 mars 1884, ACAM, Université, médecin, 831.106.

85. *Ibid.*

dans la province ? Votre Grandeur sait-elle, si réellement, il a été donné une décision par le Commissaire dans l'affaire de la Succursale ? Je continue à croire qu'il vaut mieux attendre cette décision, avant de demander une enquête générale, surtout maintenant qu'il paraît certain que le Commissaire n'est pas sur le point de partir pour Rome<sup>86</sup>. » Mais M<sup>gr</sup> Fabre avait déjà laissé entendre que les évêques étaient suffisamment informés par les journaux de ce qui se passait au sujet de la succursale, alors qu'il était intervenu pour bâillonner les rédacteurs.

Si les Lavallois avaient un important réseau d'information et de diffusion, le « système Zitelli-Pâquet » dont nous avons déjà parlé plus haut, les Ultramontains, les jésuites et les Montréalistes ne manquaient pas d'informateurs. Le curé Bellenger de Deschambault communiquait beaucoup d'informations à l'évêque des Trois-Rivières ; l'abbé Luc Désilets, était à Rome où il travaillait pour le compte de M<sup>gr</sup> Laflèche, et le père Robert en faisait autant pour les jésuites<sup>87</sup>. Dans une lettre au père Hudon du collège Sainte-Marie, le père Robert l'informait :

*2° Dans le but de contrôler l'action du Commissaire Ap., d'entraver son influence et de suppléer à l'impuissance de mesures qu'il pourra faire ratifier par la Cour de Rome, le Recteur actuel de l'Univ. Lav. Mons. l'abbé Thov-E. Hamel a jugé nécessaire de solliciter, de presser même activement l'Arch. de Q. à s'adjoindre l'Ev. de Sherbrooke, afin d'aller immédiatement tous deux à Rome pour y mettre en accusation le Com. Apos. lui-même, pour y réduire à néant toutes les informations, et en rapporter ainsi sous le plus court délai possible une dernière et décisive confirmation, telle que l'a faite au Canada la majorité, c.-à-d. l'autorité des Evêques et du S. Siège [...] ... et celui-ci [l'abbé Hamel] s'est empressé de monter chez l'Ev. de Sherbrooke pour le mettre dans le secret et le prier en même temps d'user de toute son influence auprès de l'Arch. que le Rect. Hamel accuse d'inertie...<sup>88</sup>*

Les affirmations du père Robert n'étaient certainement pas basées sur une simple opinion personnelle. Après avoir discuté à Montréal avec

86. Langevin à Laflèche, le 27 mars 1884. ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-20.

87. Comme nous l'avons déjà signalé dans le 4<sup>e</sup> chapitre, nous n'avons pas eu la permission de dépouiller le fonds Robert aux archives des pères jésuites à Saint-Jérôme ; mais lors d'une rencontre avec Jacques Grisé, qui a fait une thèse de D.E.S. intitulée : *le Premier Concile provincial de Québec (1851)*, à l'Université de Montréal, nous avons appris que ce fonds et les archives vaticanes montrent bien que le jésuite Robert faisait partie d'un « système » semblable et opposé à celui de M<sup>gr</sup> Zitelli et de Benjamin Pâquet.

88. P. Robert au P. Hudon, le 14 avril 1884, ACSM, Correspondance 1884-1885, Sér. MC, Portf. 8, n° 15, 345.



l'évêque de Saint-Boniface, M<sup>sr</sup> Taché, Dom Smeulders écrit à M<sup>sr</sup> Laflèche pour lui annoncer que la question qui le concernait était résolue, c'est-à-dire : que la division du diocèse des Trois-Rivières n'était ni nécessaire ni utile<sup>89</sup>. Depuis les six mois que durait son enquête, le commissaire apostolique n'avait donné aucune lueur d'espoir aux « Libéraux », ni au séminaire de Québec, ni à l'archevêque Taschereau. Au contraire, il avait refusé de se prononcer sur un mode de réglementation de la question des biens des jésuites qui aurait pu favoriser le séminaire. Et son attitude semblait plutôt favorable à l'autonomie de l'École de médecine sinon à la création d'une université indépendante à Montréal. Enfin, il donnait gain de cause à M<sup>sr</sup> Laflèche contre les « Libéraux » et l'archevêque Taschereau dans la question de la division du diocèse des Trois-Rivières. Comme l'avait prévu le père Robert, vers la fin d'avril, M<sup>sr</sup> Taschereau informa M<sup>sr</sup> Fabre de son départ imminent pour Rome<sup>90</sup>, où il multiplierait démarches et rencontres dans le but de faire désavouer Dom Henri Smeulders. Toujours à l'affût des nouvelles, M<sup>sr</sup> Langevin demandait encore à M<sup>sr</sup> Laflèche si le commissaire avait pris une décision au sujet de la succursale<sup>91</sup>.

\* \* \*

La décision de Dom Smeulders au sujet du diocèse des Trois-Rivières remplit de joie tous les amis de M<sup>sr</sup> Laflèche, mais les partisans de Laval et les « Libéraux » se révoltèrent. Lors d'une cérémonie qui se déroula à la cathédrale des Trois-Rivières, le juge Bourgeois présenta une adresse de félicitations à M<sup>sr</sup> Laflèche au nom de la population de la ville<sup>92</sup>. Les adversaires attribuèrent le succès de M<sup>sr</sup> Laflèche à l'intervention de M<sup>sr</sup> Taché auprès du commissaire. Dans *l'Électeur*, Pacaud vociféra contre les jésuites, ennemis de Laval, qui auraient fait venir M<sup>sr</sup> Taché de Saint-Boniface pour influencer le commissaire apostolique : « Il est très regrettable de voir ainsi un prélat étranger intervenir dans nos affaires exclusivement provinciales<sup>93</sup>. » Une curieuse coïncidence fit qu'on annonça publiquement, le même jour, le départ prochain de M<sup>sr</sup> Taschereau pour Rome. L'archevêque partit le 23 avril accompagné non pas par M<sup>sr</sup> Antoine Racine comme l'avait prévu le père Robert, mais par l'abbé L.-N. Bégin<sup>94</sup>, préfet des études du séminaire de Québec.

89. Rumilly, *Histoire*, 4 : 176.

90. Taschereau à Fabre, le 20 avril 1884, ACAM, Québec, 295.101.

91. Langevin à Laflèche, le 22 avril 1884, ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-21.

92. Rumilly, *Histoire*, 4 : 176.

93. « Étranger ! » *la Vérité*, 3 mai 1884.

94. Rumilly, *Histoire*, 4 : 177. L'abbé Louis-Nazaire Bégin allait succéder à M<sup>sr</sup> Taschereau en 1898.

Plusieurs journaux relevèrent l'article de Pacaud dont *l'Étendard*<sup>95</sup>, le *Courrier du Canada*<sup>96</sup>, *la Vérité*<sup>97</sup> et *la Minerve*<sup>98</sup>. Tous étaient d'avis que le rédacteur libéral de Québec maniait cavalièrement l'injure et que M<sup>re</sup> Taché n'était pas un étranger, mais qu'au contraire il était l'une des plus grandes gloires de l'Église du Québec.

Le vent dans les voiles, les Ultramontains préparèrent un « Avant-projet d'une université à Montréal<sup>99</sup> ». Cette université devait s'appeler « L'Université Bourget » et son corps politique comprendrait l'évêque de Montréal, le recteur du collège Sainte-Marie, le supérieur de Saint-Sulpice et les doyens de chacune des Facultés de médecine, de droit, des sciences, des arts « et autres facultés à être érigées ». L'on prévoyait en outre que l'École de médecine serait reconnue comme la Faculté de médecine de la nouvelle institution, mais qu'à l'instar de la Faculté de théologie, elle conserverait sa charte civile et son autonomie. En somme, dans ce projet, les auteurs, sans doute les plus intéressés à la séparation définitive d'avec Laval et à l'érection de Montréal en archevêché, tentaient de se faire une université sur mesure qui assurerait la conservation de tous leurs droits et privilèges.

Bien avant que M<sup>re</sup> Taschereau n'arrivât à Rome, le curé Bellenger, informateur de M<sup>re</sup> Laflèche, commenta longuement les buts de sa mission et expliqua à sa façon la situation pénible dans laquelle était censé se trouver l'archevêque de Québec.

*Depuis longtemps, M<sup>re</sup> T. ne s'appartient plus, aujourd'hui moins que jamais. [...] Voici le but du voyage de M<sup>re</sup> T. et de N. B. M<sup>re</sup> part décidé d'offrir sa démission (N.N.S.S.A. et D. Racine ont chargé M<sup>re</sup> T. de joindre leur mître à la sienne, si Rome ne fait pas leur commune volonté) [sic] d'offrir sa démission, si Rome ne maintient les décrets (vous savez ce que M<sup>re</sup> T. ainsi que nos abbés libéraux entendent par cette formule) [sic] essayer de démolir le délégué, faire modifier ses lettres de mission, et faire que des enquêtes sur les agissements de Québec n'aient pas lieu... J'espère que l'ami Luc sera de taille à lutter contre nos députés Québécois. Ils ne sont pas forts pour ces sortes de combats. Je crois que Luc a assez de foin dans ses bottes, pour soutenir le droit et la justice contre eux<sup>100</sup>.*

95. « L'Électeur vs M<sup>re</sup> Taché », *l'Étendard*, 24 avril 1884.

96. Rumilly, *Histoire*, 4 : 177-178.

97. « Étranger ! » *la Vérité*, 3 mai 1884.

98. Rumilly, *Histoire*, 4 : 177.

99. « Avant-projet d'une Université à Montréal », le 23 avril 1884, ACSM, Sér. MC, Portf. 8, n° 9, 217-224.

100. Bellenger à Laflèche, le 24 avril 1884, ASTR, Correspondance Bellenger, Laflèche, A2-B14-28.

Guère plus favorable au séminaire de Québec, à l'Université Laval et à M<sup>re</sup> Taschereau que son confrère des Trois-Rivières, M<sup>re</sup> Langevin voyait dans les revendications financières du séminaire « un prétexte, soit pour menacer de fermer l'université, soit pour demander du secours à la législature, soit enfin pour provoquer quelques démonstration, sous forme de souscription<sup>101</sup> ». Cette opinion se présentait presque au même moment où le recteur Hamel prononça un discours sur les finances du séminaire<sup>102</sup>.

L'arrivée au Canada, au début du mois de mai, du *Journal de Rome* du 16 avril relança l'âpre débat sur la franc-maçonnerie. Le rédacteur écrivait : « En combien de pays, malgré la défense formelle de l'Église, la franc-maçonnerie n'a-t-elle pas séduit jusqu'à des catholiques ; faut-il rappeler ces tristes compromissions, sinon ces adhésions déclarées qui, en Portugal, au Brésil, dans l'Amérique du Nord, au Canada surtout, découragent les fidèles du Christ...<sup>103</sup> » Plus explicite et encore beaucoup plus particularisé fut l'article du 9 mai qui exposait une des thèses chères aux Ultramontains : « Au Canada, c'est la franc-maçonnerie, cette franc-maçonnerie insinuante, distinguée, qui est à l'origine de ces conflits religieux et politiques, inconnus encore il y a quelques années, et portés aujourd'hui à un tel degré d'acuité que le Saint-Siège a dû envoyer un commissaire extraordinaire pour pacifier les diocèses<sup>104</sup>. »

Ces articles inspirés tombaient dans une bonne terre, au bon moment. Ils relançaient sur le champ de bataille tous les antagonistes des années 1850 et 1860. Chez J.-A. Langlois, le père Édouard Hamon, un jésuite, venait justement de lancer *la Franc-maçonnerie dans la province de Québec* et multipliait ses articles dans les journaux ultramontains, tels *l'Étendard* et *la Vérité*. M<sup>re</sup> Fabre tenta de couper court à la polémique engagée en lançant un mandement qui fut lu dans toutes les églises de Montréal le 25 mai<sup>105</sup> ; mais son collègue des Trois-Rivières publiait lui aussi une circulaire recommandant à son clergé de prononcer des sermons contre la franc-maçonnerie<sup>106</sup>. Dans cette circulaire, il reproduisait l'encyclique *Humanum genus*. Dans un élan missionnaire, *la Minerve* de Tassé présentait un article intitulé : « L'esprit religieux est-il en baisse<sup>107</sup> ? » Et

101. Langevin à Laflèche, le 28 avril 1884, ASTR. Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-22.

102. « La situation de l'Université Laval. Exposé de M. le Recteur », *le Canadien*, 2 mai 1884.

103. Cité dans Rumilly, *Histoire*, 4 : 178.

104. *Ibid.*, 4 : 178.

105. MEM, 10 : 1-8.

106. METR, 4 : 121-180.

107. « L'esprit religieux est-il en baisse ? » *la Minerve*, 30 mai 1884.

dans une envolée digne des plus illustres représentants de l'élite laïque et cléricale québécoise, il répondait à la question qu'il posait : « Non. Il est plus ardent que jamais. Dans nos campagnes, il ne manquait pas, il y a vingt-cinq ans, de catholiques qui ne remplissaient pas leurs devoirs, qui n'assistaient pas à la messe du dimanche et ne faisaient pas leurs Pâques. Aujourd'hui leur nombre est insignifiant<sup>108</sup>. » Ce député fédéral d'Ottawa se donnait même la peine de compter le nombre des communions de Noël à Montréal, puis il déclara comme un signe des temps : « Qui ne sait qu'il a fallu épurer l'Histoire du Canada de Garneau, pour la troisième édition ? Pourquoi ? Parce que les éditions précédentes offraient matière à critique au point de vue ecclésiastique. Elles avaient paru, pourtant, et s'étaient aisément écoulées ; mais aujourd'hui cela n'eût pas été possible. C'est un signe, n'est-ce pas<sup>109</sup> ? » C'était un signe en effet ! C'était le signe qui démontrait la réussite de l'ordre récemment établi au Canada et dans la province de Québec. Dans cet ordre nouveau, il n'y avait pas de place pour les extrémistes, tant pour ceux de droite, les Ultramontains intransigeants, que pour ceux de gauche, les Rouges, les démocrates, les laïcisans, les « Libéraux ». Par mesure de prudence, M<sup>sr</sup> Taché intercédait auprès de M<sup>sr</sup> Laflèche, son ami intime, pour lui conseiller vivement d'arrêter la polémique dans laquelle il s'était malheureusement relancé<sup>110</sup>.

Ross, premier ministre du Québec, tenta vainement de continuer et d'achever une lutte qu'avait déjà engagée M<sup>sr</sup> Laflèche. Au Conseil de l'instruction publique, il présenta un projet visant à supprimer les écoles normales en les annexant aux collèges classiques<sup>111</sup>. Sur un total de 4 495 instituteurs et institutrices qui enseignaient dans la province, 555 seulement étaient diplômés des écoles normales. Et pourtant, 3 467 diplômes avaient été accordés depuis la création de ces écoles en 1857. Ross en concluait qu'une grande majorité des élèves de ces institutions profitaient des cours sans avoir l'intention de se livrer à l'enseignement. Or, ces écoles normales coûtaient annuellement \$42 000 de subventions provinciales. D'où l'idée du premier ministre de les supprimer comme telles pour les annexer aux collèges où les étudiants payaient des frais de scolarité.

À Rome, M<sup>sr</sup> Taschereau déploya une activité fébrile. Arrivé le 17 mai, il commença à rédiger la première d'une longue série de lettres à son grand vicaire à Québec<sup>112</sup>. Reçu par le père Brichet du Séminaire

108. *Ibid.*

109. *Ibid.*

110. Taché à Laflèche, le 7 mai 1884, ASTR, Correspondance Taché-Laflèche, D1-T139.

111. Rumilly, *Histoire*, 4 : 183.

112. Taschereau à Légaré, le 17 mai 1884, ASQ, Sémin. 9, n° 4a.

français qui ne le laissa pas d'une semelle, M<sup>sr</sup> Taschereau rencontra le père Smith, consultant de la Propagande, le sacristain de Sainte-Croix de Jérusalem et presque tous les évêques et cardinaux qui se trouvaient dans la Ville éternelle : Siméoni, Sacconi, Jacobini, Craski, Raneli, Mertel, Pitra, Oreglia, Franzelin, Lavalletta, Bartolini, Pecci, Parochi, Haward, Zitelli, Agliardi, Grazelli, Santi et Lecca<sup>113</sup>. Il laissa entendre à Cyrille Légaré qu'à quelques exceptions près, et il nommait le cardinal Oreglia comme exception, tous étaient favorables à la cause de Laval et de Nicolet, qu'ils étaient anti-jésuites, anti-École de médecine et anti-Lafleche. Le cardinal Sacconi et le cardinal Craski lui firent entendre que Dom Smeulders n'était pas l'homme qu'il fallait pour mener l'enquête au Québec<sup>114</sup>, et le cardinal Jacobini déclara que « le Com. Ap. n'a aucun pouvoir ; il a été nommé *ad referendum*<sup>115</sup> ». Une affirmation du préfet de la Propagande à l'effet qu'il n'avait jamais lu « le grand mémoire Lafl. de 1882, ni mes remarques [*i. e.* celles de M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>116</sup>] » montrait à quel point les autorités romaines qui entendaient les informations les plus contradictoires étaient lassées des difficultés québécoises. Elles confirmaient aussi une vieille information du curé de Deschambault à M<sup>sr</sup> Lafleche expliquant les intrigues de M<sup>sr</sup> Zitelli. Les cardinaux Agliardi et Siméoni recommandèrent à M<sup>sr</sup> Taschereau « de parler carrément au Pape<sup>117</sup> », tandis que le cardinal Lavalletta aurait conservé de M<sup>sr</sup> Lafleche le souvenir d'un « fou boiteux » qui était resté longtemps à Rome en 1883<sup>118</sup>. Avant de soumettre à Léon XIII un mémoire dans lequel il réclamait tous les biens des jésuites et leurs revenus pour le seul séminaire de Québec<sup>119</sup>, M<sup>sr</sup> Taschereau en discuta sérieusement avec le cardinal Sacconi : « Je lui représentai que c'était une question de finance [*i. e.* le problème du séminaire de Québec et de la succursale], que le S. S. pouvait seul résoudre au moyen des biens des anciens Jésuites<sup>120</sup>. »

Des nouvelles mal interprétées inquiétèrent soudainement l'archevêque de Québec. Après en avoir discuté avec son chancelier, M<sup>sr</sup> Fabre avait soumis au cardinal Siméoni un projet en faveur de l'érection de Montréal en archevêché<sup>121</sup>. Quelques semaines plus tard, des échos de ce

113. Taschereau à Légaré, 2-8 juin [*sic*] 1884, Sém. 9, n° 4f.

114. Taschereau à Légaré, le 20 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4c.

115. Taschereau à Légaré, 26-31 mai [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4d.

116. Taschereau à Légaré, le 19 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4b.

117. Taschereau à Légaré, le 20 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4c.

118. Taschereau à Légaré, 26-31 mai [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4d.

119. « Lettre de l'Archevêque de Québec au Saint-Père », le 29 mai 1884, ASQ, Lettres P, n° 157.

120. Taschereau à Légaré, le 20 mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4c.

121. Fabre à Siméoni, le 24 mai 1884, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91 ; Fabre à Siméoni, ACAM, RLF, 5 : 247-249.

projet parvinrent dénaturés à M<sup>sr</sup> Taschereau : « M. Dansereau m'écrit de Londres qu'un prêtre irlandais qui arrive de Rome a appris qu'il était question de faire de Montréal une métropole dont M<sup>sr</sup> Bourget serait l'archevêque avec M<sup>sr</sup> Laflèche pour *coadjuteur cum futura* ; M<sup>sr</sup> Fabre serait nommé évêque de Joliette. C'est un bruit absurde que j'avais déjà appris par une lettre de M. Verreau. Je saisirai la première occasion pour en parler à la Propagande où l'on en rira probablement<sup>122</sup>. » Les loustics s'en donnaient à cœur joie dans cette guerre québécoise. Tout compte fait, ils auraient bien pu faire entrer M<sup>sr</sup> de Laval ou M<sup>sr</sup> Briand dans leurs histoires. Il est surprenant de constater combien de temps et d'énergies perdaient les prélats à se raconter tous ces canards.

Au cours des trois premières semaines de juin, M<sup>sr</sup> Taschereau réussit à faire annuler une décision du commissaire apostolique et à diminuer ainsi son autorité. Il reçut ce télégramme de Cyrille Légaré : « Ev. Lafl. ordonne *Te Deum* dimanche pour diocèse maintenu entier. Pouvez-vous faire empêcher<sup>123</sup>. » M<sup>sr</sup> Taschereau s'empressa aussitôt de communiquer cette nouvelle aux cardinaux Siméoni et Sacconi, au secrétaire de la Propagande et à M<sup>sr</sup> Agliardi<sup>124</sup>. Sur les instances de M<sup>sr</sup> Jacobini, le préfet télégraphia au commissaire apostolique : « Je vous annonce que, sur les instances de l'Archevêque, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est déferée à la Sacrée Congrégation. Si l'Évêque a quelque chose de plus à exposer, qu'il le fasse connaître<sup>125</sup>. » Dès lors, on remettait en cause non seulement la décision de Dom Smeulders sur la question du diocèse de M<sup>sr</sup> Laflèche, mais on diminuait les pouvoirs que lui avait conférés sa commission. Le télégramme de Rome arriva trop tard. M<sup>sr</sup> Laflèche avait déjà publié une circulaire approuvée par Dom Smeulders et des fêtes étaient organisées pour célébrer la décision du commissaire. Au milieu de juin, M<sup>sr</sup> Taschereau avertit M<sup>sr</sup> Fabre que les cardinaux de la Propagande étaient mécontents de ce que Dom Smeulders n'avait pas encore fait de rapport de sa mission<sup>126</sup>. Puis il s'empressa d'informer la Propagande que le *Te Deum* avait été chanté dans toutes les églises du diocèse des Trois-Rivières<sup>127</sup>.

Léon XIII ne répondit pas favorablement à toutes les demandes de M<sup>sr</sup> Taschereau. Le 10 juin, l'archevêque de Québec apprit qu'il aurait son audience avec le pape le surlendemain. Il passa deux jours à se préparer,

122. Taschereau à Légaré, 16-22 [sic] juin 1884, ASQ, Sém. 9, 4h.

123. Taschereau à Légaré 26-31 [sic] mai 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4d.

124. *Ibid.*, Rumilly, *Histoire*, 4 : 184.

125. Siméoni à Smeulders, le 31 mai 1883, dans Rumilly, *ibid.*, 4 : 184.

126. Taschereau à Fabre, le 14 juin 1884, ACAM, Québec, 295.101.

127. Taschereau à Légaré, 16-22 juin [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4h.



puis il discuta avec Léon XIII durant une heure et un quart. En guise d'introduction, il présenta au Saint-Père une adresse de l'université sur la spoliation de la Propagande. Malgré les arguments négatifs du défenseur de Laval, Léon XIII demeura confiant dans l'efficacité des quêtes annuelles pour renflouer les coffres du séminaire de Québec, puisque ce moyen suffisait à l'Université de Louvain. Déçu, M<sup>sr</sup> Taschereau entama une longue discussion sur les biens des jésuites et sur Nicolet, le nouveau diocèse qu'il voulait que l'on érige à même celui des Trois-Rivières.

*Je lui dis que cela ne faisait pas partie du programme du Commis. Ap. et qu'il pouvait bien le décider lui-même sans attendre un rapport. Il ne s'agissait que de donner aujourd'hui à l'arch. ce que son prédécesseur aurait du [sic] avoir sous Clément XIV. « Je ne puis pas examiner moi-même cette question, j'ai trop d'affaires. Il y a des Congrég. que cela regarde et j'ordonnerai à la Prop. de s'en occuper bientôt. » Je lui fis remarquer que le Sém. avait besoin d'une réponse avant le mois d'août : il m'a dit qu'il y verrait... Il me raconta au long l'histoire du Collège de philosophie que les Jésuites avaient ouvert en Belgique et contre lequel l'Un. de Louvain et même tous les Ev. avaient protesté, comme pouvant nuire à l'Un. « L'Expérience a prouvé, dit-il, que la Belgique peut alimenter deux institutions... » [sic]. Je lui remarquai qu'en Belgique l'opposition, s'il y en a, ne part pas de l'Épiscopat, comme en Canada... [sic]. « Mais, dit-il, un évêque ne peut pas détruire une Université. » Oui, dis-je, si l'on considère les moyens employés par M<sup>sr</sup> Lf. et ses adhérents. Je me plaignis alors du Com. ap. qui s'était laissé entraîner dans le parti opposé par M<sup>sr</sup> Taché et l'École... [sic]. Il a paru très mécontent de ce que je mettais en doute l'impartialité du délégué du Saint-Siège et la bonté du choix fait par le Pape. Je me plaignis du retard du rapport à faire par le C. ap. « Nous lui avons ordonné de l'envoyer au plus tôt. » [...]*

*J'entamai ensuite l'affaire de Nicolet. Je lui posai tout d'abord la question suivante : « Y a-t-il sur la division du diocèse des 3 r. quelque décision nouvelle ? » Non, nous attendons le rapport du Com. Comment se fait-il que M<sup>sr</sup> Lafl. a publié une circulaire, dont voici un exemplaire, ordonnant de chanter un Te Deum... ? [sic] « Nous avons envoyé un télégramme pour empêcher cela. » Je commençai alors à lui parler de la nécessité de cette division pour sauver Nicolet... [sic] Il me cita l'exemple récent de la mission du Colombo [sic] qu'après bien des difficultés et des objections de l'Évêque on avait divisée et où aujourd'hui tout le monde était content. « C'est, dis-je, un exemple à suivre. » Mais il faut attendre le rapport [...] (Éternel refrain !) [sic] Je voulais continuer la discussion, lorsqu'il se leva et me dit que d'autres personnes attendaient leur tour d'audience<sup>128</sup>.*

128. Taschereau à Légaré, 8-15 juin [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4g.

Sur la question financière, M<sup>sr</sup> Taschereau reçut un conseil qu'il devait suivre : se fier à la Propagande. Sur celle de Nicolet, il n'obtint qu'un espoir de règlement ; mais c'était déjà un gain important sur M<sup>sr</sup> Laflèche et sur le commissaire Smeulders. Résolument, l'archevêque de Québec se mit à la tâche pour faire accélérer les décisions<sup>129</sup>. Le résultat fut surprenant. Dès la fin de juin ou au début de juillet, l'abbé Marquis pouvait écrire au grand vicaire de Québec, qu'on avait obtenu de faire traiter les questions pendantes devant la Propagande, en les enlevant au commissaire apostolique. Le grand vicaire commenta cette nouvelle : « ... je ne sais comment va se trouver le moine avec le capuchon de fer que lui met sur la tête le Moniteur de Rome, soufflé par l'Archevêque<sup>130</sup>. »

Comme on pouvait s'y attendre, M<sup>sr</sup> Laflèche réagit violemment à la décision romaine concernant la division de son diocèse. M<sup>sr</sup> Taché et le premier ministre Ross intervinrent eux-mêmes auprès du commissaire pour l'appuyer. À l'occasion des célébrations de la Saint-Jean, devant les personnages les plus haut placés du Canada français, M<sup>sr</sup> Fabre, le lieutenant-gouverneur Robitaille, le maire Beaudry de Montréal, le juge Loranger, Chapleau, Tassé, le curé Labelle, Alexandre Lacoste, Ross, Taillon, Mercier, Laurier, Chauveau, le juge Routhier et Langevin, M<sup>sr</sup> Laflèche s'écria : « J'aime assez rencontrer des compatriotes qui parlent mal l'anglais<sup>131</sup>. » Sans doute, laissait-il voir ainsi l'amertume qui le minait depuis la décision de Rome concernant son diocèse. Il lançait un chapeau qui pouvait coiffer bien des invités. Solidaire de son évêque, pour lequel il avait beaucoup d'amitié, Ross fit parvenir une longue lettre à Dom Smeulders afin de justifier le non-morcellement du diocèse des Trois-Rivières et pour affirmer l'existence incontestable du « libéralisme si bien patronné et acclimaté dans ce pays qui serait le même que le libéralisme européen<sup>132</sup> ». À son tour, M<sup>sr</sup> Taché écrivit au commissaire<sup>133</sup>. Il expliqua les raisons de son attachement à la province de Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières. Parlant du libéralisme et de la division du diocèse, il préconisa une solution pour l'ensemble des problèmes québécois :

*Toutes les mauvaises doctrines font école au Canada comme en Europe ; ne pas convenir de cela, c'est s'endormir ou s'aveugler sur la situation réelle, ou vouloir endormir les autres... La demande de la division du diocèse des Trois-Rivières ne peut pas paraître, à moi et à des milliers*

129. Taschereau à Légaré, 22-29 juin [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4i.

130. Firmin Vignon, *Lavallensis Succursalis, pars II. Les Jésuites et la succursale Laval à Montréal, 1886* [?], 207.

131. Cité dans Rumilly, *Histoire*, 4 : 186.

132. Ross à Laflèche, le 1<sup>er</sup> juillet 1884, dans *ibid.*, 4 : 187.

133. Taché à Siméoni, s.d., dans *ibid.*, 4 : 188.

*d'autres avec moi, autre chose qu'un acte de vengeance et un immense scandale pour les neuf-dixièmes de ceux qui la connaissent [la question de la division du diocèse]. [...] Humainement parlant, je ne vois qu'un seul remède à la situation : ce serait une enquête canonique sur toutes les difficultés religieuses en Canada. [...] Aujourd'hui l'Archevêque de Québec est à Rome pendant qu'un Commissaire Apostolique est dans sa province. Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver un sujet d'édification dans un procédé de ce genre. Le moins qu'on puisse dire est que cela cause bien des surprises et bien des regrets...*<sup>134</sup>

Ce fut M<sup>gr</sup> Lafèche qui assena la plus dure semonce à M<sup>gr</sup> Taschereau et au séminaire de Québec qui revendiquaient les biens des jésuites. Le 4 juillet, lors des célébrations du 250<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville des Trois-Rivières, il déclara sur un ton emporté :

*Même après la conquête, l'œuvre des missions n'a pas été abandonnée, en dépit des obstacles suscités par l'Angleterre et des persécutions dirigées contre nous. Le gouvernement anglais, en effet, n'avait pas plus le droit de s'emparer des biens des Jésuites que vous n'avez le droit de vous emparer de la terre de votre voisin [...] Ah ! peuple canadien, puisses-tu toujours comprendre ainsi ta mission, et ne pas te laisser égarer par les conseils des hommes pervers qui veulent te séparer de l'Église, ta mère, pour te faire entrer dans les rangs d'une société maudite, le corps de Satan [i. e. la franc-maçonnerie]*<sup>135</sup>.

Ce sermon était prononcé seulement une journée après que l'École de médecine eut présenté à Dom Smeulders une requête pour protester du fait qu'elle et ses étudiants se trouvaient encore sous le coup de la sentence prononcée par M<sup>gr</sup> Fabre le 27 juillet 1883<sup>136</sup>.

À la fin de l'été, M<sup>gr</sup> Taschereau obtint un nouveau décret de Rome. En passant par le cardinal Siméoni, l'archevêque de Québec essaya de faire accepter par la Propagande une solution particulière aux difficultés financières du séminaire de Québec<sup>137</sup>. Il s'agissait de réserver à cette fin une partie des sommes correspondant aux honoraires des messes envoyées à l'extérieur de la province. Sur ces entrefaites, le rapport du commissaire apostolique arriva à Rome. Le préfet Siméoni laissa entendre à M<sup>gr</sup> Taschereau que Dom Smeulders, tout en laissant l'École de médecine continuer ses cours, était en faveur du maintien de la succursale et qu'il demandait au Saint-Siège de venir en aide au séminaire. Pour ce qui est

134. *Ibid.*, 4 : 188.

135. Cité par Rumilly, *ibid.*, 4 : 189.

136. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 265-269.

137. Taschereau à Légaré, 29 juin - 6 juillet [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, 4j.

de la question du diocèse des Trois-Rivières que le cardinal Siméoni essayait de faire solutionner en même temps que la question financière; M<sup>sr</sup> Taschereau croyait qu'elle ne serait réglée qu'en novembre<sup>138</sup>. Le 11 août, la Propagande décida de la question universitaire. Le 14, Léon XIII approuva cette décision et le 23, un décret était envoyé à Dom Smeulders<sup>139</sup>. M<sup>sr</sup> Taschereau annonça la nouvelle à son grand vicaire dès le 19 août.

- 1° *Les décrets de 1876 et 1883 maintenus.*
- 2° *Regret que l'École de Méd. ne se soit pas soumise.*
- 3° *Elle sera laissée à elle-même ; mais Laval et sa succursale seront considérées comme la seule Un. cath. de la province.*
- 4° *Cinq centins sont retenus sur les messes ad extra, et cela ad quinquennium denu aliter provideatur.*
- 5° *Les évêques sont exhortés à s'accorder et à faire leurs efforts pour faire fleurir l'Uné. Les Collèges non affiliés doivent l'être.*
- 6° *Ils doivent aussi veiller sur elle selon ce qui a déjà été réglé.*
- 7° *Le Com. Ap. est chargé de faire connaître ces décisions (Après avoir si mal écrit à son sujet, il va être condamné à la maintenir !) [sic]<sup>140</sup>.*

La mission de M<sup>sr</sup> Taschereau à Rome s'achevait par une grande victoire des Lavallois et des Anti-Ultramontains : le désaveu de Dom Henri Smeulders. Le premier ministre Ross tenta inutilement de trouver un terrain d'entente avec le commissaire sur les biens des jésuites. Il pensait aux faibles moyens financiers de la province et refusait que le séminaire de Québec soit seul à bénéficier de ces sommes énormes<sup>141</sup>. Pendant ce temps, la Propagande priait M<sup>sr</sup> Fabre de « laisser l'École de médecine et ses hôpitaux dans le *Statu quo*<sup>142</sup> ». M<sup>sr</sup> Taschereau profita des circonstances pour se moquer du commissaire apostolique, « car toutes ses idées sont renversées. C'est un homme *cucinato* (cuisiné) = frit (en bon canadien) [sic]<sup>143</sup> ». Il n'avait jamais aussi bien décrit une réalité à laquelle il n'avait pas peu contribué. Néanmoins, il sentait le besoin de prolonger son séjour à Rome pour tirer d'autres marrons du feu.

138. Taschereau à Légaré, 14-20 juillet [sic] 1884, ASQ, Sémi. 9, n° 41.

139. « Décision sur la question entre l'Université Laval et la Succursale et l'École de médecine de Montréal », le 23 août 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

140. Taschereau à Légaré, 19-22 août [sic] 1884, ASQ, Sémi. 9, n° 4g.

141. « La Compagnie de Jésus au Canada, Mémoire adressé au T. R. P. Général », 1888, ACSM, Sér. MC, Portf. 8 ; n° 16, 32.

142. Siméoni à Fabre, le 27 août 1884, ACAM, RLF, 5 : 285-286.

143. Taschereau à Légaré, 28-29 août [sic] 1884, ASQ, Sémi. 9, n° 4r.

Le préfet de la Propagande donna assez nettement l'impression qu'il manquait de considération pour M<sup>sr</sup> Fabre, mais celui-ci fit preuve d'un grand réalisme. Avant de communiquer à l'École et aux hôpitaux<sup>144</sup> qui avaient des engagements avec elle les décisions de Rome qui les concernaient, avant de publier son mandement à ce sujet<sup>145</sup> qui ne fut lu dans les églises que le 21 septembre et avant d'aviser les curés et les supérieurs des communautés qu'ils devaient « retenir sur les aumônes des messes, des legs et des messes courantes, qui ne sont pas dites dans les diocèses (de la province) [sic] la somme de cinq sous<sup>146</sup> », M<sup>sr</sup> Fabre signa une convention avec le séminaire de Québec pour l'administration financière de la succursale<sup>147</sup>. Il était conscient des implications et des rebondissements que pouvait provoquer ce geste, mais il l'avait posé dans le seul but d'obéir au décret qui demandait de favoriser l'organisation lavalloise à Montréal. À Rome, le cardinal Siméoni déclarait alors à M<sup>sr</sup> Taschereau que l'évêque de Montréal était « obéissant avant tout »<sup>148</sup>, et, pour cette même raison, l'archevêque de Québec félicita bientôt son suffragant montréalais<sup>149</sup>. Au début de septembre, lorsqu'il annonça à la Propagande qu'il avait signé la convention financière avec Laval, M<sup>sr</sup> Fabre sentit le besoin « plus que jamais... de solliciter auprès du St.-Siège l'érection de Montréal en Archevêché<sup>150</sup> ». Préalablement, il avait expliqué sa situation.

*Votre Éminence voit de suite que l'Université Laval, qui, dans ces derniers temps avait menacé de suspendre les cours de la Succursale à Montréal, tend au contraire à l'établir solidement et d'une façon plus permanente. [...] Cependant, bien que je crois avois raison de favoriser les vues de l'Université Laval, je ne me dissimule pas que cette nouvelle mesure, qui semble présager l'implantation définitive de Québec à Montréal [il faisait allusion aux projets de constructions de bâtisses], va produire un très mauvais effet. La masse du Clergé de Montréal et la classe instruite de ce Diocèse non seulement supportent avec impatience le joug de Québec, mais ils en sont blessés et chaque nouvel événement, qui confirme la domination de Québec sur Montréal, leur paraît une nouvelle chaîne,*

144. Fabre aux supérieures de l'Hôtel-Dieu et de la Miséricorde, le 12 septembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

145. MEM, 10 : 29-32.

146. Fabre aux supérieurs des communautés de prêtres réguliers, le 12 septembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

147. « Convention entre Sa Grandeur M<sup>sr</sup> l'Évêque de Montréal et le Séminaire de Québec au sujet de l'administration financière de la Succursale de l'Université Laval à Montréal », le 3 septembre 1884, dans *ibid.*

148. Taschereau à Légaré, 6-12 octobre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4x.

149. *Ibid.* ; Taschereau à Fabre, le 12 octobre 1884, ACAM, Québec, 295.101.

150. Fabre à Siméoni, le 8 septembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

qui les irrite. Ce malaise est ressenti par bon nombre d'Évêques étrangers à la Province, qui ne voient qu'avec peine Québec prendre pied à Montréal non par la force naturelle des choses, mais seulement par droit de conquête. Son Excellence M<sup>gr</sup> le commissaire apostolique a dû constater ce fait par lui-même. Quant à moi, [...] ... j'ai obéi et continuerai à passer par les vues de Rome. [...] Quant à moi, je garde le silence ; mais je suis contraint de vivre dans un très grand malaise vis-à-vis des prêtres de mon Diocèse, qui, en très grand nombre, croient que je subis trop Québec... [...] Je ne fais qu'exprimer ce qui paraît être une nécessité dans la situation présente... je ne cesserai de supplier [le Saint-Siège] de nous accorder cette faveur, parce que cela me semble être un devoir [i. e. ériger Montréal en archevêché]<sup>151</sup>.

Le style étudié de M<sup>gr</sup> Fabre, l'insistance qu'il mettait sur l'obéissance envers le Saint-Siège et le drame qu'il vivait dans son propre diocèse donnaient un caractère particulier aux démarches qu'entreprenaient alors le grand vicaire de Québec, Cyrille Légaré, et son beau-frère, François Langelier, pour obtenir l'élévation de M<sup>gr</sup> Taschereau au cardinalat<sup>152</sup>.

L'École de médecine éprouva encore quelques difficultés avec certains évêques et décida d'envoyer de nouveau un représentant à Rome. Malgré son obéissance envers le Saint-Siège, M<sup>gr</sup> Fabre avait parfois des oublis choquants. Dans un mandement du 14 septembre et dans une lettre qu'il fit parvenir au docteur D'Orsonnens deux jours plus tôt, il omit le mot catholique à côté de celui de l'École de médecine. Aussitôt, le président D'Orsonnens lui demanda de remédier à cette erreur et de rappeler officiellement sa condamnation du 27 juillet 1883. L'évêque se contenta de répondre : « ... vu les circonstances actuelles, l'intention de la S. Cong. est que votre École et ses Hôpitaux demeurent dans le *statu quo*. J'explique ce *statu quo* en disant qu'il n'y a plus de faute à fréquenter votre École, et que les provision disciplinaires portées contre elle dans mon Mandement du 27 juillet 1883 cessent d'avoir cours<sup>153</sup>. » Le lendemain, 26 septembre, le docteur D'Orsonnens faisait paraître dans les journaux une rectification pour « ne pas laisser les esprits, à quelques jours de la rentrée scolaire, sous l'impression que l'École est condamnée ou n'est pas reconnue catholique<sup>154</sup> ». L'École effectua des démarches

151. *Ibid.*

152. Rumilly, *Histoire*, 4 : 194-197. Nous étudierons cette question d'une façon détaillée dans le prochain chapitre.

153. Fabre à D'Orsonnens, le 25 septembre 1884, ACAM, RLF, 5 : 303-304.

154. « Lettre du président de l'École à la presse canadienne », le 26 septembre 1884, dans *Correspondance 1884-1885*, ACSM, Sér, MC, Portf. 8 ; n° 15, 45.



semblables auprès des évêques de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe<sup>155</sup>, mais elle ne reçut de réponses que le 5 novembre<sup>156</sup>. À ce moment-là, le docteur D'Orsonnens avait déjà fait parvenir une requête à Dom Smeulders<sup>157</sup> et M<sup>sr</sup> Antoine Racine l'avait ridiculisé dans une lettre à Benjamin Pâquet<sup>158</sup>. Le docteur Desjardins partit alors pour Rome où le cardinal Siméoni l'attendait de pied ferme<sup>159</sup>.

Les étudiants montréalais furent plus heureux que les professeurs de l'École de médecine dans leur résistance au recteur de Laval : ils réussirent à lui faire courber l'échine. Pendant qu'avait lieu cette correspondance entre l'École et les évêques, on assistait à la rentrée scolaire. L'École de médecine avait plus de 150 étudiants, tandis que la Faculté de médecine locale en avait à peine cinquante. Tous les étudiants de la succursale organisèrent une révolte générale contre les règlements lavallois qui leur interdisaient d'aller au théâtre, de faire partie des clubs politiques et d'écrire dans les journaux. Ils refusèrent de revêtir la toge pour assister aux cours et menacèrent de passer les uns à la Faculté de droit de McGill, les autres à l'École de médecine. Le recteur Hamel les obligea à se soumettre aux règlements ou à quitter la succursale. Six seulement acceptèrent de se soumettre, et quarante étudiants en droit se réunirent, nommèrent un bureau composé de A.-E. de Lorimier, W. Mercier, P. Demers, D. Brodeur, respectivement président, vice-président, secrétaire et assistant-secrétaire, et envoyèrent une requête aux juges Mathieu et Loranger et à plusieurs avocats renommés pour demander la fondation d'une école de droit indépendante à Montréal. Devant leur détermination, l'abbé Hamel capitula<sup>160</sup>. Simon Pagnuelo avait profité des circonstances pour tenir tête à Laval. Le 26 octobre, il avait fait parvenir à M<sup>sr</sup> Laflèche un projet de création d'école de droit à Montréal<sup>161</sup>. Mais ce projet n'eut pas de suite.

Ce mois d'octobre fut fertile en émotions. Depuis la dernière décision de Rome, M<sup>sr</sup> Taschereau n'avait pas cessé d'écrire à son vicaire général pour le tenir au courant de ses démarches, de ses rencontres et des influences qu'il exerçait à la Propagande<sup>162</sup>. Ses efforts furent couronnés

155. « L'École de médecine aux évêques de la province de Québec », le 31 octobre 1884, dans *ibid.*, 37-42.

156. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 291.

157. *Ibid.*, 5 : 270-285.

158. Vignon, *Lavallensis Succursalis*, 207.

159. Taschereau à Légaré, le 1<sup>er</sup> octobre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4w.

160. Rumilly, *Histoire*, 4 : 202-203.

161. Pagnuelo à Laflèche, le 26 octobre 1884, ASTR, Correspondance Pagnuelo-Laflèche, B2-P125-07.

162. Taschereau à Légaré, le 6 septembre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4t ; Taschereau à Légaré, 9-13 septembre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4u ; Taschereau à Légaré, 15-21 septembre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4v ; Taschereau à Légaré, le 1<sup>er</sup> octobre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4w.

de succès. Il obtint un décret qui reconnaissait le principe de la division du diocèse des Trois-Rivières et une bulle qui l'autorisait à trouver une solution à la question des biens des jésuites avec le gouvernement provincial<sup>163</sup>. Quelques jours plus tard, il se disait convaincu que le commissaire apostolique serait rappelé<sup>164</sup>. Sauf sur la question de l'École de médecine, ses idées avaient prévalu. M<sup>sr</sup> Fabre put se consoler en apprenant que le Saint-Siège considérait sérieusement sa demande à l'effet d'ériger son diocèse au rang d'archevêché<sup>165</sup>.

Plusieurs prêtres ne se soumièrent pas facilement aux décrets qui ne faisaient pas leur affaire. Satisfait de sa mission, M<sup>sr</sup> Taschereau pouvait quitter Rome avec son compagnon, l'abbé Bégin. Mais l'abbé Hamel et Benjamin Pâquet commençaient à comprendre que la place des Québécois n'était pas à Montréal. Le recteur écrivit à l'évêque de Sherbrooke :

*Pensez-vous, M<sup>sr</sup>, que je puisse tenir à ce régime ? Non, c'est plus fort que mon possible. Je vais endurer mon mal le reste de cette année, pour ne pas faire d'esclandre et pour ne pas augmenter les embarras. Vous savez, Monseigneur, que mon élection comme Supérieur a été très mal vue à Rome. M<sup>sr</sup> l'Archevêque m'a écrit dernièrement sous secret que le cardinal Siméoni s'était plaint de ce qu'on m'avait désigné pour venir à Montréal cette année, et M<sup>sr</sup> m'a demandé s'il n'y aurait pas moyen de changer cela et d'en mettre un autre... J'ai déjà fait ma résignation à l'Archevêché<sup>166</sup>.*

M<sup>sr</sup> Racine lui répondit : « À ta place, j'insisterais pour un prompt rappel à Québec... tu rendras plus de services à l'œuvre de l'Université, à Québec, qu'ici à Montréal<sup>167</sup>. » Quant à Benjamin Pâquet, il concluait : « Plus les événements marchent, plus je suis porté à croire que le bon Dieu ne nous veut pas à Montréal<sup>168</sup>. » On aurait pu croire aussi que la place de bien des prêtres n'était pas dans le sacerdoce. Les journaux avaient annoncé que certains curés du diocèse de Montréal avaient conseillé à leurs paroissiens de ne pas faire chanter des messes basses au-delà de ce que l'on pouvait faire célébrer dans le pays, ce qui faisait dire à M<sup>sr</sup> Taschereau : « Ces messieurs ont trouvé pour cela des arguments qu'ils n'avaient pas soupçonnés avant le Décret de la Propagande ! Cela donne la mesure de

163. Taschereau à Légaré, 6-12 octobre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4x ; Taschereau à Légaré, 13-19 octobre [sic] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4v.

164. Taschereau à Légaré, le 20 octobre 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4v.

165. Fabre à Siméoni, le 11 novembre 1884, ACAM, Université, médecine, 831.106.

166. Hamel à A. Racine, le 20 novembre 1884, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 28.

167. A. Racine à Hamel, le 21 novembre 1884, dans *ibid.*, 38.

168. Pâquet à A. Racine, le 24 novembre, dans *ibid.*, 39.

leur soumission et de leur zèle pour la gloire de Dieu ! Ces misères humaines sont exploitées par les protestants et les franc-maçons pour décrier le clergé et la sainte Église<sup>169</sup>. » Il oubliait alors qu'il se moquait lui-même du commissaire apostolique. M<sup>sr</sup> Fabre se plaignit à la Propagande de « l'insubordination et de la résistance aux décrets<sup>170</sup> ». Ce même clergé du diocèse de Montréal ne manqua pas l'occasion de manifester sa propre indignation contre son évêque et il exigea une enquête spéciale<sup>171</sup>.

Le commissaire apostolique se vengea comme il put de M<sup>sr</sup> Taschereau. Le 1<sup>er</sup> décembre, l'archevêque de Québec fut reçu au port par François Langelier et Cyrille Légaré, et transporté en compagnie de son frère, le juge Taschereau. Précipitamment, le commissaire apostolique quitta Québec pour Trois-Rivières où sa réception ne laissa rien envier à celle que l'on fit à M<sup>sr</sup> Taschereau. Cet accueil chaleureux de celui que l'archevêque avait traité « d'homme *cucinato* » et que l'abbé Bégin considérait comme un « moine imbécile<sup>172</sup> » attira plus d'un commentaire. Suivant *l'Électeur* : « En d'autres temps, cette manifestation n'aurait rien eu que de louable. Mais le jour même où tout l'archidiocèse devait se réjouir de l'heureux retour de son premier pasteur, où l'on s'attendait à voir le délégué apostolique, que l'on savait en cette ville, prendre part aux réjouissances publiques : un pareil jour, disons-nous, la manifestation trifluvienne avait trop l'air inspirée par le dépit pour ne pas provoquer des commentaires dans le public<sup>173</sup>. » Le cistercien n'avait pas été assez « imbécile » pour accueillir à titre de *cucinato* celui que sa commission était censée lui avoir subordonné et qui, à Rome, l'avait ridiculisé jusqu'au dernier degré.

Entre le 1<sup>er</sup> décembre 1884 et le milieu de janvier 1885, entre sa réception aux Trois-Rivières et les deux semaines qui suivirent la date de son départ [Dom Smeulders partit pour Rome le 29 décembre], les commentaires les plus contradictoires et les plus vils remplirent les pages des journaux. À l'adresse du maire Dumoulin des Trois-Rivières, protestant contre la division imminente du diocèse de M<sup>sr</sup> Laflèche et s'attaquant à ceux qui la demandaient<sup>174</sup>, *l'Électeur* répliqua :

169. Taschereau à Fabre, le 12 octobre 1884, ACAM, Québec, 295-101.

170. Fabre à Smeulders, le 21 novembre 1884, ACAM, Université, médecine 831.106.

171. *Ibid.*

172. Bégin à Nadeau, curé de West Arichat, le 12 décembre 1884, ASQ, Sém. 88, n° 17.

173. « Insolence », *la Vérité*, 13 décembre 1884.

174. Adresse que remit le maire Dumoulin des Trois-Rivières à Mr Smeulders. Voir Rumilly, *Histoire*, 4 : 208-209.

*L'adresse préparée à l'évêché des Trois-Rivières, puis remise à M. le maire Dumoulin pour être présentée à M<sup>or</sup> Smeulders, l'autre jour, contient une virulente dénonciation de tous ceux qui demandent la division du diocèse. Ceux-ci sont traités d'intrigants, de menteurs et de quelque chose de pire encore. Or tout le monde sait que ce sont des évêques et des prêtres qui demandent cette division... Il n'y a pas un seul laïc mêlé à cette affaire. C'est donc sur une partie de notre clergé que retombent toutes les injures lancées par l'adresse des citoyens des Trois-Rivières. M<sup>or</sup> Smeulders a consenti néanmoins à accepter cette adresse, et il a même répondu en termes flatteurs.*

*Où allons-nous, grand Dieu<sup>175</sup> !*

*Le Nouvelliste, le Courrier du Canada et la Minerve traitèrent Pacaud et Charles Langelier « d'insolents Libéraux » qui parlaient de Dom Smeulders « comme si Son Excellence était un simple député conservateur<sup>176</sup> ». La plupart des journaux profitèrent du départ de M<sup>or</sup> Smeulders pour faire savoir ce qu'ils pensaient de lui et de M<sup>or</sup> Laflèche. Le Star tenta d'expliquer le pourquoi du rappel du commissaire et fit allusion à un bruit qui circulait dans la province.*

*Savez-vous pourquoi il a été rappelé ? Parce que les cardinaux de la Propagande étaient convaincus, d'après les rapports de Son Excellence lui-même et probablement d'après les informations transmises par M<sup>or</sup> l'archevêque de Québec, que Son Excellence était devenue la victime innocente d'une clique, et qu'elle était par conséquent dans l'impossibilité de remplir sa mission. On considère donc à Rome que M<sup>or</sup> Smeulders a complètement failli dans sa mission. Tout le monde est parfaitement convaincu de cela, et on ne se gêne pas de dire qu'il a fait fiasco le plus complet qui ait jamais été signalé dans les annales de la Propagande<sup>177</sup>. Le parti de Laval est parfaitement convaincu que le seul moyen de ramener la paix et l'harmonie parmi les catholiques de cette province est d'obtenir à Rome la déposition de M<sup>or</sup> Laflèche. L'évêque des Trois-Rivières est considéré comme la cause de toutes les difficultés religieuses de ce pays, par suite de ses opinions anti-libérales bien connues et de l'appui qu'il a donné aux journaux ultramontains dans leur campagne contre les franc-maçons canadiens<sup>178</sup>.*

*Le Canadien insista sur la faillite de la mission Smeulders.*

175. Extrait d'un article de *l'Électeur*, tiré de *ibid.*, 4 : 209.

176. *Ibid.*, 4 : 209.

177. *L'Électeur* du 3 janvier et la *Patrie* du 7 janvier 1884 reproduisirent cette traduction du *Star*.

178. Cette traduction est tirée de Rumilly, *Histoire*, 4 : 218.

*Une chose est certaine entre toutes, l'ex-délégué n'a réglé aucune de nos difficultés religieuses. Au contraire, sa présence ici a tout aggravé. Excellent moine, religieux d'une très austère vertu, il a donné l'exemple d'une absence complète de diplomatie et de clairvoyance. Il s'est laissé entourer par quelques intrigants désireux de prolonger les discordes dont ils vivent<sup>179</sup>.*

*Le Courrier du Canada fut l'un des rares journaux à féliciter le commissaire pour le travail qu'il venait d'accomplir.*

*Son Excellence a montré dans l'accomplissement de ses hautes fonctions cette rare prudence, cette sage observation, cette profonde perspicacité, cette discrétion qui distingue éminemment tous les ambassadeurs de la Cour de Rome [...] Nous espérons, avec tous les vrais et sincères amis de la Religion, que sa mission au Canada sera couronnée des plus heureux résultats<sup>180</sup>.*

Sous le titre « La presse libérale vs M<sup>sr</sup> Smeulders », *l'Étendard* s'en prit particulièrement à *l'Électeur* dont il donna quelques extraits et louangea M<sup>sr</sup> Smeulders.

*Nous savons en effet, de bonne source que la mission de M. l'abbé Smeulders est terminée depuis quelques temps déjà. L'avis de son rappel est parti de Rome le 3 novembre et il a dû le recevoir vers le [?] novembre. M. l'abbé Smeulders n'était donc plus délégué apostolique lors de l'arrivée de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Québec en cette ville... Avis aux journaux qui ont prétendu que M. l'abbé Smeulders avait eu raison de refuser de s'associer aux réjouissances de notre population au retour de son archevêque, parce qu'il n'aurait pas été convenable pour un supérieur d'aller à la rencontre d'un inférieur<sup>181</sup>.*

*... jamais peut-être un dignitaire n'a agi avec plus de sagesse, plus de dignité, plus de circonspection, plus de réserve. Tout le monde a été reçu par lui avec une grande affabilité et a été entendu avec bienveillance. Il est devenu évident à tous que ce à quoi travaillait Son Excellence, c'était à se renseigner, non pas au moyen des simples dires de ses interlocuteurs, mais par des preuves solides et des documents. Il n'est pas un de ses actes, pas un de ses procédés qui n'aient été marqués au coin de la sagesse, de la justice et d'une stricte impartialité<sup>182</sup>.*

179. Extrait du *Canadien* du 10 janvier 1885, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 298-299.

180. « Le départ du Commissaire Apostolique », *le Courrier du Canada*, 3 janvier 1885.

181. « M. l'abbé Smeulders », *l'Électeur*, 22 décembre 1884.

182. « La Presse libérale vs M<sup>sr</sup> Smeulders », *l'Étendard*, le 12 janvier 1885.

Déjà, à Rome, il était entendu qu'un autre commissaire apostolique serait envoyé au Québec et qu'il ne devait ressembler en rien à Dom Henri Smeulders. Depuis le 14 octobre 1884, M<sup>gr</sup> Taschereau avait écrit à son grand vicaire : « Le choix d'un nouveau commissaire se fera aussitôt que possible. Je lui [*i. e.* au cardinal Siméoni] ai remarqué qu'il y aura plus de chance à choisir parmi ceux qui ont déjà été employés dans la diplomatie et ont fait leurs preuves, que parmi les *fratri* qui n'ont rien vu que leurs cellules<sup>183</sup>. » Décidément, le nouveau délégué ne devait pas être un cistercien.

---

183. Taschereau à Légaré, 13-19 octobre [*sic*] 1884, ASQ, Sém. 9, n° 4y.





# VII

## *SOLUTIONS FAVORISÉES*

### *PAR UN NOUVEL ÉQUILIBRE DES FORCES*

Tandis qu'un nouveau commissaire, M<sup>re</sup> Cameron d'Antigonish, effectuait la division du diocèse des Trois-Rivières et que M<sup>re</sup> Gravel devenait le premier évêque de Nicolet<sup>1</sup>, l'École de médecine tentait vainement de se faire reconnaître officiellement en tant qu'institution catholique. Elle demanda à M<sup>re</sup> Fabre de lui désigner un chapelain<sup>2</sup>. Sur les instances de M<sup>re</sup> Taschereau, le cardinal Siméoni crut clarifier la situation en écrivant : « Maintenant pour dissiper tout malentendu je m'empresse de vous informer que par cette expression [*i. e.* catholique] on n'a pas eu l'intention d'innover ou d'ajouter quoi que ce soit relativement à la dite École qui existe à Montréal, laquelle dans le dit décret est laissée *in statu quo*, telle qu'elle existait avant l'érection de la succursale de la dite Université Laval<sup>3</sup> ».

Mais l'École de médecine n'était pas seule à résister à l'infiltration et à l'installation lavalloises à Montréal. Un projet de fondation d'une école laïque de droit apparaissait à nouveau. Il déplaisait visiblement à M<sup>re</sup> Fabre qui s'empessa d'en informer tous les évêques et l'archevêque de la

1. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, s. d., 269-292.
2. D'Orsonnens à Fabre, le 2 mai 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.
3. Siméoni à Taschereau, le 19 janvier 1885, dans *ibid.*

province<sup>4</sup>. Ceux-ci donnèrent une opinion défavorable au projet des Montréalistes. M<sup>sr</sup> Moreau de Saint-Hyacinthe conseilla d'agir « sur ceux qui sont à la tête du mouvement à Montréal, et ensuite sur les députés du Parlement, si la chose va jusque-là ; ce qui n'est pas à souhaiter, car il est bien probable que rendue là, l'affaire sera perdue pour nous<sup>5</sup> ». Pour sa part, M<sup>sr</sup> Taschereau trouva « infiniment regrettable que ce mouvement commencé depuis longtemps... ait été favorisé par M<sup>sr</sup> Smeulders » et il avait « tout lieu de croire que la majorité de nos membres de la législature se feront un devoir de refuser leurs suffrages à une mesure contre laquelle le Saint-Siège se prononce si carrément<sup>6</sup> ». Antoine Racine était disposé à seconder M<sup>sr</sup> Fabre dans la lutte à entreprendre<sup>7</sup> et M<sup>sr</sup> Lorrain de Pontiac déclara : « Si ce plan réussit, nous nous trouverons avoir une université purement laïque et entièrement indépendante du clergé. Voilà la logique de ces hommes, qui crient aux envahissements de l'élément laïque dans le système d'éducation<sup>8</sup>. » M<sup>sr</sup> Duhamel se contenta de dire qu'il se fiait aux informations et aux conseils que Dom Smeulders allait donner à Rome<sup>9</sup> et M<sup>sr</sup> Laflèche avoua qu'il « serait bien difficile pour moi d'intervenir en une affaire aussi épineuse et aussi délicate<sup>10</sup> ».

M<sup>sr</sup> Fabre entra en communication avec ceux qu'il croyait être les signataires du projet de création d'une école laïque de droit : l'avocat Simon Pagnuelo, le sénateur Trudel et De Bellefeuille<sup>11</sup>. Il trouvait que cette initiative allait à l'encontre de la volonté du Saint-Siège. Au lieu de répondre s'il avait ou non signé le projet, Pagnuelo se plaignit de ce que la lettre de l'évêque avait été publiée presque mot pour mot dans le *Star* avant même qu'il en eut pris connaissance<sup>12</sup>. Il en profita pour accuser, sans l'identifier, un personnage de l'entourage immédiat de M<sup>sr</sup> Fabre de jouer les mouchards : « Ce procédé étrange, contraire aux usages de la vie civile, puisque j'avais toute raison de croire votre lettre personnelle et confidentielle, est de nature à me nuire dans le public. [...] ... j'ai si peu de confiance dans vos secrétaires et votre entourage, sur ce rapport, que je ne puis être rassuré que par la promesse formelle que notre correspondance ne leur sera montrée. Sinon, je m'adresserai directement à Rome, à moins que V. G. ne me permette de faire ma réponse et pour V. G. et le

4. Fabre à Taschereau, Langevin, Laflèche, Morcau, A. Racine, D. Racine, Duhamel et Lorrain, le 1<sup>er</sup> février 1885, dans *ibid.*

5. Moreau à Fabre, le 2 février 1885, dans *ibid.*

6. Taschereau à Fabre, le 3 février 1885, dans *ibid.*

7. A. Racine à Fabre, le 3 février 1885, dans *ibid.*

8. Lorrain à Fabre, le 5 février 1885, dans *ibid.*

9. Duhamel à Fabre, le 5 février 1885, dans *ibid.*

10. Laflèche à Fabre, le 3 février 1885, dans *ibid.*

11. Fabre à Pagnuelo, le 4 février 1885, ACAM, RLF, 6 : 18-19.

12. Pagnuelo à Fabre, le 6 février 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.

Saint-Siège et pour le public<sup>13</sup>. » Le sénateur Trudel s'étonna seulement de ce que son évêque ait cru aussi facilement les cancons<sup>14</sup> puis il reçut des excuses<sup>15</sup>. Plus réticent encore que ne l'avait été Pagnuelo, De Bellefeuille commença par adresser à M<sup>sr</sup> Fabre un accusé de réception<sup>16</sup> et il ne se déclara vraiment que quelques temps plus tard. Il demanda à l'évêque de lui faire parvenir une lettre envoyée par le cardinal Siméoni le 4 février, « laquelle contiendrait un ordre d'abandonner ce projet... ainsi que le dernier Décret de la S. Congrégation de la Propagande<sup>17</sup> ». M<sup>sr</sup> Fabre poursuivit-il cete correspondance ? Nous ne pouvons l'assurer. Cependant, nous avons pu vérifier qu'il reçut une lettre de la Propagande, le 14 février 1885, le priant de prendre privément « les moyens nécessaires pour que le dernier Décret de cette S. Congrégation soit exécuté dans son intégrité<sup>18</sup> ».

Le *Star* annonça une nouvelle surprenante. Il donna le compte rendu d'une réunion des promoteurs de l'école laïque de droit à laquelle auraient assisté trois juges et plusieurs avocats éminents. À cette occasion, on aurait déclaré : « ... *the Bishop had no right to interfere or to oppose citizens in enjoying their civil rights... the right of teaching by virtue of natural law belongs to parents who have the interest and welfare of their children at heart... Monopoly in education was as odious to the church as to private individuals*<sup>19</sup>. » Si l'on croit en l'information donnée par ce journal, les promoteurs du projet de création d'une école laïque de droit à Montréal auraient alors répété presque intégralement certaines déclarations du démocrate Dessaulles, une génération plus tôt<sup>20</sup>. Les extrêmes se seraient donc rejoints dans la politique du pire.

Les évêques reçurent des directives fermes de la Propagande pour réduire les journalistes au silence et pour tenir la population ignorante de ce qui se passait. Lors d'assemblées régulières et spéciales, l'École de médecine recommença à voter des résolutions qui furent communiquées

13. *Ibid.*

14. F.-X.-A. Trudel à Fabre, le 6 février 1885, dans *ibid.*

15. Fabre à F.-X.-A. Trudel, le 7 février 1885, ACAM, RLF, 6 : 20-21.

16. De Bellefeuille à Fabre, le 10 février 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.

17. De Bellefeuille à Fabre, le 17 février 1885, dans *ibid.*

18. Siméoni à Fabre, le 14 février 1885, ACAM, RLF, 6 : 15-16.

19. « Monseigneur's veto », *The Montreal Daily Star*, le 17 février 1885.

20. Dessaulles s'était élevé violemment contre le monopole de l'enseignement du clergé. Voir L.-A. Dessaulles, *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, réimpression publiée sous les auspices du Conseil canadien de recherche en sciences sociales de la Maison des sciences de l'homme, Paris, du Conseil canadien de recherche sur les humanités, de Toronto, Public Library, S. R. Publishers Limited, Johnson Reprint Corporation, Mouton and Co. N. V., 1968, 185-194.

à M<sup>re</sup> Fabre. En se référant au dernier décret, les médecins demandèrent que l'École soit considérée comme étant dans la même situation que celle qu'elle avait connue avant les pourparlers relatifs à la création de la succursale, qu'elle soit officiellement reconnue comme institution catholique, que l'évêque lui désigne un chapelain et qu'elle soit seule accréditée au service de la Maternité de la Miséricorde<sup>21</sup>. À ces demandes maintes fois réitérées<sup>22</sup>, M<sup>re</sup> Fabre se contenta d'abord de répondre qu'il en ferait l'étude avant de donner une réponse adéquate<sup>23</sup>. Entre-temps, il correspondit avec le cardinal Siméoni<sup>24</sup> dont il reçut des directives contraires aux revendications des médecins<sup>25</sup>. À la lumière d'une communication romaine<sup>26</sup>, M<sup>re</sup> Taschereau suggéra à son confrère montréalais « d'empêcher les journaux de nos diocèses de traiter les diverses questions soulevées », puis il rappela « le secret que nous devons garder sur ce qui se passe dans nos réunions<sup>27</sup> ». Parmi ces questions, il signala l'influence indue, la question universitaire, les rapports entre l'Église et l'État, les lois d'éducation, les accusations de franc-maçonnerie, Nicolet et d'autres « auxquelles [il ne pensait] pas<sup>28</sup> ». Autant dire qu'on recommandait que les journaux cessent de paraître, puisque même les articles sur la « politiciaillerie » des chemins de fer de Sénécals et compagnie pouvaient, à la limite, tomber dans le champ de la vigilance épiscopale.

L'École jugea bon d'envoyer le docteur Desjardins à Rome, mais cette mission fut infructueuse. Au mois de mai 1886, le père Grenier, un jésuite, fit part à Tardivel d'un enthousiasme beaucoup trop débordant au sujet d'une lettre de recommandation que M<sup>re</sup> Fabre avait remise au docteur Desjardins. M<sup>re</sup> Fabre avait seulement écrit : « Je soussigné, Évêque de Montréal, certifie que le D<sup>r</sup> Ed. Desjardins, mon Diocésain, qui part pour l'Europe, est un chrétien fervent, et qu'il a toujours été fidèle à remplir ses devoirs religieux. Je prie Dieu de le conserver sain et sauf pendant son voyage et je forme des vœux pour que, par son entremise nous parvenions à avoir une institution forte et chrétienne qui attire tous les jeunes catholiques étudiants en médecine et que le tout puisse se faire de manière à mériter l'approbation et la bénédiction de Notre

21. D'Orsonnens à Fabre, le 2 mai 1885, ACAM, Université, médecine, 831.106.

22. D'Orsonnens à Fabre, le 6 juin, le 20 juin, le 24 juin 1885, et le 4 mai 1886, dans *ibid.*

23. Fabre à D'Orsonnens, le 11 mai, le 8 juin, le 6 juillet 1885, dans *ibid.*

24. Fabre à Siméoni, le 12 mai 1885, dans *ibid.*

25. Siméoni à Fabre, le 23 juin 1885, dans *ibid.*

26. Siméoni à Taschereau, le 9 mai 1885, lettre que M<sup>re</sup> Taschereau fait parvenir à M<sup>re</sup> Fabre, le 25 mai 1885 ; voir Taschereau à Fabre, le 25 mai 1885, ACAM, Québec, 295.101.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

Saint-Père le Pape<sup>29</sup>. » Le jésuite considéra que cette lettre était « une recommandation excellente qui fait du D<sup>r</sup> Desjardins presque un *chargé d'affaires* de M<sup>gr</sup> Fabre pour obtenir une université indépendante !!<sup>30</sup> ». Avec une conception aussi idéalisante, le père Grenier conseilla au docteur Desjardins de « finir l'exposé en disant que M<sup>gr</sup> Fabre *voudrait* rendre justice, mais comme il l'avoue, *il ne le peut pas* tant est grande la pression exercée sur lui par Québec. Il faudrait, ajoutait-il, que le Saint-Siège l'aidât à secouer le joug *par une direction précise et énergique*<sup>31</sup>. » M<sup>gr</sup> Fabre conserva une attitude rigide contre l'École<sup>32</sup> et il en informa le cardinal Siméoni<sup>33</sup>. Il conseilla au délégué montréalais de s'entendre avec le directeur des ecclésiastiques du séminaire de Québec, Benjamin Pâquet qui se rendit aussi à Rome<sup>34</sup>. Le préfet de la Propagande obligea l'École à s'entendre avec son évêque et M<sup>gr</sup> Taschereau<sup>35</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre écrivit encore au cardinal qu'il n'avait toujours pas changé d'opinion et qu'il ne préconisait pas ouvertement une université indépendante à Montréal<sup>36</sup>, ce dont se réjouit le préfet<sup>37</sup>. À la fin de juillet 1886, Léon XIII trancha la question de l'École « catholique ». En offrant ses félicitations à M<sup>gr</sup> Taschereau à l'occasion de la création d'une nouvelle chaire de droit, il déclara : « Nous saisissons cette occasion, Cher Fils, pour vous recommander instamment, à vous et à vos vénérables Collègues les Évêques de la Province de Québec, de pourvoir avec le plus grand zèle et avec un parfait accord à la stabilité, à la protection, à la prospérité et au bon fonctionnement de cette Université Laval, que seule en union avec la succursale de Montréal, le Saint-Siège a décorée du titre de catholique<sup>38</sup>. »

Dépassés par les événements, les médecins montréalais essayèrent en vain d'obtenir une décision en leur faveur. Au début de 1887, ils adressèrent un sévère avertissement à M<sup>gr</sup> Fabre : « Laissez-nous vous assurer, Monseigneur, que l'École ne cessera de faire entendre ses réclamations tant que justice ne lui aura pas été rendue<sup>39</sup>. » Mais l'évêque répondit : « Je crois avoir fait mon devoir, et vous dispense de vos

29. Fabre à Ed. Desjardins, le 9 mai 1886, ACAM, RLF, 6 : 206-207.

30. Grenier à Tardivel, le 10 mai 1886, ACSM, Province du Canada français, 4243-9.

31. « Notes du P. Grenier pour le D<sup>r</sup> Desjardins qui se rend à Rome », 1886, ACSM, Province du Canada français, 4243-16.

32. Fabre à D'Orsonnens, le 11 mai 1886, ACAM, RLF, 6 : 199-200.

33. Fabre à Siméoni, le 12 mai 1886, ACAM, Université, médecine, 831-106.

34. Fabre à Siméoni, le 12 mai 1886, ACAM, Université, médecine, 831-106.

35. Siméoni à Fabre, le 14 juillet 1886, ACAM, Université, médecine, 831-106.

36. Fabre à Siméoni, le 28 juillet 1886, dans *ibid.*

37. Siméoni à Fabre, le 31 juillet 1886, dans *ibid.*

38. Léon XIII à Taschereau le 26 juillet 1886, ASQ, Université 232, n° 6.

39. D'Orsonnens à Fabre, le 7 janvier 1887, ACAM, Université de Montréal, 820.001.



exhortations à réparer les prétendus torts que j'aurais eu [*sic*] vis-à-vis de l'École<sup>40</sup>. » Bien des questions avaient été résolues depuis 1885 et d'autres étaient en train de se résoudre<sup>41</sup>. Avec son opposition systématique à Laval, ou bien l'École négligeait de considérer, ou bien elle ignorait complètement les changements majeurs survenus depuis la venue de Doni Smeulders. Elle embarrassait grandement M<sup>sr</sup> Fabre au moment où celui-ci travaillait fermement en vue de faire accepter par le Saint-Siège une solution à la querelle universitaire qui serait avantageuse pour les Montréalais.

\* \* \*

Les Québécois ne voulaient pas être ignorés tandis que les gens de Montréal et d'Ottawa seraient honorés par des décisions du Saint-Siège. Depuis les années 1860, et particulièrement depuis 1879, à plusieurs reprises, il avait été question d'ériger Montréal et Ottawa en archevêchés<sup>42</sup>. Lors de sa visite *ad limina*, en 1879-1880, M<sup>sr</sup> Fabre s'en était entretenu avec Léon XIII et la même année, à la réunion des évêques, M<sup>sr</sup> Duhamel avait déclaré que la province devait être divisée en trois métropoles, ce sur quoi l'épiscopat s'était trouvé d'accord. Un mouvement de cette envergure et de cette importance ne pouvait pas s'arrêter. La tournure des événements, lors de l'enquête Smeulders, amena le grand vicaire et le maire de Québec, les deux beaux-frères Cyrille Légaré et François Langelier, à commencer une correspondance avec la Propagande en vue d'obtenir le chapeau cardinalice pour M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>43</sup>. François Langelier faisait allusion à New York, siège moins ancien que celui de Québec, qui avait obtenu la nomination d'un cardinal et proclama que dans « aucun pays catholique l'Église n'a autant d'indépendance et n'exerce autant d'influence » qu'au Canada<sup>44</sup>. Léon XIII et le secrétaire de la Propagande, le cardinal Jacobini, pesèrent chacun de leurs mots et répondirent que « des considérations de diverses sortes » n'avaient pas « permis à l'Auguste Pontife de donner une réponse favorable à la proposition de Votre Seigneurie<sup>45</sup> ». Parmi ces considérations pouvait se trouver le fait que M<sup>sr</sup> Smeulders faisait encore son enquête dans la province, tandis que M<sup>sr</sup>

40. Fabre à D'Orsonnens, le 18 janvier 1887, ACAM, RLF, 6 : 294-295.

41. Au cours du présent chapitre, nous étudions précisément ces questions, telles l'élévation de M<sup>sr</sup> Taschereau au cardinalat et la création des archidiocèses de Montréal et d'Ottawa.

42. Fabre à Taschereau, le 14 novembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

43. Charles Langelier, *Souvenirs politiques, de 1878 à 1890*, Québec, 1909, 321-324.

44. *Ibid.*, 321.

45. *Ibid.*, 325.

Taschereau était en train d'en faire un homme *cucinato* à Rome. En outre, Cyrille L'Égaré était alors mis en accusation par les Ultramontains auprès du commissaire apostolique et François Langelier, maire de Québec et professeur de droit à Laval, était un des chefs « libéraux » qui déconçurent sans détour l'influence indue. Le cardinal Jacobini pouvait donc conclure qu'il souhaitait « de vous être plus agréable dans une autre occasion<sup>46</sup> ».

L'archevêque pensait alors bien davantage à l'Université Laval et au séminaire de Québec qu'à Montréal et Ottawa. Au début de juin 1885, M<sup>sr</sup> Duhamel qui se déclarait favorable à l'érection de Montréal en archevêché<sup>47</sup> souleva à nouveau la question réciproque pour son diocèse<sup>48</sup>. Mais selon M<sup>sr</sup> Taschereau qui en informait M<sup>sr</sup> Fabre<sup>49</sup>, Montréal devait passer avant Ottawa. Dès 1881, il en avait discuté à Rome, mais il n'avait eu aucune nouvelle. Il déclara : « V. G. sait que personnellement je m'effacerais facilement ; mais plus j'y pense, plus je suis convaincu que le retard est fâcheux. C'est une de ces mesures qui s'imposent. Le malaise ne peut qu'augmenter si l'on persiste à ne pas donner à Montréal ce qui lui est dû. On ne peut pas contester l'importance de Montréal... [...] Je prie V. G. de favoriser ce mouvement de toute son influence et l'affaire ira vite ; car, dans ce cas, tous les Évêques de la Province seraient d'accord<sup>50</sup>. » Plus l'archevêque y pensa, moins il sembla considérer ce retard comme fâcheux et moins il fut porté à « s'effacer ». En effet, au début de novembre 1885, il écrivit à M<sup>sr</sup> Fabre : « Je dirai de suite à Votre G. que ma principale crainte est appuyée sur le sort qui attendait l'Université Laval...<sup>51</sup> »

La question relative à l'érection de Montréal et d'Ottawa en archevêchés perdit momentanément de son importance lorsque M<sup>sr</sup> Taschereau reçut une lettre de Rome<sup>52</sup>. En réponse à M<sup>sr</sup> Fabre qui venait à peine de lui demander d'user de son influence à la Propagande<sup>53</sup>, M<sup>sr</sup> Taschereau déclara : « Je crois que la très grande question de la division de la province doit être étudiée dans un concile. Rien ne presse...<sup>54</sup> » Jamais M<sup>sr</sup> Fabre n'avait fait le vœu d'obéir aveuglément à l'archevêque de Québec.

46. *Ibid.*, 325.

47. Duhamel à Fabre, le 4 juin 1885, ACAM, RLF, 6 : 84-86.

48. Duhamel à Taschereau, le 7 juin 1885, dans *ibid.*, 6 : 87-88.

49. Taschereau à Fabre, le 7 juin 1885, dans *ibid.*, 6 : 87-88.

50. *Ibid.*, 88.

51. Taschereau à Fabre, le 7 novembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

52. Siméoni à Taschereau, le 8 mai 1885, voir Taschereau à Fabre, le 24 décembre 1885, dans *ibid.*

53. Fabre à Taschereau, le 7 juin 1885, ACAM, RLF, 6 : 88-89.

54. Taschereau à Fabre, le 12 juin 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

Et M<sup>sr</sup> Duhamel n'avait rien promis à quiconque. L'évêque de Montréal correspondit donc avec le cardinal Siméoni pour faire « de nouvelles et plus pressantes instances<sup>55</sup> » et pour se plaindre de ce que l'archevêque de Québec voulait reporter la question au prochain concile. Quant à l'évêque d'Ottawa, M<sup>sr</sup> Duhamel, il ne s'étonna pas de l'attitude de l'archevêque, mais il le pria d'aviser tout l'épiscopat de sa demande concernant son propre diocèse<sup>56</sup>.

Le préfet de la propagande jugea bon d'intervenir pour défendre M<sup>sr</sup> Taschereau. Au début de septembre 1885, M<sup>sr</sup> Fabre fit parvenir à tout l'épiscopat de la province un projet d'érection de son diocèse en archevêché. Ce projet avait été préparé par le chancelier Harel<sup>57</sup>. M<sup>sr</sup> Duhamel attendit jusqu'au 14 novembre pour en faire autant<sup>58</sup>. L'évêque de Saint-Hyacinthe, M<sup>sr</sup> Moreau, fut le premier à répondre à l'évêque de Montréal. Il trouvait que la mesure préconisée serait irréalisable tant et aussi longtemps que le diocèse de Montréal ne serait pas subdivisé<sup>59</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre répondit alors que sans avoir été préalablement subdivisé, son diocèse pourrait avoir Saint-Hyacinthe, Ottawa, Sherbrooke et Trois-Rivières comme suffragants<sup>60</sup>. M<sup>sr</sup> Moreau avait eu l'occasion de résumer très clairement et très justement les objections de M<sup>sr</sup> Taschereau :

1° *il craint qu'une fois la Province de Montréal sera faite, la Succursale Laval ne tombe, vu l'hostilité constante qu'on a portée et témoignée à cette institution, tant dans le clergé que parmi les laïcs.*

2° *il appréhende fortement que l'union ne règne pas entre les deux Provinces, et qu'il résultera de là que ce qui reste d'influence aux Canadiens-Français ne pourra être sauvé et sera peut-être anéanti.*

3° *il est sous l'impression... que vous [i.e. M<sup>sr</sup> Fabre] tenez mordicus à la ligne de démarcation entre les deux Provinces que vous avez mentionnées et spécifiées en imposant votre demande<sup>61</sup>.*

À tous ces arguments, l'évêque de Montréal répliqua que depuis assez longtemps on répétait que l'archevêque s'opposait à son projet et que bien des gens étaient convaincus que M<sup>sr</sup> Taschereau tenait à conduire toute la province de Québec<sup>62</sup>. Au sujet du présumé danger de désunion entre les évêques advenant la division de la province, M<sup>sr</sup> Fabre remarquait,

55. Fabre à Siméoni, le 15 juin 1885, dans *ibid.*

56. Duhamel à Taschereau, le 19 juin 1885, dans *ibid.*

57. Harel à Fabre, le 3 septembre 1885, dans *ibid.*

58. Duhamel à Taschereau, le 14 novembre 1885, dans *ibid.*

59. Moreau à Fabre, le 13 septembre 1885, dans *ibid.*

60. Fabre à Moreau, le 17 septembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 105-106.

61. Moreau à Fabre, le 13 septembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

62. Fabre à Moreau, le 30 octobre 1885, ACAM, RLF, 6 : 112-113.

non sans raison, qu'il lui « semble qu'il n'y a pas moyen que ce soit pire que cela n'est depuis une trentaine d'années bientôt<sup>63</sup> ». Pour sa part, M<sup>sr</sup> Lafliche s'était déjà montré favorable à ce que le projet de Montréal soit présenté et discuté lors du prochain concile provincial. M<sup>sr</sup> Duhamel<sup>64</sup>, et M<sup>sr</sup> Lorrain<sup>65</sup> appuyèrent M<sup>sr</sup> Fabre. Las de toute cette discussion qui lui semblait stérile, l'évêque de Montréal décida d'écrire au préfet de la Propagande, sa première lettre depuis le 15 juin<sup>66</sup>. Il insista sur le fait que le seul argument qu'il convenait de retenir dans les objections de M<sup>sr</sup> Taschereau était celui relatif à l'Université Laval. En outre, il fit remarquer qu'il était extrêmement important que la population ne sache pas que l'opposition au projet de Montréal venait « de Québec et de M<sup>sr</sup> l'Archevêque en particulier... car la paix ne pourra être espérée que lorsque Québec sera séparé de Montréal. [...] L'Évêque actuel de Montréal, précisait-il, s'est assez sacrifié pour Québec<sup>67</sup>. » Le cardinal Siméoni voulut le rassurer en lui disant que jamais M<sup>sr</sup> Taschereau ne s'était opposé à son projet et qu'il fallait attendre le prochain concile pour en discuter<sup>68</sup>. Lorsqu'il reçut cette lettre, M<sup>sr</sup> Fabre avait déjà fait savoir à l'archevêque de Québec qu'il en discuterait avec lui le 12 novembre<sup>69</sup>.

M<sup>sr</sup> Fabre s'opposa à l'érection du diocèse d'Ottawa pour des raisons d'ordre nationaliste. Il répondit à une lettre de M<sup>sr</sup> Duhamel<sup>70</sup> : « Je vois de grandes difficultés au projet de Votre Grandeur pour le moment. Je suis convaincu que ce sera une source de luttes quand viendra le temps de lui donner un successeur. On fera tout au monde pour amener un Irlandais à la Capitale sous le prétexte que l'élément anglais domine dans les parlements et peut-être aussi parce que les Évêques de langue anglaise seront le plus nombreux ; car un jour, Terre-Neuve entrera dans la Confédération, et peut-on assurer que St-Boniface sera toujours français<sup>71</sup>. » Deux semaines plus tard, il expliquait à M<sup>sr</sup> Taschereau quelle était exactement sa position par rapport à la demande de l'évêque d'Ottawa et il en profitait pour faire une rétrospective de la politique de l'épiscopat depuis plusieurs années sur ce genre de question.

63. *Ibid.*, 113.

64. Duhamel à Fabre, le 15 septembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

65. Lorrain à Fabre, le 18 septembre 1885, dans *ibid.*

66. Fabre à Siméoni, le 30 octobre 1885, dans *ibid.*

67. *Ibid.*

68. Siméoni à Fabre, le 23 novembre 1885, dans *ibid.*

69. Fabre à Taschereau, le 5 novembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 118-119.

70. Duhamel à Fabre, le 17 novembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

71. Fabre à Duhamel, le 18 novembre 1885, dans *ibid.*

[...] *À l'époque de la création du V. Apostolique de Pontiac, il s'agissait d'enlever pour toujours Ottawa de la Province de Toronto. [...] Mais aujourd'hui il n'est plus question d'attacher Ottawa à Toronto. [...] Voici une copie de ma lettre à M<sup>sr</sup> d'Ottawa... « J'aurais pu ajouter que la Colombie Anglaise fera plus tard une province ecclésiastique et ses Évêques seront probablement de langue anglaise. De plus, si un Archevêque veut arriver au poste ou y installer un de ses amis, il emploiera non seulement l'influence des autres Archevêques de même langue, mais encore il exploitera les Évêques qu'il croira influents soit d'Angleterre, soit d'Irlande, des États-Unis, et en général de toutes les Colonies anglaises. De plus, les Séminaires Anglais, Irlandais, Écossais et Américains du Nord à Rome seront au besoin mis à contribution. Il y a donc beaucoup à craindre pour la succession si l'on fait d'Ottawa un siège exceptionnel.<sup>72</sup>*

L'exécution politiquement intéressée de Louis Riel<sup>73</sup> donna une tournure différente aux débats sur la question de Montréal et d'Ottawa. M<sup>sr</sup> Duhamel envoya à M<sup>sr</sup> Fabre<sup>74</sup> une copie d'une lettre qu'il venait de communiquer à M<sup>sr</sup> Taschereau :

*Des hommes haut placés et qui connaissent le sentiment public de la province d'Ontario, surtout des environs de Toronto, des catholiques qui s'effrayent des maux qui en résulteraient pour les Canadiens, craignent des contre-démonstrations et prévoient le danger d'une guerre de race, m'ont demandé hier soir s'il n'y aurait pas moyen, pour les Évêques, de ramener le calme. J'ai promis d'en écrire à Votre Grandeur qui, en sa qualité de Métropolitain, peut donner une direction ou appeler à une réunion les Évêques de la Province. Les catholiques des autres provinces du Dominion ne semblent pas prêts à s'unir à nos Canadiens sur la question qui est discutée un peu partout dans la province de Québec et beaucoup dans les grands centres. Si les Évêques se tiennent complètement à l'écart de cette circonstance, je crains qu'ils perdent beaucoup de leur influence et qu'à l'avenir il leur devienne impossible d'arrêter les mouvements populaires, alors même qu'ils seraient dirigés contre l'autorité légitime. D'un autre côté, Nous ne devons pas nous abstenir de réclamer les droits de la nationalité à laquelle nous appartenons. Il m'a toujours semblé que les Évêques doivent se mettre à la tête du peuple Canadien, soit pour marcher les premiers, soit pour arrêter tout mouvement qu'ils croient préjudiciable à l'intérêt bien entendu des Canadiens Catholiques<sup>75</sup>.*

72. Fabre à Taschereau, le 26 novembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 135-138.

73. G. F. G. Stanley, *The Birth of Western Canada. A History of the Riel Rebellions*, University of Toronto Press, 1963, 380-407. Riel fut pendu à Régina, le 16 novembre 1885.

74. Duhamel à Fabre, le 27 novembre 1885, ACAM, Ottawa, 255.110.

75. Cette lettre de M<sup>sr</sup> Duhamel à M<sup>sr</sup> Taschereau est annexée (copie) à la lettre précédente.

Les idées de l'évêque d'Ottawa étaient-elles volontairement confuses ? Il parlait de « nationalité à laquelle nous appartenons », de « danger d'une guerre de race », puis il terminait en parlant de « Canadiens Catholiques ». M<sup>re</sup> Fabre considéra qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'agir pour apaiser les Québécois qui manifestaient en faveur de Riel, qu'un « Mandement collectif publiant la bulle du Saint Père<sup>76</sup> ».

Les politiciens furent mis à contribution. Chapleau avait déjà réussi à se gagner l'appui des politiciens « libéraux » du Québec pour assurer l'adoption de la loi de Laval en 1881. Une fois de plus, il réussit à mettre tout en branle pour secourir ses amis anti-ultramontains intransigeants et pour éteindre ce que Macdonald appelait « un feu de paille<sup>77</sup> » nationaliste québécois. Sur les instances de François Langelier, il écrivit au cardinal secrétaire d'État du Vatican pour lui recommander l'élévation de M<sup>re</sup> Taschereau au cardinalat<sup>78</sup>. Au début de novembre 1885, le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet rencontra Chapleau à Ottawa et ce dernier lui apprit qu'il avait discuté de cette affaire avec Macdonald. Ouimet rappela cette conversation au premier ministre du Canada, puis il précisa :

*Many reasons militate in favor of this, as well in the religious as in the political point of view. Division seems to be creeping in more than ever among French Canadians, and the greatest power than can be brought to bear to impede this movement, is to draw public attention to religious matters.*

*[...] It is important that something be done to paralyse the excitable spirit of the French Canadian population, which seems to allow itself to be dragged into a movement, the result of which it may regret later, and I can see nothing, My Dear Premier, more opportune than your interposition in this affair. If you permit me, this is what you could do : 1st To obtain from Her Majesty an autograph letter to His Holiness Leon XIII, recommending His Grace Elzéar Alexandre Taschereau... to be appointed Cardinal ; or 2nd, To write or get a letter, to the Chargé D'Affaires at the Court of Rome to take this affair in hands ; and, through him, the disposition of the Roman Curia on the important subject, will be known. The Colonial Secretary might write, or yourself<sup>79</sup>.*

À celui qui avait pris une décision au sujet de Riel après avoir compté les votes qu'il pourrait avoir lors des prochaines élections, à celui qui avait

76. Fabre à Taschereau, le 28 novembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 143-144.

77. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 5 : 99.

78. Langelier, *Souvenirs politiques*, 325-326.

79. Ouimet à Macdonald, 27 novembre 1885, APC, Sir John A. Macdonald Papers.



pris sa décision alors qu'il était menacé par les loges maçonniques ; à celui qui avait fait tout son calcul en s'entretenant avec Chapleau et Langevin, deux ennemis politiques irréductibles<sup>80</sup> ; à John A. Macdonald, Gédéon Ouimet demandait tout bonnement des mesures de paix pour empêcher une insurrection appréhendée. M<sup>sr</sup> Taschereau informa M<sup>sr</sup> Fabre que les évêques des Trois-Rivières et de Rimouski préféraient attendre le prochain concile provincial pour décider des questions soulevées par Montréal et Ottawa, tandis que les autres étaient favorables à une solution immédiate<sup>81</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre déclara qu'il éprouvait de la répugnance à attendre plus longtemps, étant donné que « les Décrets du concile sont quelquefois retenus bien longtemps<sup>82</sup> ». De Paris<sup>83</sup>, l'abbé Casgrain écrivit à Macdonald qui se trouvait en voyage à Londres : "*Would you kindly inform me, whether any steps have been taken to bring this matter [la question de l'élévation de M<sup>sr</sup> Taschereau au cardinalat] before Her Majesty<sup>84</sup>.*"

Macdonald profita de son séjour dans la capitale anglaise pour faire entrer le marquis de Salisbury, premier ministre conservateur, dans le cercle des relations nécessaires pour atteindre Léon XIII. Il fut alors entendu que le cardinal Howard, protecteur du Collège britannique à Rome, participerait à ce réseau d'influences par son intervention auprès du duc de Norfolk, *leader* catholique d'Angleterre<sup>85</sup>. Mais un cardinal, deux premiers ministres et un *leader* laïque catholique ne semblaient pas encore suffisants pour persuader le Saint-Siège. Aussi, le marquis de Salisbury suggéra-t-il à Macdonald de compter sur le concours du cardinal Manning, archevêque de Westminster<sup>86</sup>. Macdonald rencontra alors celui-ci<sup>87</sup> qui agit promptement<sup>88</sup>, et le marché se trouva conclu.

Des Québécois se mirent à croire que grâce à eux, le Canada serait connu du monde entier. Au début de mars 1886, le supérieur du Séminaire français à Rome informa M<sup>sr</sup> Taschereau qu'il serait bientôt promu au

80. Stanley, *Birth of Western Canada*, 380-407.

81. Taschereau à Fabre, le 24 décembre 1885, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

82. Fabre à Taschereau, le 25 décembre 1885, ACAM, RLF, 6 : 149.

83. D. C. Lyne, « Sir John A. Macdonald and the Appointment of Canada's First Cardinal », *Revue d'études canadiennes* II, 4 (novembre 1967) : 58-60.

84. Casgrain à Macdonald, 24 décembre 1885, APC, Sir John A. Macdonald Papers. L'abbé Henri-Raymond Casgrain se retira très jeune du ministère, à 39 ans. Durant sa retraite, 1870-1904, il publia plusieurs ouvrages dont *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*.

85. Macdonald à Taschereau, 10 mars 1886, dans *ibid.*

86. *Ibid.*

87. *Ibid.*

88. *Ibid.*

cardinalat<sup>89</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre<sup>90</sup> et Macdonald<sup>91</sup> s'empressèrent de le féliciter et celui-ci écrivit à Macdonald : « Je vois par votre lettre d'hier que vous avez eu une grande part à l'événement que la rumeur annonce comme devant avoir lieu bientôt<sup>92</sup>. » Cette rumeur était suffisante pour inciter quelques Québécois à rédiger un « Mémoire confidentiel sur la dotation du cardinal<sup>93</sup> », à l'intention de Macdonald et des « trois colombes » québécoises à Ottawa, Langevin, Caron et Chapleau. Même si ce mémoire ne semble pas avoir eu de suite, il importe d'en citer quelques extraits, étant donnée la signification idéologique de son contenu.

*Lors de la Conférence des délégués des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, à Londres en 1867, l'Hon. Sir A. T. Galt, alors Ministre des Finances du Canada, déclara à son chef, Sir John : « Maintenant que la Sanction Royale a été donnée à l'Acte qui constitue la Confédération Canadienne, et pour que le Dominion du Canada prenne définitivement rang parmi les nations, il ne faut plus qu'une chose, savoir : que le Souverain Pontife élève au cardinalat l'un des Membres de la Hiérarchie catholique du Canada. » Sur la réflexion de Sir Hector L. Langevin qu'aucun Evêque n'avait les ressources nécessaires pour soutenir le rang d'une si haute dignité, Sir A. T. Galt répliqua « que le gouvernement serait trop heureux d'offrir une dotation au Cardinal que le Pape voudrait bien nommer au Canada [il n'y a pas de guillemet dans le texte]. Cette conversation, bien que peu généralement connue, n'en est pas moins authentique et acquise à l'histoire de la Confédération. Sir John l'a même répétée dernièrement à S. G. M<sup>rs</sup> l'archevêque Taché et Sir Hector L. Langevin me l'a lui-même confirmée par écrit.*

*[...] Est-il maintenant nécessaire de dire que la parole que le Souverain Pontife, Léon XIII, va faire entendre à Rome, le 12 avril prochain, en élevant à la haute dignité de Cardinal M<sup>gr</sup> l'Archevêque Taschereau aura dans le monde entier un bien plus grand retentissement que le fait du parachèvement du Pacifique Canadien au prix de millions entassés sur des millions. [...] L'histoire dira un jour que ce grand acte de l'Église, à l'instigation de nos hommes d'État, a plus fait pour le progrès matériel et politique de la confédération Canadienne [sic] que tous les gigantesques travaux exécutés de l'Atlantique au Pacifique pour attirer chez nous les flots de l'Émigration Européenne.*

89. Supérieur du Collège français à Rome à Taschereau, le 10 mars 1886, ACAM, RLF, 6 : 168-169.

90. *Ibid.*, 169.

91. Macdonald à Taschereau, 10 mars 1886, APC, Sir John A. Macdonald Papers.

92. Taschereau à Macdonald, 13 mars 1886, dans *ibid.*

93. « Mémoire confidentiel sur la dotation du Cardinal », le 22 mars 1886, ASQ, Lettres P, n° 181 ; « Addenda au mémoire confidentiel », dans *ibid.*

[...] *Le vieil axiome qui veut la fin, veut les moyens s'applique ici dans toute sa force logique... Il doit [le cardinal] tenir le rang et mener le train de vie d'un Prince. [...] Il semble que le Canada ne peut faire moins pour le Prince que l'Église lui a donné que de lui offrir une dotation égale à celle de nos Lieutenant-Gouverneurs<sup>94</sup>.*

Le patronage continua. Le consistoire romain qui devait avoir lieu le 12 avril fut reporté au 7 juin<sup>95</sup>. Le cardinal Manning eut donc le temps d'écrire à Macdonald : « *I have reason to hope that my letter to the Holy Father has not been without result<sup>96</sup>.* » Il en profita pour lui demander un poste, dans la fonction publique, en faveur d'un dénommé Edmund Cowen<sup>97</sup>. Macdonald et M<sup>sr</sup> Taschereau n'avaient plus qu'à remercier tous les intermédiaires qui les avaient aidés<sup>98</sup>.

M<sup>sr</sup> Fabre changea momentanément son attitude au sujet de l'érection d'Ottawa en archevêché, puis il se ravisa. Pendant que s'effectuaient les démarches relatives à M<sup>sr</sup> Taschereau, ce dernier informa M<sup>sr</sup> Fabre, suivant une lettre reçue de la Propagande, que Léon XIII voulait hâter le processus de l'érection de Montréal et d'Ottawa en archevêchés<sup>99</sup>. L'évêque de Montréal devait consulter les autres membres de l'épiscopat sur cette question « même avant le concile », et informer la Propagande<sup>100</sup>. À la suite d'une autre démarche de M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>101</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre se mit à l'œuvre<sup>102</sup>. Il croyait alors que l'archidiocèse d'Ottawa devait avoir Pembroke pour suffragant, que Montréal devait avoir Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, tandis que Québec aurait les trois autres diocèses et la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent. Avec une journée de retard, M<sup>sr</sup> Laflèche envoya un télégramme et une lettre à M<sup>sr</sup> Fabre<sup>103</sup>. Dans le premier document, il demanda d'attendre sa lettre avant de répondre à celle de l'archevêque. D'accord avec le projet relatif aux deux archidiocèses et le rattachement du diocèse des Trois-Rivières à Montréal, il insistait pour que M<sup>sr</sup> Fabre fasse ressortir auprès des évêques

94. *Ibid.*

95. *Ibid.*

96. Manning à Macdonald, 3 avril 1886, APC, Sir John A. Macdonald Papers.

97. *Ibid.*

98. Macdonald à Salisbury, 9 avril 1886 ; Salisbury à Macdonald, 25 avril 1886 ; Macdonald à Manning, 12 juin 1886 ; Taschereau à Macdonald 7 juin 1886, dans *ibid.*

99. Siméoni à Taschereau, le 10 avril 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

100. *Ibid.*

101. Taschereau à Fabre, le 24 avril 1886, dans *ibid.*

102. Fabre à Taschereau, le 26 avril 1886, ACAM, RLF, 6 : 193-194.

103. Laflèche à Fabre, le 26 avril 1886 ; Laflèche à Fabre, le 26 avril, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché RCD, 91.

et de la Propagande « le danger anglo-protestant » à Montréal. L'évêque des Trois-Rivières prenait donc la relève de M<sup>gr</sup> Bourget qui avait toujours insisté sur ce danger. Mais M<sup>gr</sup> Fabre s'opposa encore à l'érection d'Ottawa en archevêché et souleva le problème des suffragants auxquels il tenait<sup>104</sup>. L'évêque des Trois-Rivières s'en prit alors au *Star* qui venait d'écrire qu'Ottawa et Londres étaient intervenus auprès du Saint-Siège pour en obtenir des décisions<sup>105</sup>. Le cardinal Siméoni s'empressa de nier la déclaration du journal anglais de Montréal<sup>106</sup>. Pour sa part, M<sup>gr</sup> Duhamel décida de garder le silence sur la question relative à son diocèse<sup>107</sup>.

Les décisions romaines ne firent pas cesser du jour au lendemain les discussions au Québec. Successivement, les 7 et 8 juin, le Saint-Siège décida d'élever M<sup>gr</sup> Taschereau au cardinalat<sup>108</sup> et Montréal et Ottawa au rang de métropoles<sup>109</sup>. *La Minerve*, *le Monde*, *la Presse*, *le Post*, *l'Étendard*, *la Patrie* et *la Semaine religieuse* furent avisés par le vicaire général Maréchal de Montréal de publier ces nouvelles<sup>110</sup>. Et pendant que le nouveau cardinal et les nouveaux archevêques s'écrivaient pour décider des dates des festivités<sup>111</sup>, on soulevait une autre question importante : celle des suffragants qu'il convenait d'accorder à chacun des archidiocèses. Au moment où, lors d'une grande cérémonie à Notre-Dame, M<sup>gr</sup> Fabre recevait son Pallium<sup>112</sup>, une lettre du cardinal Siméoni datée du 14 juillet arrivait au bureau de l'Archevêché de Montréal<sup>113</sup>. Ce document signalait que Léon XIII avait décidé que la désignation des suffragants serait

104. Fabre à Siméoni, le 10 mai 1886 ; Fabre à Siméoni, le 14 mai 1886, dans *ibid.* ; Fabre à Laflèche, le 15 mai 1886, ACAM, RLF, 6 : 202-203.
105. « Ecclesiastical News », *The Montreal Daily Star*, 10 mai 1886 ; Laflèche à Fabre, le 18 mai 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.
106. Siméoni à Fabre, le 8 juin 1886, dans *ibid.*
107. Duhamel à Fabre, le 18 mai 1886, dans *ibid.*
108. Télégramme de M<sup>gr</sup> Lorrain, à Rome, à Fabre, le 7 juin 1886, ACAM, Québec, 295.101.
109. « Bref de Sa Sainteté Léon XIII érigeant Montréal en Archevêché et nommant M<sup>gr</sup> E.-C. Fabre archevêque de Montréal », le 8 juin 1886, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91 ; « Circulaire au clergé d'Ottawa », le 22 juin 1886, dans *ibid.*
110. Maréchal aux rédacteurs en chef de *la Minerve*, *le Monde*, *la Presse*, *le Post*, *l'Étendard*, *la Patrie* et *la Semaine religieuse*, le 11 juin 1886, dans *ibid.*
111. Taschereau à Fabre, le 20 juin 1886 ; Duhamel à Fabre, le 24 juin 1886 ; Duhamel à Fabre, le 29 juin 1886 ; Légaré à Fabre, le 1<sup>er</sup> juillet 1886, ACAM, RLF, 6 : 211.
112. « Le Pallium », *la Minerve*, 28 juillet 1886 ; « La remise du Pallium », *la Presse*, 28 juillet 1886 ; « La fête d'hier », *le Monde*, 28 juillet 1886 ; « Le Pallium », *l'Étendard*, 28 juillet 1886 ; « La fête d'hier », *la Patrie*, 28 juillet 1886.
113. Siméoni à Fabre, le 14 juillet 1886, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

traitée « dans la réunion des Évêques, qui aura lieu dans votre pays lors de l'imposition de la barrette cardinale à l'Archevêque de Québec<sup>114</sup> ». Mais les cérémonies en question étaient déjà terminées. Elles avaient eu lieu le 21 juillet, six jours avant celles de Montréal, et M<sup>gr</sup> Laflèche ne s'y était pas présenté. M<sup>gr</sup> Fabre s'empressa de répondre au cardinal préfet. Après lui avoir expliqué la situation, il remarqua :

*Oserai-je, Éminence, répéter ici un vœu que j'ai déjà formulé, à savoir — que le S. Siège veuille régler lui-même et sans autres informations auprès des évêques du Bas-Canada quels seront les suffragants de Mtl ? [sic] Je ne crois pas me tromper en disant que tous et chacun de N.N.S.S. les Évêques ont donné leurs opinions à ce sujet à la Propagande... Hier soir, je communiquai la lettre de V. Emce à Son Éminence le Cardinal Taschereau, or M<sup>gr</sup> le Cardinal Archevêque de Québec m'a déclaré formellement qu'il était du même avis que moi [...] il est à craindre, c'est l'avis de S. Émce le Card. Taschereau et c'est aussi le mien que des dissensions nouvelles ne s'élèvent au sein de l'Épiscopat, s'il est appelé à délibérer en corps sur la désignation des suffragants [...] C'est une quasi-exception au droit commun que je demande ; mais les circonstances semblent la justifier<sup>115</sup>.*

En attendant une réponse de Rome, cette question fut débattue à la réunion des évêques sur l'éducation. La majorité de l'épiscopat fut d'accord pour que Saint-Hyacinthe et Sherbrooke soient rattachés à la province ecclésiastique de Montréal. Par ailleurs, si la même majorité attribuait les diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet à la province de Québec, M<sup>gr</sup> Laflèche tenait à ce que son diocèse soit inclus dans la province de Montréal et l'évêque de Nicolet qui ne voulait pas se séparer définitivement de Trois-Rivières préférait l'archidiocèse de Montréal à celui de Québec<sup>116</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre fit savoir à la Propagande « que ces 4 diocèses [*i. e.* Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet et Trois-Rivières] sont naturellement liés à Mtl<sup>117</sup> », même si, dans ce cas, il ne devait plus rester à Québec que Rimouski, Chicoutimi et la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent. Quant à l'archidiocèse d'Ottawa, il ne lui restait plus alors que Pontiac comme suffragant<sup>118</sup>.

À l'instar des autres questions qui constituaient le climat nébuleux de la querelle universitaire, de la lutte entre les Ultramontains et les « Libéraux », du combat entre Québec et Montréal, celle des suffragants

114. *Ibid.*

115. Fabre à Siméoni, le 28 juillet 1886, dans *ibid.*

116. Fabre à Siméoni, le 4 octobre 1886, dans *ibid.*

117. *Ibid.*

118. *Ibid.*

devait être résolue dans les « coulisses » du Vatican. Au début de mai 1887, M<sup>gr</sup> Fabre écrivit au cardinal Siméoni : « J'apprends aujourd'hui que des Évêques présentent des suggestions au Saint-Siège sur la question des suffragants de Montréal. Je me permets de déclarer à Votre Eminence que je ne suis pour rien dans ces démarches, qui, à mon avis, sont propres à retarder une mesure impatientement attendue. Je ne crois pas devoir intervenir de nouveau avant que le Saint-Siège décide et j'accepterai sa décision avec la plus grande obéissance et la plus grande joie<sup>119</sup> ». Le même jour, un bref accordait à l'archidiocèse de Québec les diocèses de Nicolet, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski et la préfecture du golfe ; à l'archidiocèse de Montréal, les diocèses de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe ; et à l'archidiocèse d'Ottawa, le vicariat apostolique de Pontiac<sup>120</sup>.

\* \* \*

Les sulpiciens furent séduits à l'idée qu'ils pourraient devenir les formateurs de l'élite cléricale canadienne. Les circonstances les favorisèrent. Dans le climat d'agitation qui suivit le mandement du 27 juillet 1883 et moins d'un mois avant l'arrivée de Dom Henri Smeulders, M. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, entretint M. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, d'un projet relatif à la fondation d'un Collège canadien à Rome<sup>121</sup>. Depuis un an, alors qu'il s'était rendu dans la Ville éternelle, M<sup>gr</sup> Rogers, évêque de Chatam, avait eu l'occasion d'entendre le cardinal Howard, protecteur du Collège britannique à Rome, faire allusion à ce projet. Par la suite, le même cardinal en parla à M. Captier. Étant donné que les sulpiciens possédaient un terrain convenable pour bâtir et qu'ils s'adonnaient spécialement à la formation des prêtres, ce cardinal croyait qu'ils devaient se charger de la fondation d'un collège semblable à celui des Américains à Rome. M. Captier croyait que « ce séminaire où l'on enverrait des sujets choisis des divers diocèses des possessions anglaises (et dans une proportion plus forte des diocèses du Bas-Canada) [*sic*] serait... d'une grande utilité pour préparer un clergé très romain par les idées, mais romain à la mode de Rome<sup>122</sup> ». Puis il ajouta cette phrase significative : « Il me semble qu'il y aurait un profit sérieux

119. Fabre à Siméoni, le 10 janvier 1887, dans *ibid.*

120. « Bref assignant les suffragants des Provinces Ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa », le 10 mai 1887, dans *ibid.*

121. M. A. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, à M. Louis Colin, supérieur du séminaire de Montréal, le 12 novembre 1883, ASS, Collège canadien à Rome, C 21, n° 1.

122. *Ibid.*



pour l'avenir à envoyer à Rome après les études faites au Séminaire de Montréal quelques jeunes gens d'élite... qui... deviendraient naturellement les têtes influentes du clergé. On trouverait ensuite parmi eux une force et une influence qui s'exerceraient dans le sens de son gouvernement<sup>123</sup>. »

M. Captier qui avait échangé des idées avec le protecteur du Collège britannique à Rome savait alors tenir compte des changements qui allaient s'opérer bientôt dans la province de Québec. Au printemps, il rencontra à nouveau le cardinal Howard<sup>124</sup>. À ce moment-là, la mission de Dom Smeulders tournait mal pour les Lavallois et M<sup>gr</sup> Taschereau s'app préparait à partir pour Rome. Le procureur de Saint-Sulpice écrivit donc à M. Colin : « Il faut prévoir (d'après la marche des choses) [*sic*] que Montréal finira par être doté d'un archevêché. Quand le lien de dépendance sera rompu avec Québec, il le sera bien vite avec l'Université Laval. Ne faut-il pas que vous soyez prêts pour cette éventualité. Si vous n'avez des docteurs romains, (non seulement à S. Sulpice, mais encore dans le clergé séculier) [*sic*] vous donnez bien trop beau jeu à ceux qui voudront s'emparer de l'Université de Montréal. Ils seront prêts, n'en doutez pas<sup>125</sup>. »

Le supérieur du séminaire de Montréal considéra sérieusement ce projet. Il exposa ses vues à son supérieur général, M. Icard<sup>126</sup>. Parmi les motifs qu'il jugeait favorables, il signala les circonstances dans lesquelles était plongée la province de Québec : « La question universitaire se transforme. La probabilité d'une université indépendante de Québec s'accroît. » Il ajouta : « Il ne nous convient pas de laisser notre œuvre s'amoinrir par notre faute, au profit du monopole que d'autres vont s'efforcer d'obtenir. Aujourd'hui la vigilance de Nos Seign. les Cardinaux et les avantages que nous offre M. Captier nous mettent à même de nous protéger facilement et tout providentiellement. Plus tard ce sera peut-être trop tard<sup>127</sup>. » À son avis, il convenait d'obtenir, avec la confirmation de Londres, « pour plus de sécurité », des mesures servant à obvier aux difficultés de la charge sulpicienne<sup>128</sup>. Le supérieur général se dit prêt à accepter le projet, mais il mit deux conditions : que les évêques du Canada en soient avisés et qu'ils soient d'accord et que Léon XIII donne son consentement<sup>129</sup>. En écrivant aux vingt et un évêques canadiens, M. Colin

123. *Ibid.*

124. Captier à Colin, le 7 avril 1884, dans *ibid.*

125. *Ibid.*

126. M. L. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, à M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, le 8 mai 1884, dans *ibid.*, n° 2.

127. *Ibid.*

128. *Ibid.*

129. « Réponse à M. Icard, accordant l'autorisation demandée », le 3 juin 1884, dans *ibid.*, n° 2.

prit la peine de dire que le Collège canadien serait protégé par « la Puissance Britannique<sup>130</sup> ». À l'exception de M<sup>sr</sup> Dominique Racine qui se trouvait à Rome et de M<sup>sr</sup> Taschereau qui s'y opposait partiellement, tout l'épiscopat canadien salua ce projet<sup>131</sup>.

Le procureur de Saint-Sulpice à Rome était certain que M<sup>sr</sup> Taschereau avait tout avantage à ne pas s'opposer définitivement au projet en cause. Il pressentait quelques raisons cachées que l'archevêque de Québec n'osait pas avouer : « Son assentiment conditionnel est tout ce qu'il faut et point n'est besoin d'essayer de le convertir davantage<sup>132</sup>. » Il fut averti par un prêtre canadien qui logeait au Séminaire français et qui avait reçu une lettre de M<sup>sr</sup> Dominique Racine, que M<sup>sr</sup> Taschereau ne donnait pas son entier appui aux sulpiciens, « à cause *des engagements qu'il a pris vis-à-vis du Séminaire français*<sup>133</sup> ». Croyant que M<sup>sr</sup> Taschereau voyait des « difficultés pour l'Université Laval<sup>134</sup> », il prononça ce jugement sévère : « Le vénérable archevêque serait à mon avis mieux inspiré en prenant dès à présent une bonne position et en témoignant confiance et sympathie à notre œuvre. Il aurait ainsi plus de facilité pour intervenir dans les questions qui pourraient l'intéresser et plus d'influence à faire valoir le cas échéant<sup>135</sup>. »

Tous les appuis nécessaires furent accordés aux sulpiciens pour réaliser leur projet. M<sup>sr</sup> Moreau envoya deux lettres à M. Colin<sup>136</sup> pour l'aviser des bonnes dispositions du souverain pontife. Les évêques en furent informés<sup>137</sup> et l'on entreprit les démarches définitives. Le marquis de Lansdowne, gouverneur général du Canada, recommanda M. Colin à Lord Derby, secrétaire aux colonies<sup>138</sup>. Hector Langevin, ministre fédéral, qui communiqua cette lettre du gouverneur général à M. Colin<sup>139</sup> reçut une

130. « M. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, aux archevêques et évêques du Canada leur demandant leur opinion sur le projet de fonder un Collège canadien à Rome », février [sic] 1885, dans *ibid.*, n° 3.

131. À M. Colin, prêtre supérieur du séminaire de Montréal, le 10 mars 1885, dans *ibid.*

132. M. A. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, à M. Colin, supérieur du séminaire de Montréal, le 28 mars 1885, dans *ibid.*, n° 5.

133. Captier à Colin, le 12 mai 1885, dans *ibid.*, n° 7.

134. *Ibid.*

135. *Ibid.*

136. Moreau à Colin, les 16 et 17 mai 1885, dans *ibid.*, n° 8.

137. « Quatre lettres d'évêques canadiens en réponse à la lettre de M. L. Colin, supérieur du Séminaire de Montréal, qui leur annonce l'autorisation donnée par Léon XIII de fonder un Collège canadien à Rome » [ces évêques sont : M<sup>sr</sup> Lorrain de Pontiac, Duhamel d'Ottawa, Taschereau de Québec et Jamot de Peterborough], 3-9 juin 1885, dans *ibid.*, n° 9.

138. Lansdowne à Derby, le 10 juin 1885, dans *ibid.*, n° 10.

139. Langevin à Colin, le 12 juin 1885, dans *ibid.*

bénédiction apostolique pour service rendu aux sulpiciens<sup>140</sup>. John Macdonald recommanda M. Colin à Charles Tupper, haut-commissaire du Canada à Londres<sup>141</sup>. Un comité du Conseil exécutif de la province de Québec<sup>142</sup> et le lieutenant-gouverneur<sup>143</sup> en firent autant. Le Foreign Office<sup>144</sup> et le premier ministre, Lord Salisbury<sup>145</sup>, assurèrent les bonnes relations avec l'ambassadeur britannique en Italie et ce dernier atteignit enfin le Saint-Siège. M. Colin consulta les avocats Geoffrion<sup>146</sup> et Lacoste<sup>147</sup>. Il voulait alors être assuré que la loi provinciale d'incorporation des sulpiciens permettait la fondation d'un collège à Rome et que sa communauté ne courrait aucun risque de confiscation de la part du gouvernement italien. Ceci fait, il annonça à l'épiscopat canadien la mise en exécution du projet<sup>148</sup>. Les autorités britanniques servirent encore d'intermédiaire entre les sulpiciens et la cour d'Italie. Au milieu d'octobre 1885, M. Colin accrédita M. William Leclair, p. s. s. son procureur auprès de sir John Lumley, ambassadeur britannique en Italie<sup>149</sup>.

Si rien dans les lois québécoises ne pouvait gêner les sulpiciens, on risquait qu'il en soit autrement en Italie. Les sulpiciens n'avaient pas l'intention de perdre les 600 000 francs<sup>150</sup> qu'ils allaient investir dans la construction du collège. Une loi italienne votée le 7 juillet 1886 avait

140. Langevin avait obtenu de Macdonald et de Landsdowne des lettres de recommandation en faveur de M. Colin pour qu'il soit appuyé par le gouvernement britannique dans ses démarches à Rome. En guise de remerciement, M. Colin demanda à Léon XIII d'accorder une bénédiction apostolique à Langevin. Voir « Trois lettres de sir Hector Langevin, ministre des Travaux publics, relatives à l'obtention, du gouverneur général et du premier ministre du Canada, de lettres de recommandation auprès du gouvernement britannique pour la fondation d'un Collège canadien à Rome », juin 1885, dans *ibid.*, n° 14; Landsdowne à Derby, [traduction] le 10 juin 1885, dans *ibid.*, n° 10; Colin à Léon XIII [copie conforme], le 25 juillet 1885, dans *ibid.*, n° 12.
141. Macdonald à Tupper, le 23 juin 1885, dans *ibid.*, n° 12.
142. « Rapport d'un comité du Conseil exécutif de la Province de Québec autorisant le Séminaire de Montréal à fonder un Collège canadien à Rome à même ses revenus », les 10 et 13 juillet 1885, dans *ibid.*, n° 15.
143. Tupper à Colin, le 21 août 1885, dans *ibid.*, n° 18.
144. John Bramston à Tupper, le 22 août 1885, dans *ibid.*, n° 19.
145. Salisbury à John Lumley, le 24 août 1885, dans *ibid.*, n° 22.
146. « Consultation de M. C.-A. Geoffrion, avocat, relative à l'établissement d'un Collège canadien à Rome », le 29 décembre 1885, dans *ibid.*, n° 24.
147. « Consultation de M. A. Lacoste, avocat, sur la légalité de la fondation d'un Collège canadien à Rome », le 29 décembre 1885, dans *ibid.*, n° 24. tion et de la soustraire à l'action hostile du Gouvernement italien », le 1<sup>er</sup> octobre 1885, dans *ibid.* n° 25.
148. Colin aux évêques du Canada, [il y a une liste de 21 évêques] les 2 et 3 octobre 1885, dans *ibid.*, n° 26.
149. Colin à Lumley, le 16 octobre 1885, dans *ibid.*, n° 30.
150. « Mémoire de M. Colin, supérieur du Séminaire de Montréal, sur l'estimation du coût de construction de l'édifice du Collège canadien à Rome », octobre [sic] 1885, dans *ibid.*, n° 32.

supprimé les ordres et les corporations religieuses. En conséquence, aucun ordre et aucune corporation religieuse ne pouvait posséder ni maison, ni établissement. Cependant, parmi les corps moraux ecclésiastiques concernés, la loi admettait les séminaires. C'est sur cette base exceptionnelle que l'aviseur légal des sulpiciens en Italie, M<sup>e</sup> Valenriani conseilla le supérieur<sup>151</sup>.

La construction du Collège canadien commença au début de l'année 1887 sur un terrain acheté par M. Captier et pour lequel lui-même et un dénommé Rouillé, ancien député français, refusèrent à plusieurs reprises des offres d'achat au montant de 300 francs le mètre carré<sup>152</sup>. Au mois de mai 1886, M. Colin avait demandé au lieutenant-gouverneur l'autorisation d'employer, en plus des \$70 000 déjà dépensés, une autre somme de \$80 000 pour la construction et l'installation du collège<sup>153</sup>. Il reçut une réponse favorable au milieu du mois de juin<sup>154</sup>. Au printemps 1887, soit un an avant que M. Colin n'avertisse l'épiscopat canadien de l'ouverture prochaine du Collège canadien<sup>155</sup>, Tardivel publia dans *la Vérité* un article que le supérieur de Saint-Sulpice à Montréal s'empressa de critiquer<sup>156</sup>. Tardivel avait laissé entendre qu'il y avait eu, auparavant, mésentente entre Saint-Sulpice et le Saint-Siège et que Rome aurait exigé que les sulpiciens fassent leurs études à Rome s'ils voulaient obtenir des chaires de théologie. Quoi qu'il en fut, le Collège canadien était bel et bien fondé et les sulpiciens pouvaient toujours penser à former l'*intelligentsia* religieuse québécoise.

L'obtention, par les sulpiciens, du droit de fonder et de diriger le Collège canadien et d'organiser à Montréal la section de la Faculté des arts eut sans doute un rapport étroit avec l'affiliation tardive du collège de Montréal à l'Université Laval. Déjà, vers 1880, M. Rousseau p. s. s.,

151. « Avis légal de Signor Valenriani, avocat, sur l'établissement d'un Collège canadien à Rome par le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal », le 22 novembre 1885, dans *ibid.*, n° 34.
152. Rouillé à Captier, le 30 mars 1886, dans *ibid.*, n° 37.
153. « Requête adressée au lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable L.-O. Taillon, par M. L. Colin, supérieur du Séminaire de Montréal, sollicitant l'autorisation d'employer, en plus de la somme de \$70 000 déjà dépensée, une somme de \$80 000 pour la construction et l'installation d'un Collège canadien à Rome », le 28 mai 1886, dans *ibid.*, n° 38.
154. « Rapport d'un comité du Conseil législatif approuvé par le lieutenant-gouverneur le 12 juin 1886, accordant l'autorisation demandée », les 9 et 12 juin 1886, dans *ibid.*, n° 38.
155. Colin aux évêques du Canada, le 2 mai 1888, dans *ibid.*, n° 42.
156. « Article du journal *la Vérité* de Québec intitulé : « Collège canadien de Saint-Sulpice à Rome », annoté et réfuté par M. Louis Colin, supérieur du Séminaire de Montréal », le 2 avril 1887, ASS, Collège canadien à Rome, C 21, n° 41.

avait rédigé un mémoire afin de démontrer qu'à l'instar des jésuites, les sulpiciens n'étaient pas tenus d'affilier leurs institutions d'enseignement classique à l'université<sup>157</sup>. Après l'enquête Smeulders et à la suite des décrets qui l'annulaient pratiquement, M. Colin étudia encore les inconvénients que présentait cette affiliation. Il les jugea « surmontables<sup>158</sup> ». À ce moment-là, la permission de fonder le Collège canadien avait été accordée. Au début de septembre 1886, un mois à peine après les célébrations faites au cardinal Taschereau et aux archevêques de Montréal et d'Ottawa, M. Colin et l'abbé Méthot, recteur de l'Université Laval, discutèrent des conditions d'une affiliation éventuelle du collège de Montréal et de la possibilité de fonder une faculté des arts pour la succursale<sup>159</sup>. Le recteur de l'université insista sur les conditions d'affiliation qui se trouvaient dans l'annuaire et dans les règlements du Conseil universitaire, puis il se réjouit de ce que les sulpiciens étaient disposés à introduire l'étude des mathématiques dans les années de philosophie. Ahordant ensuite la question de la Faculté des arts, il répéta exactement ce qui avait été dit aux jésuites, en 1878, dans le *modus vivendi* : « La Charte ne nous donne pas le pouvoir d'établir plusieurs facultés de Droit, de Médecine, des Arts. On peut résoudre la difficulté, cependant, par ces deux sections de la même faculté, l'une à Québec, l'autre à Montréal<sup>160</sup>. » Il ne mentionna pas alors la Faculté de théologie qui avait fait exception à cette règle et il considéra qu'une succursale et une université indépendante, une section de faculté et une faculté c'était « la même chose » !

M. Colin plaida admirablement la cause favorable à l'affiliation du collège de Montréal à l'Université Laval. Suffisamment éclairé par l'abbé Méthot et bien au courant, semble-t-il, des vues des jésuites et de M<sup>gr</sup> Fabre, il écrivit à son supérieur général à Paris pour lui expliquer les raisons favorables à l'affiliation en déclarant qu'on lui offrait la présidence de la Faculté des arts de la succursale<sup>161</sup>. Le danger d'isolement de sa communauté au Canada et la crainte des jésuites motivaient ses démarches :

*1° L'Université Laval se voit obligée d'établir sa faculté des arts à Montréal... Les messieurs de Québec ne peuvent rien faire. À notre défaut, force leur sera de composer avec les RR. PP. Jésuites, qui, de leur côté, aspirent au tout, s'y poussent et y sont poussés. La faculté s'érigera.*

157. « Mémoire sur l'affiliation du Collège de Montréal à l'Université Laval intitulé : « Sommes-nous obligés de nous affilier à l'Université Laval ? », vers 1880 [sic], ASS, Collège de Montréal, T. 48, n° 137.

158. « Mémoire de M. Colin, supérieur du Séminaire, sur certains inconvénients de l'affiliation éventuelle du Collège de Montréal à l'Université Laval », 1886, dans *ibid.*, n° 169.

159. Méthot à Colin, le 10 septembre 1886, ASS, Université, C. 17, n° 37.

160. *Ibid.*

161. Colin à Icard, le 26 octobre 1886, dans *ibid.*, n° 38.

2<sup>o</sup> Alors nous serons isolés. Seul, dans le Bas-Canada, notre petit Séminaire se trouvera en dehors du mouvement universitaire [...]

3<sup>o</sup> Notre situation sera anormale, fautive. Nous le sentirons et nous n'y tiendrons pas. D'ailleurs nous redouterons à bon droit certaines mesures calculées de manière à nous amener à capituler. Bon gré mal gré, nous nous affilierons à Laval, les derniers. Ce sera trop tard. On nous fera la loi ; nous la subirons...

4<sup>o</sup> Les RR. Pères [i. e. les Jésuites] feront briller leur faculté des arts [...] en même temps on ne manquera pas de prier les Pères de nous venir en aide en se chargeant d'une branche de la faculté théologique pour un cours supérieur. Leurs hommes sont tous prêts... Ces inconvénients... nous les préviendrons par le projet d'entente, et ce projet, deux mots le résume [sic] : Accepter la présidence de la faculté des Arts, et affilier à Laval notre petit Séminaire<sup>162</sup>.

Cette plaidoirie suffit à convaincre le supérieur général des sulpiciens. Au début de janvier 1887, une entente était conclue avec Laval<sup>163</sup>. M. Colin tenait à ce que lui-même et ses successeurs à Montréal soient intéressés dans la Faculté des arts et que l'on fasse en sorte « que les choses se traitent à huis clos entre le Vice-Recteur et lui avant qu'elles ne passent par les filières universitaires<sup>164</sup> ». En quelque sorte, il préconisait que le collège de Montréal soit, par rapport à la Faculté des arts, ce qu'était le séminaire de Québec vis-à-vis l'Université Laval ; mais dans une lettre au vice-recteur Marcoux, il se ravisa sur ce point et il en fut félicité par le recteur et le Conseil universitaire<sup>165</sup>.

Le huis clos qu'avait demandé le supérieur de Saint-Sulpice à Montréal fut respecté. Au début de janvier 1887, une entente était signée entre les sulpiciens et l'Université Laval au sujet de la Faculté des arts et du collège de Montréal<sup>166</sup>. Même si l'on précisait qu'il n'y aurait qu'une seule Faculté des arts dont une section se trouverait à Montréal et l'autre à Québec, que le collège de Montréal et le Séminaire de philosophie resteraient ce qu'ils étaient et que le collège serait affilié à l'Université Laval, on reconnaissait quand même un caractère particulier à Saint-Sulpice. On disait justement : « Vu le caractère particulier des établissements de Saint-Sulpice [sic] et la fin spéciale qu'on y poursuit, l'examen des lettres à la

162. *Ibid.*

163. Colin à Méthot et Marcoux, 3-5 janvier 1887, dans *ibid.*, n° 39.

164. *Ibid.*

165. « Entente entre le séminaire de Québec et le séminaire de Saint-Sulpice de Montréal concernant la Faculté des arts de l'Université Laval à Montréal et l'affiliation du Collège de Montréal à cette université », [confidentiel], le 4 janvier 1887, dans *ibid.*, n° 40.

166. *Ibid.*



fin de la rhétorique et l'examen des sciences à la fin de la philosophie seront facultatifs. Seulement on y portera les élèves autant que possible<sup>167</sup>. » L'entente prévoyait aussi que le doyen de cette faculté montréalaise serait un sulpicien et qu'à l'instar des professeurs, il serait nommé par le Conseil universitaire sur présentation du supérieur de Saint-Sulpice. Le brevet d'affiliation du collège de Montréal fut émis le 20 janvier 1887<sup>168</sup>. Le 11 juin, un arrêté du Conseil universitaire nommait M. Colin professeur titulaire de la Faculté des arts à Montréal<sup>169</sup> et, le 18, celui-ci était nommé par le même Conseil doyen de la Faculté<sup>170</sup>.

Malgré les arrangements intéressants concernant les Facultés de théologie et des arts et celui relatif à l'affiliation du collège de Montréal, les sulpiciens refusèrent de jouer éternellement le rôle de banquiers de la succursale Laval. Lorsque M<sup>sr</sup> Taschereau se rendit compte qu'il lui était impossible d'obtenir un règlement de la question des biens des jésuites<sup>171</sup> de manière à ce que l'université bénéficie de tous les avantages, le Conseil d'administration de la succursale adressa un mémoire à M. Colin dans lequel on demandait aux sulpiciens une aide financière « pour doter l'Université d'un édifice convenable » tout en offrant au supérieur de Saint-Sulpice une « part prépondérante » dans l'administration<sup>172</sup>. Celui-ci répondit non<sup>173</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre et ses suffragants, M<sup>sr</sup> Moreau et M<sup>sr</sup> Antoine Racine, avaient donc signé inutilement ce mémoire lors de la première assemblée de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal<sup>174</sup>.

\* \* \*

167. *Ibid.*

168. « Brevet d'affiliation du Collège de Montréal à l'Université Laval de Québec », [original en latin], le 20 janvier 1887, ASS, Collège de Montréal, T. 48, n° 171.

169. « Arrêté du Conseil de l'université [sic] Laval, nommant Frédéric-Louis Colin, p. s. s., professeur titulaire de la Faculté des Arts à Montréal », le 11 juin 1887, ASS, Université, C. 17, n° 43.

170. Méthot à Colin, le 17 juin 1887, dans *ibid.*, n° 44.

171. Nous allons étudier cette question dans les prochaines pages de ce chapitre.

172. « Mémoire adressé à M. Colin, supérieur du Séminaire [sic] de Montréal, par le Conseil d'administration de l'Université [sic] Laval à Montréal, demandant l'aide financière du Séminaire pour doter l'université [sic] d'un édifice convenable et lui offrant dans l'administration la part prépondérante », le 27 janvier 1888, dans *ibid.*, n° 46.

173. « Réponse de M. Colin, supérieur du séminaire, refusant d'accéder à leur demande », le 18 février 1888, ASS, Université, C 17, n° 46.

174. « Procès-verbaux des délibérations et assemblées de Nos Seigneurs l'archevêque et les évêques de la Province ecclésiastique de Montréal », le 16 février 1888, ACAM, Assemblée des Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 302.000.

Entre 1867 et 1889, presque tous les premiers ministres du Québec furent mêlés aux débats sur la question des biens des jésuites<sup>175</sup>. Appuyés par certains évêques, Ouimet, Chapleau et Mousseau s'opposèrent aux jésuites. Malgré l'indult que lui avait accordé le Saint-Père pour solutionner cette question en négociant avec le gouvernement, le père Charaux échoua devant Ouimet. Celui-ci voulait négocier seul avec l'archevêque Taschereau à cause de son attitude et de celle des évêques Langevin et LaRocque qui considéraient que l'épiscopat et non les jésuites devait servir d'intermédiaire entre le gouvernement et Rome. M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Langevin voulaient être certains que les sommes que verserait éventuellement le gouvernement en guise de compensation servirait au financement de l'Université Laval, aux collèges, aux séminaires et aux écoles normales. En 1875, alors que de Boucherville se montrait favorable aux jésuites, le père Charaux se vit retirer l'indult pontifical. Durant son enquête, M<sup>sr</sup> Conroy discuta de la question avec les évêques et les jésuites, mais il décida que le temps n'était pas encore propice pour trouver une solution. Deux ans à peine après qu'il eût succédé à Joly, Chapleau soumit un plan au cardinal Siméoni qui différait sensiblement de celui qu'avait préparé le père Braun. Le père Braun suggérait que seuls les évêques dans les diocèses desquels se trouvaient des biens des jésuites soient appelés à discuter, que le gouvernement demeure propriétaire de biens, mais qu'il donne en compensation une indemnité que la Propagande partagerait entre les évêques et les jésuites. Chapleau aurait voulu, en compagnie du seul archevêque de Québec, procéder à une évaluation des biens, qu'un intérêt de 5% de ce capital évalué soit consacré à l'éducation supérieure et qu'une somme correspondant à 1/6 de ce montant soit accordée aux protestants. Il n'eut pas le temps de poursuivre ses démarches auprès du Saint-Siège. En 1882, il entra dans le cabinet de Macdonald et Mousseau lui succéda comme une ombre. Tandis que Ouimet avait relancé la balle à Ottawa, Mousseau la renvoya jusqu'à Londres. Il disait que seul le gouvernement impérial pouvait négocier la question relative au droit de propriété sur le terrain du vieux Collège des jésuites de Québec, question dont les discussions remontaient à 1875. En 1875, le séminaire de Québec prépara un mémoire qu'il envoya à Rome. Il demandait que M<sup>sr</sup> Taschereau soit mandaté pour négocier seul avec le gouvernement du Québec. M<sup>sr</sup> Taschereau alla jusqu'à demander alors que tous les revenus des biens des jésuites servent uniquement au financement de la succursale de l'Université Laval à Montréal. Les jésuites

175. À l'exception du dernier paragraphe de cette partie du chapitre, nous résumerons Roy C. Dalton, *The Jesuits' Estates Question 1760-1888. A Study of the Background for the Agitation of 1889*, Toronto, 1968, 131-164 et « Mémoire adressé au T. R. P. Général », le 7 janvier 1888, ACSM, Sér. MC., Portf. 8 ; n° 16.

réussirent à obtenir de Mousseau la promesse de n'être pas exclus des bénéficiaires du partage.

Avec M<sup>sr</sup> Smeulders et Ross, les jésuites reprirent espoir. Dom Henri Smeulders refusa de donner à M<sup>sr</sup> Taschereau un document romain qui l'autorisait à négocier le règlement de la question des jésuites avec le gouvernement provincial. Il exigeait que l'archevêque discute préalablement avec les pères de ce qui devait leur revenir à l'occasion du partage. Ross, le successeur de Mousseau, résista aux influences de M<sup>sr</sup> Taschereau et se montra favorable aux jésuites. Il attira l'attention de Dom Smeulders sur une rumeur à l'effet que des tentatives avaient lieu à Rome en vue d'accorder tous les revenus des biens des jésuites à l'Université Laval. Il aurait voulu que la plus grande part en revienne aux jésuites. L'influence de M<sup>sr</sup> Taschereau à Rome l'emporta sur celle de Ross auprès du commissaire apostolique. Il obtint l'autorisation de traiter seul avec le gouvernement et, suivant le document qu'il venait de recevoir, les jésuites devaient avoir leur part dans le règlement final. Mais le premier ministre refusa de discuter seulement avec l'archevêque de Québec. Il voulait que les jésuites prennent part aux négociations.

Les jésuites n'attendirent pas d'être invités à une table de négociation pour faire valoir leur point de vue. Ils discutèrent avec Ross et le lieutenant-gouverneur Masson et demandèrent à de Boucherville de rédiger le projet qu'il avait soumis verbalement à M<sup>sr</sup> Smeulders l'année précédente. De Boucherville considérait que si le gouvernement impérial ne s'objectait pas à un règlement de la question des biens des jésuites qui respectait les fins auxquelles ils étaient destinés [*i. e.* l'éducation] et pour lesquelles ils avaient été cédés aux autorités civiles et que si les protestants ne se trouvaient pas mis en position de croire qu'on ne leur donnerait pas les sommes qui devaient leur revenir de droit, une entente serait vite conclue. En conséquence, l'Église devait renoncer à toute réclamation et laisser le gouvernement du Québec capitaliser la part prévue pour les fins de l'éducation supérieure qui revenait aux catholiques en se basant sur le dernier recensement. À la fin de l'année 1885, le père Hudon du collège Sainte-Marie fit parvenir ce projet accompagné de la correspondance Ross-Taschereau au vicaire général Anderledy à Rome et le père Lopinto ancien recteur du collège Sainte-Marie partit pour la Ville éternelle où il voyagea *incognito*. Soutenu par M<sup>sr</sup> Smeulders et le cardinal Jacobini, secrétaire de la Propagande, il suggéra à ce dernier d'entendre le lieutenant-gouverneur Masson.

M<sup>sr</sup> Taschereau n'abandonna pas la lutte malgré ses difficultés avec le premier ministre Ross. Pendant qu'avaient lieu les rencontres et les conversations entre le père Lopinto et le secrétaire de la Propagande,

M<sup>sr</sup> Taschereau présenta un nouveau plan à Ross et à Masson. Il s'agissait d'obtenir du supérieur général des jésuites une quittance pour les biens et de demander au pape la plus large part pour l'Université Laval. Une fois cette entente conclue, il aurait voulu que le supérieur général des jésuites ordonne au collège Sainte-Marie de s'affilier à Laval. Mais comme le gouvernement provincial n'avait pas encore reconnu légalement la Compagnie de Jésus dans la province et que les jésuites n'admettaient pas l'affiliation de leur collège à l'université, le père Lopinto revint à l'idée de faire venir à Rome le lieutenant-gouverneur Masson.

Un nouveau tournant venait de se dessiner dans la question tant discutée. La question des biens se trouvait subordonnée à celle de l'incorporation civile de la Compagnie de Jésus et à l'affiliation du Collège Sainte-Marie à l'Université Laval. La situation se présentait comme suit : certains, dont M<sup>sr</sup> Taschereau, considéraient que si les jésuites réussissaient à obtenir l'incorporation, il leur serait plus facile de s'assurer d'un règlement favorable de la question des biens, privant alors l'université de ce qu'elle croyait une source importante pour son propre financement ; d'autres, et il s'agissait particulièrement des jésuites, étaient convaincus qu'en acceptant l'affiliation à Laval ou s'ils y étaient contraints par le Saint-Siège, ils tomberaient sous le contrôle de l'université. L'élévation de M<sup>sr</sup> Taschereau au cardinalat ne rassura donc pas les jésuites. L'archevêque de Québec avait fait preuve d'une force de persuasion peu commune auprès de la Propagande depuis 1871. On pouvait s'attendre à ce que cette force soit encore plus grande à partir du moment où il faisait partie du Sacré Collège. Heureusement pour les jésuites, le cardinal Jacobini et Léon XIII rassurèrent le père Lopinto sur ce point. Le secrétaire de la Propagande promit à celui-ci que le Saint-Siège ne forcerait jamais les jésuites à affilier leur collège à Laval et Léon XIII l'assura que le partage des compensations gouvernementales serait de son seul ressort et que Laval n'en ferait pas ce qu'elle voudrait.

Après la publication, en juillet 1886, du bref *Dolemus inter alia* qui confirmait tous les privilèges des jésuites, dont celui de conférer les grades en lettres et en philosophie, l'avènement de Mercier au poste de premier ministre du Québec accéléra les procédures d'un règlement final. Malgré l'obstruction de M<sup>sr</sup> Taschereau et du recteur Hamel, Mercier et de Boucherville<sup>176</sup> acceptèrent de présenter un projet de loi relatif à l'incorporation de la Compagnie de Jésus. Ils réussirent à le faire adopter le 3 mai 1887. Pour ce qui est de la question des biens, Masson et Mercier

176. Bien que membres de partis politiques opposés, Mercier et de Boucherville étaient partisans des jésuites. Ils s'accordèrent pour présenter et soutenir le projet de loi favorable aux jésuites à l'Assemblée et au Conseil législatif.

durent obtenir une audience spéciale de Léon XIII avant qu'une solution ne soit trouvée. Masson supplia le Saint-Père de ne plus envoyer de commissaire au Québec pour arranger nos problèmes et Mercier lui exposa presque mot pour mot le plan qu'avait rédigé de Boucherville en 1885 en insistant sur la nécessité que le gouvernement du Québec obtienne une quittance finale. Léon XIII acquiesça.

Chapleau, adversaire politique de Mercier, n'avait pas attendu le règlement final pour lui adresser une curieuse lettre de félicitations. Même si les jésuites évaluaient leurs biens et les revenus qu'en avait retirés l'autorité civile depuis 1800 à quelque sept millions de dollars, et que le père Turgeon, lors des négociations avec Mercier réclama une indemnité de \$990 009 pour une évaluation qu'il établissait à \$2 000 000, comparative-ment à celle du premier ministre qui n'était que de \$1 200 000, l'entente conclue entre la Compagnie et le gouvernement et le bref pontifical du 15 janvier 1889 partagèrent ainsi l'indemnité : \$160 000 et la Commune de de Laprairie aux jésuites ; \$100 000 à l'Université Laval ; \$40 000 à la succursale montréalaise et \$100 000 à être partagés entre les évêques de la province. Quant aux protestants, une somme de \$60 000 leur était accordée. Bien avant cette date, Chapleau semblait avoir prévu l'issue de tous ces débats.

*Ottawa, 24 mai 1886*

*Privée et confidentielle*

*Mon cher Premier,*

*J'apprends une bonne nouvelle dont je m'empresse de vous féliciter. Vous régleriez, me dit-on, du coup, 3 questions qui ont, profondément remué les esprits depuis 15 ans. 1° La revendication par l'Église des Biens qu'on est convenu d'appeler « Biens des Jésuites » ; biens dont l'État s'était attribué la propriété lors de la Suppression de l'ordre des Jésuites ; 2° La dotation de l'université Laval à même les revenus des Biens que l'Église réclame comme succession de l'ordre des Jésuites ; 3° L'abolition du système actuel des Écoles Normales en en réduisant le coût et en en mettant plus directement le contrôle aux mains de l'Église.*

*Voilà une trilogie qui est grande comme le monde et qui aurait rempli le programme d'un concile.*

*Si vous réglez ces trois propositions à la satisfaction des parties intéressées, vous vous assurez je crois une majorité de l'électorat pour votre prochain appel au peuple.*

*On me dit que vous pouvez régler ces questions pour une dépense annuelle de \$35 000, presque entièrement consentis par une économie de \$25 000 sur le coût actuel des Écoles normales. Je suis sincère en vous disant que si vous aviez à sacrifier absolument 2 fois cette somme, vous auriez encore droit à la reconnaissance éternelle de vos concitoyens.*

*C'est la fortune politique qui passe à votre porte ; saisissez-la aux cheveux, car elle ne passera pas une seconde fois.*

*Quant à moi cette politique (remarquez qu'en cela, je sacrifie mes opinions sur la question des Écoles normales que je n'apprécie pas comme vous le faites) [sic] me rendrait la confiance pour nos prochaines élections que je crois en grand péril, tant est vif encore le préjugé soulevé par les Événements du Nord-Ouest. Songez, mon cher Premier, que vous avez le devoir de remporter vos élections avec une énorme majorité si vous voulez terminer heureusement l'année que vous avez si bien commencée, celle d'obtenir justice entière du Gouvernement fédéral.*

*Vous en avez le pouvoir en réunissant en faisceaux solides les diverses fractions de l'opinion divisée si profondément par ces questions d'université, des Biens des jésuites et des Écoles normales.*

*Pardonnez mon franc-parler, je n'ai d'excuse que dans le sentiment profond que j'éprouve des dangers que court notre province si le parti conservateur laisse s'échapper le dernier moyen, le seul moyen qui reste de sauver la province de Québec dans la lutte qu'elle est forcée de soutenir contre les éléments hostiles qui la menacent dans la Confédération.*

*Croyez-moi Votre ami dévoué  
(signé) J.-A. Chapleau<sup>177</sup>.*

De tout ce programme, un seul point ne fut pas réalisé par Mercier : celui relatif aux écoles normales. Parmi les avantages dont avait joui Mercier pour solutionner la question des biens des jésuites, la fin de la crise économique qui avait balayé le monde occidental depuis 1873 n'était certainement pas le moins important. C'est précisément vers la même époque que M<sup>sr</sup> Fabre réussit à sortir son diocèse du marasme financier qu'il connaissait depuis au moins 1876.

\* \* \*

177. Chapleau à Mercier, privée et confidentielle, le 24 mai 1886, ASQ, Lettres P, n° 151.



Convaincu de l'impossibilité de faire disparaître l'opposition séculaire entre Québec et Montréal, M<sup>gr</sup> Fabre cherchait une solution au problème de l'affiliation du collège Sainte-Marie à l'Université Laval. Au printemps 1888, il communiqua au père Hamel du collège Sainte-Marie le contenu d'un télégramme du souverain pontife adressé au cardinal Taschereau à l'effet de ne publier aucun document relatif à la question des biens des jésuites<sup>178</sup>. Jusqu'au mois d'octobre, à Rome, à Montréal et à Québec, il ne fut question que du partage des biens des jésuites. À ce moment-là, M<sup>gr</sup> Fabre arrivait dans la Ville éternelle où le supérieur général des jésuites le supplia de venir en aide au collège Sainte-Marie<sup>179</sup>, car on faisait des instances plus pressantes que jamais pour vaincre la résistance à l'affiliation. Le supérieur déclara :

*À toute nouvelle demande ayant pour objet d'affilier le Collège Sainte-Marie de Montréal à l'Université de Québec, je devrais, pour la même raison, faire la même réponse que mon prédécesseur : « Chargé d'office de veiller à la conservation de l'Institut de la Compagnie de Jésus, je ne puis admettre une proposition contraire à cet Institut » et si les instances des auteurs de la demande devenaient tellement impérieuses qu'il n'y eut plus que ce moyen d'y échapper, je n'hésiterais pas à dissoudre immédiatement le Collège Ste-Marie, plutôt que de consentir à le voir passer ainsi dans une situation tout à fait anormale pour une maison religieuse, soumis dans une partie essentielle de son gouvernement intérieur à la direction toute puissante d'un conseil universitaire ; on risque trop probable [sic] d'être forcé d'abandonner bientôt notre Ratio Studiorum, [sic].*

*[...] Je supplie donc humblement et instamment Votre Grandeur de vouloir bien employer, auprès de Ses Vénérables Frères dans l'Épiscopat, cette puissante influence que Lui donne sa haute position...<sup>180</sup>*

Mais l'archevêque de Montréal n'était pas encore convaincu qu'il n'y avait pas moyen d'affilier le collège Sainte-Marie à Laval sans violer les règles de l'Institut<sup>181</sup>. Au début de décembre, il critiqua quatre sénateurs dont il ne nomma que F.-X.-A. Trudel à cause des accusations qu'ils avaient lancées contre la succursale. Il avoua que, malgré tous ses efforts depuis dix ans, la succursale ne possédait toujours pas les sympathies ni du clergé ni des laïques. « Jamais, disait-il, les citoyens de Montréal ne se montreront ardents pour favoriser chez eux une institution québécoise. Québec et

178. Fabre au père Hamel, s. j., le 9 avril 1888, ACAM, RLF, 6 : 403-404.

179. Anderledy à Fabre, le 27 octobre 1888, ACAM, Université de Montréal 820.001.

180. *Ibid.*

181. Fabre à Anderledy, le 31 octobre 1888, dans *ibid.*

Montréal ont été par le passé et seront toujours des villes rivales<sup>182</sup>. » Tout en voulant continuer d'obéir aux décrets, il exprima une opinion dont on pouvait s'inspirer pour solutionner la querelle.

*Pour moi, je pense que l'Archevêque de Montréal devrait avoir sur la nomination du Vice-Recteur et des professeurs un contrôle plus efficace que celui qu'il possède. Cette réforme et quelques autres sont très possibles ; Québec n'y perdrait rien et tout le monde dans mon diocèse les accueillerait avec bonheur... Si Québec ne consent pas à donner à Montréal une plus grande part dans la direction des facultés, le malaise ira en augmentant et l'Université Laval ne fera jamais chez nous, le bien qu'elle devrait y faire<sup>183</sup>.*

S'il agissait lentement et avec soumission, l'archevêque de Montréal prenait de bonnes dispositions. Avec ses suffragants, M<sup>gr</sup> Antoine Racine et M<sup>gr</sup> Moreau, lors de la deuxième assemblée des évêques de l'archidiocèse de Montréal, il avait résolu de demander au pape « d'étendre à la province de Montréal la constitution *Romanos pontifices*<sup>184</sup> ». Ce faisant, il établissait les bases d'un arrangement pour le collège Sainte-Marie, ce qu'il n'aurait pas pu faire facilement si Montréal n'avait pas été élevé au rang d'archevêché. M<sup>gr</sup> Fabre prouvait alors qu'il avait de la suite dans les idées, puisqu'il avait demandé cette érection peu de temps après son ascension au siège épiscopal de Montréal.

Un événement renversant pour les Lavallois se produisit le 5 janvier 1889. Il sidéra le recteur de l'université, Benjamin Pâquet qui en informa aussitôt l'abbé Marcoux, vice-recteur de la succursale : « Je viens de voir étendu dans la mort, auprès de son bureau à la Propagande, notre si dévoué et si intelligent ami et protecteur insigne, M<sup>gr</sup> Zitelli. Quelle perte ! Quelle douleur ! Je me sens assommé. Apprenez vous-même cette lamentable nouvelle au Cardinal Taschereau et au Séminaire. Pour moi, je n'en puis plus. M<sup>gr</sup> Zitelli est mort presque subitement à l'anniversaire d'un premier coup d'apoplexie. Le service se fera lundi à St-André delle Fratte. Je veux avoir les forces d'y assister accompagné de MM Laflamme et Bélanger<sup>185</sup>. » M<sup>gr</sup> Zitelli était en effet un personnage important à Rome pour les Lavallois et pour M<sup>gr</sup> Taschereau. Avant Benjamin Pâquet, le

182. Fabre à Siméoni, le 2 décembre 1888, dans *ibid.*

183. *Ibid.*

184. « Procès-verbal de la deuxième assemblée des évêques de la Province ecclésiastique de Montréal tenue à l'Archevêché de Québec, le dix-neuf avril 1888, à 8 hres AM. », ACAM, Assemblée des Évêques de la Province ecclésiastique de Montréal, 302.000.

185. Extrait d'une lettre de M<sup>gr</sup> B. Pâquet, citée par l'abbé Blais. Vers le 5 janvier 1889, *[sic]*, ACSM. Blais, renseignements, B 5210 *bis. [sic]*.

curé de Deschambault et M<sup>sr</sup> Lafèche avaient bien expliqué le rôle qu'il jouait. Au cours des mois à venir, sa disparition allait compliquer gravement la position et le travail des défenseurs lavallois<sup>186</sup>.

Un mois à peine après ce décès, émana du Saint-Siège la bulle *Jamdudum*<sup>187</sup>. Ce document établissait et déterminait les principes qui mettraient un terme à la querelle universitaire. Il semble bien que la dernière lettre de M<sup>sr</sup> Fabre avait été lue et qu'on s'en était inspiré à Rome. Tout en réaffirmant la validité des décrets émis depuis 1876 et tout en insistant sur l'existence d'une seule université, le Saint-Père reconnaissait une grande autonomie à la succursale et un statut particulier pour les jésuites et leurs collègues.

La composition de la bulle *Jamdudum* était très étudiée. Chaque déclaration était suivie d'une autre qui la temporisait comme si l'on avait voulu convaincre les Lavallois qu'on ne les lésait en rien alors même qu'on diminuait leur autorité sur Montréal et qu'on les empêchait définitivement de dominer les jésuites. Après avoir déclaré qu'il n'existait qu'une seule université, le Saint-Père décidait que l'archevêque de Montréal serait le vice-chancelier de la succursale, puis il précisait le mode de nomination du vice-recteur : « Le vice-recteur de la succursale sera désigné par les évêques de la province de Montréal qui le présenteront au Conseil universitaire ; et celui-ci ne pourra le refuser que pour des raisons approuvées par les mêmes évêques<sup>188</sup>. » La reconnaissance de l'autonomie de la succursale était suivie de cette mise au point : « Le conseil de l'Université Laval exercera ses droits soit à Québec, soit à Montréal, conformément à ce qui est contenu dans la Charte Royale relativement à ce Conseil<sup>189</sup>. » Mais le paragraphe de cette déclaration se terminait comme suit : « Cependant, pour mieux pourvoir au maintien de la paix et de la concorde entre le Conseil et ceux qui administrent la Succursale, Nous réglons ce qui suit, persuadé que ce même Conseil en sera le fidèle observateur vu son dévouement envers le Siège Apostolique<sup>190</sup>. » Ce qui suivait concernait la nomination des professeurs et des doyens et les programmes d'études.

En règle générale, on conservait le mode en usage dans chaque faculté pour la nomination des professeurs et des doyens, mais désormais, l'archevêque de Montréal pourrait intervenir dans le processus et imposer son veto. Quant aux démissions des professeurs et des doyens, le Conseil

186. Dans notre quatrième chapitre, nous avons étudié le « système » Zitelli-Pâquet.

187. MEM, 10 : 546-554.

188. *Ibid.*, 10 : 551.

189. *Ibid.*

190. *Ibid.*

universitaire ne pourrait plus les décider sans avoir eu l'approbation de l'archevêque de Montréal. La bulle pontificale approuvait les accords qui avaient été conclus concernant la Faculté des arts. Léon XIII approuvait la coutume suivant laquelle les collèges affiliés de la région de Montréal participaient à la composition des programmes concernant les matières pour lesquelles on imposait des examens pour le baccalauréat. Cependant, « la confection des autres programmes, le droit et l'obligation » en étaient réservés et imposés « aux docteurs des diverses facultés tant de Québec que de Montréal, conformément aux règles en prescriptions contenues dans les règlements<sup>191</sup> ».

Avant de rappeler aux évêques des archidiocèses de Québec et de Montréal qu'ils devaient se réunir annuellement « pour prendre connaissance de l'enseignement et de la discipline de l'Université<sup>192</sup> », la bulle *Jamdudum* décidait du statut du collège Sainte-Marie :

*... pour ne pas déroger tout à fait aux privilèges spéciaux qui ont été accordés depuis longtemps à cette même Société [la Société de Jésus] par le Siège Apostolique, Nous permettons volontiers à ses membres d'instituer eux-mêmes un examen de leurs élèves, et de donner à ceux qu'ils jugeront capables un certificat écrit déclarant qu'ils sont dignes des grades honorifiques qui sont conférés par l'Université Laval aux jeunes gens d'un mérite égal dans les collèges qui lui sont affiliés. Sur présentation de ce certificat, le Conseil qui régit l'Université délivrera le diplôme dont sont gratifiés les élèves de l'Université qui obtiennent le même grade<sup>193</sup>.*

En prenant connaissance de ce document pontifical, M<sup>sr</sup> Taschereau fut amèrement déçu, tandis que M<sup>sr</sup> Fabre s'en réjouit grandement. Chaque fois qu'ils s'étaient présentés devant l'épiscopat en se plaignant du fait que le décret de 1876 dérogeait aux droits conférés à Laval par sa charte royale, les médecins montréalais avaient été repoussés. Cette fois-ci, c'était au tour des Lavallois de se plaindre que la bulle *Jamdudum* dérogeait à la charte et aux règlements de l'université. Après avoir reçu le document, M<sup>sr</sup> Taschereau s'empressa d'écrire à l'archevêque de Montréal pour lui demander d'en retarder la publication « avant d'en avoir référé au Saint-Siège<sup>194</sup> ». Il disait qu'il voulait éviter de « le [le pape] compromettre au moment où il y a une si grande excitation dans Ontario<sup>195</sup> ». Mais il pensait aussi à son université ; et il ne voulait « pas donner prise aux adversaires

191. *Ibid.*, 10 : 552.

192. *Ibid.*, 10 : 553.

193. *Ibid.*, 10 : 552-553.

194. Taschereau à Fabre, le 19 mars 1889. ACAM, Université de Montréal, 820.001.

195. *Ibid.* Cette excitation portait sur la façon dont Mercier avait solutionné la question des biens des jésuites.

de l'Université de lui intenter quelque procès pour avoir agi contre la Charte, ce qui l'exposerait à perdre cette charte<sup>196</sup> ». Pendant que l'archevêque de Québec faisait traduire le texte de la bulle<sup>197</sup>, M<sup>re</sup> Fabre lui obéissait en défendant aux journaux, *l'Étendard*, *la Minerve*, *le Monde*, *la Presse* et *la Patrie* de ne rien publier en rapport avec la dernière décision romaine<sup>198</sup>. Mais en même temps, il écrivait au cardinal Siméoni pour lui faire part de sa grande satisfaction au sujet de la teneur de *Jamdudum* et du règlement de la question des biens des jésuites<sup>199</sup>.

Au début d'avril, le recteur Hamel critiqua plusieurs points importants de la bulle pontificale<sup>200</sup>. Il disait que le rôle, les pouvoirs et le droit de veto qu'on venait d'accorder à l'archevêque de Montréal, le vice-chancelier, avaient été réservés, par la charte royale, au visiteur, c'est-à-dire l'archevêque de Québec, et au Conseil universitaire. D'après la charte, le vice-recteur et tous les autres officiers étaient soumis à la nomination du Conseil universitaire, tandis que la bulle accordait ce droit de nomination à l'archevêque de Montréal. La charte stipulait que la nomination des professeurs des Facultés de droit, de médecine et des arts était du ressort du Conseil universitaire qui devait consulter les facultés respectives et que les professeurs de la Faculté de théologie seraient nommés par le visiteur, sur présentation du Conseil, tandis que la bulle *Jamdudum* transférait le droit de veto du visiteur sur les trois premières facultés au vice-chancelier et accordait le droit de nomination à la Faculté de théologie à l'archevêque de Montréal, plutôt que de le laisser à l'archevêque de Québec. Au chapitre de la participation à la composition des programmes touchant le baccalauréat, l'abbé Hamel faisait remarquer qu'aucune région, pas plus celle de Montréal que les autres, n'avait eu de traitement spécial. Selon lui, Rome accordait, sous de fausses représentations de coutumes inexistantes, un statut particulier aux collèges montréalais. Pour ce qui est des autres programmes, ceux des facultés, la charte en accordait la responsabilité au Conseil universitaire, alors que la bulle transférait ce pouvoir et ce droit aux facultés. Le recteur se demandait alors si l'on avait voulu dire que les facultés de Montréal étaient autonomes. Enfin, il trouva contraire à la charte royale le privilège accordé aux jésuites. Chose étonnante, l'abbé Hamel fit plusieurs fois allusion à un premier texte qui aurait précédé celui du 2 février dans lequel le Saint-Siège aurait respecté beaucoup plus scrupuleusement la charte royale. Même s'il signala que certaines

196. *Ibid.*

197. Taschereau à Fabre, le 22 mars 1889, dans *ibid.*

198. Fabre aux rédacteurs de *l'Étendard*, *la Minerve*, *le Monde*, *la Presse* et *la Patrie*, le 21 mars 1889, dans *ibid.*

199. Fabre à Siméoni, le 22 mars 1889, dans *ibid.*

200. Hamel à Taschereau, 1<sup>er</sup> avril 1889, ASQ, Université 232, n<sup>o</sup> 7, 3-4.

copies de ce document avaient été envoyées à des gens de Montréal, nous n'en avons trouvé aucune. Cette première version de la bulle avait-elle passé sous la plume de M<sup>sr</sup> Zitelli ? Rien ne nous permet de l'affirmer avec certitude. Si tel avait été le cas, la mort de ce fonctionnaire de la Propagande était peut-être responsable de l'impasse dans laquelle se trouvaient maintenant les Lavallois. On avait peut-être tenté de passer par l'intermédiaire de M<sup>sr</sup> Zitelli pour faire accepter le premier texte dont parlait l'abbé Hamel.

Amèrement déçu par la tournure des événements, le recteur Hamel tenta d'intimider les Montréalais. M<sup>sr</sup> Fabre se plaignit à son suffragant, M<sup>sr</sup> Moreau, des représentations que l'Université Laval faisait parvenir à Rome concernant les dernières décisions. Il se disait convaincu qu'il ne convenait pas de retarder davantage la publication de la bulle *Jamdudum*, parce que le public en savait déjà beaucoup trop<sup>201</sup>. Une lettre de la Faculté de médecine le démontrait bien<sup>202</sup> et Benjamin Pâquet s'en offusqua grandement<sup>203</sup>. Mais les choses n'en restèrent pas là. Le 6 mai, l'abbé Hamel vint à Montréal et se rendit d'abord chez M<sup>sr</sup> Fabre. Il fit une sortie foudroyante contre la bulle *Jamdudum*<sup>204</sup>. Il déclara que « l'Université Laval était prête à se retirer de Montréal dont elle abandonnerait la Succursale ; que si Montréal postulait auprès du Saint-Siège une Université indépendante, Laval s'y montrerait favorable et même seconderait ce *postulatum* [sic] auprès de la Cour de Rome ; que comme paiement des dépenses faites par Laval relativement à la Succursale, et comme indemnité du tort, que va lui apporter cette dernière mesure, l'Université réclamera les \$40,000.00, allocation faite à Montréal sur les biens dits des Jésuites — c'est-à-dire \$30 000.00 pour dépenses réelles, et les autres \$10 000.00 comme indemnité<sup>205</sup>. »

Après avoir ainsi talonné M<sup>sr</sup> Fabre, le recteur convoqua les professeurs des diverses facultés de la succursale et « raconta à sa manière comment la Constitution *Jamdudum* a été obtenue à Rome, laissant entrevoir que l'on n'avait pas consulté qui de droit, que tout avait été fait sans que connaissance en eût été donnée au recteur de Laval<sup>206</sup> ». Il accusa M. Colin, supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, d'avoir pris une part

201. Fabre à Moreau, le 10 avril 1889, ACAM, RLF, 6 : 427-428.

202. « Résolutions votées par les professeurs de la Faculté de médecine de la succursale de l'Université Laval à Montréal », le 15 avril 1889, ACAM, université de Montréal, 820.001.

203. Lettre de B. Pâquet à un confrère non identifié, le 16 mai 1889, ASQ, Université 65, n° 2.

204. Fabre à Siméoni, le 9 mai 1889, ACAM, université de Montréal, 820.001.

205. *Ibid.*

206. *Ibid.*



active à l'obtention de la constitution nouvelle qui, à son avis, laissait croire que Rome désirait que Montréal ait son université indépendante. Alors que M<sup>sr</sup> Taschereau lui-même avait demandé à M<sup>sr</sup> Fabre que la bulle ne soit pas publiée immédiatement, l'abbé Hamel en fit la lecture devant les professeurs et il parla aussi de la teneur du « premier projet<sup>207</sup> ». Sa conduite équivalait pratiquement, en fait de gravité, à tout ce que les médecins de l'École avaient fait depuis 1878. Au dire de M<sup>sr</sup> Fabre, la menace du retrait de Laval à Montréal était devenue depuis longtemps « un coup classique ».

Les ordres et les décisions de Rome ne favorisaient plus Québec, mais Montréal. Le préfet de la Propagande fit savoir à M<sup>sr</sup> Fabre que les réactions à la bulle *Jamdudum* avaient toutes été prévues par le Saint-Siège, que Léon XIII voulait que la nouvelle constitution soit mise en pratique au plus tôt et que si des modifications étaient nécessaires à la charte royale, l'université n'avait qu'à s'adresser aux autorités civiles compétentes<sup>208</sup>. Le même jour, M<sup>sr</sup> Fabre avisait M<sup>sr</sup> Taschereau qu'il allait publier la bulle pontificale<sup>209</sup>, mais avant de s'exécuter, il crut bon d'en demander encore la permission au cardinal Siméoni<sup>210</sup>. Le 17 juin 1889, l'archevêque de Montréal publiait le texte de la bulle *Jamdudum*<sup>211</sup>. M<sup>sr</sup> Moreau<sup>212</sup> et M<sup>sr</sup> Antoine Racine<sup>213</sup> se réjouirent de cette décision.

La plupart des journaux publièrent la bulle pontificale, mais n'en firent directement aucun commentaire. *L'Électeur* passa sous silence ce document qui ne faisait pas son affaire et *la Vérité*<sup>214</sup> communiqua des extraits empruntés aux journaux montréalais. *La Minerve* titra « L'Université Laval. La nouvelle constitution. Décret papal. La succursale de Montréal sous le contrôle de M<sup>sr</sup> Fabre<sup>215</sup> », et *le Journal des Trois-Rivières*, « L'Université Laval. La succursale de Montréal sous le contrôle de M<sup>sr</sup> Fabre<sup>216</sup> ». Ces titres valaient bien des commentaires.

\* \* \*

207. *Ibid.*

208. « S. Congrégation de la Propagande, No 1924 du Protocole ; Objet, Sur [sic] la Constitution « Jamdudum » et l'Université-Laval », le 6 juin 1889, dans *ibid.*

209. Fabre à Taschereau, le 6 juin 1889, dans *ibid.*

210. Fabre à Siméoni, le 14 juin 1889, dans *ibid.*

211. MEM, 10 : 452-469.

212. Moreau à Fabre, le 22 juin 1889, dans *ibid.*

213. A. Racine à Fabre, le 23 juin 1889, dans *ibid.*

214. « L'Université Laval à Montréal », *la Vérité*, 6 juillet 1889.

215. « L'Université Laval. La nouvelle constitution. La succursale de Montréal sous le contrôle de M<sup>sr</sup> Fabre », *la Minerve*, 25 juin 1889.

216. « L'Université Laval. La succursale de Montréal sous le contrôle de M<sup>sr</sup> Fabre », *le Journal des Trois-Rivières*, 27 juin 1889.

Bien que les facultés de la succursale commencèrent à donner leurs cours à l'automne 1889, tout n'était pas réglé. Autant le recteur Hamel tenait à ses \$40 000, autant l'École de médecine et les religieuses hospitalières voulaient respecter leurs contrats dont l'enjeu dépassait certainement les \$25 000 ... Jean-Baptiste Proulx, curé de Saint-Lin, fut choisi comme vice-recteur pour Montréal et c'est à lui qu'incomba la tâche d'en finir avec Laval<sup>217</sup>. Néanmoins, ce travail ne s'acheva pas sans que Mercier n'intervint une fois de plus pour respecter un ordre de Rome plutôt que d'écouter simplement les archevêques et les évêques du Québec. Les pierres d'achoppement que rencontra le vice-recteur consistèrent dans le règlement des comptes entre Québec et Montréal et la question de l'autonomie de l'École de médecine<sup>218</sup>. Au dire même de l'abbé Proulx, les Québécois réclamèrent d'abord de Montréal bien au-delà des sommes qui leur revenaient. « Il [l'abbé Marcoux de Québec] mettait à la charge de la Succursale des dépenses de plus de \$7 200 faites à l'occasion de constructions projetées, tout en gardant les profits faits également à l'occasion de ces mêmes constructions<sup>219</sup> ».

Quant à l'École, trois de ses professeurs refusèrent une entente acceptée par les autres avec ceux de la Faculté<sup>220</sup> sous prétexte que leur *alma mater* disparaîtrait comme telle<sup>221</sup>. Bien qu'une autre entente fut

217. Benjamin Pâquet à Proulx, le 29 juillet 1889 ; Proulx à Fabre, le 2 août 1889 ; Fabre à Proulx, le 21 août 1889 dans *Premier Rapport sur la gestion universitaire (fait à Rome) [sic] à Sa Grandeur M<sup>r</sup> Ed. Chs. Fabre, archevêque de Montréal. Par l'abbé J.-B. Proulx, Montréal, Beauchemin 1891*, 1 : 9, 11-13, 14.
218. L'abbé J.-B. Proulx, *les Quatre Mémoires sur la question universitaire présentés à Son Eminence le cardinal Siméoni préfet de la S. C. de la Propagande*, Montréal, Beauchemin, 1891.
219. *Premier rapport*, 50.
220. *Ibid.*, 73-74. « En vertu d'une entente à l'amiable entre la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal, et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, les membres de l'École de médecine [...] consentent à devenir professeurs titulaires de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal, et à fonctionner comme tels suivant les règlements universitaires, à la condition que d'ici à deux ans, ils auront à se décider d'une manière définitive s'ils doivent rester avec Laval, ou s'en dégager ». Signée le 20 septembre 1889, et acceptée par le Conseil universitaire le 30.
221. Parmi les trois professeurs en question, deux étaient absents lors des négociations précédentes et un s'était toujours opposé à l'union. C'était les docteurs Durocher, Brunelle et Poitevin. Ainsi, 6 professeurs de l'École sur 9 étaient d'accord pour l'union. Les trois dissidents, après consultation d'un avocat, firent parvenir un protêt notarié à M<sup>r</sup> Fabre. Ils exigeaient la reconnaissance de la charte de l'École, de son autonomie et de ses privilèges. Il s'ensuivit que les cours se donnèrent, après le 25 novembre 1889, dans des locaux séparés. Voir J.-B. Proulx, *les Quatre Mémoires*, 11-16 et *Premier rapport*, 203-204.

signée le 12 octobre<sup>222</sup>, les 225 étudiants de l'École et les 65 de la Faculté se remirent à suivre leurs cours dans des locaux différents. La situation allant de mal en pis, le vice-recteur dut se rendre à Rome pour y soumettre la cause. Il séjourna dans la Ville éternelle de février à juillet 1890 et fut rejoint par le docteur Desjardins, président de l'École<sup>223</sup>. Ils eurent plusieurs entrevues avec le préfet et le secrétaire de la Propagande, les cardinaux Siméoni et Jacobini. Suivant l'idée de Jean-Baptiste Proulx, M<sup>gr</sup> Siméoni demanda à l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal de faire tout en son pouvoir pour que l'École et la Faculté en viennent à une entente finale<sup>224</sup>. Les deux comités de professeurs qui avaient accepté une première entente à l'automne 1889 se réunirent à nouveau et se mirent d'accord sur les principes suivants :

*1) La charte de l'École servira de base à la constitution de la nouvelle faculté, qui sera la Faculté de médecine de l'université Laval de Montréal, relativement autonome grâce au décret Jamdudum. 2) Tous les professeurs seront membres du corps enseignant de cette nouvelle faculté, et jouiront de certaines garanties. 3) Les membres de l'École de médecine peuvent, soit partager entre eux les biens de l'École, soit les passer à la nouvelle faculté ou à l'université elle-même, selon les procédures à régler par trois arbitres (un nommé par les membres de l'École, le deuxième par les évêques de la province de Montréal, le troisième par les deux premiers)<sup>225</sup>.*

Le 8 novembre 1890, l'épiscopat de l'archidiocèse de Montréal publia une lettre pastorale annonçant un accord auquel en étaient venus les représentants des deux factions médicales lors d'une réunion du 28 octobre avec M<sup>gr</sup> Antoine Racine de Sherbrooke, M<sup>gr</sup> Moreau de Saint-Hyacinthe et le grand vicaire Maréchal de Montréal<sup>226</sup>. Il annoncèrent alors la présentation prochaine d'un projet de loi à la législature. Jean-Baptiste Proulx ne tarda pas à réagir lorsqu'il connut la teneur d'une lettre que Mercier fit parvenir à l'épiscopat de Montréal. En bon politicien désireux de conserver des appuis dans les deux grands centres de la province, le premier ministre avait fait savoir à ces évêques qu'il n'interviendrait dans

222. L'École de médecine et de chirurgie conserve sa Charte, son nom et ses privilèges, et fait les actes nécessaires à sa vie, afin de pouvoir se jeter à ses droits, si l'Union ne lui convenait pas. Elle a deux ans pour se décider à prendre un parti définitif ». Voir *ibid.*, 136.

223. *Ibid.*, 19.

224. Proulx à Fabre, Rome, le 18 juin 1890, ACAM, Université, 820.001.

225. Rumilly, *Histoire*, 6 : 176 ; et J.-B. Proulx, *les Quatre Mémoires*, 16. Déjà, le 15 février 1890, Rome était d'accord avec cet arrangement. Voir télégramme Siméoni à Fabre, 15 février 1890, ACAM, Université, 820.001.

226. Rumilly, *Histoire*, 6 : 177.

cette affaire qu'à la demande expresse de Rome<sup>227</sup>. Les principaux intéressés ne perdirent pas de temps. Ils firent parvenir au secrétaire de la Propagande la dépêche suivante : « Veuillez demander cardinal Siméoni télégraphier Mercier de présenter bill union des écoles. Mercier promet accepter sur votre demande. Alors succès assuré. Délai légal expire samedi. Réponse immédiate<sup>228</sup>. » Les Lavallois se plainquirent trop tard de n'avoir pas été consultés au sujet du projet de loi<sup>229</sup>. Sur les instances du grand vicaire Maréchal, de M<sup>re</sup> Racine, de M<sup>re</sup> Moreau, du curé Labelle et du vicaire-recteur<sup>230</sup>, le cardinal Jacobini répondit à l'exigence de Mercier, le 20 novembre 1890, en se référant à la lettre de Léon XIII, datée de la veille, sur le même sujet : « Nous espérons qu'usant de votre habileté dans la conduite des affaires et donnant libre cours à vos sentiments bien connus d'attachement à l'Église Catholique, vous saurez assurer à ce projet de loi un plein et entier succès<sup>231</sup>. »

Le lendemain, appuyé par le chef de l'opposition, Mercier présentait le projet de loi qui fut adopté unanimement au comité des bills privés, le 29 novembre, puis accepté par le Conseil législatif, le 4 décembre<sup>232</sup>. Suivant les termes de la loi, cet arrangement final entra en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1891. Les professeurs de l'École de médecine et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu y trouvaient leurs comptes puisque, en ce qui concerne la Faculté médicale montréalaise, la loi déclarait :

*La dite corporation se compose des membres actuels de la dite Corporation de l'hon. A.-H. Pâquet et de James C. Guérin, professeur [de l'École] et des professeurs titulaires actuels de la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal...*

*[...] Le dit Collège [l'École] de médecine et de chirurgie de Montréal constituera à partir du premier juillet prochain, la faculté médicale de Laval à Montréal, et la dite Université Laval ne pourra plus dès lors, établir d'autres chaires d'enseignement médical à Montréal, nonobstant l'acte 44 Vict., ch. XLVI.*

*[...] Les membres de la dite Corporation ne seront pas personnellement responsables des dettes qu'elle contractera ci-après. Les biens*

227. *Ibid.*, 178.

228. Évêques de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, M<sup>re</sup> Labelle, l'abbé Proulx, les docteurs D'Orsonnens, Hingston et Desjardins et le sénateur Pâquet à M<sup>re</sup> Jacobini, le 11 novembre 1890. Dans Rumilly, *ibid.*, 178-179.

229. « Extrait du registre des délibérations du Conseil universitaire en date du 17 novembre 1890 », ACAM, Université, 820.001.

230. Rumilly, *Histoire*, 6 : 179.

231. Jacobini envoie une copie à Proulx et Labelle, 20 novembre 1890, ACAM, Université, 820.001.

232. Proulx à Fabre, le 5 décembre 1890, ACAM, Université, 820.001.

*actuellement possédés par la dite Corporation deviendront la propriété des membres actuels de la dite Corporation, qui sont responsables à l'acquis et décharge de la Corporation...*<sup>233</sup>

Ainsi, après le premier décret pontifical de 1876, il avait fallu plus de treize ans pour qu'une solution de la querelle universitaire se présentât qui satisfît Montréal, au grand désarroi des Québécois, et qui respecta les engagements existant entre l'École de médecine et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Lucide, M<sup>sr</sup> A. Racine écrivit : « Au sujet des remerciements à faire à l'Hon. Mercier, rien de plus juste. Faites préparer cette lettre et je la signerai. Toutefois, il faut se rappeler que M. Mercier ne s'est pas rendu aux désirs des évêques, mais à ceux du Saint-Père<sup>234</sup>. »

233. Voir ACAM, Université, 820.001.

234. A. Racine à Maréchal, le 13 décembre 1890, dans *ibid.*

## CONCLUSION

Entre 1876 et 1891, la rivalité traditionnelle entre Québec et Montréal et les difficultés financières constituèrent bel et bien la trame de fond de la querelle universitaire. L'opposition entre « Libéraux » et Ultramontains était plus qu'anachronique ; c'était en somme un faux problème. M<sup>sr</sup> Taschereau, M<sup>sr</sup> Fabre, les gens du séminaire de Québec les Lavallois et la plupart de leurs alliés n'étaient pas plus « libéraux » que M<sup>sr</sup> Bourget, les professeurs de l'École de médecine et les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les dangers qui avaient justifié l'action des Ultramontains et de M<sup>sr</sup> Bourget au lendemain de 1840, l'offensive des Rouges et le prosélytisme protestant n'existaient pratiquement plus. Les Rouges avaient été balayés par le régime confédératif et par la disparition de l'Institut canadien de Montréal. Les lois scolaires, principalement celles de 1869 et de 1875, avaient fait du clergé le maître incontesté du système d'éducation de la province de Québec. Il ne restait plus que des Lavallois et des Montréalistes. M<sup>sr</sup> Conroy avait peut-être trop minimisé l'importance de l'opposition séculaire entre Québec et Montréal, mais il avait eu le mérite de comprendre que le libéralisme à la mode européenne condamné par Pie IX n'existait pas au Québec et au Canada. Par contre, M<sup>sr</sup> Smeulders fut aveuglé par les luttes régionales au point d'y voir la manifestation d'une guerre purement idéologique entre Libéraux et Ultramontains. Ni l'un ni l'autre de



ces enquêteurs pontificaux ne sembla tenir suffisamment compte de l'aspect financier de la querelle universitaire.

L'Université Laval ne tarda pas à s'entendre avec les sulpiciens. Par ailleurs, elle refusa d'en faire autant avec les jésuites et combattit l'École de médecine. Cette conduite ne fut pas uniquement dictée par des motifs d'ordre idéologique, mais par des impératifs financiers. Le recteur Hamel et le Conseil universitaire accordèrent une grande autonomie à la Faculté de théologie des sulpiciens ; mais ces derniers ne purent obtenir de Laval le droit d'établir des Facultés de philosophie et de droit canon qui auraient bénéficié d'une autonomie semblable à celle de la Faculté de théologie et ils n'affilièrent leur collège de Montréal à l'université qu'au moment où ils furent assurés de la fondation du Collège canadien à Rome. En quelque sorte, ce Collège faisait d'eux les responsables de la formation de l'élite cléricale canadienne. Pour ce qui est des jésuites, M<sup>sr</sup> Taschereau et tous les Lavallois les craignaient beaucoup, mais cette crainte dépendait sans doute moins de l'ultramontanisme dont avaient fait preuve le père Braun et le père Vignon que de la force financière que leur aurait conféré une solution avantageuse de la question de leurs biens. La conversation de l'abbé Hamel avec le recteur du collège Sainte-Marie en 1878 et les efforts que déploya M<sup>er</sup> Taschereau pour obtenir un règlement de la question des biens avant l'incorporation des jésuites firent ressortir nettement cette réalité. Les Lavallois étaient convaincus qu'un règlement de la question des biens qui n'aurait avantage que les jésuites aurait entraîné la disparition de la succursale et compromis sérieusement l'existence même de l'université à Québec.

Contrairement aux religieuses de la Miséricorde et de l'hôpital Général, celles de l'Hôtel-Dieu résistèrent longtemps aux décisions de Rome et aux volontés manifestées par M<sup>sr</sup> Fabre. Les premières se plièrent aux exigences de l'université et réservèrent leurs salles aux professeurs et aux étudiants de la Faculté de médecine de la succursale. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu étaient liées par contrat avec l'École de médecine. En obéissant aux décrets de Rome comme le leur demanda sans cesse l'évêque de Montréal, elles risquaient de se retrouver devant les tribunaux et de perdre les sommes considérables que leur devaient les professeurs de l'École. En s'appuyant sur cette force que leur conférait leur contrat, les médecins résistèrent aux ordres pontificaux. Leur réaction s'inspira des intérêts économiques en jeu. Ils ne voulaient pas perdre le capital qu'ils avaient investi. C'était légitime et compréhensible. Sans doute cette nécessité vitale en fit-elle des Ultramontains d'occasion et des Montréalistes farouches.

Malgré une timidité parfois surprenante, mais compréhensible, M<sup>gr</sup> Fabre fit preuve d'une grande clairvoyance. Le mauvais calcul qui l'amena à lancer l'anathème contre les Montréalistes irréductibles en juillet 1883 fut assez rapidement oublié, lorsque M<sup>gr</sup> Smeulders se trouva dans la province. Dès 1879, lors de sa visite *ad limina*, l'évêque de Montréal avait compris l'importance de la lutte régionale entre Québec et Montréal et il expérimentait alors lui-même dans son diocèse les embarras que peuvent causer des difficultés financières. Convaincu que les Montréalistes et bon nombre de ses diocésains les plus influents n'accepteraient jamais de se soumettre à des décisions qui avantageaient les Québécois, il s'était déclaré en faveur d'une grande autonomie sinon d'une indépendance complète de la succursale. Cependant, il croyait cette autonomie possible et réalisable à condition que Montréal soit érigé en archevêché, de manière à n'être plus soumis à l'archevêque de Québec. Si quelques Québécois semblaient au courant de ses opinions, M<sup>gr</sup> Fabre prit bien garde de les faire connaître publiquement à ses diocésains et à ses proches collaborateurs. Succéder à M<sup>gr</sup> Bourget, sans accepter de lui être inféodé, n'était pas facile. Celui-ci s'était lié aux jésuites et à l'École de médecine sur lesquels il avait compté pour fonder une université à Montréal. Il avait constitué un chapitre qui embrassait sa cause et demeurerait spontanément anti-Lavallois. Enfin, la crise économique qui commença vers 1873 créa des difficultés telles que le diocèse de Montréal se trouva pour ainsi dire en faillite lorsque M<sup>gr</sup> Fabre succéda à M<sup>gr</sup> Bourget. Le nouvel évêque refusa de prendre position aussi ouvertement que son prédécesseur sur la question universitaire. Il espérait sans doute que le temps amenuiserait les causes de conflit et amènerait enfin un règlement convenable de la querelle universitaire mettant ainsi fin à l'opposition sclérosante entre Québec et Montréal.

La pendaison de Riel, les remous qu'elle souleva et une conjoncture économique plus favorable provoquèrent un réaligement des forces en présence qui permit enfin de trouver une solution adéquate aux grandes querelles québécoises dont celle de l'université. La crise économique qui avait précipité les événements du Nord-Ouest avait aussi rendu difficile l'assainissement des finances du diocèse de Montréal. L'affaire Riel avait relancé de plus bel « la querelle de races » entre Canadiens français et Canadiens anglais. Pour calmer l'agitation québécoise au lendemain de l'exécution du chef métis qui risquait de compliquer tragiquement la situation des francophones des autres provinces et particulièrement ceux de l'Ontario, les politiciens misèrent sur le sentiment religieux des Canadiens français. En utilisant leurs influences à Londres et à Westminster, ils obtinrent de Rome l'élévation de l'archevêque de

Québec au cardinalat. Afin que cet honneur n'aggravât pas davantage l'antipathie des Montréalais contre les Québécois, Rome érigea Montréal en archevêché. M<sup>sr</sup> Fabre accepta d'autant plus facilement cet arrangement — qu'il attendait d'ailleurs depuis longtemps — que le problème financier de son diocèse était, à toute fin pratique, résolu. L'indépendance qu'acquerrait ainsi Montréal par rapport à Québec et l'intelligence qu'avaient alors les autorités romaines des possibilités financières du gouvernement provincial et de la nature de l'opposition entre Canadiens français et Canadiens anglais rendirent possible le règlement de la question des biens des jésuites et la bulle *Jamdudum*. Le temps et la force du droit légitime permirent à l'abbé Jean-Baptiste Proulx de mettre un terme au différend qui existait entre l'École de médecine et les religieuses hospitalières de Saint-Joseph d'une part et l'Université Laval d'autre part.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. SOURCES MANUSCRITES

#### ARCHIVES DE LA CHANCELLERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL

##### *J. Dossiers*

- 211.003 Conroy, M<sup>re</sup> Georges.
- 255.109 Saint-Boniface.
- 255.110 Ottawa.
- 295.101 Québec.
- 295.103 Saint-Hyacinthe.
- 295.104 Trois-Rivières.
- 295.105 Rimouski.
- 295.106 Sherbrooke.
- 295.107 Chicoutimi.
- 295.109 Nicolet.
- 301.004 Projet de division du diocèse de Montréal.
- 301.006 Corporation épiscopale catholique romaine de Montréal, 1877-1896.
- 302.000 Province ecclésiastique de Montréal, 1877-1896.
- 319.300 Chapitre de la cathédrale, 1877-1896.
- 465.103 Compagnie de Jésus.
- 720.003 Politico-religieux.
- 730.002 Correspondance avec les politiciens.
- 730.003 Gouvernements fédéral et provincial.
- 750.000 Gouvernement provincial.
- 820.001 Université de Montréal, 1852-1889.
- 820.002 Université de Montréal, 1872-1876.

- 820.003 Projet de l'université, 1872-1876.  
 820.011 Réponse de M<sup>sr</sup> Bourget au préfet de la Propagande, 1874.  
 820.012 Mémoire de M<sup>sr</sup> Lafèche appuyant la demande d'une université pour Montréal, 1873.  
 831.106 Université (médecine).  
 871.000 Enseignement, 1877-1889.  
 901.055 M<sup>sr</sup> Bourget, Lettres personnelles et voyages à Rome, 1846-1847 et 1854-1856.  
 901.056 M<sup>sr</sup> Bourget, Lettres personnelles et voyages à Rome, 1854-1856.  
 901.057 M<sup>sr</sup> Bourget, Lettres personnelles et voyage à Rome, 1862.  
 901.058 M<sup>sr</sup> Bourget, Lettres personnelles et voyage à Rome, 1864-1865.  
 901.059 M<sup>sr</sup> Bourget, Voyage à Rome, 1869.  
 901.060 Fin de voyage à Rome, 1870.  
 901.061 Lettres personnelles de M<sup>sr</sup> Bourget, 1871-1876.  
 901.062 M<sup>sr</sup> Bourget, Lettres personnelles, 1877-1883 incl.  
 901.076 M<sup>sr</sup> Bourget, démission.  
 901.112 Documents divers.  
 901.119 M<sup>sr</sup> Bourget, correspondance reçue, 1840-1876.  
 901.124 M<sup>sr</sup> Bourget, lettres et notes, 1841-1876.  
 901.137 Notre-Dame et Saint-Sulpice, 1836-1876.  
 901.151 M<sup>sr</sup> Fabre à M<sup>sr</sup> Bourget, 1857-1876.

## 2. Fonds

- 902.001 Lettres de M<sup>sr</sup> Fabre à sa famille et journal, 1839, 1854 et 1888.  
 990.025 Téléphore Harel, prêtre, chancelier. Chroniques.

## 3. Registres

- RCD 91 Registres et cahiers divers. Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, 1879-1887.  
 RCD 113 Journal de voyage de M<sup>sr</sup> Fabre à Rome, 1879-1880.  
 RLB 1 à 25 Registres des lettres de M<sup>sr</sup> Bourget. Nous avons consulté surtout les registres 23, 24 et 25.  
 RLF 1 à 10 Registres des lettres de M<sup>sr</sup> Fabre. 1 à 6 recouvrent pratiquement la période que nous étudions. Cependant, il importe de noter que, contrairement aux registres de M<sup>sr</sup> Bourget, ceux de M<sup>sr</sup> Fabre ne présentent pas toujours les lettres dans un ordre strictement chronologique.

## ARCHIVES (non codifiées) DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Nous avons trouvé dans ce dépôt d'archives une brochure importante contenant plusieurs documents datés de 1884 : *Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*.

## ARCHIVES DU COLLÈGE SAINTE-MARIE

Nous avons eu la permission de dépouiller une collection de 16 volumes intitulée : « Mosaïque canadienne ». En plus de nombreuses lettres relatives à la question universitaire, ces volumes renferment plusieurs brochures. En outre, sur une demande précise de notre part, le père Léon Pouliot nous a communiqué deux autres documents tirés de : *Province du Canada français*, 4243, et de Blais, *Renseignements*, B 5210.

## ARCHIVES DE LA MAISON MÈRE DES SŒURS DE LA MISÉRICORDE

« Correspondance échangée entre l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal (incorporée par Acte du Parlement) et les Srs de Miséricorde (Srs de la Maternité de Ste-Pélagie). » Sur demande écrite de renseignements, nous avons reçu une quinzaine de documents qui portaient ce titre général.

## ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

Sur demande écrite, nous avons reçu plusieurs documents relatifs à l'élévation de M<sup>re</sup> Taschereau au cardinalat. Ils ont été tirés de la série « Sir John A. Macdonald Papers ».

## ARCHIVES DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

Documents de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal depuis le 13 décembre 1849 au 1<sup>er</sup> février 1882.

Lettres privées de Monseigneur I. Bourget.

Recueil de documents et d'avis sur diverses affaires importantes concernant l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal.

Recueil de lettres et autres documents échangés entre l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph et l'École de médecine et de chirurgie depuis 1859.

Registre des assemblées capitulaires.

## ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

*1. Fonds*

Lettres « P ». Carton contenant une longue série de lettres diverses. Nous avons pu consulter les n<sup>os</sup> 151, 157, 181 et 189 à 194 inclusivement.

Polygraphie. Cette série de documents comprend 248 cartons. Nous n'avons pu consulter que le n<sup>o</sup> 37.

Séminaire. Cette série contient 204 cartons. Nous avons consulté les n<sup>os</sup> 9, 17, 39, 54, 57, 88 et 101.

Université. Cette série contient 366 cartons. Nous avons consulté les n<sup>os</sup> 1, 28, 29, 35, 36, 41, 43, 45, 46, 49, 54, 65, 73, 82, 83, 88, 183, 215 et 232.

*2. Manuscrits se rapportant au séminaire de Québec*

N<sup>o</sup> 12. Porte le titre de « Grand Livre » et couvre la période 1833-1933.

N<sup>o</sup> 16. Il s'agit du journal de M<sup>re</sup> Michel-E. Méthot, 1880-1888.

N<sup>o</sup> 33. Il s'agit du journal de T.-E. Hamel. Il porte le titre de « Notes pour servir à l'histoire du Séminaire de Québec et de l'Université Laval ».

N<sup>o</sup> 34. Journal du séminaire. Il comprend 15 volumes, de 1849 à 1962. Nous avons consulté les volumes 2, 3 et 4 qui couvrent la période que nous avons étudiée.

N<sup>o</sup> 678. Journal de l'abbé Cyrille-E. Légaré, du 17 avril au 24 septembre 1876.

*3. Autres manuscrits*

N<sup>os</sup> M.25 et M-502. Ils contiennent des notes de cours de Benjamin Pâquet.



4. *Registre*

P.V.U. Procès-verbaux de l'Université Laval.

N.B. Nous avons trouvé quelques renseignements dans les fichiers du séminaire de Québec se référant à des documents déposés aux archives de l'archevêché de Québec. Comme la permission ne nous a pas été accordée de dépouiller ces archives entre 1878 et 1889, nous avons demandé des précisions concernant la signification des sigles que portaient les fiches du séminaire. C'est ce que nous reproduisons ci-dessous.

*Dossiers*

Archevêché, D.Q. Il s'agit d'une sous-série portant sur le diocèse de Québec et comprenant 12 volumes pour la période 1661-1932. Nous avons signalé une référence au volume 8 qui a trait à la période 1661 à 1891.

Archevêché, P.P.J., Il s'agit d'une sous-série portant sur les Pères jésuites et contenant 2 volumes pour la période 1626-1949. Nous avons signalé une référence tirée du volume 1 qui a trait à la période 1626-1902.

Archevêché, U.L. Il s'agit encore d'une autre sous-série portant sur l'Université Laval et contenant 3 volumes pour la période 1851-1945. Nous avons signalé des références se rapportant à chacun de ces volumes.

## ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

*Dossiers*

C 17. Université de Montréal, 1876-1889.

C 21. Collège canadien à Rome, 1883-1899.

S 21. Correspondance Bourget.

T 48. Collège de Montréal.

## ARCHIVES DU SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES

- A1-F35. Correspondance M<sup>re</sup> Fabre-M<sup>re</sup> Laflèche.
- A1-L55. Correspondance M<sup>re</sup> Langevin-M<sup>re</sup> Laflèche.
- A1-M63. Correspondance M<sup>re</sup> Moreau-de Labruère.
- A1-P70b. Correspondance M<sup>re</sup> Pinsonneault-M<sup>re</sup> Laflèche.
- A1-T101-102-103. Correspondance M<sup>re</sup> Taschereau-M<sup>re</sup> Laflèche.
- A2-B14. Correspondance abbé Bellenger-M<sup>re</sup> Laflèche.
- A4-6. Université Laval.
- A4-79. Léon XIII.
- A4-131. Politico-religieux.
- A4-134. Université Laval : Laflèche-Smeulders.
- B1-A2. Léon XIII.
- B1-J53. Jésuites.
- B2-D72. Correspondance N.-E. Dionne M<sup>re</sup> Laflèche.
- B2-M119. Correspondance Mousseau-M<sup>re</sup> Laflèche.
- B2-P125. Correspondance Pagnuelo-M<sup>re</sup> Laflèche.
- B2-T144. Correspondance Tardivel-M<sup>re</sup> Laflèche.
- D1-T139. Correspondance M<sup>re</sup> Taché-M<sup>re</sup> Laflèche.

## II. SOURCES IMPRIMÉES

## DOCUMENTS OFFICIELS

*Assemblée législative de la province de Québec. Procédés du Comité des bills privés et documents relatifs au bill n° 15, « Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement et autres facultés dans les limites de la province de Québec », Québec, 1881.*

*Before Her Majesty's Privy Council of Canada — In the Matter of the Montreal School of Medicine and Surgery, Petitioners for Disallowance of an Act passed by the Quebec Legislature: « An Act respecting Laval University and for the purposes of increasing the number of its chairs of Arts and Faculties within the limits of the Province of Québec », Factum of the Petitioners, s.l.n.d.*

BERNARD, abbé A.-X., *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, 1852-1919*, Montréal, Beauchemin, 1888-1913.

*Le Bill de l'Université Laval présenté devant le Comité des bills privés, à Québec, le 3 juin 1881, s.l.n.d.*

BOURGET, M<sup>re</sup> Ignace, *Dernier avis de M<sup>re</sup> Bourget, évêque de Montréal, à ses jeunes prêtres*, Montréal, 1877.

BRAUN, R.P., s.j., *Noces d'or de M<sup>re</sup> l'évêque de Montréal, sermon du R.P. Braun, s.j.*, Montréal, 1872.

CHAPLEAU, Joseph-Adolphe, *Discours de l'hon. J.-A. Chapleau, prononcé à Sainte-Thérèse, le 3 novembre 1881*, Montréal, 1881.

CHAPLEAU, Joseph-Adolphe, *Discours de l'hon. J.-A. Chapleau, prononcé à l'Assemblée de Saint-Laurent, le 6 septembre 1883*, Montréal, 1883.

CHARAUX, P., s.j., *Mémoire sur les biens des jésuites en Canada, par un jésuite*, Montréal, 1874.

*Constitutions et règlements de l'Université Laval, publiés par ordre du Conseil universitaire*, Québec, 1863, 1869, 1874 et 1879.

*Constitution du Cercle catholique de Québec*, Québec, Brousseau, 1878.

*Débats de la législature de la province de Québec. Quatrième session du quatrième parlement de la province de Québec assemblé le 18 avril 1881*, Québec, 1881.

*Derniers documents relatifs aux difficultés survenues entre l'Université Laval et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal*, Montréal, 6 août 1883.

*Documents relatifs à l'érection canonique de l'Université Laval comprenant :*  
1<sup>o</sup> *Mandement de M<sup>re</sup> Taschereau, 13 septembre 1876 ; 2<sup>o</sup> Bulle inter varias sollicitudines ; 3<sup>o</sup> Traduction ; 4<sup>o</sup> Lettre du cardinal Franchi à M<sup>re</sup> de Québec*, Québec, 1876.

*L'Étendard, édit., l'Éducation ou la grande question sociale du jour. Recueil de documents propres à éclairer les gens de bonne foi*, Montréal, mai 1886.

HAMEL, T.-E. et hon. LACOSTE, *Plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste devant le Comité des bills privés en faveur de l'Université Laval, les 20, 21, 27 et 28 mai 1881*, Québec, 1881.

*Indult de Sa Sainteté le pape Pie IX accordant à l'archevêque de Québec le pouvoir de conférer les degrés de théologie à ceux qui auraient fait au séminaire de Québec leurs études ecclésiastiques*, Rome, 1853. Signé : Al. Barnabo, a Secretis.

- LAFLÈCHE, M<sup>re</sup> L.-F., *Lettre de M<sup>re</sup> Laflèche à Son Éminence le cardinal (Siméoni) établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses en Canada*, Trois-Rivières, 1882.
- LAFLÈCHE, M<sup>re</sup> L.-F., *Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada. Aux Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande*, Rome, 1882.
- LAFLÈCHE, M<sup>re</sup> L.-F., *Observations de l'évêque des Trois-Rivières sur l'exécution du décret du 1<sup>er</sup> février 1876, concernant la succursale Laval à Montréal, à son Éminence Jean, cardinal Siméoni, préfet, et aux autres Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande*, s.l.n.d.
- Mandements de M<sup>re</sup> Laflèche, 1867-1898*, 5 vol., Trois-Rivières, 1867-1898.
- Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, 13 vol., Montréal, 1869-1907.
- Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Sherbrooke, 1874-1915*, 6 vol., Sherbrooke, 1878-1915.
- Mémoire présenté par le séminaire de Québec à NN. SS. les Evêques de la province de Québec, assemblés aux Trois-Rivières, en octobre 1864*, s.l.n.d.
- Mémoire sur l'Université Laval avec pièces justificatives*, Québec, 1862.
- PAGNUELO, Simon, *Bill sur la succursale Laval à Montréal. Discours de M. S. Pagnuelo, avocat, conseil de la Reine, contre le bill devant le Comité de l'Assemblée législative de Québec, Séance du 19 mai 1881*, s.l.n.d.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Collection de documents se rapportant à certaines questions universitaires*, Rome, A. Befani, 1890.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Mémoire sur la nécessité de l'influence épiscopale dans le règlement de nos difficultés universitaires à Montréal*, Rome, A. Befani, 1890.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Mémoire sur l'union de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal et de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal*, Rome, A. Befani, 1890.
- Question Laval-Victoria. Procédés officiels devant son Excellence Dom Henri Smeulders, commissaire apostolique au Canada*, s.l.n.d. (confidentiel).
- Règles et constitutions pour les religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, Laflèche, impr. et lithogr. d'Eug. Jourdain, 1866.
- Réponse à une adresse du Sénat demandant copie de toute correspondance, etc., au sujet de l'Université Laval de Québec, Ottawa, 1881*.
- Réponse de M<sup>re</sup> Bourget, évêque de Montréal, à la lettre de Son Éminence le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande du 28 juillet 1874*, s.l.n.d.
- Supplique à Notre Très-Saint-Seigneur et Père le pape Pie IX*, s.l.n.d.
- TARDIVEL, Jules-Paul, *Lettre à Son Éminence le cardinal J. Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande*, Québec, 1881.
- TASCHEREAU, M<sup>re</sup> A.-E., *Remarques sur le mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada*, Rome, 1882.
- TÊTU, H. et C.-O. GAGNON, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, 8 vol., Québec, Côté, 1887-1897.
- TRUDEL, F.-X.-A., *À Son Éminence le cardinal Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la propagande et à tous les Éminentissimes cardinaux de cette Sacrée Congrégation*, Rome, 1882.
- TRUDEL, F.-X.-A., *Projet de loi de l'Université Laval devant le Comité des bills privés, 20 mai 1881. Discours de l'honorable F.-X.-A. Trudel contre le bill*, s.l.n.d.

TRUDEL, F.-X.-A., *Réplique aux plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste*, Québec, 1882.

#### BROCHURES ET TÉMOIGNAGES CONTEMPORAINS

*À propos de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, par un médecin du Nord, ancien élève de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal*, Montréal, 1878.

ARCHAMBAULT, J.-L., *Études légales ou réponse à certaines questions concernant l'Université Laval à Montréal avec commentaires*, Montréal, 1880.

BEAUSOLEIL, D<sup>r</sup>, *le Dernier Chant des serins de Laval*, Montréal, 1890.

BÉGIN, L.-N., *l'Église, le progrès de la civilisation. Conférence donnée à l'Institut le 5 janvier 1880, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise de M<sup>sr</sup> Cazeau*, A.I.C.Q., Québec, 1880.

BÉIQUE, F.-L., *Quatre-vingts ans de souvenirs*, Montréal, 1939.

CHAPLEAU, hon. Joseph-Adolphe, *Léon XIII, homme d'État. Discours prononcé par l'hon. J.-A. Chapleau, le 11 janvier 1888, lors de la célébration du jubilé pontifical de Léon XIII, à l'Université Laval*, Montréal, 1888.

*Circulaire. École de médecine et de chirurgie de Montréal, fondée en 1843 et incorporée en 1845. Seizième session 1858-1859*, Montréal, 1858.

*Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*, s.l.n.d.

DAVID, L.-O., *Mes contemporains*, Montréal, Sénécal, 1894.

DAVID, L.-O., *Souvenirs et biographie, 1870-1910*, Montréal, Beauchemin, 1911.

ERBRÉE, Jean d', (pseudonyme du père Édouard Hamon, s.j.), *la Francmaçonnerie dans la province de Québec en 1883*, Québec, J.-A. Langlois, 1883.

*Exposé sommaire des affaires relatives à l'interprétation des décrets de février 1876 et 1883*, s.l.n.d. (réservé et strictement confidentiel).

FORTIER, L.-A., *l'Université Laval affiliée au collège royal des chirurgiens de Londres, (Angl.) contre l'École de médecine et de chirurgie de Montréal affiliée à l'Université du collège Victoria (Cobourg, Ont.) et l'abbé T.-A. Chandonnet*, Montréal, 1879.

GAUME, M<sup>r</sup>, *Petit catéchisme du syllabus*, Québec, Brousseau, 1876.

LANGELIER, Charles, *Souvenirs politiques*, 2 vol., Québec, Dussault et Proulx, 1902-1912.

*Mémoire établissant l'injustice et l'illégalité du maintien de l'Université Laval à Montréal*, s.l., 1881.

MONTIGNY, B.-A.-T. dc, *Qu'est-ce que le programme catholique? A-t-il été fait en hostilité au parti conservateur?* Montréal, 1880.

NOIR, D<sup>r</sup> (pseudonyme du D<sup>r</sup> Beausoleil), *la Trompette de la métempsychose universitaire*, Montréal, 1889.

OUDESSE, E.-P., *le Triomphe des idées catholiques (Victoria) sur le libéralisme (Laval)*, Montréal, 1883.

PAQUIN, E., *la Cité du mal contre la cité du bien ou le droit de la force contre la force du droit à propos de la question universitaire*, Montréal, 1881.

- PAQUIN, E., *la Conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal. Ouvrage réservé pour le public canadien et Notre Très Saint-Père le pape*, Montréal, 1882.
- PELLETIER, abbé Alexis, *la Source du mal de l'époque au Canada, par un catholique*, s.l., 1883.
- PINSONNEAULT, M<sup>re</sup>, *le Grand Vicaire Raymond et le libéralisme*, Montréal, 1872. *Brevis exposito causae et appellationis a RMO episcopo marianopolitano ad sanctam R. Sedem in causa nosocomii catholici a manialibus S. Josephi per contractum commissi curae marianopolitanae scholae medicae et legitima possessione perseverantem ab anno 1850 ad annum 1883, Marianapoli, in Canada inferiori. 17 maii 1883. (reservatum).*
- Le Castorisme, voilà l'ennemi ! Par un vrai conservateur*, Montréal, 1892.
- La Cause de l'école Victoria devant le Saint-Siège. Décrets de 1876 et 1881 et leurs supplications dans un document rendu public. Plaintes et doutes proposés*, s.l., 1883.
- PROULX, Jean-Baptiste, *Ma justification pour avoir fait triompher civilement les décrets romains au Canada*, Montréal, 1891.
- Quelques remarques sur l'Université Laval*, Québec, 1872.
- Questions sur la succursale de l'Université Laval à Montréal. Avec appendice. Publié par ordre de l'Université Laval*, Québec, Côté, 1881.
- Une réponse à l'Université Laval*, s.l.n.d.
- Réponse au factum intitulé : « Suite aux remarques de l'Université Laval », par la rédaction du Franc-Parleur*, Montréal, 1872.
- Réponse du secrétaire de l'Université Laval au Journal des Trois-Rivières, Séminaire de Québec*, 1871.
- SAVAÈTE, Arthur, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, A. Savaète, circa 1908-1918.
- La Succursale de l'Université Laval à Montréal. Exposé de quelques difficultés*, s.l., 1884.
- Suite aux remarques sur l'Université Laval*, s.l.n.d.
- TARTE, Israël, *le Clergé, ses droits, nos devoirs*, Québec, Demers, 1880.
- L'Université Laval et les études classiques*, s.l.n.d.
- L'Université Laval et sa succursale vs les jésuites du Canada*, Montréal, 1886.
- VIGNON, Firmin, s.j., *Lavallensis Succursalis, Pars I. Theses Historico Polemicae. Pars II. Les jésuites et la succursale Laval à Montréal*, s.l., 1883-1884.

### III. DICTIONNAIRES, GUIDES ET INVENTAIRES

- ALLAIRE, I.-B.-A., *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, 6 vol., Montréal, Imprimerie de l'École des sourds-muets, 1908-1936.
- AUDET, F.-J. et G. MALCHELOSSE, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, Ducharme, 1936.
- BEAULIEU, A., J.-C. BONENFANT et J. HAMELIN, *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, de 1867 à 1964*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1968.

- BEAULIEU, A. et J. HAMELIN, *Guide de l'étudiant en histoire du Canada*, Québec, P.U.L., 1965.
- BEAULIEU, A. et J. HAMELIN, *les Journaux du Québec de 1764 à 1964*, Cahiers de l'Institut d'histoire, Québec, 1965.
- BRASSARD, Gérard, *Armorial des évêques du Canada : album historico-héraldique contenant les portraits et les armoiries des évêques du Canada depuis M<sup>re</sup> Laval jusqu'à date avec notice biographique pour chacun*, Montréal, 1940.
- CANADA, Archives publiques, *Catalogue des brochures aux archives publiques du Canada*, 2 vol., Ottawa, l'Imprimeur du Roi, 1932.
- DESIJARDINS, Alfred, *Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792-1902*, Québec, 1902.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Inventaire chronologique des livres, journaux et revues publiés dans la province de Québec de 1764 à 1905*, Québec, 1905.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Travaux historiques publiés depuis trente ans, 1879-1909*, Québec, Laflamme, 1909.
- Enciclopedia Cattolica*, 12 vol., Cité du Vatican, Enciclopedia Cattolica e per Libro Cattolico, 1948-1954.
- FAUTEUX, Aegidius, *Bibliographie de la question universitaire Laval-Montréal 1852-1921*, Montréal, Arbour et Dupont, 1956.
- GARIGUE, Philippe, *A Bibliographical Introduction to the Study of French Canada*, Montréal, McGill University, 1956.
- LE JEUNE, Louis-Marie, *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie, etc. du Canada*, 2 vol., Ottawa, 1931.
- MARTIN, Gérard, compilateur, *Bibliographie sommaire du Canada français, 1854-1954*, Québec, Secrétariat de la province, 1954.
- Prominent People of the Province of Quebec*, Montréal, Biographical Society of Canada, 1923-1924.
- TANGUAY, M<sup>re</sup> Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, 7 vol., Montréal, 1887-1890.
- TANGUAY, M<sup>re</sup> Cyprien, *Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Québec, 1868.
- WALLACE, W. S., *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, 3<sup>e</sup> éd. rev. et augm., Toronto, 1963.

#### IV. JOURNAUX ET REVUES DE L'ÉPOQUE

- L'Abeille médicale. Journal de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, de la maternité Sainte-Pélagie et des dispensaires*, mensuelle, février 1879 à 1882.
- Annuaire de l'Université Laval, 1856-1857 à 1909-1910. Jusqu'en 1908, il est publié à Québec, chez Demers et Frères pour 1908-1909 et 1909-1910, à Québec, par l'Événement.*
- Le Canadien*, 1878-1889. Consulté à des fins précises.
- Le Courrier du Canada*, 1878-1889. Consulté à des fins précises.



- Le Courrier de Montréal*, 1879-1883. Consulté à des fins précises.  
*L'Électeur*, 1881-1889. Dépouillé systématiquement.  
*L'Étendard*, 1883-1889. Dépouillé systématiquement.  
*Le Journal de Québec*, 1879-1889. Dépouillé systématiquement.  
*Le Journal des Trois-Rivières*, 1879-1889. Dépouillé systématiquement.  
*La Minerve*, 1878-1889. Dépouillée systématiquement.  
*Le Monde*, 1878-1889. Dépouillé systématiquement.  
*The Montreal Daily Star*, 1883-1884, 1885 et 1886. Consulté à des fins précises.  
*La Patrie*, 1879-1889. Dépouillée systématiquement.  
*La Presse*, 1885-1886. Dépouillée systématiquement.  
*La Revue de Montréal*, 5 vol., Montréal, J. Chapleau et Fils, 1877-1881. Dépouillée systématiquement.  
*La Vérité*, 1881-1889. Consultée à des fins précises.

#### V. OUVRAGES GÉNÉRAUX

- ARCHAMBAULT, J.-P., *les Forteresses du catholicisme*, Montréal, Vie Nouvelle, 1921.  
 AUBERT, abbé Roger, *le Pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Paris, Bloud et Gay, 1952.  
 AUCLAIR, E.-J., *Saint-Henri des tanneries de Montréal*, Montréal, 1942.  
 AUDET, Louis-Philippe, *Histoire de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*, Montréal, Leméac, 1964.  
 AUDET, Louis-Philippe, *Histoire du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec, 1856-1964*, Montréal, Leméac, 1964.  
 AUDET, Louis-Philippe, *le Système scolaire du Québec. Organisation et fonctionnement*, Montréal, Beauchemin, 1967.  
 AUDET, Louis-Philippe, *le Système scolaire de la province de Québec*, 11 vol., Québec, Éd. de l'Érable, 1950-1955.  
 BLANCHARD, Raoul, *le Canada français. Province de Québec. Étude géographique*, Montréal, Arthème Fayard, 1960.  
 BONENFANT, Jean-Charles, *la Naissance de la Confédération*, Montréal, Leméac, 1969.  
 BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude PASSERON, *la Reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de minuit, 1970.  
 BRUNET, Michel, *Canadiens et Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canada*, Montréal, Fides, 1954.  
 BRUNET, Michel, *la Présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Beauchemin, 1958.  
 BRUNET, Michel, *Québec, Canada anglais. Deux itinéraires, un affrontement*, Montréal, H.M.H., 1968.  
 CASTOR, pseudonyme, *le Pays, le parti et le grand homme*, Montréal, 1882.  
 CHAPAIS, Thomas, *Cours d'histoire du Canada, 1760-1867*, 8 vol., Québec, Garneau, 1919-1934.

- La Compagnie de Jésus au Canada, 1842-1942. L'œuvre d'un siècle*, Montréal, les Pères jésuites, 1942.
- CREIGHTON, D., *The Road to Confederation. The Emergence of Canada 1863-1867*, Toronto, Macmillan, 1964.
- DAVID, L.-O., *Histoire du Canada depuis la Confédération, 1867-1887*, Montréal, 1909.
- DAVID, L.-O., *l'Union des deux Canada, 1841-1867*, Montréal, 1898.
- DAVID, L.-O., *le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*, Montréal, 1896.
- DESJARDINS, Paul, *le Collège Sainte-Marie de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1944.
- DESSAULLES, L.-A., *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, réimpression publiée sous les auspices du Conseil canadien de recherche en sciences sociales de la Maison des sciences de l'homme, Paris, du Conseil canadien de recherche sur les humanités, the Toronto Public Library ; S.R. Publishers Limited, Johnson Reprint Corporation, Mouton and Co. N.V. 1968.
- DUMONT, F. et J.-P. MONTIGNY, *le Pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, P.U.L., 1967.
- EASTERBROOK, W. T. et H. J. AITKEN, *Canadian Economic History*, Toronto, Macmillan, 1967.
- ESTABLET, Roger et Christian BAUDELLOT, *l'École capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971.
- FLICHE, Augustin et Victor MARTIN, *Histoire de l'Église*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1963.
- GAUTHIER, Henri, *la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, Séminaire de Saint-Sulpice, 1912.
- GROULX, Lionel, *la Confédération canadienne : ses origines*, Montréal, *le Devoir*, 1918.
- GROULX, Lionel, *l'Enseignement français au Canada*, 2 vol., Montréal, ACF, 1933-1934.
- GROULX, Lionel, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, 4 vol., Montréal, Fides, 1950-1952.
- GROULX, Lionel, *Notre maître, le passé*, Montréal, Fides, 1944.
- INNIS, H. A., *An Economic History of Canada*, Toronto, Macmillan, 1935.
- LABARRÈRE-PAULÉ, André, *les Instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, P.U.L., 1965.
- LABARRÈRE-PAULÉ, André, *les Laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, P.U.L., 1963.
- LAFLÈCHE, Louis-François, *Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille*, Montréal, 1866.
- LAFLÈCHE, Louis-François, *L'influence spirituelle induite devant la liberté religieuse et civile*, Trois-Rivières, 1881.
- LANGVIN, F., *M<sup>sr</sup> Ignace Bourget*, Montréal, *le Messager*, 1931.
- LANGLOIS, Georges, *Histoire de la population canadienne-française*, Montréal, A. Lévesque, 1935.
- LAPIERRE, Laurier-L., sous la direction de, *Québec : hier et aujourd'hui. Une anthologie de la pensée canadienne-française*, Toronto, Macmillan, 1967.
- LITALIEN, Rolland, *le Prêtre québécois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1970.

- LOWER, A.R.M., *Colony to Nation. A History of Canada*, 4<sup>e</sup> éd., Toronto, Longman, 1964.
- MAURAUULT, O., *la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, 1957.
- McINNIS, E., *Canada : A Political and Social History*, New-York, Holt, Rinehart and Winston, 1959.
- MONVAL, J., *les Sulpiciens*, Paris, Grasset, 1934.
- MORTON, W. L., *The Critical Years. The Union of British North America 1857-1873*, Toronto, McLelland and Stewart, "The Canadian Centenary Series", n° 12, 1964.
- NEWTON, Edward et Mermann RICHEY, *The School in the American Social Order*, Boston, Houghton Mifflin, 1963.
- OUELLET, Fernand, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 : structure et conjoncture*, Montréal, Fides, 1967.
- PLANTE, abbé Hermann, *L'Église catholique au Canada (1604-1886)*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1970.
- POULIOT, Léon, s.j., *les Dernières Années, 1876-1885 et la survie de M<sup>re</sup> Bourget*, Montréal, Beauchemin, 1960.
- POULIOT, Léon, s.j., *M<sup>re</sup> Bourget et son temps*, 2 vol., Montréal, Beauchemin, 1955-1956.
- REGUZZONI, Mario, *la Réforme de l'enseignement dans la Communauté économique européenne*, Paris, Aubier-Montaigne, 1966.
- ROHRBACHER, abbé René-François, *Histoire universelle de l'Église catholique*, 16 vol., nouv. éd. rev. et annotée par M<sup>re</sup> Fèvre, Paris, Vivès, 1874-1901.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, divers éditeurs, 1940-1969.
- RUMILLY, Robert, *Mercier*, Montréal, Éd. du Zodiaque, 1936.
- RUMILLY, Robert, *M<sup>re</sup> Laflèche et son temps*, Montréal, Éd. du Zodiaque, 1938.
- RYERSON, Stanley B., *Unequal Union. Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1851-1873*, Progress Books, 1968.
- SAIT, Ed. McChesnay, *Clerical Control in Quebec*, Toronto, 1908.
- SAVARD, Pierre, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1908*, Québec, P.U.L., 1967.
- SÉGUIN, Maurice, *l'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1968.
- SIMON, Brian, *Studies in the History of Education, 1780-1870*, Londres, Lawrence and Wishart, 1960.
- SISSONS, C. B., *Church and State in Canadian Education : An Historical Study*, Toronto, Ryerson Press, 1959.
- STANLEY, G.F.G., *The Birth of Western Canada : A History of the Riel Rebellions*, Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- SULTE, Benjamin, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, Montréal, 1882-1884.
- TURCOTTE, L.-P., *le Canada sous l'Union, 1841-1867*, Montréal, 1871.
- WADE, Mason, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, 2 vol., Montréal, le Cercle du livre de France, 1963.
- WILSON, D. J., R. M. STAMP et L.-P. AUDET, *Canadian Education : A History*, Scarborough, Prentice-Hall, 1970.

YON, abbé Armand, *l'Abbé H.-A. Verreau : éducateur, polémiste, historien*, Montréal, Fides, 1946.

### VI OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- ARCHAMBAULT, J.-L., *Conservateur et libéraux : études politiques*, Montréal, 1887.
- BERNARD, Jean-Paul, *les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, P.U.Q., 1971.
- Coup d'œil sur le libéralisme européen et le libéralisme canadien*, Montréal, 1876.
- DALTON, R. C., *The Jesuits' Estates Question, 1760-1888. A Study of the Background for the Agitation of 1889*, Toronto, University of Toronto Press, 1968.
- LAREAU, Edmond, *Libéraux et conservateurs*, Montréal, 1879.
- LAVALLÉE, Germain, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, thèse de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1954.
- MOREL, abbé Jules, *Somme contre le catholicisme libéral*, 2 vol., Paris, Palmé, 1876.
- PAGNUELO, Simon, *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, Montréal, 1872.
- PÂQUET, abbé Benjamin, *le Libéralisme, Québec, le Canadien*, 1872.
- POULIOT, Léon. s.j., *la Réaction catholique de Montréal, 1840-1841*, Montréal, *le Messager canadien*, 1942.
- SYLVAIN, Philippe, « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français ; affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865) », dans *le Bouclier d'Achille ; regard sur le Canada de l'ère victorienne*, W. A. Morton, édit., Toronto, McLelland and Stewart, 1968.

### VII. PÉRIODIQUES

- AUDET, Louis-Philippe, « La fondation de l'École polytechnique de Montréal », *les Cahiers des Dix*, 30 (1965) : 149-176.
- AUDET, Louis-Philippe, « La querelle de l'instruction obligatoire », *les Cahiers des Dix*, 24 (1959) : 133-150.
- AUDET, Louis-Philippe, « Le premier ministère de l'instruction publique au Québec, 1867-1876 », *RHAF*, XXII, 2 (septembre 1968) : 171-222.
- AUCLAIR, Élie-J., « L'École Victoria de Montréal », *TRSC*, XXXII, 1 (1938) : 1-20.
- BOILY, Robert, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », *RHAF*, XXI, 3a (1967) : 599-634.
- BONENFANT, Jean-Charles, « L'esprit de 1867 », *RHAF*, XVII, 1 (juin 1963) : 19-38.
- BONENFANT, Jean-Charles, « L'idée que les Canadiens français de 1864 pouvaient avoir du fédéralisme », *Culture*, XV, 4 (décembre 1964) : 307-322.

- BOUCHARD, Gérard, « Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *le Nouveau-Monde* », 1867-1900 », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 271-292.
- BRUCHÉSI, Jean, « L'Institut Canadien de Québec », *les Cahiers des Dix*, 12 (1947) : 93-114.
- CAMPEAU, Lucien, s.j., « Les principes de l'enseignement au Canada français », *Relation* (avril 1961) : 89-92.
- CHARLAND, Thomas, « Un gaumiste canadien : l'abbé Alexis Pelletier », RHAF, 2 (septembre 1947) : 195-236.
- DUMAS, Gabriel-Marie, « Le cardinal Ignace Persico, capucin, curé de Sillery et sa mission secrète au Canada », SCHEC, 32 (1965) : 11-19.
- DUMONT, Fernand, « Idéologies au Canada Français, 1850-1900 : quelques réflexions d'ensemble », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 145-156.
- GALARNEAU, Claude, « Le rôle du clergé canadien dans l'éducation de 1760 à 1914 », *The Catholic Historical Association*, 1967.
- GOSSÉLIN, André, « L'évolution économique du Québec : 1867-1896 » in R. Comeau, éd., *Économie québécoise*, Montréal, P. U. Q., 1969 : 105-141.
- GRENIER, Raymond, « L'enseignement laïc pour tous et notre ultramontanisme », *Liberté*, 24 (juin-juillet 1962) : 444-450.
- GROULX, Lionel, « Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération », RHAF, XXI, 3a (1967) : 679-694.
- HAMELIN, Jean et Yves ROBY, « L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896 », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 145-156.
- HAMELIN, Louis-Edmond, « Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec », RS, II (1961) : 189-242.
- HARDY, René, « L'ultramontanisme de Laflèche : genèse et postulat d'une idéologie », RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 197-206.  
« Idéologies du Canada français, 1850-1900 », numéro spécial RS, X, 2-3 (mai-décembre 1969) : 141-491.
- LYNE, D. C., « Sir John A. Macdonald and the Appointment of Canada's first Cardinal », *Revue d'études canadiennes*, II, 4 (novembre 1967) : 58-60.
- MARION, Séraphin, « Libéralisme canadien-français d'autrefois et d'aujourd'hui », *les Cahiers des Dix*, 27 (1962) : 9-45.
- MAURAUULT, M<sup>re</sup> Olivier, « L'Université de Montréal », *les Cahiers des Dix*, 17 (1952) : 11-54.
- MIGNAULT, L.-D., « Histoire de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal », *l'Union médicale du Canada*, I.V (octobre 1926) : 596-622.
- POULIOT, Léon, s.j., « Il y a cent ans : le démembrement de la paroisse Notre-Dame », RHAF, XIX, 3 (décembre 1965) : 350-383.
- POULIOT, Léon, s.j., « M<sup>re</sup> Bourget et la Confédération », SCHEC, 26 (1959) : 31-41.
- POULIOT, Léon, s.j., « L'enseignement universitaire catholique au Canada français de 1760 à 1860 », RHAF, XII (1958) : 155-170.
- POULIOT, Léon, s.j., « Lents et pénibles débuts de la province du Canada français : le problème linguistique », *Lettres du Bas-Canada*, XXII (mars 1969) : 78-93.
- POULIOT, Léon, s.j., « Le retour des jésuites au Canada (1842) », BRH, XLVIII (1942) : 193-201.
- RIOUX, Marcel, « Sur l'évolution des idéologies au Québec », RIS, I (1968) : 95-124.

- ROUX, A., « M<sup>re</sup> Marquis et l'érection du diocèse de Nicolet », RSCHEC (1943-1944) : 33-38.
- RUMILLY, Robert, « La grande querelle de Laval et de Victoria », *l'Hôpital*, (février 1937-décembre 1937).
- RUMILLY, Robert, « M<sup>re</sup> Laflèche et les ultramontains », RHAF, XVI, 1 (juin 1962) : 95-101.
- SAVARD, Pierre, « Le cercle catholique de Québec, 1876-1897 », *Culture*, XVIII, 1 (mars 1967) : 3-17 ; 2 (juin 1967) : 120-136.
- SAVARD, Pierre, « La vie du clergé québécois au XIX<sup>e</sup> siècle », RS, VIII, 3 (septembre-décembre 1967) : 259-274.
- SAVARD, Pierre, « Notes sur l'étude de l'ultramontanisme au Canada français », SCHEC, 33 (1966) : 13-15.
- SIMON, A., « Considérations sur le libéralisme », *Risorgimento*, 4 (mai 1961).
- SYLVAIN, Philippe, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », RS, VIII, 3 (septembre-décembre 1967) : 275-298.
- TESSIER, Albert, « Luc Désilets, un des « fanaux de tôle » de M<sup>re</sup> Laflèche », *les Cahiers des Dix*, 19 (1954) : 161-186.





## INDEX

- Agliardi, cardinal : 178, 179  
Aikins, J.C. : 69, 70  
Aitken, H.J. : 247  
Alfaire, J.-B.-A. : 244  
Anderledy, A.M., s.j. : 218, 222  
Antonelli, cardinal : 22, 23  
Archambault J.-L., Me : 76, 143, 249  
Archambault, J.-P. : 246  
Arnoldi, F.C.T., docteur : 37, 38, 39  
Aubert, R. abbé : 246  
Auclair, E.-J. : 121, 246, 249  
Audet, F.-J. : 244  
Audet, L.-P. : 246, 248, 249
- Badgley, F., docteur : 37, 38, 39  
Baile, J.-A. p.s.s. (on le trouve aussi orthographié comme suit : Baille et Bayle) : 34, 63  
Barbeau, E.-J. : 123, 127, 130  
Baribeau, M. : 129  
Barnabo, A. L. cardinal : 241  
Bartolini, cardinal : 178  
Beaubien, L. : 74  
Beaubien, P., docteur : 38, 40  
Beudelot, C. : 11, 247
- Beudet, L., abbé : 68, 114  
Beudry, J.-L. : 76, 83, 181  
Beaugrand, H. : 79, 102  
Beaulieu, A. : 244  
Beausoleil, C., Me : 74  
Beausoleil, J.-M. docteur : 243  
Beckx, P., s.j. : 31  
Bégin, L.-N., abbé : 29, 96, 101, 174, 187, 188, 243  
Béique, F.-L. : 243  
Bélanger, J., abbé : 223  
Belleau, I.-N. : 74, 75  
Bellefeuille, E.-L. de : 194, 195  
Bellenger, M., abbé : 52, 88, 96, 100, 106, 114, 172, 173, 175, 240  
Bellerose, J.-H., sénateur : 81, 166  
Bernard, A.-X. : 241  
Bernard, J.-P. : 96, 166, 249  
Bibaud, M., Me : 14  
Bircham, sir : 73  
Bisaillon, F.-J. : 74  
Blais, A.-A., abbé : 223  
Blake, E., Me : 68, 69  
Blanchard, R. : 246  
Boily, R. : 249  
Bolduc, J.-B.-Z., abbé : 52, 96, 171

- Bonenfant, J.-C. : 244, 246, 249  
 Bonneau, soeur de la Miséricorde : 58, 59, 60, 61  
 Bouchard, G. : 250  
 Boucherville, C.-E. de : 82, 83, 114, 218, 219, 220  
 Bourdieu, P. : 11, 246  
 Bourgeault, F., abbé : 108  
 Bourgeois, J.-B., juge : 174  
 Bourget, I., Mgr : 7, 8, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 39, 40, 41, 46, 51, 53, 55, 57, 71, 72, 74, 76, 78, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 102, 103, 106, 107, 109, 113, 114, 115, 116, 121, 122, 123, 124, 127, 134, 131, 153, 161, 166, 168, 179, 207, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 247, 248  
 Bramston, J. : 65, 212  
 Brassard, G. : 245  
 Braun, A.-N., s.j. : 22, 23, 29, 30, 31, 35, 165, 217, 234, 241  
 Brian, S. : 11  
 Briand, J.-O., Mgr : 179  
 Brichet, H., abbé : 93, 94, 95, 96, 112, 126, 171, 177  
 Brodeur, D. : 186  
 Brousseau, A.-T., docteur : 45, 46, 49, 52, 53, 243  
 Bruchési, J. : 250  
 Brunelle, J.-A.-S., docteur : 229  
 Brunet, M. : 246  
 Buller, C. : 12
- Caisse, J.-C., abbé : 167  
 Cameron, J., Mgr : 193  
 Campbell, A. : 66, 67  
 Campbell, F.W., docteur : 40  
 Campeau, L. : 250  
 Captier, A., p.s.s. : 209, 210, 211, 213  
 Caron, R.-E., hon. : 205  
 Cartier, G.-E., hon. : 74  
 Casault, L.-J., abbé : 78  
 Casgrain, H.-R., abbé : 204  
 Cauchon, J. : 96  
 Cazeau, F. de Salles, s.j. : 28, 31, 32, 93, 164, 243  
 Champagne, C.-L. : 97  
 Champeau, J.-B., curé : 123, 125, 127, 134
- Champoux, abbé : 114  
 Chandonnet, T.-A., abbé : 243  
 Chapais, T. : 246  
 Chapleau, J.-A., hon. : 27, 69, 70, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 100, 102, 108, 181, 203, 204, 205, 217, 220, 221, 241, 243  
 Charaux, T., s.j. : 20, 31, 82, 217, 241  
 Charbonnel, F.-M.-A. de, p.s.s. : 20  
 Charland, T., s.c. : 250  
 Chauveau, P.-J.-O., hon. : 75, 181  
 Cherrier, C.-S., Me : 25, 26, 27, 54, 110  
 Choquet, A. : 171  
 Clément XIV : 21, 22, 180  
 Coderre, J.-E., docteur : 46, 48, 67, 144, 153  
 Colin, F.-L., p.s.s. : 32, 33, 34, 54, 109, 110, 142, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 227  
 Conroy, G., Mgr : 17, 24, 25, 26, 27, 32, 33, 49, 52, 43, 56, 72, 74, 86, 88, 105, 106, 112, 155, 166, 168, 217, 233, 237  
 Cowen, E. : 206  
 Craig, H.B., docteur : 146  
 Craski, cardinal : 178  
 Creighton, D. : 247  
 Crémazie, J., Me : 31  
 Cullin, cardinal : 72  
 Curtus Tresler, J.B., docteur : 38
- Dagenais, A., docteur : 40, 46  
 Dagenais, H.-E., abbé : 127  
 Dalton, R.C. : 19, 21, 23, 217, 249  
 Dansereau, A. : 80  
 Dansereau, M. : 179  
 David, A.-H., docteur : 40  
 David, L.-O. : 108, 243, 247  
 Delorimier, A.-E. : 186  
 Demers, P. : 186, 244  
 Demontigny, B.-A.-T. : 74, 76, 83  
 Derby, Lord : 211, 212  
 Desautels, J., curé : 15  
 Deschamps, sœur : 142, 143  
 Désilets, A. : 74  
 Désilets, G. : 74, 85, 93  
 Désilets, L. : 158, 173, 175, 251  
 Désilets, P. : 74  
 Desjardins, A., docteur : 74, 76, 245  
 Desjardins, L.-E., docteur : 40, 44, 76, 143, 145, 146, 154, 158, 167, 172, 186, 196, 197, 230, 231

- Desjardins, P., s.j. : 14, 15, 16, 17, 22, 31, 38, 41, 50, 59, 75, 247  
 Desrosiers, H.-E. : 104  
 Dessaulles, L.-A. : 195, 247  
 Devlin, O.-J., Me : 123, 125, 127, 130, 134  
 Dionne, N.-E. : 74, 105, 106, 240, 245  
 D'Orsonnens, T.-E. d'Odet, docteur : 46, 48, 49, 50, 53, 56, 62, 65, 66, 67, 68, 78, 92, 137, 138, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 153, 154, 167, 185, 186, 193, 196, 197, 198, 231  
 Doutre, G. : 14  
 Doutre, J. : 14  
 Dowd, P., curé : 72, 106  
 Dubuc, A.-P., curé : 123, 125, 127, 130, 134  
 Duhamel, J.-T., Mgr : 62, 72, 88, 98, 101, 106, 112, 113, 117, 118, 149, 152, 163, 194, 199, 200, 201, 202, 207, 211  
 Dumas, G.-M. : 250  
 Dumesnil, P.-J.-A., abbé : 85, 87, 91, 92, 95, 96, 97, 99, 101  
 Dumont, F. : 247, 250  
 Dumoulin, S. : 188, 189  
 Durham, lord : 12  
 Dupanloup, F., Mgr : 31  
 Durocher, L.-B., docteur : 229  
 Duvernay, D. : 80  
 Duvernay, L. : 80
- Easterbrooke, W.T. : 247  
 Emard, J.-M., curé : 103  
 Erbrée, J. d' : (voir Hamon, E., s.j.) 243  
 Establet, R. : 11, 247
- Fabre, E.-C., Mgr : 8, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 35, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 66, 67, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 93, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 106, 108, 109, 113, 114, 117, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 166, 168, 172, 173, 174, 176, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 214, 216, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 238, 240, 243
- Fabre, H., hon. : 114  
 Fauteux, A. : 245  
 Fèvre, Mgr : 248  
 Fliche, A. : 247  
 Flynn, E.J. : 104  
 Fortier, L.-A., docteur : 243  
 Franchi, cardinal : 15, 16, 26, 41, 112  
 Franzelin, cardinal : 87, 178
- Gagnon, C.-O., abbé : 242  
 Gagnon, E. : 81  
 Galarneau, C. : 250  
 Galt, A.T., hon. : 205  
 Garigue, P. : 245  
 Garneau, F.-X. : 177  
 Gaume, J.-J., Mgr : 243  
 Gauthier, H. : 247  
 Gauvreau, J. : 100  
 Geoffrion, C.-A., Me : 143, 144, 145, 212  
 Gosselin, A., abbé : 250  
 Gravel, E., Mgr : 193  
 Gravel, I., curé : 63, 123, 127, 129, 130  
 Grazelli, cardinal : 178  
 Grenier, J., s.j. : 109, 110, 196, 197  
 Grenier, R. : 250  
 Grisé, J. : 173  
 Groulx, L., abbé : 247, 250  
 Guérin, J.-C., docteur : 231
- Hamel, T.-E., abbé : 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 68, 69, 70, 74, 84, 85, 91, 92, 95, 96, 101, 105, 107, 108, 122, 123, 126, 131, 153, 154, 155, 157, 158, 164, 166, 169, 171, 173, 176, 186, 187, 219, 222, 226, 227, 228, 229, 234, 239, 241, 243
- Hamelin, J. : 244, 245, 250  
 Hamelin, L.-E. : 250  
 Hamon, E., s.j. : 109, 176, 243  
 Hardy, R. : 250  
 Harel, T., abbé : 45, 54, 93, 123, 125, 131, 135, 141, 200, 238  
 Herschell, sir Farrer : 67, 68

- Hingston, W.H., docteur : 40, 44, 46, 50, 52, 167, 231  
 Houde, F. : 79, 81, 82, 85, 100, 103, 104, 105, 107, 108, 114  
 Howard, cardinal : 178, 204, 210  
 Hudon, H., s.j. : 173, 218  
 Huot, L.-H., abbé : 171
- Icard, L.-P., p.s.s. : 210, 214  
 Innis, H.A. : 247
- Jacobini, cardinal : 178, 179, 198, 199, 218, 219, 230, 231  
 Jamot, J.-F., Mgr : 211  
 Jetté, L.-A., juge : 25, 68, 75  
 Joly, H.-G. : 54, 81, 217  
 Jourdain, E. : 242
- Kimberley, Marquis de : 70  
 Labarrère-Paulé, A. : 247  
 Labelle, A., euré : 127, 181, 231  
 Labrecque, M.-T., abbé : 99, 100, 101  
 Labruère, P. Boucher de : 75, 76, 83, 84, 240  
 Lachapelle, E.-P., docteur : 45, 46, 50, 51, 52, 63, 68, 77, 101, 139, 153, 158  
 Lacoste, A., Me : 74, 80, 87, 92, 181, 212, 241, 243  
 Laflamme, J.-C.-K., abbé : 100, 101, 159, 223  
 Laflèche, L.-F., Mgr : 13, 17, 21, 22, 24, 43, 48, 52, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 85, 86, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 149, 151, 152, 158, 159, 163, 164, 166, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 186, 188, 189, 193, 194, 201, 206, 207, 208, 224, 238, 240, 242, 247, 251  
 Lamarche, G., curé : 121, 122, 123  
 Lamarche, J.-B.-A., docteur : 45, 46  
 Landry, P. : 74, 166  
 Landsdowne, Marquis de : 211, 212  
 Langelier, C. : 81, 189, 243  
 Langelier, F. : 81, 185, 188, 198, 199, 203
- Langevin, H.-L., hon. : 181, 204, 205, 211  
 Langevin, J., Mgr : 21, 23, 52, 70, 88, 101, 106, 113, 117, 118, 119, 138, 149, 152, 172, 173, 174, 176, 194, 211, 212, 217, 240, 247  
 Langis, J.-L., abbé : 52  
 Langlois, G. : 176, 247  
 Lapierre, L.-L. : 247  
 Lareau, E. : 249  
 LaRocque, C., Mgr : 21, 24, 217  
 Larue, A. : 81  
 Larue, J.-B. : 34, 75  
 Laurier, W., hon. : 81, 181  
 Laval, F. de Montmorency, Mgr : 179  
 Lavallée, G., abbé : 77, 85, 87, 94, 95, 96, 105, 108, 157, 164, 187, 249  
 Lavalletta, cardinal : 178  
 Lecca, cardinal : 178  
 Leclair, W., p.s.s. : 212  
 Leclerc, J.-U., abbé : 136, 137, 138  
 Légaré, C.-E., abbé : 25, 26, 34, 81, 110, 114, 123, 159, 165, 171, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 198, 199, 239  
 Lefevre, L.-M., s.j. : 245  
 Lemieux, F.-X. : 81  
 Léon XIII : 21, 83, 87, 99, 101, 106, 107, 116, 123, 125, 126, 130, 134, 134, 147, 152, 154, 155, 158, 178, 179, 180, 183, 197, 198, 203, 204, 205, 206, 207, 211, 212, 219, 220, 225, 228, 231, 240, 243  
 Leprohon, J., docteur : 38  
 Lesage, C.-M., curé : 121  
 Lesage, J.-E.-M., Me : 153  
 Letellier, L. : 52  
 Litalien, R. : 247  
 Livernois, V. : 166  
 Lopinto, F., s.j. : 218, 219  
 Loranger, L.-O., hon. : 69, 70, 73, 79  
 Loranger, P.-J.-J., juge : 181, 186  
 Lorne, Marquis de : 70  
 Lorrain, N.-G., Mgr : 117, 119, 145, 149, 194, 201, 207, 211  
 Lower, A.R.M. : 15, 38, 248  
 Lumley, sir John : 212  
 Lussier, P.-E., euré : 121, 122, 123, 124  
 Lynch, J., Mgr : 106  
 Lynch, W.W., hon. : 70  
 Lyne, D.C. : 204, 250

- Macdonald, J.A., hon. : 66, 203, 204, 205, 206, 212, 217, 239, 250  
 Magnan, abbé : 97  
 Malchelosse, G. : 244  
 Manse, sœur, R.H.S.J. : 40  
 Manseau, H. : 93  
 Macnider, W., docteur : 37, 38  
 Mauning, cardinal : 70, 204, 206  
 Marcoux, J.-E., abbé : 215, 229  
 Maréchal, L.-D.-A., abbé : 231, 232  
 Marion, S. : 250  
 Marquis, J.-C., abbé : 96, 152, 181, 251  
 Martin, G. : 245  
 Martin, V. : 247  
 Martineau, P., Me : 74  
 Masson, L.-F.-R., hon. : 218, 219, 220  
 Mathieu, M., juge : 77, 186  
 McDonell, A.C., docteur : 40, 41, 46, 167  
 McInnis, E. : 248  
 Maurault, O., Mgr : 248, 250  
 Mazotti, Mgr : 97  
 Mercier, H., hon. : 74, 75, 181, 219, 220, 221, 225, 229, 231, 232  
 Mercier, W. : 186  
 Mermann, R. : 11  
 Mertel, cardinal : 87, 178  
 Méthot, E. : 94  
 Méthot, M.-P., abbé : 34, 53, 61, 68, 69, 70, 71, 72, 87, 88, 91, 93, 94, 94, 96, 97, 99, 100, 101, 110, 111, 113, 114, 115, 122, 123, 131, 132, 134, 214, 215, 216, 239  
 Mongeau, curé : 123  
 Mignault, L.-D., docteur : 37, 38, 250  
 Monk, E.C., Me : 143  
 Monk, F.D., Me : 143, 145  
 Montigny, B.-A.-T. de : 243, 147  
 Monval, J. : 248  
 Moreau, H., abbé : 60, 78  
 Moreau, L.-Z., Mgr : 75, 76, 83, 84, 88, 96, 113, 117, 118, 123, 145, 146, 149, 150, 152, 153, 155, 194, 200, 211, 216, 223, 227, 228, 230, 231, 241  
 Morel, J. : 249  
 Morton, W.L. : 248  
 Mousseau, J.-A., hon. : 76, 217, 218, 240  
 Munro, docteur : 37, 38, 50  
 Murphy, E. : 75, 127, 130  
 Nadeau, L.-P.-E., abbé : 188  
 Nelles, S.S., docteur : 50, 150  
 Newton, E. : 11, 248  
 Noir : voir Beausoleil, J.-M., docteur, 243  
 Norfolk, duc de : 204  
 Oreglia, cardinal : 67, 178  
 Oudesse, E.-P. : 243  
 Ouellet, F. : 248  
 Ouimet, G., hon. : 21, 22, 23, 75, 203, 204, 217  
 Pacaud, E. : 81, 166, 174, 175, 189  
 Paeca, cardinal : 127  
 Pagé, sœur, R.H.S.J. : 39, 40, 41  
 Pagnuelo, S., Me : 74, 94, 133, 143, 144, 145, 167, 186, 194, 195, 240, 242, 249  
 Papineau, L.-J. : 12  
 Pâquet, A.-H., sénateur : 136, 231  
 Pâquet, B., abbé : 22, 69, 96, 97, 101, 108, 111, 112, 114, 126, 131, 132, 170, 171, 172, 173, 186, 187, 197, 223, 224, 227, 229, 239, 249  
 Pâquet, J., docteur : 137  
 Pâquet L., abbé : 29, 32, 61, 68, 69, 97  
 Paquin, E., docteur : 85, 86, 88, 107, 108, 164, 243  
 Parent, A.-M., Mgr : 11  
 Paroci, cardinal : 178  
 Passeron, J.-C. : 11, 246  
 Pecci, cardinal : 178  
 Pelletier, A., abbé : 22, 165, 244, 250  
 Pelletier, P. : 81  
 Peltier, H., docteur : 46  
 Perreault, J., abbé : 85  
 Persico, I., Mgr : 105, 112, 115, 250  
 Piché, N., curé : 83, 123, 125, 127, 134  
 Pie VII : 21  
 Pie IX : 13, 15, 16, 24, 31, 152, 159, 233, 241  
 Pinsonneault, P.-A., Mgr : 21, 72, 81, 106, 115, 240, 244  
 Pitra, cardinal : 178  
 Plante, H., abbé : 105, 121, 248  
 Poitevin, E.-A., docteur : 229  
 Pothier, R.-J. : 31  
 Pouliot, L., s.j. : 20, 238, 248, 249, 250  
 Price, W. : 52



- Primeau, J., curé : 123, 125, 127, 130, 134  
 Proulx, J.-B., abbé : 136, 229, 230, 236, 242, 244
- Quiblier, J.-W., p.s.s. : 19
- Racine, A., Mgr : 77, 85, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 101, 104, 105, 106, 108, 113, 117, 118, 146, 154, 155, 157, 159, 164, 174, 186, 187, 194, 216, 223, 228, 230, 231, 232, 249  
 Racine, D., Mgr : 52, 84, 88, 91, 92, 95, 96, 97, 101, 113, 114, 115, 117, 118, 153, 154, 164, 175, 194, 211  
 Raneli, cardinal : 178  
 Raymond, J.-S., abbé : 244  
 Raynes, C. : 143, 145  
 Reguzzoni, M. : 11, 248  
 Richey, M. : 248  
 Riel, L. : 202, 203, 235  
 Rioux, M. : 250  
 Rivard, S. : 74  
 Robert, E., s.j. : 111, 173, 174  
 Robitaille, T., hon. : 69, 70, 181  
 Roby, Y. : 250  
 Rogers, J., Mgr : 209  
 Rohrbacher, R.-F. : 248  
 Ross, D. : 81  
 Ross, J.J., hon. : 177, 181, 183, 218, 219  
 Rottot, J.-P., docteur : 43, 45, 46, 49, 50, 63, 153, 160  
 Rouillé, M. : 213  
 Rousseau, P., p.s.s. : 213  
 Roussel, P., abbé : 25  
 Routhier, A.-B., juge : 181  
 Roux, A. : 251  
 Roy, R., Me : 137  
 Rumilly, R. : 23, 59, 61, 75, 77, 80, 81, 102, 105, 114, 158, 159, 165, 166, 174, 175, 176, 177, 179, 181, 182, 185, 186, 188, 189, 193, 201, 230, 231, 248, 251  
 Ryerson, S.B. : 248
- Sacconi, cardinal : 178, 179  
 Saint-Amable, sœur de la Providence : 142  
 Saint-Louis, sœur, R.H.S.J. : 138, 140, 141, 142, 143, 144, 151
- Sainte-Thérèse de Jésus, sœur de la Miséricorde : 58, 60, 61, 142  
 Sait, E.M. : 248  
 Salisbury, Marquis de : 204, 206, 212  
 Santi, cardinal : 178  
 Savaète, A. : 16, 24, 26, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 54, 55, 56, 57, 59, 62, 66, 73, 74, 92, 108, 113, 117, 122, 137, 138, 139, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 167, 182, 186, 190, 244  
 Savard, P. : 248, 251  
 Séguin, J., curé : 127, 130  
 Séguin, M. : 166, 248  
 Sénécal, L.-A. : 196  
 Siméoni, cardinal : 42, 48, 49, 51, 55, 56, 61, 62, 67, 70, 72, 83, 86, 87, 88, 94, 95, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 126, 130, 135, 147, 149, 152, 154, 155, 164, 168, 178, 179, 181, 183, 184, 186, 187, 193, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 206, 207, 208, 209, 217, 223, 226, 228, 229, 230, 231, 242  
 Simon, A. : 248, 251  
 Sissons, C.B. : 248  
 Smalwood, C., docteur : 40  
 Smeulders, H., Mgr : 155, 158, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 174, 178, 179, 181, 182, 183, 186, 188, 189, 190, 191, 194, 198, 209, 210, 214, 218, 233, 235, 240, 242  
 Smith, B., abbé : 178  
 Stamp, R.M. : 248  
 Stanley, G.F.G. : 202, 204, 248  
 Sulte, B. : 248  
 Sutherland, W., docteur : 37, 38, 39  
 Sylvain, P. : 9, 249, 251
- Taché, A.-A., Mgr : 174, 175, 177, 180, 181, 205, 240  
 Taillon, L.-O., hon. : 25, 74, 127, 129, 130, 181, 213  
 Tanguay, C., abbé : 245  
 Tarte, I. : 74, 105, 166, 244  
 Tardivel, J.-P. : 74, 101, 113, 166, 196, 197, 213, 240, 248  
 Taschereau, E.-A., Mgr : 8, 17, 21, 22, 23, 35, 41, 42, 43, 45, 46, 49, 53, 56, 69, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 86, 87, 91, 93, 94, 95, 97, 99, 100,

- 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 123, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 159, 163, 164, 165, 166, 169, 170, 171, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 214, 216, 217, 218, 219, 222, 223, 225, 226, 228, 233, 234, 239, 240, 241, 242
- Taschereau, J.-T., juge : 188
- Tassé, J. : 80, 181
- Tassé, S., curé : 123, 125, 127, 134
- Tessier, A. : 251
- Têtu, H., abbé : 242
- Trenholme, K., docteur : 40
- Troie, N.-A. de, p.s.s. : 34
- Trudel, E.-H., docteur : 38, 40, 46, 49, 50, 51, 53, 54, 56, 57, 58, 60, 61, 67, 79, 80, 91, 95, 97, 99, 110, 160
- Trudel, F.-X.-A., sénateur : 56, 60, 74, 76, 92, 100, 114, 145, 166, 194, 195, 222, 242, 243
- Tupper, C., hon. : 212
- Turcote, L.-P. : 248
- Turgeon, P.-F., Mgr : 13, 14, 29, 78, 100
- Turgeon, A., s.j. : 220
- Vaillant, J.-A., abbé : 127, 146
- Valenriani, S., Me : 213
- Verreau, H., abbé : 25, 26, 27, 45, 70, 84, 164, 179, 248
- Vignon, F., s.j. : 20, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 35, 53, 75, 181, 186, 234, 244
- Villemure, M. : 139
- Villeneuve, A., abbé : 91, 99, 101
- Vincellette, C. : 166
- Wade, M. : 23, 248
- Wallace, W.S. : 245
- Wilson, D.J. : 248
- Yon, A., abbé : 248
- Young, J., hon. : 38
- Zitelli, Mgr : 106, 111, 112, 115, 116, 117, 126, 173, 178, 223, 224, 227



## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	7
SIGLES .....	10
INTRODUCTION .....	11
CHAPITRE I : Deux poids, deux mesures : la conduite de l'Université Laval envers les jésuites et les sulpiciens .....	19
CHAPITRE II : L'École de médecine passe à l'offensive .....	37
CHAPITRE III : Front commun en faveur de Laval : loi et décret de 1881 .....	65
CHAPITRE IV : Nouvel échec des Montréalistes et des Ultramontains : le décret de 1883 .....	91
CHAPITRE V : Lourd fardeau pour M <sup>sr</sup> Fabre : les finances du diocèse de Montréal et la querelle universitaire .....	121
CHAPITRE VI : Rayon d'espoir et déception des Montréalistes et des Ultra- montains : l'enquête Smeulders .....	157
CHAPITRE VII : Solutions favorisées par un nouvel équilibre des forces .....	193
CONCLUSION .....	231
BIBLIOGRAPHIE .....	237
INDEX .....	253



Achévé d'imprimer le 15 octobre 1974  
par l'Imprimerie Jacques-Cartier Inc.





Professeur d'Histoire à l'Université du Québec à Montréal, membre de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française et de la Société d'Histoire de l'Église canadienne, André Lavallée nous dévoile ici les péripéties de la querelle universitaire québécoise, querelle qui débuta dès la fondation de l'Université Laval, en 1857. S'il a choisi de scruter la période 1876-1891, c'est parce qu'il la considère la plus chargée d'événements et de signification. L'étude de cette séquence est fondée sur des faits: le décret du 1er février 1876 établissant la succursale de l'Université Laval à Montréal, et la démission subséquente de Mgr Bourget.

Les Montréalais, et Mgr Bourget en particulier, n'ont jamais voulu ni accepté une succursale universitaire. Avant 1876, et bien davantage ensuite, ils ont lutté pour obtenir une université indépendante.

Pourquoi Québec s'y opposa-t-il? Pourquoi fallut-il attendre jusqu'en 1891 pour qu'une solution fût trouvée? A ces questions répond André Lavallée, en insistant — ce qui n'avait jamais été le cas — sur les fondements économiques de cette lutte.

Cet ouvrage s'adresse aux spécialistes, professeurs et étudiants, mais ne saurait laisser indifférent aucun de ceux qu'intéressent les institutions d'enseignement et l'histoire de l'éducation au Québec.



conception graphique/gilles gourdau

